

Analytischer Bericht

der Gemeinderatssitzungen



No 2/2012 Sitzungen vom 19. März, 7. Mai und 11. Juni 2012

- Fragen der Gemeinderäte
- Konventionen
- Verkehr
- Schaffung eines „Comité participatif de la prise en charge des besoins spécifiques“
- Reglement betr. die Besetzung der Posten in der Grundschule
- Gleichstellungsplan der Stadt Luxemburg für das Jahr 2012 – Bericht 2011
- Ordentliche und ausserordentliche Subsidien
- Schulorganisation 2012/2013: Vorstellung durch den Schöffenrat
- Diskussionsbeiträge der Räte Armand Drews, Maurice Bauer, Claudine Konsbrück
- Urbanismus:
 - Teilbebauungsprojekt „Réimerwee Ouest“
 - Teilbebauungsprojekt Redim
 - Teilbebauungsprojekt „Hinter den Gärten“
 - Teilbebauungsprojekt „Monopol“
- Kostenvoranschläge:
 - Sanierung der Grundstücke der früheren Gasfabrik in Stadtgrund
 - Umsetzung der Phase 2 von HotCity
 - Ausbau des Konservatoriums der Stadt Luxemburg
 - Ausbau des Schulgebäudes rue de Mühlenbach

Compte rendu analytique

des séances du conseil communal

voir aux pages jaunes un résumé en français des discussions et principales décisions

ORDRE DU JOUR

Du 19 mars 2012

En séance publique :

1. Questions posées par les conseillers communaux.
2. Circulation : modifications définitives du règlement de la circulation -règlements temporaires - confirmation de règlements temporaires - décision.
3. Conventions : Baux, servitudes, échanges, ventes.
4. Devis de travaux :
 - Projet d'assainissement, respectivement de confinement de terres contaminés sur le site de l'ancienne usine à gaz située rue St. Quirin à Luxembourg-Grund
 - HotCity – devis pour la phase 2
5. Sidor : désignation d'un sixième délégué.
6. Fabrique d'église : acceptation d'un legs.
7. Hospices Civils : personnel.

En séance non publique :

8. Affaires de personnel.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL leitet die Sitzung. Der Namensaufruf ergibt die Beschlussfähigkeit des Gemeinderates.

Nachruf auf Madame Marianne WEHENKEL

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Madame Marianne Wehenkel, langjähriges Mitglied des städtischen Gemeinderates, ist am 8. März 2012 im Alter von 75 Jahren verstorben. Marianne Wehenkel war Mitglied des Gemeinderates der Stadt Luxemburg von Oktober 1984 bis Dezember 1987, von November 1992 bis Dezember 1993 und von März 1999 bis Dezember 1999.

Marianne Wehenkel war von Beruf Chemikerin und sie war Mitbegründerin und langjähriges Mitglied - 30 Jahre - der Vereinigung Femmes en Détresse asbl. Im Namen des Schöffen- und Gemeinderates möchte ich der LSAP unser tiefempfundenes Mitgefühl für den Verlust einer geschätzten Kollegin und Mitsreiterin ausdrücken.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Vielen Dank für die herzlichen Worte. Marianne Wehenkel hatte ihren Wohnort mitten im Herzen der Stadt Luxemburg. Mit Marianne Wehenkel verliert die LSAP ein engagiertes Mitglied. Wir werden sie vermissen. Marianne Wehenkel war sowohl beruflich als auch sozial sehr engagiert. Sie war Mitbegründerin und langjähriges Mitglied der Vereinigung Femmes en détresse, Präsidentin der Vereinigung Chance Egalité und ebenfalls aktives Mitglied der Vereinigung Amiperas. Ihr sozial- und gesellschaftspolitisches Engagement hat sich auch in ihrem politischen Wirken im Gemeinderat der Stadt Luxemburg widergespiegelt. Zeitlebens hat sich Marianne Wehenkel für die Gleichstellung von Mann und Frau eingesetzt. Am 8. März 2011, dem Todestag von Marianne Wehenkel, fand der 10 te Internationale Frauentag statt. Die Stunden vor ihrem Tod, hat Marianne Wehenkel in geselligem Beisammensein mit engagierten Freundinnen und Mitsreiterinnen verbracht.

Im Namen der LSAP-Fraktion möchte ich den Familienangehörigen von Marianne Wehenkel unser tief empfundenes Beileid ausdrücken.

Der Gemeinderat gedenkt Madame Marianne Wehenkel in einer Schweigeminute.

In öffentlicher Sitzung werden behandelt:

Zur Tageordnung

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Unter Punkt IV der Tagesordnung ist der Gemeinderat aufgerufen, dem Kostenvoranschlag in Höhe von 5.280.000 Euro zwecks Erweiterung des Projektes HotCity auf das ganze Stadtgebiet (Phase 2) zuzustimmen. Die jährlich anfallenden Betriebskosten werden auf 904.000 Euro geschätzt.

Anlässlich der Budgetdebatten hatte die LSAP eine Bilanz (Finanzen, Nutzung...) in Bezug auf die Umsetzung der ersten Phase des Projektes gefordert. Anlässlich der Vorstellung der Phase 2 in der Finanzkommission haben wir eine ganze Reihe von Informationen erhalten. Zwischen der Kommissionssitzung und der heutigen Sitzung verblieb jedoch nur wenig Zeit, um uns in diesem komplexen Dossier beraten zu lassen. Die LSAP bittet den Schöffenrat, den Punkt von der Tagesordnung zu streichen und in

einer weiteren Finanzkommissionssitzung, in Gegenwart von Experten, die Argumentation (gibt es Alternativen?) zu vertiefen, eine tiefgreifendere Finanzanalyse durchzuführen und die von HotCity für die Bürger und kommunalen Dienststellen angebotenen Dienstleistungen detailliert aufzulisten. Wir meinen, dass nach wie vor viele Fragen offen stehen. Wir schlagen die Durchführung einer unabhängigen Bilanzstudie durch externe Experten vor. Des Weiteren, meinen wir, dass es durchaus sinnvoll sein könnte, Verantwortliche des Portals „macommune.lu.“ einzuladen, in der Zielsetzung auszuloten, in wie fern den Bürgern Dienstleistungen via dieses Portal angeboten werden könnten. Auf die Frage, ob es sich um ein “nice to have“ oder um ein “must have“-Projekt handelt, haben wir bisher keine Antwort erhalten.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Die CSV unterstützt den Antrag der LSAP-Verteiler. In der Finanzkommission, wo uns die zweite Phase des Projektes vorgestellt wurde, haben sich die Mitglieder der CSV beim Votum enthalten. Die CSV ist nichtsdestotrotz der Ansicht, dass es sich um ein “must have“-Projekt handelt, für dessen Umsetzung wir uns bereits im vorletzten CSV-Stad-Parteiprogramm eingesetzt haben. Die Stadt Luxemburg braucht ein gut funktionierendes WiFi-Netz.

Aus den uns zugestellten Dokumenten geht nicht hervor, wie hoch beispielsweise die, außerhalb der mit den verschiedenen Betreibern von Mobilfunknetzwerken abgeschlossenen Verträge getätigten Einnahmen ausfallen. In diesem Zusammenhang wäre dann auch die Frage nach der Möglichkeit, sämtliche WiFi-Dienstleistungen auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg kostenlos anzubieten, aufzuwerfen.

Herr Fernand KARTHEISER (ADR) : Ich kann mich den Worten meiner Vorgänger nur anschließen und möchte vor allem auf die Notwendigkeit einer finanziellen Transparenz pochen.

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Auch wir unterstützen die Forderung von Herrn Angel, genannten Punkt auf eine kommende Sitzung zu vertagen, zumal das Projekt HotCity einen öffentlichen und einen privatrechtlichen Bereich begreift, wobei bei letzterem noch Fragen offen stehen und die Diskussionen diesbezüglich in der Kommissionssitzung nicht vertieft werden konnten.

Herr Schöffe François BAUSCH : Die von Madame Mergen aufgeworfenen Fragen betr. den finanziellen Bereich des Projektes sind in der Finanzkommission sehr wohl behandelt worden. Ein entsprechendes Dossier liegt vor. Mir scheint, dass in der Diskussion, die wir führen, Bereiche miteinander vermischt werden. Nicht die Tarifstruktur von HotCity S.A. steht heute zur Debatte, sondern einzig allein die von der Stadt Luxemburg geplanten Investitionen in das kabellose HotCity Netzwerk, das zu 100% in kommunaler Hand ist.

Der Schöffenrat schlägt vor, Punkt IV betr. die Erweiterung des HotCity-Projektes wie vorgesehen zur Abstimmung zu stellen.

Die Abstimmung über Punkt IV betr. die Erweiterung des HotCity-Projektes (Phase 2) wird nicht vertagt. Die Vertreter von LSAP, CSV, Déi Lénk und ADR haben sich für eine Vertagung des Votums ausgesprochen.

Motionen eingereicht von Herrn Fernand KARTHEISER (ADR)

Motioun 1

„De Gemengerot vun der Stad Lëtzebuerg

Consideréiert

- Dat Menschen mat Behënnerungen oder mat speziellen Besoinen e Recht drop hunn fir an all Hisicht als vollwäerteg a wäertwoll Memberen vun onser Gesellschaft behandelt ze ginn an dat déi effentlech Instanzen dozou mussen mat Engagement bäidroen;

- dat an deene leschte Joeren schonn vill wichteg Schrëtt an dem Senn gemaach goufen, souwuel op nationalem wéi op kommunalem Plang;

- dat awer och nach vill ze maache bleibt fir dése Menschen esou wäit wéi et némme geet eng méiglechst vollkommen Integratioun an d'Alltagsliewen an eng reell Partizipatioun an der Gesellschaft ze erméiglechen;

- dat d'Gemeng Lëtzebuerg soll an där Hisicht e Virbildcharakter hunn.

Decidéiert

- dat d'Bautereglement esou geännert gëtt, dat keng Baugenehmigung méi fir nei Geschäftskalitäteten oder nei Appartementshäuser erdeelt gëtt, wann déi Lokalitäteten net op d'mannst fir Leit mat engem Rullstull a blann Leit oder Leit déi schlecht gesinn zougänglech an adaptéiert sinn;

- dat d'Gemeng mat den zoustännegen staatlechen Autoritéiten kuckt, fir d'Zäiten vun de Foussgänger bei de Verkéiersluuchten sou ze regelen, dat jiddereen genuch Zäit huet fir a Sécherheet iwwer d'Strooss ze kommen;

- dat d'Internetsäit an déi schriftech Publikatiounen vun der Stad och behënnertegerecht zur Verfügung stinn, zum Beispill duerch Groussdrockversioun oder Audiofunktiounen.“

Motioun 2

„De Gemengerot vun der Stad Lëtzebuerg

Consideréiert:

- Dat d'Integratioun vun den auslännesche Matbierger e besonnescht wichteg Uleies vun der Stad Lëtzebuerg ass;

- Dat d'Léieren vun der lëtzebuerger Sprooch et onsen auslännesche Matbierger erméiglecht un all Deel vum gesellschaftelechen Liewen deelzehuelen a gläichzäiteg bir Chancen um Aarbechtsmaart verbessert;

- Dat d'Stad Lëtzebuerg e wichtige Bäitrag leescht andeem si selwer Lëtzebuergesch-Couren offréiert;

- Dat d'Stad dowéinst och ons auslännesch Matbierger soll encouragéieren fir Lëtzebuergesch ze léieren an si op dem Wee soll konsequent énnersietzen.

Decidéiert:

- Dat all neie Bierger vun der Stad Lëtzebuerg den sech an d'Gemeng aschreie kënnt a nach kee Lëtzebuergesch kann, direkt beim Aschreiwen doriwwer informéiert gëtt wou an énner wéi engen Conditioonen hien kann d'lëtzebuerger Sprooch léieren;

- Dat hien och gläichzäiteg Informationen iwwer den Integratiounsvertrag kritt.“

Motioun 3

„De Gemengerot vun der Stad Lëtzebuerg

Consideréiert:

- Dat de Phänomen vun der Liichtverschmotzung allgemeng zouhëlt obschonns dee grouss Nodeeler fir d'Ëmwelt huet;

- dat d'Gemengen a besonnesch déi méi grouss Stied sollen e Bäitrag zu der Reduktioun vun der Liichtverschmotzung leeschten, besonnesch wat d'Stroosbelüchtung ugeet;

- dat et well eng ganz Rei vun « intelligenten » a besser orientéieren Beliichtungsméiglechkeeten gëtt, déi d'Liichtverschmotzung können reduzéieren;

- dat eng Reduzéierung vun der onnéideger oder schlecht orientéierter Beliichtung kann dozou bäidroen Energie ze spueren a Käschten anzespueren;

- dat d'Reduzéierung vun der Beliichtung net däerf op Käschten vun der Sécherheet goen;

- dat d'Noperschaft vum Flughafen Findel och besonnesch Sécherheetproblemer an dem Kontext stellt, zum Beispill duerch polariséiert Liichtstrahlen, an dat déi zoustänneg Autoritéiten fir de Findel dowéinst och missten consultéiert ginn;

- dat am Ausland schonns vill Stied a Gemengen grouss Efforten maachen fir d'Liichtverschmotzung ze reduzéieren.

Decidéiert:

Déi zoustänneg Déngschter vun der Gemengeverwaltung domat ze beoptragen fir bis den 1. September 2012 eng Etude ze maachen fir ze weisen wéi d'Beliichtung an der Stad kann reduzéiert ginn. a wéi e Bäitrag d'Stad Lëtzebuerg kann géint d'Liichtverschmotzung leeschten.“

Motioun 4

„De Gemengerot vun der Stad Lëtzebuerg:

Consideréiert:

- Dat Lëtzebuergesch eng vun denen dräi administrative Sproochen vum Land ass;

- Dat èmmer méi Leit der lëtzebuerger Sprooch eng grouss Bedeutung baimissen an si och an administrativen Ugeleeënheeten èmmer méi benotzen;

- Dat d'Chamber d'Rieden an déi parlamentaresch Froen an där Sprooch publiziéiert an där si gehal, respektiv gestallt ginn.

Decidéiert:

- Dat d'Debatten vum Gemengerot am „Analyteschen“ vun elo un an där Sprooch publiziéiert ginn an där si stattfannen;

- Dat niewent dem Text an där am Gemengerot genotzter Originalsprooch och eng Publikatioun oder op d'mannst eng

Zesummefaassung an anere Sproochen soll an där selwechter Editionou kennen publizeert ginn. Ēnnert dēsen anneren Sproochen müssen dann aver och ēmmer dēi zwou aner administrativ Sproochen vum Land sinn.“

Vorliegende Motionen werden zur vertiefenden Diskussion an die zuständigen konsultativen Kommissionen weitergeleitet.

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Unter Punkt I auf der Tagesordnung sollen heute 4 Fragen von Gemeinderäten behandelt werden. Es ist üblich, dass am Anfang einer Gemeinderatssitzung während rund 30 Minuten von Gemeinderäten eingereichte Fragen behandelt werden. Fragen sollen laut Reglement innerhalb eines Monats beantwortet werden. Fakt ist, jedoch, dass etliche der eingereichten Fragen schon älteren Datums sind und noch nicht beantwortet wurden.

Den Gemeinderäten steht seit kurzem die Extranet Ville de Luxembourg -Dienstleistung zur Verfügung. Wäre es möglich, die von den Gemeinderäten eingereichten Fragen auf die neue Datenbank zu setzen, so dass man verfolgen kann, welche Fragen eingereicht und wann beantwortet wurden, was nicht zuletzt dazu beitragen könnte, dass Fragen künftig schneller beantwortet werden.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : 14 Fragen und Antworten waren für die heutige Sitzung vorgesehen. In Anbetracht der Tatsache, dass rund 10 Fragen von ein- und derselben Person gestellt wurden, die für die heutige Sitzung entschuldigt ist, verblieben demnach nur noch vier. Andernfalls wäre die Fragezeit sicherlich länger als 30 Minuten ausgefallen.

Die Fragen der Gemeinderäte und Antworten des Schöffenrates sollen in absehbarer Zukunft im Rahmen des Internet-Portals veröffentlicht werden. Auf das Portal sollen ebenfalls die politischen Kalender der verschiedenen im Gemeinderat vertretenen Gruppierungen (politische Aktivitäten) und ein Kalender der Aktivitäten, der auf dem Territorium der Stadt Luxemburg tätigen Vereinigungen gesetzt werden. Der Schöffenrat wird bemüht sein, dafür Sorge zu tragen, dass die Fragen künftig schneller beantwortet werden. In diesem Zusammenhang sei auch darauf hingewiesen, dass der Analytische Bericht der Stadt Luxemburg, noch bevor er gedruckt wird, nach 5-6 Wochen bereits auf unserem Internet-Portal zu finden sein wird.

I FRAGEN DER GEMEINDERÄTE

Frage von Herrn Armand DREWS (LSAP) betr. die Beschilderung, welche das Stationieren von Lieferwagen in den Wohnzonen regelt

Zahlreiche Bewohner der Stadt Luxemburg haben mich auf eine verschiedentlich übertriebene oder aber untertriebene Beschilderung, welche Lieferwagen das Stationieren in Wohnzonen verbietet, hingewiesen. Ist die Erstellung eines Inventars vorgesehen? Ist der Schöffenrat gewillt dafür Sorge zu tragen, dass dieses Problem im Interesse der Einwohner und der Lebensqualität in den Wohnvierteln gelöst wird?

Herr Schöffe François BAUSCH : Das Parkverbot für Lieferwagen werktags zwischen 18 Uhr abends und 8 Uhr morgens sowie an

Sonn- und Feiertagen wurde infolge wiederholter Kontrollen vor Ort und auf Anfrage der verschiedenen Interessenvereine innerhalb der Zeitspanne Juli 2004 und Oktober 2010 progressiv in den Vierteln Belair, Bonneweg, Bahnhof, Gasperich, Hollerich, Limpersberg, Merl, Rollingergrund und Weimerskirch eingeführt, in der Zielsetzung, Anwohnern und Besuchern Priorität beim Stationieren ihres Wagens einzuräumen. Die zu diesem Zweck angebrachten Beschilderungen, wo und wie die Beschilderungen angebracht werden können bzw. müssen, dies alles ist in der nationalen Verkehrsordnung eingeschrieben, d.h. dass die Beschilderungen in genannten Vierteln die gleichen sind und auch in gleicher Häufigkeit angebracht sind. Was der eine für übertrieben hält, mag ein anderer nicht so empfinden. Ein Inventar der Verbotsbeschilderungen wurde erstellt und hat ergeben, dass die Parkverbote für Lieferwagen den Bestimmungen entsprechend angebracht wurden.

Frage von Herrn Claude RADOUX (DP) betr. den Kinderpielplatz gelegen im Bereich der Avenue Léopold Goebel

Seit Juli 2010 werden Umgestaltungsarbeiten im Bereich des Spielplatzes Avenue Léopold Goebel durchgeführt. Verschiedene Spielplatzgeräte, die im Herbst 2010 installiert wurden, sind im Frühjahr 2011 wieder abgebaut und im Sommer 2011 durch das eine oder andere neue Spielgerät ersetzt worden. Fakt ist jedoch, dass die neu installierten Spielplatzgeräte eher für Kleinkinder geeignet sind. Wäre es möglich zusätzliche Spielgeräte für Kinder höherer Altersklassen zu installieren?

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Entsprechend den Vorgaben des Mehrjahresplanes ist der Kinderspielplatz Avenue Léopold Goebel im Jahr 2010 neu gestaltet worden. Ein altes Klettergerüst wurde abgerissen und durch ein neues, attraktiveres und auch größeres Klettergerüst ersetzt. Leider gab es Beschwerden seitens eines Anrainers, dessen Garten an den Kinderspielplatz stößt und der sich durch die Blicke der Nutzer des Klettergerüstes, das einen direkten Blick in den Garten des Beschwerdeführers erlaubte, gestört fühlte.

Genanntes Klettergerüst wurde daraufhin entfernt und durch ein einfacheres, weniger hohes Spielklettergerät und zwei kleinere Spielgeräte ersetzt.

Knapp 500 Meter vom Kinderspielplatz gelegen Avenue Léopold Goebel entfernt soll im Bereich des "Kräizgrēnchen" ein größerer Spielplatz angelegt werden. Hier sollen Spielgeräte vor allem für größere Kinder (ab 4 Jahre) installiert werden. Die Arbeiten sollen im Verlauf des Jahres 2014 abgeschlossen sein. Betr. den Kinderspielplatz gelegen Avenue Léopold Goebel schlage ich vor, dass die zuständige kommunale Dienststelle sich mit den Eltern zusammensetzt, um gemeinsam zu erörtern, wie sich der Spielplatz noch attraktiver gestalten ließe.

Frage von Herrn Claude RADOUX (DP) betr. das Anlegen eines Fußgängerüberweges im Bereich der Rue d'Ostende in Höhe des Schwimmbades

Wäre es möglich einen Fußgängerüberweg im Bereich der Rue d'Ostende in Höhe des Schwimmbades anzulegen, um die Sicherheit der Kinder und Schüler besser zu gewährleisten?

Herr Schöffe François BAUSCH : Ein Fußgängerüberweg ist im oberen Teil der Rue d'Estende in Höhe des Eingangs zum Schwimmbad bzw. des Hauptausgangs des Parking Stade angelegt worden, so dass sowohl die Sicherheit der Besucher des Stadions als auch der Schüler der Rue Aloyse Kayser, die das Schwimmbad nutzen, gewährleistet ist. Zusätzliche Beschilderungen wurden angebracht, um die Autofahrer auf den Zebrastreifen hinzuweisen.

Frage von Herrn Maurice BAUER (CSV) betr. die Änderung der Öffnungszeiten des Recyclingzentrums

Seit dem 1. Januar 2012 schließt das Recyclingzentrum gelegen Rue du Stade seine Türen samstags um 18 Uhr (vorher 19.30 Uhr).

Welches waren die Beweggründe zur Änderung der Öffnungszeiten? Wurde damit einer Anfrage entsprochen?

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Anstatt von bisher 7.00 Uhr bis 19.30 Uhr ist das Recycling Center seit dem 1. Januar 2011 nun von 8.30 Uhr bis 18.00 Uhr geöffnet. Es waren verschiedene Gründe, die uns dazu bewogen haben die Öffnungszeiten samstags geringfügig abzuändern:

- weniger Überstunden beim Personal, d.h. auch weniger Betriebskosten;
- Einhaltung der Arbeitsrechtbestimmungen in Bezug auf die gewährten Ruhetage und die maximal erlaubten Arbeitsstunden pro Tag/Woche;
- Reduzierung der Lärmbelästigungen für jene Bürger, die in unmittelbarer Nähe zum Recyclingzentrum wohnen.

Das Recyclingzentrum ist 72 Stunden/Woche geöffnet. Im Vergleich zu anderen Recyclingzentren in Luxemburg-Land bietet das Recyclingzentrum der Stadt Luxemburg sehr günstige Öffnungszeiten.

II VERKEHR

Madame Cathy FAYOT (LSAP) : Im Bereich der Kreuzung Rue de Strasbourg/Rue des Etats-Unis ist das Anlegen eines Fußgängerüberweges vorgesehen. In diesem Zusammenhang wäre ich froh zu erfahren, wann endlich mit der Einführung der Tempo 30-Regelung im Bahnhofsviertel zu rechnen ist. Die Abstimmung zur Einführung der Tempo 30-Regelung im Bahnhofsviertel im Gemeinderat der Stadt Luxemburg liegt schon einige Zeit zurück.

Herr Maurice BAUER (CSV) : Wäre es möglich, den Unterlagen systematisch Pläne beizulegen?

Herr Schöffe François BAUSCH : Wir versuchen, soweit dies möglich ist, dieser Forderung nachzukommen.

Unsere Dienststellen können jederzeit mit den Arbeiten zur Einführung der Tempo 30-Zone im Bahnhofsviertel beginnen. Fakt ist jedoch, dass wir mit den Arbeiten erst dann beginnen können, wenn alle Fragen betr. die Reglementierung in genannter Zone seitens der zuständigen staatlichen Behörden geklärt sind.

Provisorische Reglements und definitive Abänderungen an der kommunalen Verkehrsordnung werden einstimmig gutgeheißen.

III KONVENTIONEN

1) Die Stadt Luxemburg vermietet an Herrn Luc Lepasch einen Standplatz im unterirdischen Parkhaus der Wohnresidenzen Charles VI, gelegen 1 u. 3, Rue Charles VI – 1a u. 1b, Rue du Fort Wallis. Der Vertrag wird für die Dauer eines Jahres abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, stillschweigend von Jahr zu Jahr verlängert werden.

Miete: 160 €/Monat indexgebunden.

2) Die Stadt Luxemburg vermietet an Herrn Bruno Pereira Lopes einen Standplatz im unterirdischen Parkhaus der Wohnresidenzen Charles VI, gelegen 1 u. 3, Rue Charles VI – 1a u. 1b, Rue du Fort Wallis. Der Vertrag wird für die Dauer eines Jahres abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, stillschweigend von Jahr zu Jahr verlängert werden.

Miete: 100 €/Monat indexgebunden.

3) Die Stadt vermietet an Herrn Stefano Biondi, wohnhaft avenue Monterey, einen Standplatz im Parking Monterey. Der Vertrag wird für die Dauer eines Jahres abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, bis 2031 von Jahr zu Jahr stillschweigend verlängert werden. Der Vertrag kann gekündigt werden, wenn der Mieter den Standplatz unvermietet, er den Wohnort wechselt oder nicht mehr Eigentümer eines Wagens ist.

Miete : 186,86 €/Monat.

4) Die Stadt vermietet an die Scoutsgruppe Robert Schuman Luxembourg-Kiem Modularstrukturen (180 Quadratmeter), gelegen Rue Anne Beffort auf dem Gelände der Schule Anne Beffort. Der Vertrag wird für die Dauer von 5 Jahren abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, stillschweigend von Jahr zu Jahr verlängert werden.

Miete : symbolische 5 €/Jahr.

5) Die Stadt vermietet an die Vereinigung LISEL (Lieu d'Initiatives et de Services des Etudiants au Luxembourg) ein Gebäude gelegen 11, Rue du Cimetière zwecks Einrichtung von 6 Studentenwohnungen, vorzugsweise zu vergeben an Studenten der Universität Luxemburg, die sich an einem von den im Viertel Bonneweg tätigen sozialen Vereinigungen begleiteten Projekt beteiligen werden.

Der Mietvertrag wird für die Dauer von 2 Jahren abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, stillschweigend von Jahr zu Jahr verlängert werden.

Miete : 1.000 €/Monat (indexgebunden).

Herr Armand DREWS (LSAP) : Die LSAP wird die Konventionen Nr. 5, 16 und 17 unterstützen. Die in der Konvention, abgeschlossen zwischen der Stadt Luxemburg und der Vereinigung LISEL eingeschriebene Klausel betr. das Engagement der Studenten, sich an Projekten von Vereinigungen tätig im sozialen Bereich zu beteiligen, sowie die Einsetzung eines Begleitkomitees, sind zu begüßen.

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Einerseits bietet das Projekt LISEL Studenten die Möglichkeit eine Wohnung zu finden. Andererseits erhalten die vor Ort tätigen sozialen Vereinigungen Unterstützung in ihrer Arbeit, da die Studenten in die Arbeit der sozialen Projekte eingebunden werden.

Madame Isabel WISELER-LIMA (CSV) : Die CSV wird die Konventionen 5, 16 und 17 unterstützen. Die Einrichtung von Studentenwohnungen in der Rue du Cimetière und die Tatsache, dass die Studenten in die Arbeit der vor Ort tätigen Sozialvereinigungen eingebunden werden, wird dazu beitragen, die soziale Kohäsion im Viertel zu fördern.

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Es handelt sich hier um ein interessantes Projekt, das stellvertretend für die vom Schöfferrat geförderte Wohnungsbaupolitik steht: das Zusammenleben in den Wohnvierteln fördern. Die Stadt vermietet an die Vereinigung LISEL ein Gebäude gelegen in Bonneweg, wo 6 Studenten eine Wohnung finden werden, die sich bereit erklären, an Projekten von vor Ort tätigen Vereinigungen aus dem sozialen Bereich teilzunehmen. Nach einem Jahr soll Bilanz gezogen werden.

6) Die Stadt vermietet an Madame Alfia Emanuel Zummo eine Gastwirtschaft mit Konzession, Terrasse, Keller und Dienstwohnung gelegen 1, Rue de Laroche. Der Vertrag wird für die Dauer von 3 Jahren abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, stillschweigend um jeweils 3 Jahre verlängert werden.

Miete : 1.136 €/Monat (indexgebunden).

7) Die Stadt verpachtet an die Vereinigung Coin de Terre et du Foyer Rollingergroup ein Grundstück gelegen im Ort genannt « Auf der Ginz » (67 Ar) im Hinblick auf das Anlegen einer Cité Jardinière, deren Parzellen an garteninteressierte Einwohner der Stadt Luxemburg unterverpachtet werden.

Der Vertrag wurde auf unbegrenzte Zeit abgeschlossen.

Miete : 5 €/Ar/Jahr. Total : 335 €.

8) Die Stadt überträgt der Firma Castel Gérance s.ar.l. die Vermietung, sowie die technische und administrative Geschäftsführung des kommunalen Immobilienkomplexes gelegen 12-14, Place Guillaume und 18, Rue du Curé begreifend die Verwaltung von 5 Geschäftslokalen, 10 Wohnungen (davon 4 Sozialwohnungen) und gemeinsamen Räumen.

Der Vertrag läuft am 31. Oktober 2015 ab, kann jedoch, vorbehaltlich einer Aufkündigung, stillschweigend von Jahr zu Jahr verlängert werden.

Entlohnungen für Dienstleistungen :

- administrative Geschäftsführung : 246,37 €/Monat ;
- technische Geschäftsführung : 260,29 €/Monat ;
- Vermietung : Anteil von 4% an den monatlich eingezogenen Mietbeträgen.

9) Die Stadt tritt an die Firma « Les Résidences s.a. », Filiale (zu 100%) von Thomas&Piron, ein Erbpachtrecht (99 Jahre) auf einem kommunalen Grundstück gelegen im Ort genannt « Rue du Soleil »

(8Ar, 17 Zentiar) im Hinblick auf den Bau eines Wohnhauses (7 Wohnungen) ab. Das Bauprojekt erfolgt im Rahmen des so genannten Baulückenprojektes. AM Steinmetz DeMeyer Architecte/urbanistes s.ar.l. & SIA s.a/Thomas et Piron s.a. sind mit dem Bau der Wohnungen (Auflage : Wohnungen zu erschwinglichen Preisen) beauftragt.

Pauschalpreis : 9.000 €/Ar. Total : 73.530 €.

Lastenheft und Verkaufspreise werden der Stadt Luxemburg zwecks Zustimmung unterbreitet. Die Firma wird verpflichtet, Erbpacht und die entsprechende Wohnung an die von der Stadt Luxemburg genehmigten Erwerber abzutreten. Die Stadt behält sich ein Vorkaufsrecht (Ausübung der Vorkaufsrechte : 12 Jahre) vor. Werden die in der Konvention eingeschriebenen Klauseln und Bedingungen nicht eingehalten, kann vorliegender Vertrag gekündigt werden.

10) Die Stadt tritt an die Firma « Les Résidences s.a. », Filiale (zu 100%) von Thomas&Piron, ein Erbpachtrecht (99 Jahre) auf einem kommunalen Grundstück gelegen im Ort genannt « Rue des Forains» (33Ar, 98 Zentiar) im Hinblick auf den Bau eines Wohnhauses (27 Wohnungen) ab. Das Bauprojekt erfolgt im Rahmen des so genannten Baulückenprojektes. AM Steinmetz DeMeyer Architecte/urbanistes s.ar.l. & SIA s.a/Thomas et Piron s.a. sind mit dem Bau der Wohnungen (Auflage : Wohnungen zu erschwinglichen Preisen) beauftragt.

Pauschalpreis : 9.000 €/Ar. Total : 305.820 €.

Lastenheft und Verkaufspreise werden der Stadt Luxemburg zwecks Zustimmung unterbreitet. Die Firma wird verpflichtet, Erbpacht und die entsprechende Wohnung an die von der Stadt Luxemburg genehmigten Erwerber abzutreten. Die Stadt behält sich ein Vorkaufsrecht (Ausübung der Vorkaufsrechte : 12 Jahre) vor. Werden die in der Konvention eingeschriebenen Klauseln und Bedingungen nicht eingehalten, kann vorliegender Vertrag gekündigt werden.

Herr Fernand KARTHEISER (ADR) : Die ADR wird die Konventionen 9 und 10 unterstützen. Wäre es möglich, im Rahmen der Baulücken-Wohnhaus-Projekte (Erbpachtrecht), eine Klausel in die Baugenehmigung einzuschreiben, die festhält, dass verschiedene der hier geplanten Wohnungen als Sozialwohnungen verfügbar sind ?

Madame Vronny KRIEPS (DP) : Die Umsetzung der zweiten Phase des Baulückenprojektes ist angelaufen. In der Rue du Soleil und in der Rue des Forains werden insgesamt 61 Wohnungen mit Erbpachtrecht geschaffen. In einer ersten Phase wurden 75 Wohnungen (mit Erbpachtrecht) geschaffen.

Die Schaffung von Sozialwohnungen ist nicht Zielsetzung des Baulückenprojektes (Phase 1 und Phase 2). Vielmehr geht es bei diesem Projekt darum, erschwinglichen Wohnraum für junge Haushalte auf dem Territorium der Stadt Luxemburg zu schaffen. Die Wohnungen werden nach einem festgeschriebenen Punktesystem vergeben.

Besonders zu begrüßen ist die Tatsache, dass bei der Ausarbeitung der Baupläne darauf geachtet wurde, dass die Nebenkosten für die Erwerber so niedrig wie nur möglich gehalten werden.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Die in der Rue du Soleil und der Rue des Sources durchgeföhrten Bauarbeiten (Baulückenprojekte, Infrastrukturarbeiten), welche erheblichen Baustellenverkehr verursachten, erschweren die Zufahrt zu den hauseigenen Garagen. Nicht alle Wohnungen verfügen über eine Garage, weshalb in diesen engen Straßen ein gut organisiertes Parkraummanagement vonnöten ist.

In Weimerskirch ist in den vergangenen Jahren viel gebaut werden. Weitere Wohnungen sind geplant. Mir scheint, dass in Weimerskirch nicht junge Haushalte die Zielgruppe sind. Hätten wir sonst die Schule in Weimerskirch schließen müssen?

Herr Claude RADOUX (DP) : In der Kommission wurde eine Diskussion betr. die Gewichtung der Zuteilungskriterien geföhrert. In diesem Zusammenhang hatte ich vorgeschlagen, dass Familien mit Kindern in den Genuss zusätzlicher Punkte kommen, um zu ermöglichen, dass sie schneller in den Besitz einer Wohnung kommen können.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Es werden weiterhin Sozialwohnungen gebaut. Doch der Schwerpunkt der Wohnungsbaupolitik des Schöffenrates, wird, wie in der Schöffenratserklärung angekündigt, im Bau von Wohnungen zu erschwinglichen Preisen mit Zielgruppe soziale Mittelschichten liegen. Mit dem Bau von Wohnungen zu leistbaren Preisen soll jungen Familien aus der Mittelschicht geholfen werden, Wohneigentum auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg zu erwerben.

Madame Schöffe Simone BEISSEL : Im Bereich Baulückenprojekte ist die Stadt Luxemburg federführend. Die im Rahmen des Baulückenprojektes entstehenden Wohnungen haben nicht den Status einer Sozialwohnung.

Der Quadratmeterpreis einer Baulückenwohnung liegt bei 2.820 – 3.194 Euro : die Hälfte des auf dem Immobilienmarkt gängigen Preises.

Hier entstehen Wohnungen der Energieklasse A. Dies bedeutet weniger Heizkosten.

Die Rue du Soleil und die Rue des Forains sind eng, was bei großen Baustellen zu Verkehrsbehinderungen führen kann. Die Stadt Luxemburg ist bemüht eine bestmögliche Koordination der Baustellen zu gewährleisten. Baustellenmanagement und die Information am Bürger sollen weiter verbessert werden, um die Unzulänglichkeiten für die betroffenen Anrainer so gering wie möglich zu halten.

Die Räumlichkeiten der Schule Weimerskirch, die geschlossen wurde, werden derzeit von der Vereinigung ASTI als Bibliothek genutzt. Sollte sich aufgrund des neuen Bewohnerzuwachses die Notwendigkeit zur Wiedereröffnung der Schule ergeben, kann das Gebäude wieder für schulische Zwecke genutzt werden.

Herr Radoux hat sich für eine Anpassung der Gewichtung der Zuteilungskriterien der Baulückenwohnungen im Interesse der Haushalte mit Kindern ausgeprochen. Bei der Festlegung der Zuteilungskriterien waren wir bemüht einen Modus vivendi zu finden, um sowohl der Anfrage von Familien mit Kindern als auch von jungen Familien, die noch ohne Kinder sind, gerecht zu werden. Eine Anpassung der Kriterien je nach Anfrage ist jederzeit möglich.

11) Die Stadt erwirbt unentgeltlich von den Konsorten Ewen (Norbert, Marc u. Paul Ewen) einen Geländestreifen gelegen im Bereich des Val Ste Croix (31 Zentiar).

Zweck : Regularisierung der Grund- und Bodenverhältnisse mittels Einbindung des Geländestreifens in das kommunale Straßennetz.

12) Die Stadt erwirbt unentgeltlich von Herrn Badi Arzani und von Herrn Shahrooz Saberi einen Geländestreifen gelegen im Bereich der Rue de Strassen (07 Zentiar).

Zweck : Regularisierung der Grund- und Bodenverhältnisse mittels Einbindung des Geländestreifens in das kommunale Straßennetz.

13) Das Centre Hospitalier de Luxembourg tritt unentgeltlich an die Stadt 9 Grundstückparzellen gelegen im Bereich des Val Fleuri und der Rues Pierre Federspiel, Nicolas Ernest Barblé, Alexandre Flemming und Nicolas Braunshausen (16,12 Ar) ab und erhält als Gegenleistung 6 Geländestreifen gelegen ebendort (3,63 Ar).

Der Stadt wird zudem ein Wegerecht an zwei Grundstücken im Besitz des Centre Hospitalier zwecks Unterhalt der unterirdischen Leitungen (Fernwärme, Wasser) gewährt.

Zweck : Regularisierung der Grund- und Bodenverhältnisse mittels Einbindung der Grundstücke in das kommunale Straßennetz.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Ich schlage vor, dass wir uns ein für alle Mal eine Richtlinie betr. die Vorgehensweise bei der Abstimmungsprozedur geben für den Fall, dass in einer Kommission vertretene Mitglieder des Gemeinderates ebenfalls Mitglied des Verwaltungsrates einer Gesellschaft/Vereinigung sind, mit der die Stadt Luxemburg eine Konvention abschließt.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Es ist üblich, dass Gemeinderäte, die in Verwaltungsräten von Institutionen, Gesellschaften und Vereinigungen vertreten sind, nicht an solchen Abstimmungen teilnehmen.

14) Vertrag abgeschlossen mit dem Centre Hospitalier de Luxembourg betr. die abgetretenen Grundstücke sowie betr. die Realisierungs- und Finanzierungsmodalitäten im Hinblick auf die Straßen- und Infrastrukturarbeiten im Zusammenhang mit der Bebauung der Grundstücke im Besitz des Centre Hospitalier im Bereich der Rue Barblé.

Im Rahmen dieses Vertrages tritt das Centre Hospitalier unentgeltlich eine Grundstückparzelle (22,90 Ar) an die Stadt Luxemburg ab. Genannte Parzelle wird dem öffentlich kommunalen Besitz einverleibt.

Des Weiteren gewährt das Centre Hospitalier der Stadt Wegerechte zwecks Verlegung und Unterhalt einer Kanalleitung in Richtung Rollingergrund.

Zweck : Bessere Nutzung des Grund und Bodens im Rahmen der wissenschaftlichen Aktivitäten des Centre Hospitalier de Luxembourg.

15) Grabkonzessionen für das Jahr 2011 :

- 2 Grabkonzessionen auf Lebenszeit
- 105 Konzessionen für die Dauer von 30 Jahren
- 94 Konzessionen für die Dauer von 15 Jahren
- 55 Konzessionen für Urnengräber
- 8 Grabkonzessionen wurden überschrieben.

16) Konvention betr. die Übertragung der Geschäftsführung des Foyer Obenthalt, gelegen 14, Rue du Puits, sowie die soziale Betreuung der Personen, die dort aufgenommen werden, an die Vereinigung ohne Gewinnzweck Inter-Actions mit Sitz 9, Route de Thionville.

Die Konvention wird für die Dauer eines Jahres abgeschlossen. Nach Ablauf eines Jahres soll eine gemeinsame Bewertung im Hinblick auf eine weitere Zusammenarbeit durchgeführt werden. Bei positiver Beurteilung kann der Vertrag, vorbehaltlich einer Aufkündigung, von Jahr zu Jahr stillschweigend verlängert werden.

Die Stadt Luxemburg gewährt der Vereinigung jährlich Subsidien in Höhe von 200.402,39 € zwecks Deckung der Personal- und Verwaltungskosten.

Herr Armand DREWS (LSAP) : Wäre es möglich nähere Informationen betr. die Aufenthaltsdauer und die Betreuung der Personen, die im Foyer Obenthalt Unterkunft finden, zu erhalten ?

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Die maximale Aufenthaltsdauer der Personen, die im Foyer Obenthalt Unterkunft finden, ist mit 3-4 Monaten angegeben. Ich meine, dass man in diesem Punkt Flexibilität beweisen sollte, wissend, dass sich die Suche nach einer neuen Wohnung nicht immer einfach gestaltet.

Herr David WAGNER (Déi Lénk) : Ist ein Ausbau des Foyer Obenthalt angedacht ?

Es kommt vor, dass Personen, die aus gerechtfertigten Gründen aus einer Sozialwohnung der Stadt Luxemburg ausgewiesen werden, trotz Hilfestellung seitens der Dienststellen nicht immer wissen, wie sie vorgehen sollen, um Unterstützung zu erhalten. Mir scheint sinnvoll, die Information am Bürger weiter zu verbessern.

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Das Foyer Obenthalt, das derzeit 56 Betten und 14 Zimmer zählt, versteht sich als Notunterkunft für Personen, vor allem Familien mit Kindern, die vorübergehend hier untergebracht und auf der Suche nach einer neuen Wohnung sind. Dies erklärt, weshalb die Aufenthaltsdauer auf maximal 3-4 Monate festgelegt wurde. Die verschiedenen Dienststellen sind den Personen in Not bei der Suche nach einer neuen Wohnung behilflich.

Ausweisungen aus Sozialwohnungen der Stadt Luxemburg sind nicht häufig. Ich erinnere mich an 2-3 Fälle in den vergangenen sechs Jahren, wo die von den Mieterm einzuhaltenen Regeln und Bestimmungen wiederholt und infolge wiederholter Verwarnungen missachtet wurden (Nichtzahlung der Miete, Sachbeschädigungen in der Wohnung). In genannten Fällen erhielten die Betroffenen Hilfestellung bei der Suche nach einer neuen Unterkunft in Verbindung mit einer Beratung zum Aufbau einer unabhängigeren Lebensgrundlage.

Die Stadt Luxemburg verwaltet derzeit rund 500 Wohnungen, darunter auch zahlreiche Sozialwohnungen. Nicht alle Sozialwohnungen sind in ein Programm « begleitetes Wohnen » eingebunden. Die Stadt Luxemburg übernimmt eher die Rolle des Verwalters als die des sozialen Begleiters. Letztere wird vorrangig von externen Partnern, mit denen wir eng zusammenarbeiten, übernommen.

17) Die Stadt Luxemburg stellt dem « Comité National de Défense sociale» mit Sitz 7, Rue de l'Alzette Helmsange unentgeltlich Räumlichkeiten gelegen 14, Rue du Puits zwecks Einrichtung der Vollekskichen zur Verfügung. Die Heiz-Strom- Gas- und Wasserkosten, sowie die zu entrichtenden Kanal- und Müllabfuhrgebühren werden von der Stadt Luxemburg getragen.

Die Stadt gewährt dem « Comité National de Défense sociale » für das Jahr 2012 Subsidien in Höhe von 50.800 € zwecks Deckung der Unterhaltskosten und der Kosten zur Entlohnung eines Angestellten zuständig für die Essensausgabe an Wochenenden.

Die Konvention wird für die Dauer eines Jahres abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, stillschweigend von Jahr zu Jahr verlängert werden.

Herr Armand DREWS (LSAP) : Wäre es möglich nähere Angaben betr. die Nutzung der Vollekskichen zu erhalten ?

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Die Vollekskichen ist eine stadtbekannte Institution und funktioniert gut. Die Vollekskichen wird weiterhin vom « Comité National de Défense sociale » betrieben. Das Foyer Obenthalt, untergebracht im gleichen Gebäude, wird nunmehr von Inter-Actions betrieben.

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Die Kapazitäten der Vollekskichen sind ausgelastet, weshalb wir überlegen müssen, ob wir nicht in den kommenden Jahren in Zusammenarbeit mit den sozialen Partnern die Eröffnung einer zweiten Vollekskichen ins Auge fassen.

Vorliegende Konventionen werden einstimmig gutgeheißen.

IV KOSTENVORANSCHLÄGE

ATST

Sanierung bzw. Versiegelung der kontaminierten Grundstücke auf dem Gelände der früheren Gasfabrik gelegen Rue St. Quirin in Stadtgrund

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Der Gemeinderat ist aufgerufen einem Kostenvorschlag in Höhe von 2.200.000 € zwecks Sanierung bzw. Versiegelung der kontaminierten Grundstücke auf dem Gelände der früheren Gasfabrik gelegen Rue St. Quirin in Stadtgrund zuzustimmen - 150.000 € zwecks Anpassung des Sanierungsprojektes im Hinblick auf die Einrichtung einer Skater-Piste inklusive. Das Projekt ist von der Abteilung « Hygiène et Eaux » in Zusammenarbeit mit dem Studienbüro WPW Geoconsult und der Umweltverwaltung ausgearbeitet worden.

Sinn und Zweck der Sanierungsarbeiten ist es, die Risiken einer Kontaminierung des Grundwasserspiegels zu minimieren und das Gelände so zu sanieren, dass es ohne Bedenken als öffentliche Parkanlage bzw. Freizeitgestaltungszone genutzt werden kann. Die Einrichtung einer Skater-Piste und anderer Freizeitangebote ist geplant.

Das Projekt begreift folgende Arbeiten :

- Entfernung des Gestrüpps
- Abtragung des Ackerbodens
- Installation der Baustelle
- Eingrenzung der am stärksten kontaminierten Zone
- Abstützung des Bodens im Bereich der Teerzisterne
- Zisterneentleerung
- Abriss der Zisterne
- Terrassierung des Geländes und Entsorgung des kontaminierten Bodens, auszuheben im Bereich der Zisterne (kompakte Bodenverschmutzung)
- Auffüllen der ausgehobenen Flächen mit sauberem Boden
- Abdichtung/Versiegelung der abgegrenzten Zone mittels HDPE-Folie, um das Eindringen von Regenwasser zu verhindern
- Legen des Fundaments im Hinblick auf die künftige Nutzung des Grundstücks
- das schadstoffbelastete Wasser wird mit Aktivkohle behandelt, bevor es in die Abwasserkanalisation der Stadt Luxemburg geleitet wird.

Die für das Projekt erforderlichen Kommodo-Inkommodo-Genehmigungen wurden von den zuständigen Ministerien erteilt. Die grundsätzliche Genehmigung für zu fällende Bäume wurde ebenfalls erteilt.

Der Ablauf der Arbeiten wurde in Zusammenarbeit mit der staatlichen Straßen- und Brückenbauverwaltung in Bezug auf die Renovierung des Pont Adophe abgesprochen.

Beginn der Arbeiten : September 2012.

Abschluss der Arbeiten : März 2013.

Auf Anfrage der Umweltbehörde wird nach Abschluss der Arbeiten ein Monotoring und eine Bewertung der Arbeiten innerhalb einer Zeitspanne von 5 Jahren durchgeführt.

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Déi Lénk werden vorliegendes Projekt unterstützen.

Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) : 2,2 Millionen Euro für Arbeiten, die innerhalb von 6 Monaten durchgeführt werden, sind ein stolzer Preis. Wurden preiswertere Alternativen geprüft ? Wurde eine finanzielle Unterstützung seitens der staatlichen Umweltverwaltung beantragt ?

Im Petrusstal stehen umfangreiche Baustellen an : Sanierungsarbeiten, Bohrungen zwecks Anschluss der Kläranlage Bonneweg an die Kläranlage Beggen, Konsolidierungsarbeiten im Bereich der Brücke. Die Touristensaison steht vor der Tür. Ist sicher gestellt, dass der Zugang zum Petrusstal für Fußgänger und Radfahrer während der Bauarbeiten gewährleistet bleibt ?

Warum sind 9 Jahre vergangen, bevor das Projekt in Angriff genommen wird ?

Herr Tom KRIEPS (LSAP) : In der Presse war von einer möglichen zweiten Teerzisterne im Boden die Rede. Daher mein Aufruf, das ganze Gelände so gut wie nur möglich zu sanieren.

Handelt es sich bei der geplanten Skaterpiste um eine offene oder um eine überdeckte Struktur ?

Ein Schriftverkehr zwischen der Stadt Luxemburg und dem Umweltministerium betr. eine finanzielle Unterstützung des Projektes hat stattgefunden. Es scheint, dass das Umweltministerium bisher nicht auf die Anfrage der Stadt Luxemburg reagiert hat. Daher mein Aufruf an den Schöffenrat, diesbezüglich erneut bei der Umweltbehörde zu intervenieren.

Das Gelände der früheren Teefabrik in Gasperich ist saniert worden. Was hat sich in der Zwischenzeit getan ?

Madame Vronny KRIEPS (DP) : Die Baustellenaufstellung erweist sich als relativ kompliziert (verschiedene Kontaminationsbereiche), was letztendlich den hohen Kostenpunkt erklärt. Die Aushebung des kontaminierten Bodens, dessen Transport und Dekontamination in einer Spezialfabrik, verursachen allein ein Drittel der Kosten.

Den Worten von Madame Konsbrück, die auf die Notwendigkeit einer guten Koordination der verschiedenen Baustellen im Petrusstal hingewiesen hat, kann ich nur beipflichten. Darüber hinaus sollten Informationstafeln angebracht werden, damit Touristen wissen, welche Bereiche des Petrusstales während der Bauarbeiten zugänglich sind. Des Weiteren wäre es sinnvoll, während der Bauarbeiten, in dem für Fußgänger und Radfahrer zugänglichen Bereich Freizeitaktivierungspunkte vorzusehen.

Herr Fernand KARTHEISER (ADR) : Zwei Fragen drängen sich mir auf. Ist der Zeitpunkt zur Durchführung der Arbeiten angesichts der herannahenden Touristensaison gut gewählt ? Sind die geplanten Sanierungsarbeiten tatsächlich angebracht, wissend dass die Analysen keine Kontamination des Grundwassers nachgewiesen haben. Im Kommissionsbericht lesen wir, dass keine Gefahr einer Kontamination des Trinkwassers besteht und die Arbeiten demnach nicht als dringlich einzustufen wären. Die Situation ist stabil. Demzufolge stellt sich die Frage nach der Zweckmäßigkeit der geplanten Sanierungsarbeiten. Würde es nicht ausreichen, die Altlasten abgesichert im Boden zu belassen ?

Herr Carlo BACK (Déi Gréng) : Bei den Rückständen handelt es sich um giftige Benzole. Eine Sanierung des Geländes drängt sich auf, wissend dass hier eine Skaterpiste und weitere Freizeitangebote geplant sind.

Herr Claude RADOUX (DP) : Die Frage nach der Notwendigkeit, das Gelände zu sanieren, ist in der in der Kommission latent angeklungen. Meiner Ansicht nach steht die Stadt Luxemburg als Betreiber des früheren Gaswerkes in der Verantwortung das Gelände zu sanieren, selbst wenn nach 50 Jahren keine nennenswerten Schadstoffe mehr im Grundwasser zu finden sind.

Die Kosten zur Dekontamination des ausgehobenen Bodens machen einen Großteil der anfallenden Kosten aus. Auch wenn die luxemburgische Gesetzgebung keine Grenzwerte bezüglich die Schwere der Kontamination und der Notwendigkeit zur Sanierung eines Standortes vorgibt, steht fest, dass die im Ausland gängigen Grenzwerte überschritten werden (Orientierungswerte für polyzyklische aromatische Kohlenwasserstoffe des rheinland-pfälzischen Umwelministeriums: 10-100mg/kg. Die Werte, die auf dem Gelände gemessen wurden, liegen bei 8.000 mg/kg. Eine Sanierung des Bodens drängt sich demnach sehr wohl auf.

Mit den Terrassierungsarbeiten wurde im Jahre 2003 begonnen. In der Kommissionssitzung wurde die Frage aufgeworfen, warum es denn solange gedauert habe, bis das Sanierungsprojekt dem Gemeinderat zur Abstimmung vorgelegt wurde. Fakt ist, dass es zwischen 3 und 4 Jahren gedauert hat bis der Stadt Luxemburg sämtliche bei den verschiedenen Ministerien beantragten Genehmigungen erteilt wurden, was letztlich dazu führte, dass, als die letzte der drei erforderlichen Genehmigungen bei der Gemeindeverwaltung einging, die als erstes erteilte Genehmigung schon wieder abgelaufen war, d.h. eine neue Genehmigung beantragt werden musste. Dies sind unzumutbare Zustände.

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Eine preiswertere Alternative gibt es nicht. Normen müssen berücksichtigt werden und Sanierungsarbeiten haben nun einmal ihren Kostenpunkt.

Ein Antrag zur finanziellen Unterstützung des Projektes (Bodensanierung, Versiegelungsarbeiten) wurde gestellt. Die der Stadt Luxemburg in Aussicht gestellten Subsidien waren minimal. Der Anteil lag bei knapp 2% der Kosten. Zwei Jahre später haben wir einen weiteren Antrag eingereicht. Dieses Mal fiel die zugesagte finanzielle Beteiligung noch minimalistischer aus. Ungeachtet der minimalen finanziellen Beteiligung der Regierung hat der Schöfferrat alsdann den Entschluss gefasst, verantwortungsbewusst zu handeln und das Gelände zu sanieren.

Die Koordination der verschiedenen Baustellen im Petrusstal wird in Zusammenarbeit mit den staatlichen Zuständigkeitsbehörden organisiert. Das Petrusstal wird für Fußgänger und Radfahrer zugänglich bleiben. Die Attraktivität des Petrusstales während der Bauarbeiten bestmöglich zu gewährleisten, stellt eine Herausforderung dar, die wir in Zusammenarbeit mit den staatlichen Instanzen annehmen werden.

Die Vorarbeiten haben 3 Jahre in Anspruch genommen. Auf die Gründe, weshalb es so lange gedauert hat, das Projekt zu finalisieren, ist Herr Radoux bereits in seinen Ausführungen eingegangen.

Die im Petrusstal geplante Skaterpiste wird nicht überdeckt. Eine Indoorpiste wird es auch weiterhin auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg geben.

Die Sanierung bzw. Versiegelung der kontaminierten Grundstücke auf dem Gelände der früheren Gasfabrik gelegen Rue St. Quirin in Stadtgrund wird bei einer Gegenstimme – Vertreter des ADR – gutgeheißen.

E-City

HotCity – Kostenvoranschlag für Phase 2

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : HotCity ist eine Initiative der Stadt Luxemburg, die darin besteht flächendeckend eine kabellose städtische Internet-Struktur aufzubauen. Nach einer Testphase (2007-2009) hat der Gemeinderat der Stadt Luxemburg, in der Sitzung vom 15. Juni 2009, einem Kostenvoranschlag in Höhe von 8.198.000 Euro zur Umsetzung der ersten Phase des Projektes zugestimmt. Mit der Umsetzung der Phase 2 soll HotCity nunmehr flächendeckend werden. Die Informationen und Erklärungen in der zuständigen Kommission waren sehr ausführlich, weitaus ausführlicher als im Juni 2009, weshalb ich keinen Grund sehe, einer Ausweitung des Projektes nicht zuzustimmen. Wer im Juni 2009 A sagte, sollte nun B sagen.

Herr Schöffe François BAUSCH : Das ServicePortal der Stadt Luxemburg bietet seinen Bürgern und Besuchern eine Reihe von kostenfreien Dienstleistungen an, die vom Hotcity Netz abgedeckt sind. Um eine unlautere Konkurrenz zu verhindern, wird der kostenpflichtige Zugang zum Internet im öffentlichen Raum der Stadt Luxemburg von privaten Mobilfunkbetreibern gewährleistet.

HotCity zählt derzeit 68.000 Nutzer/Monat, welche die stadtbezogenen öffentlichen Anwendungsmöglichkeiten der Plattform kostenlos via die 472 auf dem Gebiet der Stadt aufgestellten Antennen nutzen. Die Zahlen sprechen für sich und für den Erfolg des Projektes HotCity, dessen Phase 1 Ende 2011 abgeschlossen wurde.

Mir scheint wichtig, das Projekt in den richtigen Kontext zu stellen. Die Stadt Luxemburg zählt 97.000 Einwohner. Täglich pendeln rund 130.000 Grenzgänger zu ihrem Arbeitsplatz in der Stadt Luxemburg. Rund 40% aller nationalen Arbeitsplätze sind auf dem Territorium der Stadt Luxemburg konzentriert. Der für die Wirtschaft unseres Landes wichtigste Sektor - der Finanzsektor - ist quasi ausschließlich auf dem Territorium der Stadt Luxemburg angesiedelt. Die Universität Luxemburg und auch ein Teil des wirtschaftlich zukunftsträchtigen IT-Sektor sind auf dem Gebiet der Stadt angesiedelt. Eine wichtige Zielsetzung des Projektes HotCity ist es, die wirtschaftliche Entwicklung im Allgemeinen und der informationstechnischen Sektoren und des Finanzsektors im Besonderen zu fördern und sich ein effizientes Netz mit hoher Übertragungsgeschwindigkeit, das den Bedürfnissen einer modernen Kommunikationsgesellschaft gerecht wird, zu geben. Es gilt, das Image einer für moderne und neue Technologien offenen Stadt zu fördern. Die getätigten Investitionen sind demnach nicht im Verhältnis zu den Einnahmen – 160.000 Euro/Jahr - zu betrachten, sondern an erster Stelle im Hinblick auf eine gezielte Standortpolitik.

Eine weitere Zielsetzung besteht darin, die Qualität des Netzes zu erhöhen und die Dienstleistungen am Bürger weiter zu verbessern, sowie den Bedürfnissen einer mobilen Kommunikationsgesellschaft gerecht zu werden. HotCity wird auch den Bedürfnissen der Dienststellen der Stadt Luxemburg in Bezug auf interne informative Vernetzung gerecht, wodurch interne Abläufe im Interesse der Bürger optimiert werden können. Das App-Angebot, das sich zu einem effizienten Informations-Medium entwickelt hat, soll ausgebaut werden. In absehbarer Zeit ist die Einführung der so genannten « Report-it »- Anwendung vorgesehen. Über diese Webseite werden Bürger Infrastrukturprobleme wie Straßenschäden, illegales Müllabladen usw. mit Foto und Position den verantwor-

lichen Dienststellen melden und verfolgen können, ob und wie schnell das gemeldete Problem behoben wurde.

Die Investitionen der Stadt Luxemburg beinhalten ebenfalls die Installation der für die Nutzung notwendigen Antennen. In einer ersten Phase wurden 472 Antennen errichtet, welche 65 % des Stadtgebiets abdecken. Um ein flächendeckendes Angebot gewähren zu können, müssen zusätzliche Antennen aufgestellt werden. Hätte die Stadt nicht die Initiative ergriffen, ein öffentliches Netz und die Plattform HotCity zu schaffen, hätte dies unweigerlich einen enormen Antennen-Wald zur Folge gehabt, da die verschiedenen WLAN-Anbieter dann zusätzliche Antennen auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg aufgestellt hätten.

Herr Angel hat die Frage nach Alternativen aufgeworfen. In diesem Zusammenhang sei darauf hingewiesen, dass die WiFi-Technologie in Sachen Leistung bisher konkurrenzlos ist.

Der Gemeinderat ist aufgerufen, einem Kostenvoranschlag in Höhe von 5.280.000 € zwecks Erweiterung bestehenden Netzes und seiner Anwendungen zuzustimmen.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Eingangs der Sitzung hat die LSAP eine Vertagung des heutigen Beschlusses gefordert. Der Antrag wurde von den Majoritätsvertretern verworfen. Das Projekt an sich findet unsere Zustimmung. Allerdings hätten wir uns etwas mehr Zeit gewünscht, um beispielsweise eine unabhängige Studie durchführen zu können. Herr Bürgermeister Bettel meinte : Wer A sagt, muss auch B sagen. In diesem Zusammenhang sei darauf hingewiesen, dass 2009 die 3G und 4 G-Mobilfunktechniken sowie die Smartphones noch nicht den Entwicklungsstand von heute erreicht hatten.

Des Weiteren sei darauf hingewiesen, dass die Umsetzung der ersten Phase des Projektes damals ohne öffentliche Ausschreibung erfolgte. Die zweite Phase des Projektes wird öffentlich ausgeschrieben. Die LSAP begrüßt diese Entscheidung des Schöffenrates.

Handelt es sich um ein „nice to have“- oder um ein „must have“-Projekt ? Auf diese Frage haben wir keine Antwort erhalten. Auch hätten wir uns gewünscht, dass der Fokus stärker auf die Dienstleistungen am Bürger gelegt worden wäre. In den Unterlagen lesen wir von den verschiedenen Dienststellen der Stadt Luxemburg, die das Netz intern für ihre Abläufe nutzen. Dieselben Leistungen hätten auch über andere kabellose Netzwerke erreicht werden können.

In den uns zugestellten Unterlagen werden die Objektive der Phase 2 (2012-2013) aufgelistet und erläutert. « *Continuer à promouvoir le développement économique et commercial de la Ville et faire profiter l'ensemble des citoyens de la Ville du réseau HotCity* » lautet das erste Objektiv. Herr Schöffe Bausch ist in seinen Ausführungen hierauf eingegangen. Allerdings vermissen wir Argumente, die belegen, dass HotCity die Ambitionen der Stadt Luxemburg rechtfertigt. Außerdem vermissen wir eine profunde Business-Studie sowie eine Studie betr. die Benutzerfreundlichkeit des Netzes.

Die jährlichen Kosten, die mit dem Projekt HotCity verbunden sind, werden mit 904.000 Euro/Jahr veranschlagt, Help Desk-Kosten und Marketing-Kosten inklusive. Sollte der Bereich des Marketing nicht eher dem Aufgabenbereich von HotCity S.A. zugeordnet sein ?

Die Stadt Luxemburg ist Hauptteilhaber von HotCity S.A. Die Verwaltung von HotCity S.A. ist in einem Appartement, das für Wohnzwecke bestimmt ist, untergebracht. Der Dienstwagen von HotCity S.A. steht auf dem Parkplatz angelegt im früheren Vorgarten des Wohnhauses. Der Vorgarten musste weichen. Knapp hundert Meter weiter, wohnt ein Bürger mit dem die Stadt Luxemburg im Streit liegt, weil er seinen Vorgarten weggemacht hat.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Bei den 160.000 € handelt es sich um Einnahmen die über die Provider generiert werden. Mich würde interessieren zu erfahren, wie hoch die über die privaten Nutzer getätigten Einnahmen sind.

Das Projekt an sich findet unsere Unterstützung. Auch uns liegt ein leistungsstarkes und gut funktionierendes Netz am Herzen. Nichtsdestoweniger stellen uns die zugestellten Dokumente und die Erklärungen des Schöffenrates nicht zufrieden, weshalb wir uns beim Votum enthalten werden.

Herr Fernand KARTHEISER (ADR) : Die ADR-Fraktion wird vorliegendes Projekt unterstützen. Nichtsdestoweniger würde ich den Schöffenrat bitten, den Dialog betr. die finanziellen Aspekte des Projektes (Zusammenarbeit mit den Provider, Einnahmen usw.) in einer nächsten Kommissionssitzung zu vertiefen.

Madame Sam TANSON (Déi Gréng) : Die Erklärungen, die wir in der beratenden Kommission erhalten haben, waren sehr ausführlich. Der Vorwurf, nicht genügend Informationen und Erklärungen erhalten zu haben, muss daher entschieden zurückgewiesen werden.

Vorliegendes Projekt hat mich vor allem aus zwei Gründen überzeugt. Fakt ist, dass durch die Initiative der Stadt Luxemburg eine visuelle Umweltverschmutzung (Antennen) verhindert werden konnte. Bestehendes Netz deckt 65% des Territoriums der Stadt Luxemburg ab. Mit dem Ausbau des Netzes wird sichergestellt, dass alle Stadtviertel in den Genuss der angebotenen Dienstleistungen kommen. Fakt ist auch, dass die WiFi-Technologie anderen Technologien in Bezug auf Leistung und Geschwindigkeit weit voraus ist. Die Anwendungen und Dienstleistungen am Bürger wurden in der Kommissionssitzung ausführlich erläutert. In Bezug auf die Nutzung der Apps liegen die Apps HotCity unter den Top 10. Ich selbst nutze die App, welche die genauen Busankunftszeiten angibt, jeden Tag. Herr Schöffe Bausch hat die Einführung einer neuen App angekündigt, und zwar die Anwendung « Report it » oder auch noch « Fix my street » genannt. Über diese Webseite können Bürger Infrastrukturprobleme wie Straßenschäden usw. den verantwortlichen Dienststellen melden und verfolgen, wie schnell das gemeldete Problem behoben wird. Vor dem Hintergrund der Möglichkeit einer partizipativen Stadtgestaltung, welche die WiFi-Technologie bietet und der zahlreichen Dienstleistungen am Bürger, kann ich nur bedauern, dass die LSAP nicht gewillt ist den Ausbau des HotCity-Netzwerkes mitzutragen.

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Jede Medaille hat zwei Seiten. Dies gilt auch für das HotCity-Netzwerk.

Im Zeitalter der modernen Kommunikation kommt dem HotCity-Netzwerk eine große Bedeutung zu. Wichtig ist auch, dass das Netz in öffentlicher Hand ist und hoffentlich auch weiter bleiben wird. Die erste Phase des Projektes konnte dank des Einsatzes kommunaler Dienststellen und deren Fachkenntnisse umgesetzt

werden. Auf den Aspekt, dass durch die Initiative der Stadt eine visuelle Umweltverschmutzung mit Antennen verhindert wird, sind bereits mehrere Redner eingegangen. Die Dienstleistungen am Bürger können via die öffentliche Infrastruktur preisgünstiger angeboten werden.

Die erste Phase ist abgeschlossen. Bevor die zweite Phase umgesetzt wird, muss es möglich sein Fragen zu stellen, Bewertungen einzufordern, über Alternativen und finanzielle Aspekte zu diskutieren. In der Kommission wurden zahlreiche Fragen gestellt, doch nicht alle wurden beantwortet. Verschiedene Fragen wurden zudem abgewürgt, eine, wie ich meine, nicht zu duldende Vorgehensweise. Wenn es die Zeit nicht zulässt, alle Fragen in einer Kommissionssitzung zu behandeln, sollte man darauf in einer weiteren Sitzung zurückkommen.

Die Kehrseite der Medaille ist die Trennung zwischen Infrastruktur und einer nicht transparenten Betriebsführung. Der Weg der Liberalisierung von Produkten hat, wie es die Liberalisierung der Produkte Strom und Gas zeigt, in eine Sackgasse und zu Preiserhöhungen geführt. Die Gründung einer privatrechtlichen Gesellschaft hat sich wiederholt als Vorstufe zur Liberalisierung herausgestellt (siehe LEO S.A.).

Privaten Betreibern wird ein öffentliches Netzwerk zu günstigen Preisen zur Verfügung gestellt. Ich meine, dass es durchaus an der Zeit wäre, Tarifverhandlungen mit den privaten Betreibern zu führen. Dét Lénk sprechen sich für kostenlose HotCity-Dienstleistungen am Bürger aus. Anbieter und kommerzielle Nutzer dagegen sollten Preise zahlen, die im Verhältnis zur Leistung des städtischen Netzwerkes stehen.

Wir werden uns beim Votum enthalten.

Herr Claude RADOUX (DP) : Ein flächendeckendes öffentliches Netz für die Stadt Luxemburg bietet den Vorteil, dass zusätzliche Antennen nur dann installiert werden, wenn es die Nachfrage tatsächlich erfordert.

Bei der Abstimmung im Jahre 2009 habe ich nicht am Votum teilgenommen, dies um einen Interessenkonflikt zu vermeiden. Da ich jetzt nicht mehr in diesem Sektor arbeite, kann und will ich heute zum Projekt Stellung beziehen und am Votum teilnehmen.

Im Nachhinein ist man immer schlauer, oder meint schlauer zu sein als noch vor ein paar Jahren. Über das, was man hätte anders machen können oder machen kann, lässt sich immer diskutieren. Wissend, dass die Entwicklungen in der modernen Kommunikationstechnologie rasant sind, ließe sich, würden wir noch 5 Jahre mit der Erweiterung des HotCity WiFi-Netzes warten, zweifelsohne alles wieder in Frage stellen. Fakt ist und bleibt, dass das Projekt HotCity mit großem Engagement in die Wege geleitet wurde und sowohl auf nationaler (siehe Stadt Esch) als auch auf internationaler Ebene auf großes Interesse stößt und die Stadt um ihre Initiative beneidet wird. In einer zweiten Phase soll das drahtlose Netzwerk nun flächendeckend ausgeweitet werden. Auf halbem Weg stehen zu bleiben wäre ungerecht jenen Stadtvierteln gegenüber, die bisher keinen Zugang zum Netzwerk hatten. Wer 2009 A sagte, sollte 2012 B sagen. Alle Stadtviertel haben ein Recht darauf gleich behandelt zu werden.

Die Diskussion um ein kostenloses Netzangebot steht heute nicht zur Debatte. Nichtsdestoweniger sei darauf hingewiesen, dass die gesetzlichen Bestimmungen es nicht zulassen, dass die öffentliche Hand, d.h auch Kommunen hingehen und öffentliche Gelder in eine Dienstleistung (Netzwerk) investieren, um diese dann gratis anzubieten und somit in unlautere Konkurrenz zu Privatfirmen zu treten.

Die heutige Diskussion hat gezeigt, dass verschiedene Themen und Bereiche immer wieder miteinander vermischt werden. Dies hätte zumindest weitgehend verhindert werden können, wenn den Gemeinderäten, wie wiederholt vorgeschlagen, ein kurzer aber transparenter Jahresbericht der von der Stadt Luxemburg gegründeten privatrechtlichen Gesellschaft, an deren Kapital die Stadt einen Anteil hat, vorgelegen hätte und letzterer in der Kommissionssitzung diskutiert worden wäre. Dies hätte eine sachliche Entscheidung vereinfacht.

Ich begrüße ausdrücklich, dass der Auftrag zur Umsetzung der zweiten Phase des Projektes öffentlich ausgeschrieben wird.

Was die Bemerkung von Herrn Angel betr. den von der Gesellschaft HotCity S.A. (Kapitalanteil der Stadt : 51 %) genutzten Parkplatz im früheren Vorgarten des Wohnhauses, in dem die Gesellschaft ihren Sitz hat, angeht, meine auch ich, dass die Stadt Luxemburg gut daran täte mit dem guten Beispiel voranzugehen und nicht in eigenem Interesse diskriminierisch zu handeln.

Auch meine ich, dass Einigkeit dahingehend besteht, dass wir im Zuge der Umsetzung der zweiten Phase des Projektes den Bereich der App-Anwendungen im Interesse der Bürger der Stadt verbessern und ausbauen sollen.

Madame Vronny KRIEPS (DP) : Ich war dann doch erstaunt zu hören, dass Herr Angel eine weitere Studie fordert, wo er sich doch anlässlich der Budgetdiskussionen immer über die Anzahl der durchgeföhrten Studien aufregt. Noch mehr erstaunt hat mich die Forderung, den Hauptakzent auf die Anwendungen zu legen, wo doch jeder weiß, dass es ein Angebot von Dienstleistungen am Bürger ohne Netzwerk nicht geben kann. Ich meine, dass die Stadt, was das externe (Tourismus, Mobilität, Kulturagenda,...) und das interne (interne Plattform der kommunalen Dienststellen) Angebot angeht, gut aufgestellt ist. 65% Prozent des Territoriums der Stadt Luxemburg sind derzeit abgedeckt. In der Zielsetzung das HotCity WiFi-Netzwerk flächendeckend anzubieten, sollen nun in einer zweiten Phase die notwendigen Antennen aufgestellt werden, um auch den Netzanschluss in den Stadtvierteln Kirchberg, Beggen, Bonneweg zu gewährleisten und um die bisher in den Vierteln Hollerich, Neudorf und Belair nicht abgedeckten Zonen abzudecken. In einer zweiten Phase soll zudem der interne Netzanschluss der kommunalen Dienststellen und der großen Sportinfrastrukturen im Hinblick auf die Spiele der kleinen Staaten von Europa 2013 finalisiert werden.

Herr Schöffe Bausch hat die Einführung einer neuen App-Anwendung angekündigt. Ich hoffe, dass die neue App « Reportit » uns demnächst in einer Kommissionssitzung vorgestellt werden kann.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Herr Angel möchte ich darauf hinweisen, dass die Stadt Esch (Koalition LSAP/Déi Gréng) auf die heutige Entscheidung des städtischen Gemeinderates

angewiesen ist, da das HotCity WiFi-Netzwerk der Stadt Luxemburg auch Teile der Stadt Esch abdeckt und die Stadt Esch auch Anwendungen der Stadt Luxemburg übernommen hat. Fakt ist, dass die verschiedenen privaten Mobilfunkanbieter (Tango, LuxGsm, Orange) ihre WiFi-Antennen im öffentlichen Raum der Stadt Luxemburg an das HotCity-Netzwerk abgetreten haben. HotCity ist eine offene Plattform. Eine aufwendige Studie, die im Auftrag der Stadt Luxemburg durchgeführt wurde, hat ergeben, dass die von der Stadt installierten Hotspots keine gesundheitsschädigende Wirkung auf den Menschen haben.

Die Erklärungen und Informationen, welche die Gemeinderäte und Mitglieder der Kommission erhalten haben, waren sehr ausführlich. Diese Politik der transparenten Erklärungen soll fortgesetzt werden. Politische Querelen seitens der Opposition (LSAP) erachte ich als unangebracht und dem Projekt nicht zuträglich.

Herr Schöffe François BAUSCH : In den Unterlagen sind die verschiedenen Informationen betr. das Angebot der Dienstleistungen am Bürger aufgelistet und erklärt.

Ich kann Herrn Radoux nur zustimmen, wenn er meint, dass in der heute geführten Diskussion leider verschiedene Themenbereiche miteinander vermischt wurden. Dies ist umso mehr zu bedauern, als die Gemeinderäte und Kommissionsmitglieder ausführliche Erklärungen z.B. in Bezug auf die Leistungsfähigkeit der WiFi-Technologie erhalten haben.

Die zusätzlichen Betriebskosten in Bezug auf die Phase 2 des Projektes werden auf 80.560 € /Jahr geschätzt, davon 4.560 € für den Bereich « Overhead », Marketingkosten inklusive, d.h. Ausgaben, die zum Teil für Werbekampagnen im Zusammenhang mit der Vermarktung/Einführung neuer App-Anwendungen (z.B.

Report-it-App) anfallen. Die neue Anwendung soll zu gegebenem Zeitpunkt in der Kommission vorgestellt werden.

Der Kostenvoranschlag in Höhe von 5.280.000 Euro zwecks Durchführung der Phase 2 des HotCity WiFi-Netzwerkprojektes wird bei Enthaltung der Vertreter von CSV, LSAP und Déi Lénk gutgeheißen.

V SIDOR – ERNENNUNG EINES SECHSTEN DELEGIERTEN

Herr Patrick Goldschmidt (DP) wird die Stadt Luxemburg im SIDOR-Verwaltungsrat vertreten.

VI KIRCHENFABRIK

Der Beschluss des Verwaltungsrates der Kirchenfabrik Belair, das Legat von Madame Marguerite Marie Hélène Zacharias anzunehmen, wird bei vier Enthaltungen und einer Gegenstimme gutgeheißen.

VII ZIVILHOSPIZE

Der Beschluss der Verwaltungskommission der Zivilhospize, Herrn Jean-Paul Schwartz aus Altersgründen von seinen Funktionen als Direktor des Zivilhospizes Hamm zu entbinden, wird einstimmig gutgeheißen.

In **nicht öffentlicher Sitzung** werden behandelt :

VIII PERSONALANGELEGENHEITEN

La séance est présidée par Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL. Le conseil est en nombre.

A la mémoire de Madame Marianne Wehenkel

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Madame Marianne Wehenkel, membre du conseil communal de la ville de Luxembourg pendant de longues années, nous a quitté le 8 mars 2012 à l'âge de 75 ans. Marianne Wehenkel était membre du conseil communal de la ville d'octobre 1984 à décembre 1987, de novembre 1992 à décembre 1993 et de mars 1999 à décembre 1999.

Marianne Wehenkel, chimiste de formation, était membre fondatrice et membre du conseil d'administration de l'asbl Femmes en détresse pendant presque 30 ans. Au nom du collège des bourgmestre et échevins et du conseil communal, j'aimerais exprimer au groupe LSAP, qui, avec Marianne Wehenkel perd une collègue estimée, notre sincère compassion.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Merci pour les gentils mots! Marianne Wehenkel habitait au cœur de la ville (Groussgaass). Avec elle, le groupe LSAP perd une militante engagée. Nous ne l'oublierons pas. A côté de son engagement professionnel, Marianne Wehenkel était dotée d'une grande empathie sociale et elle s'est engagée à fond pendant toute sa vie dans la lutte pour une société plus égalitaire. Elle était membre fondatrice de l'asbl Femmes en détresse, présidente de l'association Chance Egalité et aussi membre active de l'association Amiperas. Marianne Wehenkel s'est engagée pour faire progresser l'égalité entre hommes et femmes. Elle est décédée le 8 mars 2011, alors qu'elle passait d'agréables moments ensemble avec ses collègues et militantes pour la cause féminine, le soir de la 10ième Journée Internationale de la Femme.

Au nom du groupe LSAP-Stad, je tiens à exprimer nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Le conseil communal observe une minute de silence en mémoire de Marianne Wehenkel.

Le conseil communal délibère **en séance publique** des affaires énoncées ci-après :

Ordre du jour

Monsieur Marc ANGEL (LSA P) : Le point IV figurant sur l'ordre du jour porte sur le devis de la phase 2 du projet HotCity (réseau communal sans fil WiFi), à savoir l'extension du réseau existant et les applications et interfaces annexes, pour un coût total de 5.280.000 euros. Les frais de fonctionnement annuels sont estimés à 904.000 euros.

Lors des débats budgétaires, le groupe LSAP avait demandé au collège échevinal de lui fournir de plus amples renseignements concernant notamment le volet financier et l'utilisation de la plate-forme HotCity. S'il est vrai qu'un certain nombre de chiffres et d'explications nous ont été fournis lors des discussions menées au sein de la commission consultative, il n'en reste pas moins que le délai entre la présentation du projet à la commission consultative et la réunion du prochain communal s'est avéré trop court pour recevoir de plus amples explications auprès d'un expert sur ce

dossier complexe. Le groupe LSAP demande au collège échevinal de reporter la discussion et le vote concernant la phase 2 du projet HotCity et de convoquer une autre réunion de la commission des finances dans le but d'approfondir l'argumentation accompagnant le projet en présence d'experts (existe-t-il des alternatives?), de procéder à une analyse financière plus poussée et de présenter un relevé détaillé des applications et services externes (aux clients) et internes (pour les services de la ville) offerts par la plate-forme communale de service HotCity. Bon nombre de questions restent sans réponse. C'est la raison pour laquelle nous proposons au collège échevinal de commanditer une étude de bilan auprès d'un bureau d'experts externe. Il serait par ailleurs intéressant d'entendre les responsables du portail macommune.lu afin de sonder dans quelle mesure des services clients pourraient être offerts via ce portail. A la question de savoir s'il s'agit d'un projet dit "nice to have" ou "must have", nous n'avons toujours pas eu de réponse.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Le groupe CSV soutient la proposition présentée par Monsieur le conseiller Angel. Les membres du groupe CSV qui ont assisté à la présentation du projet en réunion de la commission financière, se sont abstenu au moment du vote. Cela ne nous empêche pas de dire qu'il s'agit-là d'un projet utile dans l'intérêt de la ville et de ses citoyens. Le projet d'un réseau communal sans fil WiFi figurait à notre programme lors des avant-dernières élections communales.

Les documents mis à disposition des conseillers ne contiennent pas d'indications concernant les recettes générées par le réseau WiFi HotCity, déduction faite des recettes générées par les contrats conclus avec les différents opérateurs privés qui assurent l'accès Internet via la plate-forme ouverte qu'est la plate-forme HotCity. C'est dans ce contexte que la possibilité d'étendre la gratuité à tous les services WiFi offerts sur le territoire de la Ville serait à poser.

Monsieur Fernand KARTHEISER (ADR) : Je me rallie aux propos tenus par Monsieur Angel et Madame Mergen tout en insistant sur la nécessité de garantir la transparence financière du projet en question.

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Le groupe Déi Lénk soutient la proposition de reporter le vote concernant le projet à un prochain conseil communal, d'autant plus que le projet HotCity comporte un volet public et un volet de droit privé. De nombreuses questions concernant HotCity S.A. restent à cette date sans réponse. Les discussions à ce sujet n'ont pas pu être approfondies faute de temps.

Monsieur l'échevin François BAUSCH : Les questions relatives aux recettes et dépenses générées par le projet ont fait l'objet d'une présentation au sein de la commission financière. Un dossier y relatif a été distribué aux membres de la commission. Il semble bien que d'aucuns sont en train de faire un amalgame entre deux choses. Le vote à prendre aujourd'hui ne porte pas sur la structure de tarification HotCity S.A., mais uniquement sur les investissements des années 2012-2013 dans les infrastructures du réseau. Le réseau HotCity est à 100% entre les mains de la Ville de Luxembourg.

Le conseil communal, contre les voix des représentants des groupes LSAP, CSV Déi Lénk et ADR, décide de ne pas donner suite à la demande présentée par Monsieur le conseiller Angel et de maintenir l'ordre du jour tel qu'il a été fixé.

Motions déposées par Monsieur le conseiller Fernand Kartheiser (ADR) (*Textes voir version allemande page 116*)

Les motions déposées par Monsieur le conseiller Fernand Kartheiser sont renvoyées aux commissions consultatives compétentes en la matière pour débat approfondi.

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Le premier point inscrit à l'ordre du jour concerne les questions posées par les conseillers. A l'accoutumée, quelque 30 minutes sont consacrées au point concernant les questions des conseillers suivies des réponses du collège échevinal. Le règlement stipule que les réponses aux questions introduites par les conseillers communaux auprès de l'administration communale sont à répondre endéans un mois. Or, je constate que plusieurs des questions introduites datent de plus d'un mois et sont toujours sans réponse.

Depuis peu, les conseillers ont accès au service extranet de la ville de Luxembourg. Serait-il possible de mettre les questions posées par les conseillers sur la nouvelle base de données? Ceci permettrait aux conseillers de suivre de près quelles sont les questions introduites et les délais de réponse, ce qui pourrait encore permettre d'arriver à mieux respecter les délais.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : 14 questions posées par les conseillers étaient prévu être traitées séance tenante. Comme 10 questions ont été posées par une et même personne, qui n'a pas pu assister à la réunion du conseil communal aujourd'hui, il n'en reste plus que 4. Autrement, la grille prévue pour les questions-réponses aurait certainement été plus longue que les 30 minutes usuelles.

A l'avenir, les questions posées par les conseillers et les réponses du collège échevinal seront mises sur le portail Internet de la ville. Nous tâcherons de faire en sorte que les réponses aux questions posées puissent être fournies plus vite. Il est également prévu d'y publier les calendriers politiques avec les activités politiques des différents groupes politiques représentés au conseil communal ainsi que les calendriers avec les activités des différentes associations actives sur le territoire de la ville de Luxembourg. En ce qui concerne le compte-rendu analytique de la ville de Luxembourg, il est prévu de le mettre en ligne après 5-6 semaines, c'est-à-dire avant distribution toutes boîtes sous forme imprimée.

I QUESTIONS POSEES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Question de *M. le conseiller Drews (LSAP)* au sujet de la signalisation réglant le stationnement de camionnettes dans les zones résidentielles

De nombreux citoyens m'ont rendu attentif au fait qu'à certains endroits la signalisation défendant le stationnement de camionnettes est excessive à frôler le ridicule, à d'autres quasi inexistante et à d'autres superflue. Comptez-vous faire un inventaire, remédier à cette situation et ajouter à la qualité de vie des habitants en prenant en mains une fois pour toutes ce problème?

Monsieur l'échevin Bausch : La réglementation interdisant le stationnement des véhicules destinés au transport de choses en

bordure de rue les jours ouvrables de 18h00 à 08h00 ainsi que les dimanches et jours fériés, a été introduite progressivement entre juillet 2004 et octobre 2010 dans les quartiers de Belair, Bonnevoie, Gare, Gasperich, Hollerich, Limpertsberg, Merl, Rollingergrund et Weimerskirch, sous l'objectif de donner la priorité au stationnement des voitures des résidents et de leurs visiteurs, ceci suite à plusieurs contrôles et inventaires sur le terrain.

La signalisation prévue à cet effet au code de la route comprend des signaux verticaux qui sont soit des signaux à validité zonale, soit des signaux implantés à l'intérieur d'une zone où ils indiquent, le cas échéant moyennant sous-titres, les limitations voire interdictions de stationnement.

Par conséquent et plus précisément dans les quartiers dans lesquels une zone 30 est instaurée, des panneaux appropriés d'ordre zonal (signaux H, I du Code de la Route portant en sus des symboles voire signaux désignant la catégorie de véhicules destinés au transport de choses, suivis de l'inscription des jours et des heures pendant lesquelles ces dispositions sont applicables), ont été installés aux entrées de pareilles zones. A l'intérieur de ces zones, des signaux supplémentaires ont été installés, indiquant moyennant sous-titre le régime particulier que les chauffeurs de camionnettes sont tenus à respecter, pour clairement matérialiser et rappeler les dispositions particulières en vigueur pour cette catégorie de véhicules.

L'implantation des panneaux s'est faite selon les règles de l'art et de façon à ne point prêter ni à confusion, ni à équivoque.

Question de *M. le conseiller Radoux (DP)* concernant la place de jeux aux abords de l'avenue Leopold Goebel

La place de jeux aux abords de l'avenue Léopold Goebel se trouve entravés depuis le mois de juillet 2010. Certains nouveaux engins, placés en automne 2010, ont été enlevés au printemps 2011, l'un ou l'autre nouveau engin a été installé en été 2011. Or, il est un fait que les engins en place ne sont guère très variés, ni adaptés à des enfants de différents âges et ne donnent donc pas satisfaction.

D'où ma question : est-ce qu'il serait possible de compléter la place de jeux avec d'autres engins, par exemple aussi adaptés à des enfants de plus de 4 ans?

Madame l'échevin Loschetter : Suivant le plan pluriannuel, l'aire de jeux en question a été réaménagée en 2010. L'ancien jeu à grimper a été remplacé par un nouveau jeu combiné et plus grand, ce qui a amélioré l'attractivité et a augmenté la fréquentation de l'aire de jeux. Malheureusement, ce réaménagement a fait l'objet de réclamations d'un des citoyens habitant en face qui s'est vu incommodé par les regards des utilisateurs du jeu.

Il y a lieu de noter qu'il est prévu d'aménager un grand espace de jeux dans le nouveau lotissement Val St Croix à une distance de 500m de l'avenue Goebel, dont la mise en service est prévue en cours de l'année 2014.

En ce qui concerne la place de jeu avenue Goebel, elle est plutôt destinée aux petits enfants. Pour remédier à la situation malencontreuse précitée et au vu des demandes d'utilisateurs de cette place de jeux, il est proposé pour examiner ensemble avec ceux-ci comment l'offre de jeux pourrait être complétée et l'aménagement mis en place encore pour cet été ou l'année prochaine.

Question de *M. le conseiller Radoux (DP)* portant sur l'aménagement d'un passage pour piétons à la hauteur de la piscine rue d'Ostende

Est-ce qu'il serait possible de faire installer un passage pour piétons à la hauteur de la piscine rue d'Ostende, afin de mieux sécuriser l'accès à la piscine pour les enfants et les élèves qui s'y rendent ?

Monsieur l'échevin Bausch : Un passage pour piétons a été aménagé en face de l'entrée, respectivement de la sortie principale du parking du Stade, dans la partie supérieure de la rue d'Ostende. Ce site présente l'avantage de recueillir les flux piétonniers en provenance du parking et de l'école rue Aloyse Kayser, et de canaliser les mouvements piétonniers vers et depuis la nouvelle piscine.

Pour des raisons de sécurité, il a été procédé récemment à l'intention des conducteurs venant du val Ste Croix :

- à l'adjonction, du côté gauche du sens de la circulation, d'un panneau supplémentaire E,11a (passage pour piétons) à l'intention des conducteurs provenant du val Ste Croix ;
- à la pose d'un panneau supplémentaire A,11a (approche d'un passage pour piétons) en aval du passage pour piétons et dans tous les cas avant le virage à droite.

Par la réalisation de ces deux mesures, toute la panoplie de mesures de la signalisation et pré-signalisation entrant en ligne de compte aura été mise en œuvre. Ainsi toutes les conditions sont réunies pour garantir un cheminement sécurisé des enfants entre l'école rue Aloyse Kayser et la piscine.

Question de *M. le conseiller Bauer (CSV)* concernant le changement des heures d'ouverture du centre de recyclage

Depuis le 1er janvier 2012 le centre de recyclage rue du Stade, qui connaît un succès grandissant auprès du public, notamment en raison de l'amabilité et la disponibilité des collaborateurs du service d'hygiène, ferme ses portes les samedis à 18.00 heures au lieu de 19.30 heures auparavant.

Quelle a été la raison de cette modification des heures d'ouverture du centre de recyclage ? Qui a été demandeur de cette modification des heures d'ouverture du samedi ?

Madame l'échevin Loschetter : Plusieurs aspects ont mené à une adaptation des horaires d'ouverture du centre de recyclage de la ville les samedis de 8.30 à 18.00 heures (anciens horaires : 7.00 – 19.30 heures) :

- une diminution des heures supplémentaires et donc des frais d'exploitation du site ;
- le respect des dispositions du code du travail, plus précisément en ce qui concerne le repos hebdomadaire et le temps de travail maximal par jour/semaine ;
- une réduction des nuisances sonores liées aux activités au centre de recyclage et qui ont depuis toujours donné lieu à des plaintes de la part des riverains.

Par ailleurs, même avec la plage d'ouverture légèrement adaptée, le centre de recyclage de la ville est, comparaison faite au niveau

national, celui qui offre avec 72 heures d'ouverture, réparties sur 6 jours, de loin l'horaire le plus avantageux.

II CIRCULATION

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, confirme certains règlements provisoires et modifications définitives du règlement de la circulation.

III CONVENTIONS

1. L'acte du 09 février 2012 aux termes duquel la ville donne à bail à M. Luc Lepasch un emplacement de stationnement dans le garage souterrain de l'immeuble en copropriété à usage mixte d'habitation et de commerce, dénommé "Résidence Le Charles VI", sis 1 et 3, rue Charles VI - 1a et 1b, rue du Fort Wallis.

Le loyer mensuel a été fixé à 160.- euros au nombre-indice moyen des prix à la consommation. Le bail est conclu pour la durée d'une année à partir du 1er février 2012. Sauf dénonciation, au moins 3 mois avant l'échéance normale, il continuera ses effets par tacite reconduction d'année en année.

2. L'acte du 09 février 2012 aux termes duquel la ville donne à bail à M. Bruno Pereira Lopes un emplacement de stationnement dans le garage souterrain de l'immeuble en copropriété à usage mixte d'habitation et de commerce, dénommé "Résidence Le Charles VI", sis 1 et 3, rue Charles VI - 1a et 1b, rue du Fort Wallis.

Le loyer mensuel a été fixé à 100.- euros au nombre-indice moyen des prix à la consommation. Le bail est conclu pour la durée d'une année à partir du 1er février 2012. Sauf dénonciation, au moins 3 mois avant l'échéance normale, il continuera ses effets par tacite reconduction d'année en année.

3. L'acte du 26 février 2012 aux termes duquel la ville donne à bail à M. Stefano Biondi, demeurant avenue Monterey, un emplacement de stationnement banalisé au parking Monterey, aménagé sous l'avenue Monterey.

Le présent bail est conclu pour la durée d'une année à partir du 1er avril 2012. Sauf dénonciation, au moins trois mois avant son échéance, il continuera ses effets par tacite reconduction d'année en année et ceci jusqu'en l'année 2031 au plus tard.

En tout cas, le contrat de bail cesse de plein droit si l'abonné fait une cession de bail ou une sous-location, s'il change d'adresse ou s'il n'est plus propriétaire d'une voiture automobile.

Le loyer mensuel a été fixé à 186,86 euros au nombre indice moyen des prix à la consommation.

4. L'acte du 05 mars 2012 aux termes duquel la ville donne à bail à l'association des guides et scouts "Groupe Robert Schuman Luxembourg-Kiem" des locaux modulaires préfabriqués avec une surface de 180 mètres carrés, sis aux abords de la rue Anne Beffort, sur le domaine de l'école Anne Beffort. Les lieux donnés en location serviront exclusivement de home à l'association, à ses membres, et occasionnellement, de l'accord de l'association, à d'autres groupes

scouts dans le cadre de leurs activités. Ils ne devront en aucun cas servir à des fins non compatibles avec les objectifs sociaux officiels du locataire.

Le bail est conclu pour la durée de cinq ans qui ont pris cours le 1er septembre 2011 pour finir le 31 août 2016. Sauf dénonciation, il continuera ses effets par tacite reconduction d'année en année.

Les lieux sont mis à disposition moyennant paiement d'une redevance annuelle symbolique de 5.- euros.

5. L'acte du 20 janvier 2012, aux termes duquel la ville donne à bail à l'association sans but lucratif LISEL - Lieu d'Initiatives et de Services des Etudiants au Luxembourg -, l'immeuble communal sis à Luxembourg-Bonnevoie, 11, rue du Cimetière.

Les lieux loués serviront exclusivement au logement d'un maximum de 6 étudiants inscrits à l'université de Luxembourg, suivant de préférence une formation dans le domaine social et participant à un projet initié et encadré par une des associations sociales actives dans le quartier de Bonnevoie.

Le contrat a pris cours le 1er janvier 2012 et finira le 31 décembre 2014. Si à la date du 31 décembre 2014 le bail n'a pas été dénoncé par l'une des parties contractantes, il continuera ses effets par tacite reconduction d'année en année.

Le loyer mensuel a été fixé à 1.000.- euros au nombre indice des prix à la consommation. Il sera adapté annuellement le 1er janvier à l'évolution de ce nombre-indice.

Monsieur Armand DREWS (LSAP) : Le groupe LSAP soutiendra les conventions numéros 5, 16 et 17. La convention conclue entre la Ville de Luxembourg et l'association LISEL stipule que les étudiants logés dans l'immeuble sis 11, rue du Cimetière, s'engagent à participer à un projet initié par une des associations sociales actives dans le quartier de Bonnevoie. Nous saluons une telle clause ainsi que celle stipulant la mise en place d'un comité d'accompagnement.

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Le projet en question permet de créer 6 logements pour étudiants. Parallèlement, les étudiants s'engagent à participer à des projets sociaux dans le quartier de Bonnevoie, ce qui permet de créer une situation win win pour tous les partenaires.

Madame Isabel WISELER-LIMA (CSV) : Le groupe CSV soutiendra les conventions numéros 5, 16 et 17. La création de logements pour étudiants rue du Cimetière et le fait que les étudiants participent aux projets initiés et encadrés par les associations sociales actives dans le quartier de Bonnevoie, contribuera à établir une meilleure cohabitation dans le quartier.

Madame l'échevin Viviane LOSCHETTER : Le projet en question est représentatif de la politique de logement poursuivie par les édiles de la ville, à savoir renforcer et promouvoir la cohabitation dans les quartiers. La ville de Luxembourg donne à bail à l'association LISEL un immeuble communal sis 11, rue du Cimetière. Les lieux loués serviront au logement d'étudiants inscrits à l'Université de Luxembourg. Les étudiants s'engagent à participer aux projets initiés par une des associations sociales actives dans le quartier de Bonnevoie. Un bilan sera dressé après un an.

6. L'acte du 07 mars 2012, aux termes duquel la ville donne à bail à Mme Alfia Emanuela Zummo, l'ensemble commercial faisant partie du complexe immobilier sis 1, rue de Laroche, composé d'un débit de boissons avec terrasse, d'une cave avec les dépendances du local de débit, d'un logement de service ainsi que d'une concession de cabaretage.

Le présent bail est conclu pour une durée de trois années à partir du 1er avril 2012. Sauf dénonciation, il continuera ses effets par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de trois années chaque fois.

Le loyer mensuel a été fixé à 1.136.- euros au nombre-indice moyen des prix à la consommation. Il sera adapté annuellement le 1er janvier à l'évolution de ce nombre-indice.

7. L'acte du 07 mars 2012 aux termes duquel la ville donne à bail à la société agricole "Coin de Terre et du Foyer Rollingergrund" un terrain, sis au lieu-dit "Auf der Ginz", avec une contenance approximative de 67 ares.

Le terrain en question est destiné à l'aménagement d'une cité jardinière en vue de sa sous-location à des habitants de la ville, intéressés au jardinage et exploitant ces surfaces dans un but non-lucratif.

Le présent bail est consenti pour une durée indéterminée ayant pris cours le 1er novembre 2011. Le loyer annuel a été fixé à 5.- euros l'are, soit au total 335.- euros.

8. L'acte aux termes duquel la ville confie à la société Castel Gérance s.ar.l. (anciennement Géralux s.ar.l.) la gestion locative, technique et administrative du complexe immobilier communal sis 12-14, place Guillaume II et 18, rue du Curé.

La gestion porte sur cinq unités commerciales, dix logements, dont quatre logements sociaux, et les parties communes.

Le contrat entrera en vigueur dès sa signature et expirera le 31 octobre 2015. Sauf dénonciation, au moins six mois avant son échéance, il continuera ses effets par tacite reconduction d'année en année.

Rémunération des prestations du gestionnaire:

- Gérance administrative: 246,37 euros/mois ;
- Gérance technique: 260,29 euros/mois ;
- Gérance locative: 4% par mois sur les loyers mensuels encaissés.

9. L'acte aux termes duquel la ville concède à la société « Les Résidences s.a. », filiale à 100% de Thomas & Piron s.a., un droit d'emphytéose sur un terrain communal au lieu-dit « rue du Soleil » avec une contenance de 08 ares 17 centiares, destiné à recevoir la construction d'un immeuble en copropriété comportant 7 logements (2, rue du Soleil).

Dans le cadre d'un concours portant sur la conception, la construction et la vente avec bail emphytéotique de logements sur des terrains dits « Baulücken », la ville a attribué à l'équipe « AM Steinmetz DeMeyer Architectes/urbanistes s.ar.l. & SIA s.a. /Thomas et Piron s.a. » la construction de logements de qualité à des prix abordables.

Le contrat est conclu pour une période de 99 années, prenant cours à partir de la date de sa transcription au premier bureau des hypothèques à Luxembourg.

Le droit est consenti pour toute sa durée moyennant une indemnité forfaitaire et unique de 9.000.- euros l'are, soit au total 73.530.- euros.

La société est tenue de soumettre pour accord préalable à la ville les prix de vente et cahier des charges relatifs aux logements à construire. Elle a pour obligation de céder le droit d'emphytéose avec le logement afférent à des acquéreurs agréés par la ville.

La ville se réserve un droit de préemption indivisible pendant une durée de douze ans prenant cours à la date de la signature de l'acte de constitution du droit d'emphytéose.

La ville se réserve en outre le droit de résolution totale ou partielle du présent acte et des actes futurs de cession du présent droit d'emphytéose avec vente des logements en cas de non-respect de leurs clauses et conditions par la société et/ou les preneurs/acquéreurs ultérieurs successifs.

10. L'acte aux termes duquel la ville concède à la société « Les Résidences s.a. », filiale à 100% de Thomas & Piron s.a., un droit d'emphytéose sur un terrain communal au lieu-dit « rue des Forains », avec une contenance de 33 ares 98 centiares, destiné à recevoir la construction d'un immeuble en copropriété comportant 27 logements (5-7, rue des Forains).

Dans le cadre d'un concours portant sur la conception, la construction et la vente avec bail emphytéotique de logements sur des terrains dits « Baulücken », la Ville a attribué à l'équipe « AM Steinmetz DeMeyer Architectes/urbanistes s.ar.l. & SIA s.a. /Thomas et Piron s.a. » la construction de logements de qualité à des prix abordables.

Le contrat est conclu pour une période de 99 années, prenant cours à partir de la date de sa transcription au premier bureau des hypothèques à Luxembourg.

Le droit est consenti pour toute sa durée moyennant une indemnité forfaitaire et unique de 9.000.- euros l'are, soit la somme totale de 305.820.- euros.

La société est tenue de soumettre pour accord préalable à la ville les prix de vente et cahier des charges relatifs aux logements à construire. Elle a pour obligation de céder le droit d'emphytéose avec le logement afférent à des acquéreurs agréés par la ville.

La ville se réserve un droit de préemption indivisible pendant une durée de douze ans prenant cours à la date de la signature de l'acte de constitution du droit d'emphytéose.

La ville se réserve en outre le droit de résolution totale ou partielle du présent acte et des actes futurs de cession du présent droit d'emphytéose avec vente des logements en cas de non-respect de leurs clauses et conditions par la société et/ou les preneurs/acquéreurs ultérieurs successifs.

Monsieur Fernand KARTHEISER (ADR) : Le groupe ADR soutiendra les conventions numéros 9 et 10 concernant la construction et la vente avec bail emphytéotique de logements à la

rue du Soleil et à la rue des Forains. Serait-il possible d'introduire dans les clauses d'autorisation de bâtir une clause sociale selon laquelle quelques-uns des logements seraient à réserver au logement social ?

Madame Vronny KRIEPS (DP) : Le projet dit « Baulücken » est entré en phase 2. 61 logements vendus selon le principe de l'emphytéose seront créés sur les terrains dits « Baulücken » rue des Forains et rue du Soleil. Dans le cadre de la phase 1, 75 logements vendus sur base de bail emphytéotique ont été créés.

L'objectif poursuivi par le projet dit « Baulücken » n'est pas de créer des logements sociaux, mais la construction de logements à des prix abordables dans le cadre d'une politique de soutien pour aider les jeunes ménages à acquérir des logements sur le territoire de la ville. L'attribution des logements se base sur un système à points.

Nous saluons que, dans le cadre de l'élaboration des plans de construction, il a été pris soin de concevoir les logements de façon à maintenir les charges de logement aussi bas que possible.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Les chantiers à la rue du Soleil et à la rue des Sources (travaux d'infrastructures et construction de logements sur des terrains dits « Baulücken ») ont occasionné des gênes pour les riverains, plus spécialement des gênes de passage et d'accès aux garages. Pas tous les logements disposent d'un garage. Les rues sont étroites. Il est donc important de mettre en place une gestion du stationnement efficace.

Le quartier de Weimerskirch est un quartier en expansion. D'autres logements y seront construits. J'ai malgré tout l'impression que les jeunes ménages ne sont pas le groupe cible. Pourquoi aurait-on sinon dû fermer l'école de Weimerskirch ?

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Lors des discussions menées au sein de la commission consultative, d'aucuns avaient abordé la question de la pondération des critères d'attribution. Ma proposition avait été celle d'attribuer plus de points aux familles avec enfants dans le but de les aider à acquérir plus vite un logement.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Nous continuerons à promouvoir la construction de logements sociaux. Néanmoins, la situation du logement en ville étant également devenue plus difficile pour les jeunes familles, qui n'ont souvent pas les moyens d'acquérir un appartement ou une maison répondant à leurs besoins sur le territoire de la ville, le collège échevinal, comme annoncé dans sa déclaration échevinale, compte réaliser des projets de construction sur des terrains dits « Baulücken » s'adressant plus particulièrement aux jeunes familles appartenant à la classe moyenne.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : La ville de Luxembourg joue un rôle pionnier dans le programme dit « Baulücken ». Les logements créés dans le cadre de ce programme n'ont pas le statut de logement social.

Le prix par mètre carré pour un logement dit « Baulücken » se situe entre 2.830 € et 3.194 €, c'est-à-dire que le mètre carré est vendu à moitié du prix du marché de l'immobilier.

Les logements nouvellement créés seront classés classe énergétique A. Moins les logements consomment d'énergie, plus faibles seront les frais.

Les rues du Soleil et des Forains sont des rues étroites, ce qui, en cas de chantiers d'envergure, ne facilite certes pas les choses. La ville de Luxembourg est soucieuse d'assurer une bonne coordination des chantiers. La gestion des chantiers ainsi que l'information aux riverains seront encore améliorées dans le but de réduire les nuisances et gênes pour les riverains à un minimum.

Les locaux de l'école de Weimerskrich, fermée faute de suffisamment d'élèves, ont été mis à disposition de l'association ASTI et aménagés en bibliothèque. En cas de besoin, l'immeuble en question pourra de nouveau servir de bâtiment d'école.

Monsieur le conseiller Radoux s'est exprimé en faveur d'une adaptation de la pondération des critères d'attribution dans le cadre du programme « Baulücken » dans le but d'aider les familles avec enfants à acquérir plus rapidement un logement à prix abordable. En ce qui concerne les critères d'attribution, il a été pris soin de trouver un modus vivendi permettant de répondre tant au besoin des familles avec enfants qu'aux jeunes familles encore sans enfants. Une adaptation des critères à la demande est possible à tout moment.

11. L'acte du 14 février 2012, aux termes duquel la ville acquiert des consorts Ewen (MM. Norbert, Marc et Paul Ewen) une languette de terrain, sise aux abords du Val Ste Croix, avec une contenance de 31 centiares.

L'immeuble est cédé à titre gratuit.

But : Régularisation de la situation foncière par la mise en concordance des limites de propriété, moyennant l'incorporation de l'emprise dans le domaine de la voirie publique communale.

12. L'acte aux termes duquel la ville acquiert de MM. Badi Arzani et Shahrooz Saberi une languette de terrain, sise à Luxembourg-Merl, aux abords de la rue de Strassen, avec une contenance de 07 centiares.

L'immeuble est cédé à titre gratuit.

But: Régularisation de la situation foncière, moyennant l'incorporation de l'emprise dans le domaine de la voirie publique communale.

13. L'acte aux termes duquel le Centre Hospitalier de Luxembourg cède à la ville neuf parcelles de terrain, sises aux abords du Val Fleuri et des rues Pierre Federspiel, Nicolas Ernest Barblé, Alexandre Fleming et Nicolas Braunshausen, avec une contenance totale de 16,12 ares, et obtient de la part de la ville six languettes de terrain, sises aux mêmes endroits avec une superficie totale de 3,63 ares.

Cession et rétrocession de terrains se font à titre gratuit.

L'acte stipule encore la constitution de deux servitudes de passage à charge des terrains appartenant au Centre Hospitalier et au profit de la ville, afin d'y maintenir à demeure des conduites souterraines faisant partie des réseaux de chauffage urbain et d'eau. Lesdites servitudes ne donnent droit à une quelconque indemnité spéciale au propriétaire des fonds servants.

But: Régularisation de la situation foncière par l'incorporation des terrains dans le domaine de la voirie publique communale.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Ne serait-il pas utile de se donner, une fois pour toutes, une ligne directrice concernant la procédure à adopter en cas de vote pouvant impliquer des conflits d'intérêts du fait qu'un ou plusieurs conseillers, membres d'une commission consultative, sont également membres du conseil d'administration d'une entreprise ou d'une association avec laquelle la ville de Luxembourg va conclure une convention ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : A l'accoutumée, les conseillers susceptibles de se retrouver en situation de conflit d'intérêts, ne participent pas au vote.

14. L'acte signé le 09 mars 2012 avec le Centre Hospitalier de Luxembourg fixant les cessions de terrains ainsi que les conditions et modalités de réalisation, de mise en oeuvre et de financement des travaux de voirie et d'équipements publics nécessaires à la viabilité des terrains du CHL sis aux abords de la rue Barblé.

Aux termes du contrat le Centre Hospitalier cède gratuitement à la ville une parcelle de terrain avec une contenance de 22,90 ares, destinée à être incorporée dans le domaine public communal.

En outre, le CHL concède à la ville des servitudes de passage en vue de la mise en place d'une canalisation descendant en direction du Rollingergrund et de l'accès aux regards y relatifs pour tous travaux d'inspection et d'entretien.

Les prédictes servitudes ne donnent droit à une quelconque indemnité spéciale au propriétaire des fonds servants.

But: Meilleure exploitation du foncier dans le cadre des activités scientifiques en relation avec le Centre Hospitalier de Luxembourg.

15. Conventions conclues au courant de l'année 2011 ayant pour objet d'accorder de nouvelles concessions funéraires sur les différents cimetières de la ville :

Au cours de l'année en question 2 concessions à perpétuité, 105 concessions pour une durée de 30 ans et 94 concessions pour une période de 15 ans ont été accordées. En outre, 55 concessions pour les tombes cinéraires ont été délivrées. Finalement, 8 transcriptions de concessions ont été enregistrées.

16. La convention aux termes de laquelle la ville confie la gestion du centre d'accueil et d'hébergement pour personnes indigentes « Foyer Obenthal », aménagé par la ville au 14, rue du Puits, ainsi que l'encadrement social des personnes y accueillies, à l.a.s.b.l. Inter-Actions, établie à 9, route de Thionville.

La présente convention est conclue pour la durée d'une année à partir du 1er juin 2012. Une évaluation commune sera effectuée après une année de gestion afin de décider la suite de la collaboration. Par la suite, sauf dénonciation, elle continuera ses effets d'année en année.

Un subside annuel de 200.402,39.-€, couvrant les frais de salaire du personnel et les frais de gestion, est alloué par la ville à l'association.

Monsieur Armand DREWS (LSAP) : Serait-il possible d'avoir plus d'informations concernant la durée du séjour au foyer et le suivi des personnes hébergées au Foyer Obenthal ?

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : La durée de séjour maximum au Foyer est de trois à quatre mois. Je pense qu'il faut pouvoir faire preuve de flexibilité sachant que la recherche d'un logement n'est pas toujours chose facile pour les personnes hébergées au Foyer.

Monsieur David WAGNER (Déi Lénk) : Une extension du Foyer Obenthalt est-elle envisagée ?

Il arrive que des locataires d'un logement social de la Ville soient expulsés pour des raisons liées à des comportements fautifs voire inadmissibles et que ces personnes, malgré le soutien qui leur est apporté par les services, ne savent pas comment s'y prendre. Il semble donc utile d'améliorer l'accès à l'information pour les personnes concernées.

Madame l'échevin Viviane LOSCHETTER : Le Foyer Obenthalt, qui compte 14 chambres et peut accueillir 56 personnes, est un foyer d'urgence destiné principalement aux familles avec enfants habitant sur le territoire de la ville de Luxembourg qui n'ont pas pu trouver d'alternative au foyer. La famille peut y loger pendant une courte période fixée à 3-4 mois. Les différents services soutiennent les personnes hébergées au Foyer Obenthalt dans leurs démarches pour trouver un nouveau logement.

Il est très rare que des locataires soient expulsés d'un logement social appartenant à la ville de Luxembourg. Au cours des six dernières années, le cas s'est présenté deux ou trois fois. De manière répétée et malgré les avertissements écrits leur adressés, les locataires avaient enfreint des règles élémentaires comme celle de payer leur loyer ou de ne pas porter des dégâts volontaires au lieu d'hébergement. Les personnes concernées ont été aidées dans la recherche d'un logement accompagné dans le but de les aider à expérimenter une vie indépendante tout en bénéficiant d'un suivi adapté à leur situation.

La ville de Luxembourg gère actuellement quelque 500 logements, dont bon nombre de logements sociaux. Dans ce contexte, notez que pas tous les logements sociaux font partie d'un programme « logement accompagné ». Le rôle de la ville est prioritairement celui de propriétaire. L'encadrement social des locataires revient aux partenaires externes avec lesquels nous entretenons une bonne collaboration.

17. La convention suivant laquelle la ville met gratuitement à disposition du « Comité National de Défense social », établi à L-7210 Helmsange, 7, rue de l'Alzette, les locaux aménagés au 14, rue du Puits pour l'exploitation de la Vollekskichen et prend en charge la fourniture de chaleur, les frais d'électricité, de gaz, d'eau, de canalisation et de poubelle.

Un subside de 50.800.-€, destiné à couvrir les frais de salaire d'un poste d'artisan censé assurer le service de la Vollekskichen les weekends, ainsi que l'entretien des locaux, est alloué par la ville à l'association pour l'année 2012.

Le présente convention est conclue pour la durée d'une année à partir du 1er janvier 2012 et sera renouvelée, sauf dénonciation, par tacite reconduction d'année en année.

Monsieur Armand DREWS (LSAP) : Serait-il possible d'avoir des renseignements concernant le taux de fréquentation de la Vollekskichen ?

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : La Vollekskichen est une institution dans la tradition des « soupes populaires ». Le service fondé par le CNDS fonctionne bien. La Vollekskichen et le Foyer Obenthalt resteront logés à la même adresse 14, rue du Puits, mais la gestion du Foyer Obenthalt sera dorénavant confiée à l'asbl. Inter-Actions.

Madame l'échevin Viviane LOSCHETTER : Les capacités de la Vollekskichen sont pleinement utilisées. Le moment semble venu d'envisager, ensemble avec les partenaires sociaux actifs sur le terrain, l'aménagement d'une deuxième Vollekskichen.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve les conventions énoncées ci-dessus.

IV DEVIS DE TRAVAUX

ATST

Projet d'assainissement, respectivement de confinement de terres contaminées sur le site de l'ancienne usine à gaz située rue St. Quirin à Luxembourg-Grund

Madame l'échevin Viviane LOSCHETTER : Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis au montant de 2.200.000 € TTC portant sur l'exécution des travaux d'assainissement, respectivement de confinement de terres contaminées sur le site de l'ancienne usine à gaz située rue St. Quirin à Luxembourg-Grund. Le devis englobe environ 150.000 € de surcoûts résultant de l'adaptation du projet d'assainissement à l'utilisation future du site pour l'aménagement d'une piste de skate. Le projet a été élaboré par la division hygiène et eaux en collaboration avec le bureau d'études WPW Geoconsult et en collaboration avec l'administration de l'Environnement.

Les travaux d'assainissement sont effectués essentiellement dans le but d'éliminer respectivement de minimiser le risque d'impact des contaminations en place sur la nappe d'eau souterraine. De plus, il s'agit d'aménager le site de façon à permettre, sans risque pour les personnes y séjournant, une utilisation comme parc public, respectivement comme aire d'activités et de loisirs. L'aménagement ultérieur d'une piste de skate sur le site sera alors possible.

Le projet comprend les travaux suivants :

- débroussaillage et décapage de la terre arable dans l'emprise des travaux et de l'installation de chantier ;
- mise en place de l'installation de chantier ;
- réalisation d'une enceinte de confinement de la zone la plus polluée moyennant un rideau étanche en pieux forés ;
- réalisation de l'étayage des sols autour de la citerne et évacuation des déblais ;
- terrassement et évacuation des terres polluées autour de la citerne ;
- remblayage des zones excavées avec des matériaux propres ;
- mise en place d'une étanchéité en feuille HDPE au-dessus de la zone confinée pour empêcher la pénétration d'eaux pluviales ;
- préparation de l'assise pour l'utilisation future du terrain ;

- les eaux résultant des travaux de forage respectivement de l'abaissement de la nappe phréatique sont traitées dans une installation de traitement au charbon actif avant d'être déversées dans la canalisation d'eaux usées de la Ville.

Les demandes d'autorisation dites commodo-incommodo ont été délivrées par les ministères compétents en la matière. L'autorisation de principe pour l'abattage d'arbres dans l'emprise de travaux a également été délivrée.

Le planning des travaux a été défini en concertation avec l'administration des Ponts et Chaussées en fonction des contraintes de coordination et de coexistence avec les travaux en relation avec la réhabilitation du Pont Adolphe. Les travaux d'assainissement et de confinement pourront démarrer au mois de septembre 2012 et se termineront en mars 2013.

A la demande de l'administration de l'Environnement un programme de monitoring de l'efficacité des travaux effectués sera réalisé sur une durée de cinq ans à partir de la fin du chantier.

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Le groupe Déi Lénk soutiendra le projet en question.

Madam Claudine KONSBRUCK (CSV) : 2,2 millions d'euros pour des travaux à réaliser en 6 mois, voilà un coût financier considérable. Est-ce que des alternatives financières moins coûteuses ont été prises en considération ? Le projet sera-t-il subventionné par l'administration de l'Environnement ?

Les chantiers dans la vallée de la Pétrusse seront d'envergure : travaux d'assainissement, forages en vue du raccordement de la station d'épuration de Bonnevoie à la station d'épuration de Beggen, travaux de consolidation du pont. Etant donné que la saison touristique battrait bientôt son plein, j'aimerais savoir si les mesures nécessaires ont été prises pour garantir l'accès des piétons et des cyclistes à la vallée de la Pétrusse pendant les travaux.

Depuis les travaux de terrassements effectués par le service des parcs et promenades en décembre 2003, 9 années se sont écoulées. Pourquoi le projet a-t-il pris aussi longtemps à être entamé ?

Monsieur Tom KRIEPS (LSAP) : Selon la presse, l'existence d'une deuxième citerne contenant des boues goudronneuses serait possible. La ville de Luxembourg serait bien avisée d'assainir le site le plus minutieusement possible.

Le projet prévoit l'aménagement d'une piste de skate sur le site. S'agira-t-il d'une piste à ciel ouvert ou d'une piste couverte ?

Des demandes relatives à une subvention du projet ont été adressées à l'administration de l'Environnement. Or, il semblerait que l'Etat n'ait pas encore réagi à la demande en question. Dans l'affirmative, je demanderais au collège échevinal de réitérer la demande d'une participation financière de l'Etat.

Les travaux d'assainissement du site de l'ancienne fabrique de goudron à Gasperich sont terminés. Quelle est l'évolution des choses sur le site ?

Madame Vronny KRIEPS (DP) : L'existence de différentes zones polluées rend l'installation du chantier compliquée et explique le coût élevé du projet. L'enlèvement et l'évacuation des terres polluées

vers des usines spécialisées et leur décontamination génèrent plus d'un tiers des coûts.

Je rejoins les propos de Madame Konsbrück pour souligner l'importance d'une bonne coordination des différents chantiers. Il serait encore utile de renseigner les citoyens et les visiteurs via des panneaux d'information des zones restant accessibles au public durant la période des travaux et d'y prévoir des points d'attraction.

Monsieur Fernand KARTHEISER (ADR) : A mon avis, deux questions s'imposent. Le timing pour l'ouverture du chantier est-il bien choisi sachant que la saison touristique battrait bientôt son plein ? Etant donné que les analyses n'ont pas dégagé de pollution au niveau de la nappe phréatique et qu'il n'y aurait pas d'urgence à réaliser les travaux d'assainissement, il est légitime de poser la question quant à l'opportunité de l'assainissement du site. Ne suffirait-il pas de laisser confiner sur place les anciens résidus ?

Monsieur Carlo BACK (Déi Gréng) : Les sondages géologiques ont révélé une contamination du sous-sol aux HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et aux BZ'TX (benzène, toluène, xylène...), produits fortement toxiques. Un assainissement du site s'impose, d'autant plus que l'aménagement d'une piste de skate et d'une aire de loisirs y sont prévues.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Lors des discussions menées au sein de la commission consultative la question quant à l'opportunité de l'assainissement du site a été posée de façon sous-jacente. A mon avis, il est de la responsabilité de la ville de Luxembourg, notamment en sa qualité de propriétaire du terrain, d'assainir le site, même si après 50 ans les résidus d'une pollution de la nappe phréatique sont quasi inexistantes.

Les coûts générés par l'évacuation et le traitement des terres contaminées représentent la majeure partie des coûts. Le législateur luxembourgeois n'a pas fixé de valeurs de référence ni quant à savoir quand des terres sont gravement contaminées ni quant à savoir quand il est nécessaire de procéder à un assainissement d'un site. En ce qui concerne le site en question, nous avons pris comme limites de référence les normes établies par l'administration de l'Environnement Rhénanie-Palatinat. Or, les sondages géologiques effectués ont révélé que les normes d'acceptabilité des HAP fixées par la Rhénanie-Palatinat (hydrocarbures aromatiques polycycliques) sont largement dépassées. Un assainissement du site s'impose.

Lors des discussions menées au sein de la commission consultative, d'aucuns avaient soulevé la question de savoir pourquoi, depuis 2003, tant d'années se sont écoulées avant que le conseil communal soit saisi d'un projet d'assainissement. Dans ce contexte, il y a lieu de faire remarquer que les départements ministériels concernés par le projet ont mis entre 3 à 4 années pour délivrer les autorisations requises. Etant donné que les travaux n'ont pas pu être commencés faute de toutes les autorisations requises et que le délai de validité de la première autorisation était déjà expiré au moment où la dernière des autorisations requises nous est parvenue, une nouvelle demande d'autorisation a dû être introduite auprès du département ministériel en question. C'est un état de choses intenable !

Madame l'échevin Viviane LOSCHETTER : Une alternative moins coûteuse n'existe pas. Des normes doivent être respectées. Les travaux d'assainissement ont leur coût.

Une demande de participation financière au projet a été introduite auprès du département ministériel, notamment pour les travaux d'assainissement et de coffrage. La réponse était décevante. L'Etat a laissé entrevoir une participation financière de 2% seulement du coût des travaux. Deux années plus tard, une nouvelle demande de participation financière a été introduite. Cette fois-ci la participation financière accordée était encore moindre. Malgré l'engagement décevant de l'Etat, la ville de Luxembourg, en sa qualité de propriétaire du terrain, était décidée à agir en responsable et a pris la décision d'assainir le site.

La coordination des différents chantiers sera assurée, ceci en étroite concertation avec les différents départements ministériels. La vallée de la Pétrusse restera accessible aux piétons et cyclistes durant la période des travaux. Ensemble avec les instances établies nous relèverons le défi d'assurer l'attractivité de la vallée de la Pétrusse pendant la période des travaux.

Les travaux de préparation ont duré trois ans. Je ne reviendrai plus sur les années qui se sont écoulées pour finaliser le projet, Monsieur le conseiller Radoux ayant donné les explications sur les raisons du retard dans l'avancée du projet.

La piste de skate prévue ne sera pas couverte. A côté d'une piste de skate à ciel ouvert, l'offre d'une piste de skate indoor sur le territoire de la ville restera assurée.

Le conseil communal approuve le projet d'assainissement, respectivement de confinement de terres contaminées sur le site de l'ancienne usine à gaz située rue St Quirin à Luxembourg-Grund. Le représentant du groupe ADR a voté contre le projet.

E-City

HotCity – Devis pour la phase 2

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Mis en place en 2007, HotCity est une initiative de la ville de Luxembourg qui consiste à mettre en place une infrastructure communale sans fil pour accéder à Internet. Après une phase pilote (2007-2009), le conseil communal avait voté en date du 15 juin 2009 un devis de 8.198.000 euros pour la première phase du projet. La réalisation de la phase 2 permettra de finaliser la couverture du réseau HotCity sur le territoire de la ville. Etant donné que les informations et explications fournies aux membres de la commission consultative étaient très exhaustives et beaucoup plus détaillées qu'en juin 2009, et compte tenu du fait qu'il s'agit d'un complément à la phase 1, je ne vois pas de raison pour ne pas voter le devis concernant la phase 2. Qui a dit A, doit dire B.

Monsieur l'échevin François BAUSCH : Le réseau HotCity est géré par une plate-forme de service, sur laquelle la ville met à disposition des citoyens et des visiteurs des applications gratuites. Pour éviter une concurrence déloyale, l'accès payant à l'Internet dans l'espace public est assuré par les différents opérateurs privés.

Aujourd'hui, 68.000 utilisateurs naviguent par mois sur le portail de HotCity et utilisent les applications gratuites de la plate-forme de

service via les 472 antennes installées. Ces chiffres montrent le succès du projet HotCity pendant la phase 1 qui s'est terminée fin 2011.

Compte tenu des interventions des conseillers en début de séance, il semble important de remettre le projet dans le bon contexte. La ville de Luxembourg compte quelque 97.000 habitants. Tous les jours, la ville accueille quelque 130.000 frontaliers. 40% des emplois du pays sont concentrés sur le territoire de la ville. Le secteur financier et bancaire, le plus important des secteurs économiques, est situé en grande majorité dans la ville de Luxembourg. L'Université du Luxembourg et une partie du secteur IT sont également implantées sur le territoire de la ville. Un des objectifs majeurs du projet HotCity est celui de soutenir le développement économique, et plus particulièrement les secteurs des technologies de l'information, de la création et du secteur financier. Un autre objectif est de faire profiter l'ensemble des citoyens et des visiteurs de la ville d'un réseau performant, de haute vitesse de transmission, et de répondre ainsi aux besoins de la société de communication. Il s'agit de promouvoir l'image de marque d'une ville ouverte aux nouvelles technologies. Les investissements déjà réalisés et prévus pour 2012/2013 ne sont pas à considérer dans la perspective des recettes – 160.000 euros/ans, mais en premier lieu en fonction d'une politique d'implantation ciblée dans le but de promouvoir le rayonnement de la ville comme métropole moderne et comme centre financier et économique de pointe.

Un autre objectif est celui d'augmenter la qualité du réseau, d'améliorer les services publics et de répondre aux besoins des utilisateurs en situation mobile. La réalisation de la phase 2 permettra encore de mieux répondre aux besoins internes des services communaux en termes de connectivité informatique mobile. Les Apps HotCity connaissent un grand succès et permettent aux citoyens de télécharger des informations utiles. L'offre de ces produits sera étendue. Bientôt une nouvelle application appelée « Report it » sera opérationnelle. L'application « Report it », encore connue sous le nom de « FixMyStreet » est une application qui permettra aux citoyens de signaler aux autorités communales les défauts et problèmes dans l'espace public (voie publique, trottoirs, dépôt illégal d'ordures,...) et de suivre l'évolution du dossier.

Les investissements de la ville de Luxembourg en vue de l'extension du réseau comportent également les coûts relatifs à l'installation des antennes extérieures et intérieures. Lors de la phase 1 quelque 472 antennes qui couvrent 65% du territoire de la ville ont été installées. Des antennes supplémentaires seront installées pour assurer la couverture totale du territoire de la ville. Dans ce contexte, il y a encore lieu d'insister sur un aspect qui relève du domaine sanitaire. Si la ville de Luxembourg n'avait pas pris l'initiative de mettre en place une infrastructure communale sans fil pour accéder à Internet, la conséquence aurait été une pollution visuelle induite par les antennes installées par les opérateurs WLAN privés.

Monsieur le conseiller Angel avait soulevé la question de savoir si des alternatives avaient été envisagées dans le présent projet. Dans ce contexte, il y a lieu de souligner qu'en termes de performance la technologie WiFi g est actuellement sans concurrence.

Le conseil communal est dès lors appelé à approuver le devis de la phase 2 du projet HotCity, à savoir l'extension du réseau existant et les applications et interfaces annexes, pour un coût global de 5.280.000 euros.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : La demande formulée par le groupe LSAP de reporter le vote concernant le projet HotCity (phase 2) a été réjetée par la majorité DP-Déi Gréng. Le projet en tant que tel trouve notre approbation. Toujours est-il que nous aurions souhaité disposer de plus de temps, notamment pour pouvoir commanditer une étude de bilan auprès d'un bureau d'experts externe. Monsieur le bourgmestre Bettel reproche aux membres de l'opposition de ne pas avoir dit B après avoir dit A en 2009. Dans ce contexte, je tiens à rappeler que les technologies WiFi 3G et 4G ainsi que les smartphones n'avaient alors pas encore atteint le niveau de développement qu'ils ont atteint à ce jour.

Il m'importe encore de faire remarquer que la phase 1 du projet a été réalisée sans passer par la procédure de la soumission publique. La décision du collège échevinal de lancer une soumission publique pour la phase 2 du projet est donc à saluer.

La question de savoir s'il s'agit d'un "nice to have"-projet ou d'un "must have"- projet est restée sans réponse. Il faut encore regretter que le focus n'ait pas davantage été mis sur le domaine des services au profit des citoyens. Les notes explicatives qui nous ont été distribuées renseignent également sur les différents services de la ville qui utilisent le réseau pour faciliter et améliorer les déroulements administratifs internes, mais, les mêmes performances auraient pu être atteintes en passant via d'autres réseaux sans fil.

La documentation mise à disposition des conseillers met en avant les objectifs du projet HotCity pour la période 2012 /2013 (phase 2). Le premier objectif fixé : « Continuer à promouvoir le développement économique et commercial de la ville et faire profiter l'ensemble des citoyens au réseau HotCity ». Lors de son intervention, Monsieur l'échevin Bausch a donné des explications supplémentaires à ce sujet. Toujours est-il que nous regrettons l'absence d'arguments qui montrent que le réseau HotCity justifie les ambitions de la ville de Luxembourg. Il faut également regretter l'absence d'une étude de marché détaillée ainsi que d'une étude de convivialité de l'utilisation du réseau.

Les dépenses annuelles pour le projet HotCity, y compris les frais pour la maintenance des outils du HelpDesk et les frais de marketing, sont estimées à 904.000 euros/an. Est-ce que les volets HelpDesk et Marketing ne relèvent pas plutôt du domaine de compétences de la société HotCity S.A. ?

Le capital de HotCity S.A est détenu à 51% par la ville de Luxembourg. La société a son siège dans un immeuble destiné au logement. La voiture de service de la société est garée sur un emplacement de parking dans l'ancien petit jardin qui se trouvait devant l'immeuble. A peine 100 mètres plus loin, un riverain est en bisbille avec la ville de Luxembourg pour avoir supprimé son petit jardin devant la maison.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Les recettes à hauteur de 160.000 euros/an proviennent des redevances dues par les opérateurs privés. A combien se chiffrent les recettes générées par les utilisateurs privés ?

Le projet en tant que tel trouve notre approbation. Le groupe CSV soutient le collège échevinal dans son souci de mettre en place un réseau performant qui répond aux besoins de la société de communication. Malgré cela, le groupe CSV va s'abstenir au moment du vote, pour la bonne raison que la documentation mise à

disposition des conseilleurs nous paraît insuffisante et que les explications données par le collège échevinal séance tenante n'ont pas su nous convaincre.

Monsieur Fernand KARTHEISER (ADR) : Le groupe ADR soutiendra le projet soumis au vote du conseil communal tout en demandant au collège échevinal de prendre les mesures nécessaires pour que les discussions entamées au sein de la commission consultative puissent se poursuivre et être approfondies lors d'une prochaine réunion de la commission, notamment en ce qui concerne le volet financier du projet.

Madame Sam TANSON (Déi Gréng) : Les explications fournies aux membres de la commission consultative étaient très exhaustives. Le reproche à l'adresse du collège échevinal de ne pas avoir mis à disposition des conseillers une documentation détaillée ne tient pas debout.

Le projet en question a su me convaincre pour deux raisons. La mainmise communale sur les antennes a évité une pollution visuelle. Le réseau existant couvre 65% du territoire habité de la ville. Grâce à l'extension des infrastructures, tous les quartiers de la ville seront couverts par le réseau HotCity. Dans ce contexte, il est important de souligner que les antennes en technologie WiFi, utilisées par le réseau HotCity, sont très performantes et assurent une plus grande rapidité de transmission que d'autres réseaux. Les détails concernant les applications et les services au profit des citoyens ainsi que les chiffres relatifs à leur utilisation ont été présentés aux membres de la commission consultative. En ce qui concerne l'utilisation des Apps, notez que les Apps HotCity figurent parmi les Top 10. Personnellement, je consulte chaque jour le service public gratuit Mobility de la plate-forme du service HotCity qui donne les départs des bus en temps réel. Monsieur l'échevin François Bausch a annoncé l'offre d'une nouvelle application, à savoir l'App « report it » ou encore appelée App « fix my street ». Cette nouvelle application permettra aux citoyens de signaler des constats anormaux (dégât ou gêne sur la voie publique,...) dans l'espace public aux autorités communales et de suivre l'évolution du dossier. Au vu des nouvelles modalités en termes de participation citoyenne qu'offrent les Apps HotCity et les services au profit des citoyens, je ne puis autrement que regretter la décision du groupe LSAP de ne pas soutenir l'extension du réseau HotCity.

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Toute médaille a deux faces. Ceci vaut également pour le projet HotCity.

Dans notre société de technologie moderne, le réseau HotCity est un élément qui doit être jugé de grande importance. A nos yeux, il est également de haute importance que le réseau se trouve et reste dans le giron communal. La phase 1 du projet a été menée à bonne fin en 2011 et cela grâce à l'engagement et au savoir-faire des services communaux impliqués dans ce projet. Le sujet de la pollution visuelle qui a pu être réduite à un minimum a déjà été abordé par plusieurs intervenants. La mise en place d'un réseau communal sans fil permet encore de concevoir des prestations et des services au profit des citoyens à moindre prix.

Maintenant que la première phase est terminée et que la deuxième phase est en passe d'être entamée, il faut qu'il soit possible de poser des questions, d'exiger des évaluations, de discuter d'alternatives et des aspects financiers du projet. Lors des discussions menées au sein de la commission consultative, beaucoup de questions ont été

posées, mais pas toutes ont eu des réponses. Certaines questions ont été étouffées. Une manière de procéder que je juge inacceptable. Compte tenu du fait que le temps manquait pour répondre à toutes les questions posées, je juge indiqué de convoquer une deuxième réunion pour revenir aux questions qui n'ont pas pu être traitées lors d'une première réunion.

Le revers de la médaille : il y a séparation entre l'infrastructure et la gestion de la plate-forme technique. C'est la société HotCity S.A. qui assure la gestion quotidienne de la plate-forme technique. Pour moi se pose le problème d'une gestion non transparente. Qui plus est, vous n'êtes pas sans savoir que la libéralisation des échanges de produits notamment liés aux énergies a conduit dans une impasse et a généré une surchauffe des prix des produits. La même chose risque de se produire au niveau du réseau HotCity. L'exemple de la société LEO S.A. a bien montré que la constitution d'une société privée cache le risque d'une première étape vers la privatisation.

L'accès payant à l'Internet dans l'espace public est fourni aux différents opérateurs privés, qui, pour l'utilisation du réseau HotCity profitent de prix avantageux. Le groupe ADR estime qu'il est temps de renégocier les tarifs avec les opérateurs. Le groupe ADR se rallie à l'opinion du groupe CSV qui s'est exprimé en faveur d'un accès gratuit au réseau HotCity pour les citoyens. Les opérateurs privés ainsi que les utilisateurs du secteur commercial par contre devraient payer des tarifs en rapport avec la performance et la qualité du réseau mis à leur disposition.

Je m'abstiendrai au moment du vote.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Un réseau communal couvrant tout le territoire habité de la ville présente un avantage non négligeable, puisque des antennes supplémentaires seront installées uniquement si la demande l'exige.

En 2009, voulant éviter le conflit d'intérêt qu'aurait généré l'activité de conseiller parallèlement à mon activité professionnelle, je n'ai pas pris part au vote concernant la première phase du projet. Etant donné que je ne travaille plus dans ce secteur, je tiens dès lors à développer ma prise de position. Cette fois-ci, je participerai au vote.

Avec le recul, on est toujours plus malin qu'il y a encore quelques années, ou du moins on croit l'être. Discuter des choses qu'on aurait pu faire autrement est certes légitime, encore faut-il prendre en compte le fait que les technologies dans le secteur des communications électroniques évoluent à une vitesse énorme et que, si nous décidions de retarder le déploiement du réseau HotCity de cinq ans, nous serions sans doute amenés à remettre en cause les décisions prises. Or, il est de fait que le projet HotCity a été lancé avec beaucoup d'engagement et que l'initiative prise par la ville de mettre en place un réseau communal sans fil a suscité un intérêt national (voir ville d'Esch) et international. Nombreux sont ceux qui nous envient pour avoir pris cette initiative. La phase 2 du projet prévoit une extension du réseau de manière à assurer une couverture totale du territoire habité de la ville. S'arrêter à mi chemin reviendrait à négliger les quartiers actuellement non-couverts par le réseau. Qui a dit A en 2009, devrait dire B en 2012. Tous les quartiers sont en droit d'être traités sur un même pied d'égalité.

La discussion à mener aujourd'hui n'est pas celle d'un pour ou d'un contre l'accès gratuit au réseau HotCity. Encore tiens-je à faire remarquer que les dispositions légales interdisent expressément aux

pouvoirs publics d'investir des deniers publics dans un service (ici un réseau) qu'ils offriraient ensuite gracieusement, le but étant d'empêcher qu'ils entrent en concurrence déloyale avec des sociétés privées.

La discussion montre que des amalgames ont été faits. Or, ceci aurait en grande partie pu être évité si les conseillers avaient disposé d'un rapport annuel succinct et transparent de la société HotCity, un rapport qui aurait pu faire l'objet d'une discussion au sein de la commission consultative et qui aurait permis de faire la part des choses. C'est dans cet ordre d'idées que je réitère ma demande de faire en sorte que les sociétés de droit privé créées par la ville de Luxembourg remettent annuellement un rapport.

Il faut saluer la décision du collège échevinal de lancer une soumission publique pour la phase 2 du projet.

En ce qui concerne la remarque faite par Monsieur le conseiller Angel concernant le petit jardin devant un immeuble destiné au logement qui aurait dû disparaître pour faire place à un emplacement de stationnement pour la voiture de service de la société HotCity S.A. – le capital de HotCity S.A. est détenu à 51% par la ville - dont les bureaux sont installés dans ledit immeuble, je me

ralliera à ses propos pour dire que la ville serait bien avisée de donner le bon exemple et de ne pas agir de manière discriminatoire en sa propre faveur.

J'estime aussi pouvoir dire que nous sommes unanimes à penser qu'il est important d'étendre et d'améliorer l'offre des applications et des services au profit des citoyens.

Madame Vronny KRIEPS (DP) : J'étais étonnée d'entendre Monsieur le conseiller Angel revendiquer une étude supplémentaire alors que lors des débats budgétaires il n'arrêtait pas de reprocher aux responsables politiques de commanditer trop d'études. J'étais encore plus étonnée d'entendre Monsieur Angel dire qu'il fallait mettre l'accent principal sur les applications alors qu'il n'est pas sans savoir qu'il ne peut pas y avoir d'offre de services au profit des citoyens sans réseau. Personnellement, je pense que le réseau communal HotCity est bien positionné sur le marché pour relever le défi de l'offre externe (ex. : services gratuits de la plate-forme de service HotCity : Mobility, Vis-It,...) et interne (utilisation du réseau par les services de la ville) des services et applications. Le réseau HotCity couvre actuellement 65% des zones habitées du territoire de la ville. Il s'agit dès lors de compléter la couverture pour atteindre une couverture de 100% du territoire en finalisant les quartiers Belair, Hollerich, Neudorf – actuellement seulement -50% de couverture - et donner priorité pour les quartiers de Kirchberg, Bonnevoie et Beggen, non-couverts par le réseau. Il s'agit encore de mieux répondre aux besoins internes des services de la ville en termes de connectivité informatique mobile et d'assurer la couverture des grandes infrastructures de sport en vue des jeux des petits pays d'Europe en 2013.

Monsieur l'échevin François Bausch a annoncé le téléchargement d'une nouvelle App HotCity sur l'AppStore : l'App Report-it. J'espère que la nouvelle application pourra nous être présentée lors d'une prochaine réunion de la commission consultative.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : A l'adresse de Monsieur Angel je ferais observer que la ville d'Esch-sur-Alzette – coalition LSAP/Déi Gréng – dont le territoire est du moins partiellement couvert par le réseau HotCity Luxembourg, est tributaire de la décision du conseil communal de la ville. La ville de Luxembourg met à la disposition de la ville d'Esch la plate-forme HotCity avec un certain nombre d'applications proposées par HotCity. Il est encore de fait que les différents opérateurs privés (Tango, LuxGsm, Organge) ont cédé leurs antennes WiFi dans l'espace public de la ville à HotCity et que ces antennes font désormais partie du réseau WiFi HotCity de la ville. HotCity est une plate-forme ouverte. Une étude détaillée commanditée par la ville de Luxembourg a montré que les Hotspots installés n'ont pas d'effets nocifs sur la santé.

Les explications et renseignements fournis aux membres du conseil communal et aux membres de la commission consultative étaient exhaustifs. Le collège échevinal entend poursuivre la politique de transparence et d'information. La politique politique faite par le groupe LSAP est inopportun et ne saurait être profitable au projet.

Monsieur l'échevin François BAUSCH : Les documents mis à disposition des conseillers renseignent sur l'offre des services publics et des applications au profit des citoyens.

Je rejoins les propos de Monsieur le conseiller Radoux pour dire que malheureusement amalgame a été fait. Ceci est d'autant plus regrettable que toutes les informations et explications relatives à la performance de la technologie WiFi ont été fournies aux membres de la commission et aux conseillers.

Les frais de fonctionnement annuels supplémentaires, liés à la phase 2 du projet, sont estimés à 80.560 euros et comprennent 4.560 euros pour le volet Overhead, y compris les frais marketing. Ces frais se rapportent notamment aux campagnes de publicité lancées dans le cadre de la commercialisation/ de l'introduction de nouvelles Apps

sur l'AppStore (ex : App « Report-It »). La nouvelle App Report-it fera l'objet d'une présentation à la commission consultative le moment venu.

Le conseil communal approuve un devis à hauteur de 5.280.000 euros en vue de la réalisation de la phase 2 du projet HotCity, les représentants des groupes CSV, LSAP et Déi Lénk s'étant abstenus.

V SIDOR – DESIGNATION D'UN SIXIEME DELEGUE

Monsieur Patrick Goldschmidt (DP) est nommé délégué de la ville de Luxembourg au sein du conseil d'administration SIDOR.

VI FABRIQUE D'EGLISE

Le conseil communal, contre 1 voix et avec 4 abstentions, *avise favorablement* la délibération du conseil de la fabrique d'église de Belair, portant acceptation d'un legs stipulé en faveur de la fabrique d'église par feu Madame Marguerite Marie Hélène Zacharias.

VII HOSPICES CIVILS

Le conseil communal, *à l'unanimité des membres présents, avise favorablement* la délibération de la commission administrative des hospices civils, accordant démission de ses fonctions de directeur de l'Hospice Civil de Hamm à Monsieur Jean-Paul Schwartz, pour raison d'âge.

Dossiers à traiter *à huis clos* :

VIII AFFAIRES DE PERSONNEL

ORDRE DU JOUR

Du 7 mai 2012

En séance publique :

1. Questions posées par les conseillers communaux,
2. Circulation : modifications définitives du règlement de la circulation - règlements temporaires - confirmation de règlements temporaires - décision.
3. Conventions : Baux, servitudes, échanges, ventes ;
 - Convention de partenariat entre la ville, le CSL/CAL/Spora et la société Step by Step en vue de l'organisation du marathon 2012.
4. Devis de travaux :
 - Extension du Conservatoire de la ville de Luxembourg – projet définitif.
5. Urbanisme :
 - Projet d'aménagement particulier « Réimerwee Ouest » portant sur un ensemble de terrains sis au plateau du Kirchberg aux abords de la rue Richard Coudenhove-Kalergi et du boulevard Konrad Adenauer – approbation provisoire ;
 - Projet d'aménagement particulier REDIM couvrant un ensemble de terrains sis entre la rue de Strasbourg, la rue Adolphe Fischer, la rue de Hollerich et la rue de la Fonderie – approbation provisoire ;
 - Projet d'aménagement particulier « Hinter den Gärten » - rue Ludwig van Beethoven – approbation définitive d'un projet modifié pour répondre, au moins partiellement, aux réclamants ;
 - Projet d'aménagmenent particulier « Monopol » - route d'Esch – approbation définitive.
6. Mise en place d'un « Comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques ».
7. Règlement d'occupation des postes des instituteurs de la ville, des éducateurs gradués travaillant dans les écoles de la ville et des éducateurs diplômés de la ville intervenant comme deuxième personne dans les classes du cycle 1 – précoce.
8. Commissions consultatives : remplacement de membres.
9. Prorogation des heures d'ouverture de façon générale jusqu'à 3.00 heures le samedi 19 mai 2012, jour du ING Marathon.
10. Octroi de subsides ordinaires et extraordinaires.
11. Office Social : personnel.
12. Affaires judiciaires : autorisation d'ester.
13. Point porté à l'ordre du jour par Mme Claudine Konsbrück (CSV) : « Ecole Aloyse Kayser : point d'information et bilan » – question posée par Mme Kathy Fayot (LSAP) concernant l'école rue Aloyse Kayser.
14. Point porté à l'ordre du jour par M. le conseiller Maurice Bauer : « Autorisations de bâtir : Eecherfeld ».
15. Création de postes.

En séance non publique :

16. Affaires de personnel.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL leitet die Sitzung. Der Namensaufruf ergibt die Beschlussfähigkeit des Gemeinderates.

Herr Claude Pescatore zum Gedenken

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Vor kurzem erreichte hat uns die traurige Nachricht vom Tode Claude Pescatore's. Der frühere DP-Politiker ist am 12. April 2012 im Alter von 89 Jahren verstorben. Von 1979 bis 1982 saß er in den Reihen der demokratischen Partei im Parlament. Von Januar 1982 bis Februar 1984 war Claude Pescatore Mitglied des Gemeinderates der Stadt Luxemburg und wurde dann durch Herrn Théo Stendebach ersetzt.

Claude Pescatore war gelernter Elektro-Ingenieur und ist im Jahre 1947 in die Dienste der Arbed getreten. Im Jahre 1972 wurde Claude Pescatore zum beigeordneten Arbed-Generaldirektor ernannt. Er hat die Stahlkrise miterlebt und spielte in den 80er Jahren eine wichtige Rolle in der so genannten "Tripartite".

Von 1953 bis 2011 war er Mitglied des Verwaltungsrates der Stiftung Pescatore. Claude Pescatore war auch "membre correspondant" von der Section des sciences vom Institut grand-ducal.

Claude Pescatore war im Krieg Zwangsrekrutierter und wurde später mit der "Médaille de la Résistance" ausgezeichnet.

Den Angehörigen von Claude Pescatore drücken wir unser tief empfundenes Mitleid aus.

Der Gemeinderat gedenkt Herrn Claude Pescatore in einer Schweigeminute.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Bevor wir zu Tagesordnung übergehen, sei darauf hingewiesen, dass die Gemeinderatssitzung heute zum ersten Mal in Gebärdensprache via Internet und Fernsehen übertragen wird. In diesem Zusammenhang sei auch auf die Sensibilisierungsaktion rund um "Menschen mit spezifischen Bedürfnissen" erinnert, welche die Stadt Luxemburg zum ersten Mal im Rahmen des Europäischen Tages der Gleichstellung von Menschen mit Behinderung unter dem Motto "Eine Stadt für Alle" und in Zusammenarbeit mit zahlreichen in diesem Bereich tätigen Vereinigungen veranstaltet. Im Mittelpunkt dieser Aktion steht der Austausch zwischen Personen mit spezifischen Bedürfnissen und der breiten Öffentlichkeit, sowie der Abbau von Kontaktängsten. Der Auftakt der Sensibilisierungswoche war ein Erfolg. Eine Vielzahl von Informationsständen, Aktionen, Konferenzen, Filmvorführungen und Ausstellungen sind über die ganze Woche geplant (z.B. Dinner in the dark, Fußballturnier für Blinde..) und erlauben, den Alltag und die spezifischen Bedürfnisse betroffener Personen besser kennen zu lernen.

In öffentlicher Sitzung werden behandelt:

Zur Tagesordnung

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Die Initiative des Schöffenrates, die Gemeinderatssitzungen in Gebärdensprache via Fernsehen und Internet zu übertragen, möchten wir ausdrücklich begrüßen. Die Stadt Luxemburg übernimmt damit eine Vorreiterrolle.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Unter Punkt V der Tagesordnung ist der Gemeinderat aufgerufen ein Gutachten betr. zwei ministerielle Anträge zwecks Einstufung des Pfarrhauses und der Kirche auf Limpertsberg, sowie von 2 Gebäuden gelegen Rue du Curé als nationale Denkmäler auszustellen. Angesichts der Tatsache, dass die Unterredungen zwischen der Stadt Luxemburg und der staatlichen Dienststelle Sites et Monuments im Hinblick auf eine bessere Zusammenarbeit in diesem Bereich noch nicht abgeschlossen sind, schlägt der Schöffenrat dem Gemeinderat vor, das Votum betr. die Anträge auf eine spätere Sitzung zu vertagen.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Wir haben Verständnis für das Anliegen des Schöffenrates. In diesem Zusammenhang sei jedoch daran erinnert, dass weder das Stadthaus, noch die Kathedrale oder das Außenministerium bisher denkmalgeschützt sind. Daher mein Aufruf an den Schöffenrat, dahingehend beim Ministerium einzuwirken, dass unser Stadthaus ebenfalls als nationales Denkmal eingestuft wird.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Wir meinen, dass es wichtig ist, dass Vertreter der Stadt Luxemburg und der Dienststelle "Sites et Monuments" eine allgemeine Diskussion betr. die Vorgehensweise im Dossier Denkmalschutzpflege führen.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Auch wir wollen Klarheit, weshalb es wichtig ist, dass diese Diskussionen geführt werden.

Madame Schöffe Lydie POLFER : Im Mittelpunkt der Unterredungen mit der Sites et Monuments-Dienststelle steht das Bemühen, uns eine klare, gemeinsame Handlungsrichtlinie zu geben.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Sobald die Gespräche abgeschlossen sind, werden die zuständige Kommission und der Gemeinderat darüber in Kenntnis gesetzt.

Das Vorum betr. die Denkmalschutz-Dossiers wird einstimmig auf eine nächste Sitzung vertagt.

I FRAGEN DER GEMEINDERÄTE

Frage von Madame Claudine ALS (DP) betr. den Vertrag, abgeschlossen zwischen der Stadt Luxemburg und der Vereinigung Pro-Actif

In den vergangenen Jahren konnten dank des sozialen Engagements des Schöffenrates neue soziale Projekte ins Leben gerufen werden, so auch ein Projekt, das in Zusammenarbeit mit der Vereinigung Pro-Actif, die von der Gewerkschaft LCGB verwaltet wird. Die Beschäftigungsinitiative Pro-Actif steht älteren Mitbürgern und Menschen mit temporären Behinderungen für Dienstleistungen im Alltag (Durchführung kleinerer Reparaturarbeiten, Begleitung bei Arztbesuchen...) zur Verfügung. Die von der Vereinigung Pro-Actif geleisteten Dienste werden von der Stadt Luxemburg finanziell unterstützt. Bisher hat die Zusammenarbeit bestens funktioniert.

Infolge eines vom Ministerium in Auftrag gegebenen Audits seien finanzielle Ungereimtheiten (künstlich aufgeblasene Bilanzen, um in den Genuss zusätzlicher Fördergelder zu kommen) aufgedeckt worden, lasen wir in der Presse. Sollten sich die gegen die

Vereinigung erhobenen Vorwürfe als richtig herausstellen, würde dies die Glaubwürdigkeit der Vereinigung Pro-Actif in Frage stellen.

Sollten sich die Vorwürfe als begründet herausstellen, wirft dies verschiedene Fragen auf:

- 1) Wäre der Schöffenrat nicht gut beraten, sich formell von der nicht korrekten Buchführung der Vereinigung zu distanzieren?
- 2) Hat die Stadt Luxemburg finanzielle Beeinträchtigungen im Rahmen ihrer Zusammenarbeit mit der Vereinigung Pro-Actif hinnehmen müssen?
- 3) Sind die Würde, der gute Ruf der Rechtschaffenheit und der Respekt für den Rechtsstaat, den die Stadt Luxemburg beweist, mit der Fortsetzung einer Zusammenarbeit mit einer bilanzfälschenden Vereinigung vereinbar?
- 4) Unter welchem Vorbehalt ließe sich eine Zusammenarbeit mit der Vereinigung fortsetzen?

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Nach turbulenten Zeiten hat sich die Vereinigung Pro-Actif neu aufgestellt. Nach Gesprächen, die wir mit den neuen Verantwortlichen geführt haben, sind wir zu dem Entschluss gekommen, die bisherige Zusammenarbeit fortzusetzen. Die von Pro-Actif beschäftigten und schwer zu vermittelnden Arbeitslosen-Bewerber leisten gute Arbeit und wertvolle im Dienste der Senioren. Seit Beginn des Projektes im Jahre 2008 ist die Zahl der Anfragen ständig angestiegen.

Finanzielle Beeinträchtigungen sind insofern nicht möglich, als die Stadt Luxemburg die Gelder, die sie vorstreckt, wieder einnimmt. Die Abrechnungen werden von der Vereinigung Pro-Actif an die Gemeinde weitergeleitet. Der die Dienste in Anspruch nehmende Bürger zahlt direkt an die öffentliche Verwaltung.

Frage von Madame Claudine ALS (DP) betr. die Fußgängerpassage gelegen im Bereich der Häuser 7 und 9, Rue de Rham und das Anbringen eines Handlaufs

Im Viertel Stadtgrund verläuft zwischen den Häusern 7 und 9, Rue de Rham eine Fußgängerpassage. Es handelt sich dabei um Treppen, welche die Rue de Rham mit der Rue de Trèves verbinden. Vor allem im Winter oder bei schlechtem Wetter, wenn die Treppen rutschig sind, besteht Gefahr, dass Fußgänger – vor allem ältere oder gehbehinderte Menschen – hier ausrutschen. Wäre es möglich, entlang der Häuserfassaden einen Handlauf anzubringen?

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Das Anbringen eines Handlaufs an besagter Stelle erfordert das Einverständnis der Hauseigentümer. Entsprechende Gespräche werden geführt. Im Winter sorgt die zuständige Dienststelle für eine schne- und eisfreie Treppe.

Frage von Madame Claudine ALS (DP) betr. die Beleuchtung der Cité Judiciaire betrachtet vom Standort Boulevard d'Avranches und Avenue de la Gare

Während der Herbst- und Wintermonate, wenn die Nächte länger werden, freuen sich die Bürger über die in den Städten angebrachten Beleuchtungen, die zu einer gemütlichen Stadtatmosphäre beitragen. Die Beleuchtung ist ebenfalls dazu angetan, historische Bauten und

andere Architekturbauten eindrucksvoll zu beleuchten. Die Stadt Luxemburg ist Weltkulturerbe, weshalb es wichtig scheint, die Karte dieser besonderen Marktstellung voll auszuspielen.

Am Boulevard d'Avranches befindet sich ein renommiertes Hotel, das mit der einzigartigen Aussicht, welche die Gäste von der oberen Etage (Bar und Restaurant) auf die Altstadt haben, wirbt. In der Luxair-Broschüre, die in der Luxair-Flotte ausliegt, präsentiert sich das Hotel mit seiner Bar und seinem Restaurant als "place to be". Hotelgäste, Touristen und Einheimische gehören zur Kundschaft der Bar. Die Gäste bedauern jedoch, dass ihnen der außergewöhnliche Ausblick abends verwehrt bleibt. Von den oberen Etagen der am Boulevard d'Avranches und im Bereich der Avenue de la Gare gelegenen Gebäude blickt der Betrachter abends nur auf die dunkle Silhouette des Felsenvorsprungs auf dem die Cité Judiciaire ihren Platz gefunden hat. Wäre es möglich, den Felsvorsprung und das Ensemble Cité Judiciaire durch Anbringung einer Beleuchtung effektiv in den Vordergrund zu rücken?

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : In Zusammenarbeit mit der Regierung wird ein Konzept zur Beleuchtung des Petrusstales ausgearbeitet, das bis zur Fertigstellung der Bauarbeiten am Pont Adolphe fertiggestellt sein soll. Das Areal, auf dem die Cité Judiciaire errichtet wurde, ist Staatseigentum. Den Vorschlag von Madame Als, die Gebäude der Cité Judiciaire abends zu beleuchten, werden wir an die zuständige staatliche Dienststelle weiterleiten.

Frage von Herrn Maurice BAUER (CSV) betr. die Verkehrssicherheit im Bereich der Grundschule Beggen

Morgens, wenn die Schüler im Schulgebäude in Beggen eintreffen – zu Fuß, mit dem Auto (gefahren von ihren Eltern), mit dem Fahrrad – und nach Schulschluss herrscht reger Verkehr im Bereich des Schulgebäudes. Im Gegensatz zu anderen Schulgebäuden und Schulfoyers befindet sich hier, im Bereich der Rue de Marche, kein Fußgängerüberweg. Ein kommunaler Agent, der die Kinder sicher über die Straße geleitet, ist nicht vor Ort, d.h. dass die Kinder tagtäglich Gefahren ausgesetzt sind.

Ist der Schöffenrat gewillt, Maßnahmen zur Sicherheit der Kinder zu treffen? Wenn ja, welche?

Sind solche Sicherheitsmaßnahmen in die Planungen betr. den Bau der neuen Grundschule in Beggen eingeflossen?

Herr Schöffe François BAUSCH : Die Schulgebäude Rue de Marche sind in der Tempo-30 Zone gelegen. Die Rue de Marche ist 7 Meter breit. Autos können zu beiden Seiten parken. Die Pflanzung von Bäumen und eine Verbreiterung des Bürgersteiges an verschiedenen Stellen tragen zusätzlich zur Verkehrsberuhigung bei.

In Tempo 30 -Zonen werden keine Fußgängerüberwege eingerichtet. Geltendes Reglement verbietet das Anlegen von Zebrastreifen in einer Tempo 30- Zone. Die Stadt Luxemburg wird versuchen, die staatlichen Dienststellen von einer Abänderung des geltenden Reglements im Sinne einer möglichen Einführung von Fußgängerüberwegen in Tempo 30- Zonen zu überzeugen. Vorhandene Zebrastreifen können laut Reglement erhalten bleiben.

Betr. die Anwesenheit von kommunalen Agenten, sei daran erinnert, dass das "Comité pour la surveillance scolaire", das sich aus Vertretern von Polizei, Schuldienst, Verkehrsdienst und Parkings-

dienststelle zusammensetzt, eine Analyse der Verkehrssicherheit im Bereich aller Grundschulen durchgeführt hat und festgehalten wurde, dass kommunale Agenten nur dort einzusetzen seien, wo es die Situation erfordere. Wir sind jedoch gerne bereit, die Verkehrssituation im Bereich der Schule Beggen erneut überprüfen zu lassen.

Der Haupteingang der neuen Schule in Beggen befindet sich Rue de Rochefort. Für die Rue de Rochefort gelten die Bestimmungen der Tempo 30- Zone. In Höhe der Schule befindet sich ein Fußgängerüberweg, der erhalten bleibt.

Der Verkehrsdiest wird die Entwicklung der Verkehrssituation im Bereich der Schule weiterhin im Auge behalten und wird dem Schöffenrat, falls es die Situation erfordert, zusätzliche Maßnahmen vorschlagen.

Frage von Madame Claudine ALS (DP) betr. die Straßenbeleuchtung im Bereich des Kosakestee, Fußgängerweg, der die Viertel Cents und Clausen miteinander verbindet

Die Beleuchtung im Bereich des "Kosakestee", Fußgängerweg, der die Viertel Cents und Clausen miteinander verbindet, war teilweise defekt. Drei Straßenlaternen funktionierten nicht mehr. Es ist anzunehmen, dass hier Vandalen am Werk waren.

Die Frage, die ich Ende vergangenen Jahres eingereicht hatte, um auf die defekten Laternen hinzuweisen, hat sich mittlerweile erübrigkt. Die Laternen sind repariert worden.

Frage von Madame Claudine ALS (DP) betr. die Möglichkeit, die Statue der "Gëlle Fra" durch einen abendliche Beleuchtung noch mehr in den Vordergrund zu rücken

Die Statue der "Gëlle Fra" am Place de la Constitution ist abends nicht beleuchtet. Seit der Weltausstellung in Shanghai im Jahre 2010, der Ausstellung in der Gemeinde Niderkärgeng, der aktuellen Ausstellung des Double der Statue (die „schwangere Gëlle Fra“) im Museum of Modern Art in New York, sowie infolge zahlreicher Presseartikel, hat die Statue der "Gëlle Fra" einen großen Bekanntheitsgrad auch über unsere Grenzen hinaus erreicht. Die "Gëlle Fra" zählt zu den von den Touristen aufgesuchten Sehenswürdigkeiten in unserer Stadt.

Wäre es möglich, im Rahmen der Arbeiten, die im Bereich des Place de la Constitution seitens der Regierung vorgesehen sind, in Absprache mit der Stadt Luxemburg:

- die Statue abends mittels einer Lichtinstallation zu beleuchten?
- in Erinnerung an die Rosenzucht, mit der sich Luxemburg seinerzeit einen Namen gemacht hat, Kletterrosen (z.B. "Bagatelle"-Rose oder "Bordeaux"-Rose) am Fuße der Statue anzupflanzen, wo sie sich an einer Kette bis zu einem Meter hoch um die Statue ranken könnten?
- Rundum die Statue einen Rosengarten anzulegen?

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Eine Arbeitsgruppe, die sich aus Vertretern von verschiedenen staatlichen Dienststellen und Vertretern der technischen Dienste der Stadt Luxemburg zusammensetzt, arbeitet am Projekt zur Ausschreibung eines Wettbewerbs im Hinblick auf die Neugestaltung des Place de la Constitution. Die

Statue der "Gëlle Fra" besser zur Geltung zu bringen, wird Bestandteil des Wettbewerbes sein. Die Vertreter der Stadt Luxemburg werden die von Madame Als eingebrachten Vorschläge in der Arbeitsgruppe vorbringen.

Frage von Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) betr. die neue und alte Busflotte der Stadt Luxemburg

Im Januar 2012 wurden die neuen Autobusse der Stadt Luxemburg der Presse vorgestellt. Die Busflotte der Stadt Luxemburg zählt derzeit 22 neue Busse, davon 17 Gelenkbusse und 5 Hybridbusse. Der Ankaufspreis für einen Bus liegt bei 370.000 – 400.000 Euro.

Welchen Kilometerstand müssen die alten Busse erreichen, bevor sie durch neue ersetzt werden?

Was geschieht mit den ausgedienten Bussen?

Erachtet der Schöffenrat die doch erheblichen Kosten zur Anschaffung der neuen Busse in Krisenzeiten für gerechtfertigt?

Herr Schöffe François BAUSCH : Der Schöffenrat hat sich für eine vorsichtige Finanzpolitik ausgesprochen. Die Betriebskosten sollen reduziert und trotzdem sollen die Investitionen auf einem hohen Niveau bleiben, mit Schwerpunkt in den Bereichen Mobilität, Wohnungsbau und Kinderbetreuung. Die kontinuierliche Modernisierung der Busflotte reiht sich in das finanzpolitische Konzept des Schöffenrates ein.

Die Busse, die nunmehr ersetzt werden, sind ungefähr 10 Jahre alt und werden nach und nach durch moderne und umweltfreundlichere Busse ersetzt. Die Busse werden verstiegt. Da die Busse ein gewisses Alter erreicht haben und einen hohen Kilometerstand aufweisen, sind die Verkaufspreise nicht besonders hoch.

Die in der Stadt Luxemburg im Ballungsgebiet gemessenen Stickoxydkonzentrationen, die in der Hauptsache durch den Verkehr verursacht werden, erreichen stellenweise die kritischen EU-Grenzwerte bzw. werden diese sogar überschritten. Stickoxide haben eine stark oxydierende Wirkung und schädigen die Gesundheit von Mensch, Tier und Vegetation. Beim NO₂ handelt es sich um ein ätzendes Reizgas, mit Reizwirkung auf die Schleimhäute der Atmungswege und der Augen. Im Ballungsgebiet der Stadt Luxemburg lag der Anteil an Stickoxydemissionen 2010 durch den Straßenverkehr laut Luftreinhalteplan bei 51 Prozent. Grenzwerte bzw. Alarmschwellen zum Schutz der menschlichen Gesundheit sind von der EU-Richtlinie vorgegeben. Gemäß EU-Richtlinie sollte der NO₂-Jahresmittelwert von 40 Mikrogramm/Kubikmeter nicht überschritten werden. Die Ihnen vorliegende Tabelle zeigt deutlich, dass die EU-Grenzwerte für NO₂ auf etlichen Streckenabschnitten überschritten und stellenweise Werte von mehr als 58 Mikrogramm/Kubikmeter erreicht werden.

Die EU-Richtlinie hat als Zielvorgabe, dass der Leitwert von 40 Mikrogramm/Kubikmeter bis 2015 in den europäischen Städten unterschritten werden soll. Um dieses Ziel zu erreichen ist eine Reihe von Maßnahmen erforderlich. Bei nicht Implementierung der EU-Richtlinie riskieren die Länder Geldbußen oder drakonische Maßnahmen, um den Verkehr einzudämmen, müssen ergriffen werden. Mit der Modernisierung unserer Busflotte können wir dazu beitragen, dass wir die Zielvorgabe der Unterschreitung des Richtwertes von 40 Mikrogramm/Kubikmeter erreichen. Die

Investitionen in eine moderne Busflotte reihen sich in das Maßnahmenbündel im Sinne einer wirkungsvollen Senkung der Stickoxyd-Emissionen ein. Die Neufahrzeuge bieten zudem mehr Nutzer-Komfort.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Wissend um die durch den Busverkehr verursachten Stickoxyd-Emissionen stellt sich die Frage, inwieweit die Stadt Luxemburg Einfluss auf die Modernisierung der unter Regie der Stadt fahrenden Privatbusflotte nehmen kann.

Herr Schöffe François BAUSCH : Die Busflotten der privaten Busunternehmen sind weitaus umweltfreundlicher als die Busflotte der Stadt Luxemburg, die nunmehr erneuert wird. Dies ist darauf zurückzuführen, dass private Busunternehmen bei Anschaffung neuer Fahrzeuge steuerliche Abschreibungen von Investitionen vornehmen können und staatliche Fördergelder erhalten. Als öffentliche Träger sind die Gemeinden von solchen Vorteilen ausgeschlossen. Vor dem Hintergrund der Maßnahmen, die sich aus dem Luftreinhalteplan ergeben, wird die Stadt Luxemburg erneut bei der Regierung im Sinne einer gleichen Behandlung von Privatunternehmen und öffentlichen Trägern vorstellig werden.

Frage von Madame Cathy FAYOT (LSAP) betr. ein Bauprojekt im Bereich der Route d'Esch/Rue des Jardiniers sowie betr. mögliche Bestimmungen, die im Rahmen des neuen Allgemeinen Bebauungsplanes dazu führen könnten, dass in Straßenzügen wie der Route d'Esch Wohnungen zunehmend von Büroräumlichkeiten verdrängt werden

Es scheint, dass die Gemeindeverwaltung mit einem Bauprojekt im Bereich der Kreuzung Route d'Esch/Rue des Jardiniers befasst wurde. Im Allgemeinen Bebauungsplan der Stadt Luxemburg ist besagtes Grundstück in einer Mischzone 5 (Wohnungen, Geschäfte, Verwaltung) eingeschrieben.

Die Schaffung neuen Wohnungsraumes auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg gehört zu den Prioritäten, die sich der Schöfferrat gesetzt hat. Entspricht genanntes Bauprojekt dieser Zielvorgabe? Wie hoch wird der Prozentsatz an Wohnungen ausfallen? Wie gedenkt der Schöfferrat vorzugehen, wenn die vom Promotor geplante Anzahl der Wohnungen den Erwartungen der Stadtverantwortlichen nicht entspricht? Ist der Schöfferrat gewillt beim Promotor dahingehend zu intervenieren, dass der Anteil an Wohnungen erhöht wird?

Die Überarbeitung des Allgemeinen Bebauungsplanes der Stadt Luxemburg schreitet voran. Beabsichtigt der Schöfferrat die Bestimmungen des PAG dahingehend abzuändern, dass in Straßenzügen wie der Route d'Esch Wohnungen zunehmend von Büros verdrängt werden?

Madame Schöffe Lydie POLFER : Das bei der Gemeinde eingegangene Projekt sieht den Bau eines Verwaltungsgebäudes im Bereich der Kreuzung Route d'Esch/Rue des Jardiniers vor. Das entsprechende Baugrundstück ist in einer Mischzone 5 gelegen, für die der Allgemeine Bebauungsplan keinen Mindestanteil an Wohnungen vorschreibt.

Im Rahmen der Überarbeitung des Allgemeinen Bebauungsplanes wird das Ziel verfolgt, entlang der Hauptverkehrsachsen - wie die Route d'Esch – Mischzonen vorzusehen. Angesichts der Tatsache, dass das Verkehrsaufkommen im Bereich der Route d'Esch relativ

hoch ist, bietet sich hier die Schaffung von Büroräumen an, wogegen Grundstücke, die zurückgesetzt und geschützter gelegen sind, der Schaffung von Wohnraum vorbehalten bleiben.

Das Gesetz vom 28. Juli 2011 betr. die kommunale Entwicklung gibt den Gemeinden neue Mittel an die Hand, um den grundlegenden Charakterzügen des urbanen Geflechts der verschiedenen Stadtviertel besser zu entsprechen. Im Rahmen der Überarbeitung des Allgemeinen Bebauungsplanes ergibt sich die Möglichkeit so genannte "quartier existant"-Teilbebauungspläne für jene Stadtviertel zu erstellen, die mindestens zur Hälfte bebaut sind und deren brachliegende Grundstücke erschlossen werden können. In diesem Zusammenhang bestünde die Möglichkeit, für Stadtviertel oder Teile von Stadtvierteln, die in Mischzonen gelegen sind, eine minimale Wohnungsbauquote entsprechend der festgestellten Bedürfnisse festzulegen. Straßenzüge wie die Rue des Jardiniers würden von dieser nuancierteren Betrachtungsweise profitieren.

Frage von Madame Claudine ALS (DP) betr. die Schnee- und Glatteisbeseitigung im Bereich des Bürgersteiges gelegen im Ort genannt "Rousegärtchen" (Avenue de la Liberté)

Die Schnee- und Glatteisbeseitigung im Bereich des Bürgersteiges gelegen im Ort genannt "Rousegärtchen" war bereits Gegenstand einer Fragestellung im Gemeinderat. Damals hatte der Schöfferrat darauf hingewiesen, dass der Bürgersteigsabschnitt "Rousegärtchen" sowie der Place des Martyrs dem Zuständigkeitsbereich der staatlichen Straßenverwaltung zuzuordnen seien. Das von mir vorgetragene Anliegen war an die staatliche Verwaltung weitergeleitet worden.

Beim Wintereinbruch im Januar 2012 musste ich allerdings feststellen, dass besagter Bürgersteigabschnitt wiederholt nicht von Schnee und Eis befreit wurde.

Wäre es möglich, im Interesse der Fußgänger erneut bei der staatlichen Straßen- und Brückenbauverwaltung auf dieses Problem hinzuweisen?

Madame Schöffe Simone BEISSEL : Für die Schnee- und Glatteisbeseitigung im Bereich des Bürgersteiges gelegen im Ort genannt "Rousegärtchen" zeichnet die kommunale Dienststelle zuständig für die Parkanlagen und nicht die staatliche Straßen- und Brückenbauverwaltung zuständig. Diese Informationen waren dem Gemeinderat in der Sitzung vom 23. März 2009 mitgeteilt worden.

Das Anliegen von Madame Als ist an die kommunale Dienststelle zuständig für die städtischen Parkanlagen weitergeleitet worden. Die zuständige Dienststelle ist stets bemüht, die Bürgersteige so schnell wie möglich von Schnee und Eis zu befreien, doch können nun einmal nicht alle Bürgersteige gleichzeitig geräumt werden.

Frage von Madame Claudine ALS (DP) betr. die Aufstellung eines Verkaufsstandes der Schüler des Athénée anlässlich des ING-Marathon und im Rahmen des "Mini-Entreprise"-Projektes

Die Schüler der 3e-Lyzeumsklassen können im Rahmen der Wahl der so genannten Optionsfächer das Projekt "Mini-Entreprise" als Optionsfach wählen. Ziel des Projektes ist es, ein Geschäftsprojekt zu definieren, zu verwalten und von A bis Z umzusetzen. Die Gewinne werden einem karitativen Zweck zugeführt.

Eine Gruppe, die sich aus 3e-Schülern des Athénée zusammensetzt, verkauft im Rahmen des gewählten Mini-Geschäftsprojektes u.a. so genannte "thermos-mono-portions" und will von dem großen Besucherandrang profitieren, um ihr Verkaufsprodukt anlässlich des ING-Marathon feilzubieten.

Wäre es möglich, dass die eine oder andere Schulkasse im Rahmen ihres Mini-Geschäftsprojektes einen Verkaufsstand aufstellt? An welchem Standort könnten die Klassen ihren Verkaufsstand einrichten? Wäre es möglich, dass die Mini-Geschäftsprojekte in der vom ING-Marathon-Organisator lancierten Werbekampagne erwähnt werden?

Madame Schöffe Simone BEISSEL : Die Studenten müssen, ebenso wie andere Gruppierungen und Vereine, einen entsprechenden Antrag beim ING Marathon-Organisator, d.h. bei der Firma Step by Step, die durch Herrn Erich François vertreten ist, stellen. Da der ING-Marathon bereits am 19. Mai 2012, d.h. in knapp 2 Wochen stattfindet, ist anzunehmen, dass die Frist, um einen Antrag zu stellen, mittlerweile verstrichen ist, was die Schüler jedoch nicht daran hindern sollte es dennoch zu versuchen.

Der Standort zur Errichtung eines Verkaufsstandes wird den Antragstellern vom Marathon-Organisator zugeteilt. Letzterer wird sich mit dem Office des Fêtes, Foires et Marchés der Stadt Luxemburg in Verbindung setzen.

Die Entscheidung, ob die Mini-Geschäftsprojekte einen Platz in der Marathon-Werbekampagne finden werden, liegt ebenfalls beim Marathon-Organisator.

Frage von Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) betr. die Verzögerungen bei der Umsetzung des Projektes betr. den Bau eines Aufzuges, der die Oberstadt mit dem Vorstadtviertel Pfaffenthal verbinden soll

In der Sitzung vom 25. Juli 2008 hat der Gemeinderat der Stadt Luxemburg dem Projekt für den Bau eines Aufzuges, der die Oberstadt mit dem Vorstadtviertel Pfaffenthal verbinden soll, bei einer Enthaltung, zugestimmt.

4 Jahre sind seither vergangen und wir müssen feststellen, dass die Umsetzung des Projektes nur langsam vorankommt. Bevor der Aufzug fertig gebaut ist, wird sicherlich noch einige Zeit vergehen.

Worauf sind die Verzögerungen bei der Umsetzung des Projektes zurückzuführen? Ist der Schöfferrat der Ansicht, dass solche Verzögerungen vertretbar sind? Wird eine Anpassung des im Jahre 2008 votierten Kostenvoranschlages (7.257.100 €) erforderlich sein? Wann kann mit einer Inbetriebnahme des Aufzuges gerechnet werden?

Herr Schöffe François BAUSCH : Das summarische Vorprojekt betr. den Bau eines Aufzuges, der die Oberstadt mit dem Stadtviertel Pfaffenthal verbinden soll, wurde in der Gemeinderatssitzung vom 25. Juli 2008 gutgeheißen. In der Sitzung vom 16. Februar 2009 hat der Gemeinderat dem Durchführungsprojekt zugestimmt. Den Zuschlag für den Auftrag, die Terrassierungsarbeiten durchzuführen, erhielt das vorübergehend sich aus einem Zusammenschluss konstituierte Unternehmen Mangen Construction – Olivier&Rodrigues TP im Oktober 2009. Seither sind zweieinhalb Jahre vergangen.

Seit Beginn der Arbeiten sind leider wiederholt Probleme aufgetaucht, Probleme, die auf Fehler des Baupromotors zurückzuführen sind. Die kommunalen Dienste mussten wiederholt eingreifen, weil Arbeiten trotz Beschwerdeschreiben nicht korrekt durchgeführt und im Lastenheft eingeschriebene Bedingungen nicht respektiert wurden. Dies hat letztlich dazu geführt, dass der Schöfferrat den mit dem vorübergehend konstituierten Unternehmen abgeschlossenen Vertrag gekündigt hat.

Die Terrassierungsarbeiten wurden alsdann, im gegenseitigen Einvernehmen (marché de gré à gré), dem Unternehmen, das für den Bau des Aufzuges verantwortlich zeichnet, zugesprochen. Die Terrassierungsarbeiten wurden in der Zwischenzeit wieder aufgenommen. Das Abtragen des Felsens wird voraussichtlich bis Ende des Jahres dauern. Mit der eigentlichen Konstruktion des Aufzuges kann voraussichtlich erst im Frühjahr 2013 begonnen werden, so dass mit einer Inbetriebnahme des Aufzugs spätestens im Juni 2014 zu rechnen ist.

Die Verzögerungen im Baustellenablauf werden nicht ohne Auswirkungen auf den Kostenpunkt bleiben. Zu gegebenem Zeitpunkt wird der Gemeinderat mit einem neuen Kostenvoranschlag befasst werden.

Frage von Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) betr. die Trinkwasserqualität im Viertel Cents

Die Einwohner des Viertels Cents beschweren sich seit einiger Zeit über die Trinkwasserqualität sowie über Kalkablagerungen in Armaturen, Boiler und Haushaltsapparaten.

Der Kalkgehalt des Leitungswassers, mit dem die Haushalte des Viertels Cents versorgt werden, sei in den vergangenen Jahren ständig gestiegen und liege nun bei 38,1°fr, was einem hohen Härtegrad entspricht.

Kann ein stark kalkhaltiges Wasser ein Risiko für die Gesundheit der Kunden darstellen?

Warum wird das aus der Quelle Birelergrund herangeleitete Quellwasser nicht mit SEBES-Wasser gemischt, um den Härtegrad des Wassers zu reduzieren?

Madame Schöffe Simone BEISSEL : Mit einem 7°fr härteren Wasser als der städtische Mittelwert, zählt die Quelle Birelergrund mit zu den kalkhaltigsten von der Stadt Luxemburg gefassten Quellen. Bei dem Leitungswasser im Viertel Cents handelt es sich um eine Mischung kalkhaltigen Quellwassers und weichem SEBES-Wasser, wobei es jedoch aufgrund des Quellwasserdurchflusses ständig zu wechselnden Mischungsverhältnissen kommt. Sicherlich können wir zusätzliche SEBES-Wassermengen beimischen, allerdings entspricht dies nicht der Philosophie der Stadt Luxemburg, haben wir doch im Verlauf der vergangenen Jahre beachtliche Geldsummen in die Trinkwasseraufbereitung der Quellen in der Pumpstation Birelergrund investiert, in der Zielsetzung unsere Quellen maximal zu nutzen und dadurch die Zufuhr von SEBES-Wasser zu reduzieren.

Frage von Madame Claudine ALS (DP) betr. die Instandsetzung des Weges im Bereich der Cité jardinière im Viertel Cents

Eis und Regen haben dem Weg aus gestampftem Lehmboden, der im Viertel Cents zur Cité jardinière führt, stark zugesetzt. Tiefe Löcher haben sich in den Boden gegraben, so dass bei Regen große Pfützen entstehen, welche den Weg für Fußgänger schwer begehbar machen.

Wäre es möglich den Weg instand zu setzen?

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Sobald das Submissionsverfahren abgeschlossen ist, kann mit den Arbeiten zur Instandsetzung der Wege in den verschiedenen Grünzonen begonnen werden.

II VERKEHR

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : In der Avenue Pasteur auf Limpertsberg wird eine Bushaltestelle verschwinden. Um welche Haltestelle handelt es sich und warum soll diese verschwinden?

Herr Schöffe François BAUSCH : Es handelt sich dabei nicht um eine reguläre Bushaltestelle, sondern um eine Schulbushaltestelle.

Provisorische Reglements und definitive Abänderungen an der kommunalen Verkehrsordnung werden einstimmig gutgeheißen.

III KONVENTIONEN

1) Konvention, abgeschlossen mit der Gesellschaft Tracol Immobilier ("l'Aménageur"), die als Gewinner aus dem auf europäischer Ebene lancierten Wettbewerb zwecks Gestaltung, Bau und Verkauf eines Pilotprojekts "Autofreies Wohnen" auf Limpertsberg hervorgegangen ist.

Das Gewinnerprojekt sieht den Bau von 10 Gebäuden begreifend 56 Wohnungen, 5 Geschäftslokale – davon vorzugsweise 1 Kinderkrippe, 1 Lokal für freiberufliche Aktivitäten und einem Versammlungsraum für die Bedürfnisse der Stadt vor.

Im Interesse der Umsetzung des Projektes gewährt die Stadt Luxemburg der Gesellschaft Tracol Immobilier ein Erbpachtrecht auf mehreren Geländeparzellen (69,70 Ar) gelegen in den Orten genannt "Avenue Pasteur" und "Rue Ermesinde" auf Limpertsberg. Das Erbpachtrecht wird für die Dauer von 75 Jahren gewährt. Im Gegenzug erhält die Stadt Luxemburg von der Gesellschaft Tracol Immobilier eine Pauschalsumme in Höhe von 5.018.511 Euro.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, das Erbpachtrecht teilweise und progressiv an die künftigen Erwerber der Wohnungen abzutreten. Außerdem ist die Gesellschaft gehalten, der Stadt die Verkaufspreise der Wohnungen und Geschäftslokale zwecks Zustimmung zu unterbreiten und die mit den Käufern abgeschlossenen Verkaufsverträge vorzulegen.

Die Stadt behält sich ein Vorkaufsrecht für die Dauer von 9 Jahren vor.

Herr Claude RADOUX (DP) : Vorliegende Konvention wurde in der zuständigen Kommission diskutiert. Im Mittelpunkt der Diskussion standen die Zuteilungskriterien. Es wurde festgestellt, dass das Punktesystem, wie es beim Baulückenprojekt Anwendung findet, für das Projekt "Autofreies Wohnen" nicht zurückbehalten wurde. Es wurde uns mitgeteilt, dass dieses System nicht im Lastenheft eingeschrieben war und es nunmehr kontraktuell schwerfällig sei, genannte Prioritäts-Zuteilungskriterien nachträglich geltend zu machen. Nichts hindert uns jedoch daran, beim Promotor dahingehend vorzusprechen, das Punktesystem dennoch anzuwenden, wobei Familien mit mehr als einem Kind gegenüber Haushalten ohne Kinder/einem Kind bei der Punktevergabe leicht bevorteilt werden sollten.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Das Erbpachtrecht wird für die Dauer von 75 Jahren gewährt. Gehe ich Recht in der Annahme, dass der Miteigentumsanteil in Tausendstel ausgedrückt wird?

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Déi Lénk begrüßen die Initiative der Stadt Luxemburg, auf einem 69,70 Ar großen Areal, gelegen im Bereich der Avenue Pasteur und der Rue Ermesinde, 56 Wohnungen und kleinere Geschäftslokale zu erschwinglichen Preisen zu schaffen. Nichtsdestoweniger bedauern wir, dass ein Privatpromotor nicht nur mit dem Bau sondern auch mit dem Verkauf der Wohnungen beauftragt wurde. Wir hätten uns gewünscht, dass die Stadt hier (Verkauf/Vermietung) eine aktive Rolle übernommen hätte.

Eine weitere Kritik betrifft die Zuteilungskriterien, denen die Antragsteller auf eine Wohnung entsprechen müssen. Auch wir hätten uns gewünscht, dass, wie beim Baulückenprojekt, das Punktesystem zur Anwendung gekommen wäre. Daher der Aufruf an den Schöffenrat, beim Baupromotor dahingehend zu intervenieren, dass die Kriterien zur Vergabe der Wohnungen im Sinne einheitlicher Kriterien überarbeitet werden. Déi Lénk werden vorliegender Konvention zustimmen, unter dem Vorbehalt, dass der Schöffenrat Bereitschaft zeigt, dem Aufruf Folge zu leisten.

Eine letzte Kritik betrifft die Gestaltung der Dächer der verschiedenen Gebäude. Das Projekt sieht eine Begrünung der Dächer vor, nicht aber die Installation von Solaranlagen. Wir würden es begrüßen, wenn die Stadt Luxemburg beim Bauunternehmer dahingehend intervenieren könnte, dass die Flachdächer zur Installation von Solaranlagen genutzt würden.

Madame Sam TANSON (Déi Gréng) : Auch wir sprechen uns für die Einführung einheitlicher Kriterien bei der Vergabe von Wohnungen im Sinne des Punktesystems, wie es beim Baulückenprojekt gehabt wird, aus. Allerdings stellt sich die Frage, ob eine Überarbeitung der Kriterien für das Projekt "Autofreies Wohnen" auf Limpertsberg zu diesem Zeitpunkt überhaupt noch möglich ist.

Mit dem Projekt "Autofreies Wohnen" wird auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg neben dem konventionellen Wohnen eine neue Wohnform entwickelt. Das Projekt sieht den Bau von 56 Wohnungen vor, davon 5 Studios, 14 1-Schlafzimmerwohnungen und 22 2-Schlafzimmerwohnungen. Rund 10 Prozent der Wohnungen sind Sozialhilfeempfängern vorbehalten.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Wir begrüßen, dass neben 56 Wohnungen auch 5 Lokale für kommerzielle Aktivitäten entstehen

sollen, wobei in einem dieser Lokale vorzugsweise eine Kinderkrippe eingerichtet werden soll. Denkt die Stadt Luxemburg daran, eines dieser Lokale zu erwerben, um dort eine Kinderkrippe einzurichten?

Die Stadt behält sich ein Vorkaufsrecht für die Dauer von 9 Jahren vor. Warum wurde die Dauer des Vorkaufsrechts auf 9 Jahre beschränkt? Wäre es möglich, die Frist des Vorkaufsrechts zu verlängern?

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Die Zuteilungskriterien sind von unserer Dienststelle ausgehandelt worden. Ich schlage vor, dass wir die Diskussion betr. eine Überarbeitung der Kriterien sowohl in der Finanzkommission als auch in der "Commission pour le développement urbain" erneut führen. Die in der Kommission und von den Gemeinderäten in diesem Zusammenhang geäußerten Kritiken werden wir an den Bauunternehmer weiterleiten.

Der Verkaufspreis für die Wohnungen liegt bei 3.770 € pro Quadratmeter. Zum Vergleich sei darauf hingewiesen, dass der aktuelle Quadratmeterdurchschnittspreis für eine Wohnung auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg derzeit bei 5.200 € liegt.

Das Vorkaufsrecht auf 9 Jahre zu beschränken schien uns durchaus annehmbar. Das Interesse für das Projekt ist groß. Mehr als 300 Voranträge sind bereits eingegangen.

Vorliegende Konvention wird bei Enthalzung von Herrn Fernand Kartheiser (ADR) gutgeheissen.

2) Die Stadt vermietet an die Eheleute Edouard Wolter-Kieffer einen Langzeitparkplatz gelegen im Parking Heine.

Miete für die Dauer von 48 Jahren: 49.469,39 € (ohne Mehrwertsteuer), 56.889,80 Euro (Mehrwertsteuer inbegriffen).

Der an die Eheleute Wolter-Kieffer vermietete Standplatz ist an das Wohngebäude gelegen 15, rue Michel Rodange gebunden.

3) Die Gesellschaft Centre Europe S.A. vermietet an die Stadt – für die Bedürfnisse des Urbanismusdienstes – das siebte Stockwerk (300 Quadratmeter) des Gebäudes genannt "Centre Europe" gelegen 5, Place de la Gare.

Der Vertrag wird für die Dauer von 3 Jahren abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, stillschweigend von Jahr zu Jahr verlängert werden.

Miete: 8.100 Euro/Monat (preisindexgebunden). Während drei Monaten braucht die Stadt Luxemburg keine Miete zu zahlen, so dass die erste Miete erst am 1. August 2012 fällig ist. Die Nebenkosten werden sich voraussichtlich auf 1.650 Euro belaufen und sind ab dem 1. Mai 2012 zu zahlen.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Werden alle Mitarbeiter des Urbanismusdienstes in das Gebäude gelegen 5, Place de la Gare umziehen oder sind die angemieteten Räumlichkeiten lediglich für die Ausstellung von Modellentwürfen bestimmt? Sollen hier ebenfalls Büros mit Publikumsempfang eingerichtet werden?

Madame Schöffe Lydie POLFER : In den angemieteten Räumlichkeiten werden ausschließlich Mitarbeiter des Urbanismusdienstes, die an der Überarbeitung des Allgemeinen Bebauungsplanes der Stadt Luxemburg arbeiten, untergebracht. Publikumsempfang ist hier nicht vorgesehen.

4) Die Firma Villeroy&Boch vermietet an die Stadt – für die Bedürfnisse des Hygienedienstes zwecks Lagerung von Mülltonnen und anderem Material– einen Lagerungsraum (1.935 Quadratmeter) in der Halle "Usine 2" gelegen Rue de Rollingergrund.

Der Vertrag wird für die Dauer von 2 Jahren abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, stillschweigend von Jahr zu Jahr verlängert werden.

Miete: 9.675 Euro/Monat (preisindexgebunden).

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Der Mietpreis von 9.675 Euro im Monat für eine Halle zur Lagerung von Mülltonnen scheint sehr hoch. Der Vertrag wird für die Dauer von 2 Jahren abgeschlossen. Wissend um die Pläne der Firma Villeroy&Boch, das Grundstück, auf dem die Halle steht, zu erschließen, stellt sich die Frage nach einem neuen Lagerraum für die Bedürfnisse des Hygienedienstes nach Ablauf des Vertrages. Sind die Bedürfnisse des Hygienedienstes in Bezug auf Lagerkapazitäten tatsächlich so hoch?

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Zusätzlich zu den Mülltonnen für den normalen Haushaltsabfall wurden die Biomülltonnen eingeführt. Hinzu kommt, dass Mülltonnen in verschiedenen Größen angeboten werden. Der Hygienedienst hat demnach Bedarf an zusätzlichen Lagerraumkapazitäten.

Der Bau des neuen Recyclingcenters sollte innerhalb von zwei Jahren fertiggestellt sein, so dass im Recyclingcenter gelegen Route d'Arlon dann ausreichend Lagerraum zur Verfügung stehen wird.

5) Die Stadt Luxemburg gewährt unentgeltlich an die Gesellschaft Creos Luxembourg S.A. ein Nutzungsrecht auf einem kommunalen Grundstück gelegen im Ort genannt "Rue A.-F. Van der Meulen", um auf genanntem Grundstück einen Transformatorposten zu errichten und unterirdische Leitungen zu verlegen. Der Gesellschaft wird jederzeit Zutritt zu genanntem Gelände gewährt, um dort die nötigen Arbeiten durchführen zu können.

6) Die Stadt Luxemburg gewährt unentgeltlich an die Gesellschaft Creos Luxembourg S.A. ein Nutzungsrecht auf einem kommunalen Grundstück gelegen in Luxemburg Sektion "HoE" Merl-Süd, um dort Mitteldruckleitungen und Reserverohre zu verlegen. Der Gesellschaft wird jederzeit Zutritt zu genanntem Gelände gewährt, um dort die nötigen Arbeiten durchführen zu können.

7) Die Stadt Luxemburg gewährt der Gesellschaft Eltrona Interdiffusion S.A. die Erlaubnis zwei Teile (19 Zentiar, 2,20 Ar) von kommunalen Grundstücken gelegen in der Stadt Luxemburg (Sektion "HoB") und in der Gemeinde Hesperingen (Sektion "B") zwecks Installation einer Basisstation für Fernsehantennen zu nutzen.

Die Konvention wird für die Dauer von 3 Jahren abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, stillschweigend von Jahr zu Jahr verlängert werden.

Jährlich zu entrichtender Betrag: 1.300 Euro.

8) Die Stadt erwirbt unentgeltlich von den Eheleuten Vincent Threinen-Rouault einen Geländestreifen (14 Zentiar) gelegen im Bereich der Rue Schetzel.

Zweck: Verbreiterung des Bürgersteiges in der Rue Schetzel und Einbindung des Geländestreifens in das kommunale Straßennetz.

9) Die Stadt erwirbt unentgeltlich von Herrn Donato Rotunno einen Geländestreifen gelegen Kreuzung Rue des Prés/Rue Xavier de Feller (4 Zentiar).

Zweck: Verbreiterung des Bürgersteiges in der Rue des Prés und Einbindung des Geländestreifens in das kommunale Straßennetz.

10) Die Stadt erwirbt unentgeltlich von Herrn Tom Leick und Herrn David Burns einen Geländestreifen gelegen im Bereich der Rue du Travail (17 Zentiar).

Zweck: Regularisierung der Besitz- und Bodenverhältnisse mittels Einbindung genannten Geländestreifens in das kommunale Straßennetz.

11) Die Stadt erwirbt unentgeltlich von Herrn Théo Theis einen Geländestreifen gelegen im Bereich der Rue de Leudelange in Cessingen (11 Zentiar).

Zweck: Regularisierung der respektiven Besitzverhältnisse mittels Einbindung genannten Geländestreifens in das kommunale Straßennetz.

Vorangehende Konventionen werden einstimmig gutgeheißen.

12) Konvention, abgeschlossen zwischen der Stadt Luxemburg CSL-CAL-SPORA und der Gesellschaft STEP by STEP im Hinblick auf die Veranstaltung des Marathon 2012 am 19. Mai 2012.

Die Stadt Luxemburg unterstützt die Organisation des Marathons 2012 mit 100.000 Euro und leistet logistische Unterstützung im Wert von maximal 325.000 Euro. Im Gegenzug sichert der Organisator der Stadt Luxemburg Medien- und Werbepräsenz sowie verschiedene Vergünstigungen im Hinblick auf die Beteiligung am Marathon zu.

13) Erneuerung der Konvention abgeschlossen zwischen der Stadt Luxemburg und der Vereinigung "Association des Organisateurs du Skoda Tour de Luxembourg" im Hinblick auf die Skoda Tour 2012, 2013 und 2014.

Die Stadt Luxemburg unterstützt die Vereinigung mit 78.750 Euro/pro Tour und leistet logistische Unterstützung in Höhe von 40.000 Euro/pro Tour. Im Gegenzug sichert der Organisator der Stadt Luxemburg Medien- und Werbepräsenz zu.

Dauer der Konvention: Skoda Tour 2012, 2013 und 2014.

Herr Armand DREWS (LSAP) : Die Stadt Luxemburg sichert dem Marathon-Organisator eine beachtliche finanzielle und logistische Unterstützung zu. Die Bezeichnung ING-Marathon

trägt dieser von der Stadt Luxemburg geleisteten Unterstützung jedoch nicht Rechnung.

Bei den auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg angebotenen Sportaktivitäten und Veranstaltungen gilt es zwischen größeren Veranstaltungen und den von den Vereinen alltäglich organisierten Freizeitaktivitäten zu unterscheiden. Wir meinen, dass es an der Zeit wäre eine Grundsatzdiskussion betr. die Verhältnismäßigkeit der Hilfen für die unterschiedlichen Sportevents/Sportaktivitäten zu führen und werden einen entsprechenden Diskussionspunkt auf die Tagesordnung einer kommenden Gemeinderatssitzung setzen lassen.

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Im Rahmen der in der Kommissionssitzung geführten Diskussion wurde die Frage nach der Begründung für eine auf 8.000 Teilnehmer beschränkte Teilnehmerzahl aufgeworfen. Uns wurde mitgeteilt, dass eine höhere Teilnehmerzahl zu logistischen Schwierigkeiten führen könnte, da wir dann Gefahr liefern, dass Teilnehmer von Marathon und Semi-Marathon sich auf der Strecke kreuzen würden, was zu einem Durcheinander führen könnte.

Die Kommission hat vorgeschlagen, dass ihr die im Vorfeld mit dem Organisator abzuschließende Konvention bereits 2 oder 3 Monate vor dem Sportevent unterbreitet werde, damit Vorschläge und Abänderungen gegebenenfalls noch in das Organisationskonzept einfließen können. In diesem Zusammenhang war die Frage nach der Möglichkeit, parallel zur eigentlichen Laufstrecke eine Laufstrecke für Personen mit Gehbehinderungen vorzusehen, erörtert worden.

Herr David WAGNER (Déi Lénk) : Den von Herrn Drews geäußerten Vorbehalt betr. die Verhältnismäßigkeit der von der Stadt Luxemburg geleisteten Unterstützung der verschiedenen Sportaktivitäten teilen wir. Auch meinen wir, dass die ING-Bank nicht unbedingt eine ehrbare Institution ist. Sollte die Stadt Luxemburg nicht hingehen und der Konvention mit der ING-Bank ein Ende setzen und sich für die Organisation der nächsten Marathon-Auflage einen ehrbaren Partner suchen?

Madame Martine MERGEN (CSV) : Wer sind die Ansprechpartner für die Vereinigungen, die einen Stand entlang der Laufstrecke errichten?

Madame Schöffe Simone BEISSEL : Auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg zählen wir jährlich 42 große Sportevents. Hinzu kommen die zahlreichen von den verschiedenen Sportvereinigungen Woche für Woche organisierten Sportaktivitäten. Ich schlage vor, dass wir uns im Rahmen der Überarbeitung des mehrjährigen Investitionsplanes zusammensetzen, um die Bedürfnisse der verschiedenen Sportvereine auszuloten.

Für die Auflage 2012 des ING-Marathon sind 400 Einschreibungen mehr als im Vorjahr eingegangen, so dass wir dieses Jahr die maximale Teilnehmerzahl (8.000 Teilnehmer) erreichen werden. Die Antwort auf die Frage, warum die Teilnehmerzahl von 8.000 Läufern nicht überschritten werden soll, hat Madame Bartolozzi bereits gegeben.

Der Vorschlag zur Organisation eines parallel stattfindenden Marathon-Wettbewerbs für Personen mit Gehbehinderungen ist durchaus interessant. Noch meine ich, dass es auf dem Gebiet der

Stadt Luxemburg schwierig werden dürfte eine geeignete flache Laufstrecke zu finden.

Die ING-Bank organisiert Marathonläufe in zahlreichen Großstädten auf der Welt. Der große Zulauf, den das Sportevent in Luxemburg kennt, zeugt von der guten Organisation der Veranstaltung. Den Sponsoring-Bereich betreffend hält sich die Stadt Luxemburg raus.

Die Ansprechpartner für die Vereine, die einen Stand entlang der Laufstrecke errichten, sind Erich François von der Firma Step by Step und das städtische OFFM. Stromkosten werden den Vereinigungen keine in Rechnung gestellt. Die Stadt Luxemburg stellt Stromzapfposten zur Verfügung. Für den ING-Marathon hat sich mit dem Unternehmen CREOS ein Sponsor zur Deckung der anfallenden Stromkosten gefunden. Anlässlich der Veranstaltung der Skoda Tour 2012 wird die Stadt Luxemburg die anfallenden Stromkosten übernehmen, d.h. dass den Vereinen keine Kosten entstehen werden.

Vorangehende Konventionen werden einstimmig gutgeheißen.

IV KOSTENVORANSCHLÄGE

Dienststelle des Architekten

Ausbau des Konservatoriums der Stadt Luxemburg – definitives Projekt

Madame Schöffe Lydie POLFER : Der Gemeinderat ist aufgerufen einem Kostenvoranschlag in Höhe von 21.791.323,64 € zwecks Ausbau des Konservatoriums der Stadt Luxemburg zuzustimmen.

Das Konservatorium der Stadt Luxemburg wird vom eigenen Erfolg überrannt. 27 Jahre nach der Eröffnung des Konservatoriums ist die Zahl der Schüler von 1.800 auf heute 2.600 angestiegen. Rund 5.200 Kurse werden pro Woche im Konservatorium angeboten. Fakt ist, dass verschiedene Räumlichkeiten keine dezenten Arbeitsbedingungen mehr zulassen und den geltenden Sicherheitsbestimmungen nicht mehr entsprechen.

Das vom Architektenbüro Bauer & Associés Architectes S.A. ausgearbeitete Projekt sieht den Bau eines Mehrzwecksaales, einer „salle d'art dramatique et lyrique“, von zwei Balletträumlichkeiten mit Umkleideräumen sowie Räumlichkeiten zur Unterbringung der Schlaginstrument- Jazz- und Saxophonklassen vor. Des Weiteren sind punktuelle Umbauarbeiten im Bereich der Empfangshalle und der Bibliothek vorgesehen. Ein Panoramaaufzug wird den Zugang für Menschen mit Gehbehinderungen vereinfachen. Die thermische Isolation bestehenden Gebäudes wird verbessert (Fenster, Glaswände, Sonnenschutz).

Zusätzliche Informationen zum neuen Gebäude:

Standort des neuen Gebäudes: südlich des bestehenden Gebäudes. Das neue Gebäude wird sich harmonisch in das bestehende Architekturensemble einfügen. Als Verbindungselement zwischen den beiden Gebäuden wird ein Außenhof (Stein- und Pflanzengarten) angelegt.

Am neuen Gebäude führt ein Fußgängerweg entlang, der ebenfalls von Lieferwagen und von den Rettungsdiensten benutzt werden kann.

Das neue Gebäude entspricht den energetischen Anforderungen der Stadt Luxemburg und wird als Niedrigenergiegebäude konzipiert. Zusammen mit dem Fachbüro XU-Acoustique wurde ein kohärentes Akustik-Konzept entworfen.

Zusätzliche Informationen zu den Umbauarbeiten am bestehenden Gebäude:

Die Empfangshalle wird neu gestaltet. Im hinteren Teil der Halle werden eine offene Empfangsstruktur und ein geschlossener Verwaltungsraum entstehen. Bestehende Empfangsstruktur wird einem Info-Raum weichen (Formulare, Broschüren usw.).

Hinter dem Info-Raum wird ein neuer Aufenthalts- und Versammlungsraum für das Lehrpersonal begreifend individuelle Ablagefächer und eine kleine Kitchenette entstehen.

Am östlichen Verbindungspunkt von bestehendem Gebäude und dem Ausbau (zur Seite der Bibliothek hin) werden die inneren Ebenen des bestehenden Gebäudes erhalten. Die herzstellende Verbindung erfordert eine Anpassung bestehender Fassade und des Außenbereiches (Nottreppe, Kantine-Terrasse, Böschung).

Am westlichen Verbindungspunkt von bestehendem Gebäude und dem Ausbau (zur Seite der Archive hin) wird der Metallboden der Archive teilweise abmontiert. Außerdem werden neue Zwischenwände eingezogen, Anpassungen an der Fassade, an der Treppe und den Außeninfrastrukturen (Kanalisation, Fernwärme, Beleuchtung usw.) vorgenommen. Zudem wird ein neuer Aufenthaltsraum geschaffen. Der Zugangsweg, der um bestehendes Gebäude herumführt, wird verlegt und neu angelegt.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Wir stellen fest, dass die Kosten im Vergleich zum Vorprojekt von 14 Millionen Euro auf 18 Millionen Euro angestiegen sind, ein stattliche Summe, wenn man bedenkt, dass vor drei Jahren die wirtschaftliche und finanzielle Situation als Grund für die Entscheidung, die Umsetzung des Projektes vorerst auf Eis zu legen, angeführt wurde. Die Schaffung zusätzlicher Räumlichkeiten ist nichtsdestoweniger nützlich und erforderlich. Die Arbeitsbedingungen für Lehrpersonal und Schüler werden verbessert. Die CSV begrüßt den Ausbau des Konservatoriums sowie die Umbauarbeiten, die am bestehenden Gebäude vorgenommen werden.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Selbstverständlich begrüßen auch wir den Ausbau des Konservatoriums, wobei wichtig scheint darauf hinzuweisen, dass es sich dabei nicht um einen Ausbau der Aufnahmekapazitäten handelt. Wäre es angesichts der Entwicklungsperspektiven der Stadt Luxemburg (Bevölkerungszuwachs) nicht sinnvoll gewesen, parallel zu den Ausbau- und Umbauarbeiten, zusätzliche Gelder in einen Ausbau des Angebots zu investieren?

Die Ausgaben für eine bessere thermische Isolation werden mit rund 3 Millionen Euro veranschlagt. Warum wurden nicht zusätzliche Maßnahmen im Sinne einer allgemeinen energetischen Sanierung getroffen?

Die Verkehrssituation im Bereich des Konservatoriums der Stadt Luxemburg lässt zu wünschen übrig. Die Verkehrsregelung wäre zu überdenken.

Die zuständige beratende Kommission ist am vergangenen Mittwoch mit dem definitiven Projekt befasst worden. Wir meinen, dass der Kommission umfangreiche Projekte nicht erst eine Woche vor Abstimmung im Gemeinderat unterbreitet werden sollten. Es sollte genügend Spielraum gegeben sein, damit gute Vorschläge, die in der Kommission eingebracht werden, rechtzeitig in das Projekt einfließen können.

Herr David WAGNER (Déi Lénk) : Déi Lénk schließen sich dem Wunsch der LSAP, die Kommissionssitzungen nicht erst eine Woche vor der nächsten Gemeinderatssitzung einzuberufen, an. Zu bedauern ist ebenfalls, dass nicht alle vom Ausbau des Konservatoriums Betroffenen über den genauen Fortgang der Entwicklung des Projektes informiert waren, wobei uns jedoch fern liegt zu behaupten, eine allgemeine Konsultierung sei wissentlich unterlassen worden. Fakt bleibt jedoch, dass viele der Betroffenen von der Nachricht, das Projekt sei nunmehr baureif, überrascht wurden.

Das Projekt sieht eine Begrünung der Flachdächer des halbkreisförmigen Ausbaus vor. In diesem Zusammenhang und vor dem Hintergrund, dass die DP-Déi Gréng Majorität den Willen zur Förderung der erneuerbaren Energien geäußert hat, drängt sich die Frage auf, inwiefern die Verantwortlichen bereit sind die Installation von Solaranlagen oder Photovoltaikzellen systematisch bei neuen Bauprojekten einzuplanen.

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Der neue Direktor des Konservatoriums der Stadt Luxemburg hat das Projekt mit großem Engagement und großer Begeisterung in der Kommission vorgestellt. „*De Conservatoire kritt vu baussen ee neie Lifting a vu bannen eng nei Séi!*“.

Der Ausbau des Konservatoriums wird vor allem für die Tanz- und Theaterkurse bessere Bedingungen schaffen. Das Projekt sieht ebenfalls Umbauarbeiten und technische Maßnahmen im Bereich des bestehenden Gebäudes vor, die nicht zuletzt für mehr Energieeffizienz sorgen werden. Beim Neubau handelt es sich um einen Bau in Niedrigenergiebauweise.

Madame Vronny KRIEPS (DP) : Den Worten von Madame Bartolozzi kann ich nur beipflichten. Der neue Direktor hat das Projekt für den Ausbau des Konservatoriums mit großer Begeisterung vorgestellt. Der Ausbau wird Lehrern und Schülern mehr Komfort bieten. Die Schülerkapazität kann durch den Ausbau nicht erhöht werden.

Die Finanzsituation der Stadt Luxemburg war auch vor drei Jahren gut. Angesichts der Tatsache, dass die Stadt Luxemburg damals große Summen in den Cercle-Cité, die Villa Vauban und in Schulinfrastrukturen investierte, schien es vernünftig das Projekt für den Ausbau des Konservatoriums vorerst auf die lange Bank zu schieben. Die Finanzen der Stadt Luxemburg waren damals und sind auch heute in Ordnung.

Den Erläuterungen des Direktors konnten wir entnehmen, dass jährlich rund 25.000 Euro Kosten für Unterhaltsarbeiten in bestehenden Gebäuden anfallen. Eine Rundumüberholung der Gebäude erschien demnach sinnvoll.

Die Verkehrssituation vor dem Konservatorium stellt in der Tat ein Problem dar. Es bedarf der Erarbeitung eines neuen Verkehrskonzeptes. Die Tatsache, dass der Fußgänger- und Radweg, der das Konservatorium mit dem Campus Geesekneppchen verbindet, beibehalten wurde, möchte ich ausdrücklich begrüßen.

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Die großen Dachflächen des halbkreisförmigen Ausbaus werden ästhetisch gestaltet. Mein Kollege David Wagner hat die Frage, inwiefern die Verantwortlichen bereit sind die Sonnenenergie durch die Installation von Solaranlagen oder Photovoltaikzellen systematisch bei neuen Bauprojekten zu nutzen, aufgeworfen. In diesem Zusammenhang reichen Déi Lénk folgende Motion ein:

Motion concernant l'utilisation de l'énergie solaire dans différents projets urbanistiques futurs et en cours

„*Considérant le besoin d'un recours plus systématique aux énergies renouvelables, dont à l'énergie solaire,*

Vu la volonté de la ville de favoriser un changement énergétique vers les énergies renouvelables,

invite le Collège échevinal:

- à insister pour que, dans tous ses nouveaux projets urbanistiques, la ville ait systématiquement recours à l'énergie renouvelable et notamment l'énergie solaire;
- à revoir les projets en cours, dont l'extension du conservatoire de la ville et du bâtiment scolaire à Muhlenbach- Eich et le projet “Winnen ouni Auto”, afin de considérer la possibilité d'un recours à l'énergie solaire.“

Pour le groupe déi Lénk :

David Wagner, Justin Turpel

Madame Schöffe Lydie POLFER : Das Programm für den Ausbau des Konservatoriums der Stadt Luxemburg steht schon lange fest (5 Säle) und ich freue mich, dass ich dem Gemeinderat das definitive Projekt noch vor den Sommerferien zur Abstimmung unterbreiten konnte. Seit der Abstimmung über das summarische Vorprojekt sind einige Jahre vergangen und demnach wundert es nicht, dass es in der Zwischenzeit Preiserhöhungen gegeben hat. Die Tatsache, dass wir uns für die ökologische Variante der Dachgestaltung (Begrünung anstatt Kies) entschieden haben, ist ebenfalls mit Mehrkosten verbunden.

Eine große Herausforderung wird darin bestehen, dafür Sorge zu tragen, dass die Bauarbeiten den laufenden Schulbetrieb nicht zu sehr beeinträchtigen. Diesbezüglich habe ich volles Vertrauen in die Direktion des Konservatoriums.

Ausbau oder Mehrangebot? Das Musikkonservatorium der Stadt Luxemburg hat nicht die Ambition ein nationales Konservatorium zu sein. Mit dem Ausbau wollen wir den Schülern, die das Konservatorium besuchen bestmögliche Qualität und Komfort bieten.

Verschiedene Redner haben die Verkehrssituation vor dem Musikkonservatorium angesprochen. Ich meine, dass es vor allem gilt, bei Eltern und Schülern dahingehend einzuwirken, dass sie sich als verantwortliche Verkehrsteilnehmer verhalten.

Die Kritik, dass nicht alle Betroffene ausreichend über den Fortgang des Dossiers informiert worden seien, kann ich nicht gelten lassen. Sowohl die Direktion als auch die Leiter der verschiedenen Fachabteilungen sind laufend über die Entwicklung des Projektes auf dem Laufenden gehalten worden. An ihnen, die erhaltenen Informationen innerhalb der Sektionen weiter zu leiten.

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Die von Déi Lénk eingereichte Motion ist überflüssig. Die Richtlinie, erneuerbare Energien bei Neubauten systematisch zu fördern und energieeffizient zu bauen, steht im kommunalen Umweltaktionsplan eingeschrieben. Die Begrünung von Dächern schreibt sich in dieses Programm ein und trägt zu einer besseren Energieeffizienz bei. Solarzellen sollen dort angebracht werden, wo es Sinn macht. In diesem Zusammenhang sei darauf hingewiesen, dass ein Solarkatasterplan zwecks sinnvoller Nutzung von Dächern zur Installation von Solaranlagen in Ausarbeitung ist. Es sei zudem auf die Zusammenarbeit mit dem Unternehmen Lux-Energy hingewiesen, die Dachflächen von kommunalen Gebäuden zur Errichtung von Photovoltaikanlagen zu mieten sucht. Bei dem kreisförmigen Ausbau des Konservatoriums handelt es sich um einen Bau in Niedrigenergiebauweise. Nach Durchführung der Maßnahmen zwecks besserer thermischer Isolation kann bestehendes Gebäude in der Energie-Kategorie B eingestuft werden.

Herr Schöffe François BAUSCH : Das Projekt "Autofreies Wohnen" auf Limpertsberg wird unter energetischen Aspekten durchgeführt. Die Energieproduktion erfolgt vor Ort, so dass die Wohngebäude energieautark funktionieren können. Die Arbeiten zur Erstellung des Solarkatasterplanes sind soweit abgeschlossen. Der Plan wird der zuständigen Kommission zu gegebenem Zeitpunkt vorgestellt werden.

Das Durchführungsprojekt betr. den Ausbau des Konservatoriums der Stadt Luxemburg wird bei Enthaltung von Herrn Justin Turpel und Herrn David Wagner (Vertreter von Déi Lénk) gutgeheißen.

Madame Schöffe Viviane LOSCHETTER : Die von Déi Lénk eingereichte Motion erachten wir als überflüssig. Hätte die Installation von Solaranlagen auf den Dächern des Ausbaus Sinn gemacht, wäre eine solche Maßnahme in das Planungskonzept eingeflossen.

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Die von Schöffen Loschetter gegebenen Erklärungen finden sich nicht in den Unterlagen der Gemeinderäte wieder. Déi Lénk erklären sich nichtsdestoweniger bereit die Motion zurückzuziehen.

Ausbau des Schulgebäudes gelegen 151, Rue de Mühlenbach – definitives Projekt

Madame Schöffe Simone BEISSEL : Der Gemeinderat ist aufgerufen, einem Kostenvoranschlag in Höhe von 1.096.097,07 Euro zwecks Ausbau des Schulgebäudes gelegen 151, Rue de Mühlenbach zuzustimmen.

Das Schulgebäude Rue de Mühlenbach wurde im Jahre 2003 fertiggestellt und verfügt über 10 Klassensäle. Gebraucht werden 12.

Bei dem geplanten Ausbau handelt es sich um einen Dachausbau in Leichtbauweise (aus Holz) im Gebäudeflügel zur Millegässel hin. Der Ausbau erlaubt die Einrichtung von zwei zusätzlichen Klassensälen (70 Quadratmeter/Saal) und von Sanitäranlagen. Ein bestehendes Fenster wird genutzt, um den Bau einer Außentreppe mit Glasfenster, die zum Neubau führen wird, zu ermöglichen.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Es handelt sich um ein teures, jedoch notwendiges Projekt. Wissend, dass das Wohnviertel weiter wachsen wird, stellt sich die Frage, ob die Aufnahmekapazität in der Zukunft ausreichen wird.

Sind die neuen Klassenräume für gehbehinderte Personen zugänglich?

Madame Schöffe Simone BEISSEL : Ein Mehrjahresplan betr. den Bedarf an Schulinfrastrukturen wurde aufgestellt und wird fortwährend angepasst. Das Viertel Mühlenbach hat sich in den vergangenen Jahren weiter entwickelt. Ob und wo neue Bedürfnisse entstehen, wird regelmäßig überprüft.

Beim Ausbau handelt es sich um einen Dachausbau in Leichtbauweise (aus Holz). Ob der Bau eines Aufzuges technisch möglich ist, vermag ich Ihnen hier und jetzt nicht zu sagen.

Das Durchführungsprojekt betr. den Ausbau des Schulgebäudes gelegen 151, Rue de Mühlenbach wird einstimmig gutgeheißen.

V URBANISMUS

Teilbebauungsprojekt "Réimerwee Ouest" betr. ein Ensemble von Grundstücken gelegen auf dem Plateau du Kirchberg im Bereich der Rue Richard Coudenhove-Kalergi et dem Boulevard Konrad Adenauer – provisorischer Beschluss

Im Auftrag des Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg hat das Architekturbüro BENG ein Teilbebauungsprojekt genannt "Réimerwee Ouest" betr. ein Ensemble von Grundstücken gelegen Plateau du Kirchberg eingereicht.

Der Standort "Réimerwee", gelegen östlich des "Quartier du Parc", ist Gegenstand eines Gesamtplanes begreifend 3 Phasen. Die erste Phase des Teilbebauungsprojektes "Réimerwee Est" ist abgeschlossen. Der Teilbebauungsplan "Réimerwee Est" betr. die Phase 2 und begreifend die Grundstücke gelegen im Bereich des Boulevard Konrad Adenauer (1,13 Hektar) wurde in der Sitzung vom 6. Februar 2012 vom Gemeinderat gutgeheißen.

Der Teilbebauungsplan "Réimerwee Ouest" begreift jene Grundstücke gelegen im Bereich der Rue Richard Coudenhove-Kalergi und des Boulevard Konrad Adenauer (insgesamt 6 Hektar). Laut Bebauungsplan der Stadt Luxemburg sind genannte Grundstücke als "ensemble de terrains à aménager – zone d'habitation 3 à 6" (CMU: 1,5) eingestuft.

Das Projekt sieht den Bau von rund 500 Wohnungseinheiten (51.715 Quadratmeter) mit Standplätzen und das Anlegen von rund 100 öffentlichen Parkplätzen an der Oberfläche vor.

Obwohl im Teilbebauungsplan nur 7% der Bruttofläche für Grünanlagen zurückbehalten werden, sieht das Projekt rund 1,38 Hektar private Grünanlagen vor, die öffentlich genutzt werden können, inklusive jenes Teils des bestehenden „Parc Réimerwee“, der sich im Perimeter des Teilbebauungsplanes befindet. Demnach sind 30% der Bruttofläche des Teilbebauungsplanes für Grünanlagen, die öffentlich genutzt werden können, vorgesehen. Angesichts dieser Tatsache und der Tatsache, dass der globale CMU des Projektes mit 1,1 weit unterhalb des im Allgemeinen Bebauungsplan eingeschriebenen CMU von 1,5 liegt, hat der Innenminister, im Hinblick auf eine Verbesserung der urbanen Qualität des Projektes, einer Abweichung in Bezug auf die Bestimmungen von Artikel E.2.5 des schriftlichen Teiles des PAG zugestimmt (ministerielles Gutachten vom 26. März 2012).

Um verschiedenen, im ministeriellen Gutachten geäußerten Kritiken zumindest partiell Rechnung zu tragen, ist der schriftliche Teil des Teilbebauungsplanes teilweise abgeändert worden.

Der Gemeinderat ist nunmehr aufgerufen, dem vorliegenden Teilbebauungsplan provisorisch zuzustimmen, wissend, dass das Annahmeverfahren von Teilbebauungsprojekten, welches vor dem 1. August 2011 angelaufen ist, gemäß Artikel 108ter (1), zweiter Absatz, des abgeänderten Gesetzes vom 19. Juli 2004, entsprechend den Bestimmungen des Titels 4 genannten Gesetzes, so wie sie vor dem 1. August 2011 galten, fortgesetzt werden kann.

Das Teilbebauungsprojekt „Réimerwee Ouest“ betr. ein Ensemble von Grundstücken gelegen auf dem Plateau du Kirchberg im Bereich der Rue Richard Coudenhove-Kalergi et dem Boulevard Konrad Adenauer wird provisorisch einstimmig gutgeheißen.

Teilbebauungsprojekt REDIM begreifend ein Ensemble von Grundstücken gelegen zwischen der Rue de Strasbourg, der Rue Adolphe Fischer, der Rue de Hollerich und der Rue de la Fonderie – provisorischer Beschluss

Das im Auftrag der Gesellschaft REDIM S.A. vom Architektenbüro Moreno eingereichte Teilbebauungsprojekt begreift ein Ensemble von Grundstücken gelegen zwischen der Rue de Strasbourg, der Rue Adolphe Fischer, der Rue de Hollerich und der Rue de la Fonderie (insgesamt 90 Ar). Im graphischen Teil des Allgemeinen Bebauungsplanes der Stadt Luxemburg sind genannte Grundstücke als „zone mixte 5“ eingetragen.

Das eingereichte Projekt entspricht den Vorstellungen der Stadt Luxemburg betreffend die urbane Entwicklung des Bahnhofsviertels. Ziel ist es, die Bebauung des Viertels abzurunden und dabei den Charakter des Viertels zu respektieren. Die neuen Bauten sollen sich harmonisch in das bestehende urbane Konzept einfügen und der urbanen Bestimmung des Viertels (vor allem als Wohnviertel) entsprechen. Der Autor des Projektes hat sich an den Zielsetzungen des Leitplanes zur Landesplanung orientiert: „développer des structures urbaines (...) compatibles avec les exigences environnementales sur le principe d'un aménagement du territoire durable (diversité des fonctions, densité d'occupation et trajets courts)“.

In seinem Gutachten hat der Innenminister verschiedene Kritiken geäußert, woraufhin das Projekt sowohl für seinen graphischen als auch für seinen schriftlichen Teil punktuell umgeändert wurde.

Nach Umänderung des Projektes beträgt die Brutto-Bebauungsfläche nunmehr 19.800 Quadratmeter. Davon sind mindestens 75 % dem Wohnungsbau vorbehalten, begleitet von Aktivitäten aus dem tertiären Bereich entsprechend den Bedürfnissen des Viertels (maximal 25%, d.h. 4.950 Quadratmeter).

Der Gemeinderat ist nunmehr aufgerufen, dem vorliegenden Teilbebauungsplan provisorisch zuzustimmen, wissend, dass das Annahmeverfahren von Teilbebauungsprojekten, welches vor dem 1. August 2011 angelaufen ist, gemäß Artikel 108ter (1), zweiter Absatz, des abgeänderten Gesetzes vom 19. Juli 2004, entsprechend den Bestimmungen des Titels 4 genannten Gesetzes, so wie sie vor dem 1. August 2011 galten, fortgesetzt werden kann.

Das Teilbebauungsprojekt REDIM begreifend ein Ensemble von Grundstücken gelegen zwischen der Rue de Strasbourg, der Rue Adolphe Fischer, der Rue de Hollerich und der Rue de la Fonderie wird provisorisch einstimmig gutgeheißen.

Teilbebauungsplan „Hinter den Gärten“ – Rue Ludwig van Beethoven – definitiver Beschluss, nachdem das Projekt infolge eingereichter Beschwerden abgeändert wurde

In der Sitzung vom 21. November 2011 hat der Gemeinderat einer punktuellen Abänderung des Teilbebauungsprojektes „Hinter den Gärten“ für einen Teil des Grundstückes gelegen im Bereich der Rue Ludwig van Beethoven (16 Ar) provisorisch zugestimmt. Der Original-Teilbebauungsplan war am 21. April 1969 definitiv vom Gemeinderat gutgeheißen worden. Die Zustimmung des Innenministers datiert vom 25. Juni 1971.

Die Abänderung am Projekt, welches vom Architektenbüro Werner im Auftrag der Konsorten Schmitz ausgearbeitet wurde, betrifft die Richtigstellung einer Abweichung des Perimeters des im Jahre 1971 gutgeheißenen Teilbebauungsprojektes von der Abgrenzung genannten Teilbebauungsplanes, so wie sie korrekt im geltenden Allgemeinen Bebauungsplan eingeschrieben ist.

Im Hinblick auf den Bau des geplanten Gebäudes (3,8 Ebenen bei einer Tiefe von 15 Meter) mit maximal 20 Wohnungen, sieht die punktuelle Abänderung, gutgeheißen im November 2011, außerdem den Abriss der sich hier befindenden Garage vor.

Gegen den Beschluss des Gemeinderates sind Beschwerden eingereicht worden. Um die Beschwerdeführer anhören und dem Gemeinderat das Dossier zur definitiven Abstimmung vorlegen zu können, hat der Schöfferrat in einem Schreiben datiert vom 30. Januar 2012 einen Antrag zwecks Verlängerung der durch Artikel 14 des abgeänderten Gesetzes vom 19. Juli 2004 festgelegten Fristen beim Minister des Innern und der Großregion Luxemburg gestellt. Dem Antrag wurde stattgegeben. Die festgelegten Fristen wurden um drei Monate verlängert.

Die Beschwerdeführer wurden gehört. Im Rahmen dieser Versammlung brachten die Beschwerdeführer ihr Bedauern darüber zum Ausdruck, dass die im Bebauungsplan aus dem Jahre 1971

vorgesehenen Einfamilienhäuser mit maximal 6 Wohnungen auf dem Grundstück gelegen gegenüber der Parzelle 33, Rue Ludwig van Beethoven nunmehr durch den Bau einer Wohnresidenz begreifend 20 Wohneinheiten ersetzt würden. Die Beschwerdeführer haben außerdem darauf hingewiesen, dass der Bau von Garagen sowohl unterirdisch als auch auf Ebene des Erdgeschosses konträr zu den Bestimmungen des schriftlichen Teiles des Allgemeinen Bebauungsplanes geltend für die im Zusammenhang mit den in einer Zone 3 gelegenen Gebäuden sei.

Der Schöffenrat hat das Teilbebauungsprojekt überarbeiten lassen. Den Beschwerden betr. den Bau der Wohnresidenz und der Garagen wurde dahingehend Rechnung getragen, als geplantes Gebäude weniger hoch gebaut wird und lediglich unterirdische Garagen vorgesehen sind. Andere Beschwerden wurden verworfen.

Der Teilbebauungsplan "Hinter den Gärten" – Rue Ludwig van Beethoven wird definitiv gutgeheißen.

Teilbebauungsprojekt "Monopol" – Route d'Esch – definitiver Beschluss

In der Sitzung vom 16. Dezember 2011 hat der Gemeinderat das Teilbebauungsprojekt "Monopol-Route d'Esch" (162 Ar) betr. Grundstücke gelegen im Bereich der Route d'Esch provisorisch gutgeheißen.

Die meisten der vom Projekt betroffenen Grundstücke sind in einer Mischzone 5 gelegen. Genannte Grundstücke könnten demnach sofort bebaut werden, vorausgesetzt ein Zugang zu den auf den angrenzenden Grundstücken geplanten Teilbebauungsprojekten ist gegeben. Lediglich ein kleiner Teil der vom Projekt betroffenen Grundstücke ist im Allgemeinen Bebauungsplan als "ensemble de terrains à aménager – zone d'habitation" (CMU:0,7) eingestuft und erfordert demnach, bevor mit der Bebauung begonnen werden kann, die Erstellung eines vom Gemeinderat und vom Innenminister genehmigten Teilbebauungsplanes.

Der Teilbebauungsplan sieht eine Bebauung der betroffenen Grundstücke in drei Losen vor. Eines dieser Lose ist im "ensemble de terrains à aménager" gelegen und ist ausschließlich dem Bau von Infrastrukturen vorbehalten. Die anderen Lose sind in einer Mischzone 5 gelegen. 48 Ar des Areals werden an die Stadt Luxemburg abgetreten. Davon sind 4 Ar außerhalb des PAP-Perimeters gelegen. Demnach sind 118 Ar bebaubar. Die Brutto-Bebauungsfläche beträgt 41.000 Quadratmeter. Davon sind mindestens 10.000 Quadratmeter für den Wohnungsbau vorgesehen.

Die Interessenvereine Cessingen und Gasperich haben Beschwerde gegen den Beschluss vom 16. Dezember 2011 eingereicht. Um die Beschwerdeführer anhören und dem Gemeinderat das Dossier zur definitiven Abstimmung vorlegen zu können, hat der Schöffenrat in einem Schreiben datiert vom 17. Februar 2012 einen Antrag zwecks Verlängerung der durch Artikel 14 des abgeänderten Gesetzes vom 19. Juli 2004 festgelegten Fristen beim Minister des Innern und der Großregion Luxemburg gestellt. Dem Antrag wurde stattgegeben. Die festgelegten Fristen wurden um drei Monate verlängert.

Die Beschwerdeführer wurden gehört. Im Rahmen dieser Versammlung haben die Beschwerdeführer auf die zu erwartenden

Verkehrsprobleme im Zusammenhang mit den in den Vierteln Cessingen und Gasperich geplanten Bauprojekten hingewiesen. Die Beschwerdeführer befürchten einen Verlust der Lebensqualität für das Viertel und seine Einwohner (überdimensionierte Bauten, Verschwinden des Kleinhandels im Viertel). Da die bei der Gemeindeverwaltung eingereichten Beschwerden nicht in direktem Zusammenhang mit dem zur Abstimmung vorliegenden Teilbebauungsprojekt stehen, schlägt der Schöffenrat vor, die gegen das Projekt eingereichten Beschwerden zu verwerfen.

Herr Tom KRIEPS (LSAP) : In der Sitzung vom 16. Dezember 2011 hatte die LSAP ausdrücklich begrüßt, dass die dem Wohnungsbau vorbehaltene Fläche infolge von Verhandlungen mit dem Promotor vervierfacht werden konnte. Ich schlage vor, dass die Stadt Luxemburg künftig proaktiv handelt und dahingehend auf die Bauunternehmer einwirkt, dass die dem Wohnungsbau vorbehalteten Flächen großzügiger bemessen und mehr Wohnungen zu erschwinglichen Preisen angeboten werden.

Herr David WAGNER (Déi Lénk) : In der Sitzung vom 16. Dezember 2011 hatten wir uns für eine Umsetzung des Projektes im Sinne einer partizipativen Demokratie ausgesprochen und den Wunsch zum Ausdruck gebracht, dass die Bewohner des Viertels um ihre Meinung gefragt werden. Wir müssen leider feststellen, dass dem nicht Rechnung getragen wurde. Eine Informationsversammlung hat nicht stattgefunden.

Die von den Interessenvereinen Cessingen und Gasperich eingerichteten Beschwerden betr. die zu erwartenden Verkehrsprobleme sind durchaus legitim. Hätte eine Informationsversammlung im Vorfeld stattgefunden, hätten die Bedenken möglicherweise aus dem Weg geräumt werden können und es wäre möglicherweise keine Beschwerde gegen den Beschluss vom 16. Dezember 2011 eingereicht worden.

Madame Schöffe Lydie POLFER : Die Entstehung eines neuen Wohnviertels generiert logischerweise mehr Verkehr. Das Projekt ist jedoch so ausgerichtet – bei neuen Teilbebauungsplänen wird darauf geachtet, dass sie in Wohnsektoren gelegen sind -, dass nicht mit größeren Verkehrsproblemen zu rechnen ist. Die Einwohner sind informiert worden.

Das Teilbebauungsprojekt "Monopol" wir bei Enthaltung der Vertreter von Déi Lénk definitiv gutgeheißen.

VI SCHAFFUNG EINES "COMITE PARTICIPATIF DE LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPECIFIQUES"

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Der am 16. November 2009 vom Gemeinderat der Stadt Luxemburg gutgeheißene Aktionsplan sieht die Schaffung eines "Comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques" vor. Der Ausschuss wird sich aus Personen der verschiedenen Behinderungsbereiche zusammensetzen. Auch qualifizierte Fachleute (Adaph, Info-Handicap) werden vertreten sein. Ziel ist es, den Bedürfnissen und Wünschen von Personen mit spezifischen Bedürfnissen besser Rechnung zu tragen.

Das Komitee setzt sich aus 16 Mitgliedern zusammen. Die Mitglieder müssen ihren Wohnsitz in der Stadt Luxemburg haben. Die Mandate sind auf 6 Jahre begrenzt.

Die Präsidentschaft des Komitees übernimmt ein auf Vorschlag des Schöffenrates genanntes Mitglied.

Vom Schöffenrat wird jener Schöffe im Ausschuss vertreten sein, welcher den Bereich "Spezifische Bedürfnisse" zu seinen Zuständigkeitsbereichen zählt.

Um Themenbereiche zu vertiefen, kann das Komitee qualifizierte Fachleute oder vor Ort tätige Vereinigungen hinzuziehen, die entweder regelmäßig oder themengebunden an den Ausschusssitzungen teilnehmen (z.B. Adapth, Info-handicap, ATP,...). Vertreter der kommunalen Dienststellen nehmen, sofern sie von den behandelten Themen betroffen sind, an den Sitzungen teil.

Die "Commission de l'action sociale, de la santé et du 3e âge" ist durch ein Mitglied vertreten.

Jede im Gemeinderat vertretene politische Gruppierung kann einen Vertreter delegieren.

Folgende Kandidaturen zur Besetzung des "Comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques" liegen vor:

Delvaux Joel, Differding Christiane, Flammang Danièle, Fratini Luciano, Monti Claudia, Müller Marie-Marthe, Oesch Joëlle, Rommes Josiane, Schmit Norbert, Welter Caroline, Toffano-Destefanis Annalisa

Vertreter der Vereinigungen Adapth, Info-handicap und ATP :

Fabiano Munisso (Adapth), Yannick Breuer (Info-handicap), Marc Ries (ATP)

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Die Konstituierung eines « comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques » ist ausdrücklich zu begrüßen. Ebenso die Tatsache, dass die Stadt Luxemburg hiermit eine Vorreiterrolle übernimmt.

Herr David WAGNER (Déi Lénk) : Ich kann mich den Worten von Madame Bartolozzi nur anschließen. Auch wir begrüßen, dass die öffentliche Hand sich in Zusammenarbeit mit den Betroffenen dafür einsetzt, dass die Interessen der Bürger mit Behinderungen berücksichtigt werden und Behinderung als Normalität gelebt werden kann.

Madame Isabel WISELER-LIMA (CSV) : Auch wir begrüßen die Vorreiterrolle, welche die Stadt Luxemburg übernimmt.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Ich möchte die Gelegenheit nutzen, um Herrn Bürgermeister Bettel ein Lob auszusprechen. Wir begrüßen ausdrücklich, dass der Bürgermeister der Stadt Luxemburg den Zuständigkeitsbereich « intégration pour personnes à besoins spécifiques » übernommen und zur Chefsache erklärt hat. Diese Entscheidung hat Signalwirkung.

Herr Jeff WIRTZ (DP) : Die DP begrüßt die Schaffung eines « comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques ».

Madame Claudine ALS (DP) : Die Mitglieder der beratenden Kommission haben sich einstimmig für die Schaffung eines « comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques » ausgesprochen.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Ich bitte die Fraktionen, uns den Namen ihres jeweiligen Vertreters kurzfristig mitzuteilen.

Die Schaffung eines « comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques » wird einstimmig gutgeheissen.

VII REGLEMENT BETR. DIE BESETZUNG

- DER LEHRERPOSTEN IN DER STADT LUXEMBURG AUSGEARBEITET AUF DER GRUNDLAGE DES ARTIKELS 38 ABSATZ 6 DES GESETZES VOM 6. FEBRUAR 2009 BETR. DIE ORGANISATION DER GRUNDSCHULE
- DER EDUCATEURS GRADUES-POSTEN IN DEN SCHULEN DER STADT LUXEMBURG
- DER EDUCATEURS DIPLOMES-POSTEN IN DEN KLASSEN DES ERSTEN ZYKLUS (FRÜHERZIEHUNG)

Madame Schöffe Colette MART : Mit dem neuen Schulgesetz, das 2009 in Kraft getreten ist, ist die Einteilung nach Schuljahren durch die Einteilung nach Zyklen ersetzt worden. Dies hat die Anwendung anderer Arbeitsmethoden (z.B. mehr Gruppenarbeit/ Lehrkorps) zur Folge und erfordert eine Anpassung des Reglements betr. die Besetzung der Posten in der Grundschule (früher « règlement de permutation »).

In Zusammenarbeit mit allen Schulpartnern (Schuldienst, Comité de cogestion, Inspektorat, Elternvertreter, Schöffenrat) ist es gelungen, eine tragfähige Kompromisslösung im Sinne einer größeren Kohäsion und Stabilität in den Schulen und innerhalb der so genannten « équipes pédagogiques » zu erreichen.

Hier die wichtigsten Änderungen :

Die Lehrerposten (Lehrer und Lehrerinnen, die einer Klasse vorstehen) im Zyklus 1 sowie in den Zyklen 2- 4 werden für 2 Jahre besetzt, d.h. dass die Posten alle 2 Jahre vakant werden, es sei denn die Posten wären in der Zwischenzeit aufgrund von Beuurlaubungsanträgen, altersbedingten Abgängen oder Versetzungen vakant geworden. Wenn eine Lehrperson ihren Posten aus persönlichen oder anderwältigen Gründen nicht über 2 Jahre besetzen will, muss sie hierfür einen schriftlichen Antrag stellen. Der Antrag muss vor dem 31. März des laufenden Jahres eingehen. Die Besetzung der vakant gewordenen Posten erfolgt auf der Grundlage einer nach Dienstalter gestaffelten Namensliste, die vom Schuldienst geführt und auf de neuesten Stand gebracht wird.

Lehrer und Lehrerinnen, die Teilzeitarbeit leisten und weniger als 17 Lehreinheiten/Woche arbeiten, können nur dann einer Klasse vorstehen (« poste de titulaire de classe »), wenn sie mit einer anderen Lehrperson ein Team bilden und sie zusammen zwischen 17 und 28 Lehreinheiten/Woche nachweisen. Wird die Zahl der 28 Wochenstunden nicht erreicht, müssen sie gegebenenfalls « surnuméraire »-Einheiten übernehmen.

So genannte « tâches spéciales à caractère pédagogique ou administratif» werden im Rhythmus von drei Jahren neu ausgeschrieben. Die Besetzung dieser Posten erfolgt auf der Grundlage eines Gutachtens der Schulkommission.

Stellt der einem Schulsektor zugeordnete Inspektor fest, dass eine Lehrperson, aus welchen Gründen auch immer, nicht in der Lage ist ihrer Funktion gerecht zu werden, kann er eine Beratergruppe hinzuziehen, die sich aus dem Präsidenten der Schulkommission oder seines Vertreters, des Koordinators zuständig für den entsprechenden Zyklus, einem Mitglied des Schulkomitees, einem Mitglied des Comité de cogestion und einem Vertreter des Schuldienstes zusammensetzt. Der Inspektor präsidiert die Beratergruppe. Die betroffene Lehrperson wird gehört. Gegebenenfalls schlägt die Beratergruppe dem Gemeinderat die Versetzung der Person vor.

Das Dienstalter wird auf der Grundlage der in den Schulen der Stadt Luxemburg geleisteten Dienstjahre (12 Monate) errechnet. Abwesenheit durch in Anspruch genommenen Schwangerschaftsurlaub und/oder Elternurlaub, sowie unbezahlter Urlaub im Anschluss an Schwangerschaftsurlaub und Elternurlaub werden als geleistete Arbeitszeit gewertet. Bei unbezahltem Urlaub jeder anderen Art, beim Wechsel an die Schule einer anderen Gemeinde oder der vorübergehenden Zuteilung auf einen Posten im Staatsdienst bzw. beim Wechsel in den « régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique » oder an eine andere staatliche Schule werden die hier geleisteten Dienstjahre für die Berechnung des Dienstalters in den Schulen der Stadt Luxemburg nicht gewertet. Bei Rückkehr in die Dienste der Stadt (Schulen) werden die vorher geleisteten Dienstjahre angerechnet.

Für die « éducateurs gradués » in den Schulen der Stadt Luxemburg gilt fortan die Regelung, dass die Posten jährlich vakant werden.

Für « éducateurs gradués », die einen Posten in der « classe de transition » innehaben, gilt, dass ihr Posten nur alle drei Jahre vakant wird.

Die « éducateurs diplômés »-Posten werden, wie die Lehrerposten, nur alle 2 Jahre vakant.

Artikel VII des neuen Reglements hält folgende Übergangsregelung fest, ich zitiere, « Les postes de titulaire de classe du cycle 1 sont déclarés vacants chaque année jusqu'à ce que tous les postes de 2ième intervenant dans les classes du cycle 1 – éducation précoce – soient occupés par des éducateurs diplômés. »

Herr Claude RADOUX (DP) : Die Abänderung des Reglements hat für viel Aufregung gesorgt. Meine Herangehensweise an das Dossier ist eher pragmatisch. Für mich persönlich stehen bei der Schulorganisation vor allem folgende Fragen im Vordergrund : Konnte den Schülern das notwendige Wissen vermittelt werden ? Fühlen sich die Kinder wohl in ihrer Schule ? Damit diese Ziele erreicht werden, scheint es wichtig, dass auch das Lehrpersonal sich wohl fühlt und motiviert arbeitet. Die Regelung, dass Lehrerposten nun alle 2 Jahre vakant werden, sehe ich als sinnvolle Kompromisslösung, um einerseits die Qualität innerhalb eines Zyklus zu erhalten und andererseits eine gewisse Flexibilität zu gewährleisten. Angaben, die uns aus dem Jahre 2011 vorliegen, zeigen, dass Lehrer/innen die Möglichkeit, aus persönlichen Gründen die Klasse, der sie vorstehen, nach einem Jahr nicht wieder zu wählen, nur relativ wenig in Anspruch nehmen : 2,5 % für Zyklus 4, 8% für Zyklus 3, 10% für Zyklus 2. Lediglich beim Zyklus 1 liegt die Wechselrate bei 21%. Daher mein Vorschlag, dass, wenn beispielsweise die Prozentmarke von 10% überschritten wird, der Schöfferrat pragmatisch vorgehen sollte, indem er das

Lehrpersonal empfängt, um zu erfahren, wo der Schuh drückt. Ziel sollte es sein, dafür Sorge zu tragen, dass die Wechselquoten einen vertretbaren Rahmen nicht überschreiten.

Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) : Die Tatsache, dass ein Konsens im Dialog mit allen Schulpartnern gefunden werden konnte, ist zu begrüßen. Nichtsdestoweniger zeigen wir uns erstaunt über den politischen Weg, den der Schöfferrat eingeschlagen hat. In der von Madame Mart und Herrn Carlo Back vor den Sommerferien 2011 eingereichten Motion war der Schöfferrat aufgerufen, ich zitiere : « à élaborer un nouveau règlement qui tient compte du principe suivant : 1) assurer la stabilité et la continuité des équipes à l'intérieur d'une école 2) opérer par priorité des changements de classe au sein de la même école ». Wir stellen fest, dass das Element Schule unterwegs verloren gegangen ist und nur noch die Rede von Zyklen ist. Warum ist die vom Gemeinderat majoritär gestimmte Motion nicht integral umgesetzt worden ? Die CSV-Vertreter hatten sich beim Votum enthalten.

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Wir sind uns alle einig, dass sich die Anforderungen an die Schule und an das Lehrpersonal ändern und wissen auch, dass es nicht einfach ist diesen Anforderungen immer gerecht zu werden. Zudem sind wir uns einig, dass wir Stabilität innerhalb der so genannten « équipes pédagogiques » brauchen, aber auch Lehrerinnen und Lehrer, die nicht « ausgpowert » sind, sowie Wohlbefinden am Arbeitsplatz.

Änderungen sollen stets im Dialog und im Konsens vorgenommen werden. Es scheint, dass dies gelungen ist, weshalb wir vorliegendes Reglement unterstützen können.

Herr Carlo BACK (Déi Gréng) : Artikel 38 des neuen Grundschulgesetzes hält fest, ich zitiere : « ... le conseil communal prend un règlement d'occupation des postes qui assure la continuité et la stabilité de la composition des équipes pédagogiques à l'intérieur d'un cycle ou dans le cadre du plan de réussite scolaire ». Vorliegendes Reglement hält allgemein fest, dass Lehrer/innen ihre Schüler über einen Zyklus (2 Jahre) begleiten, wobei das Reglement die Möglichkeit eines Wechsels nicht ausschließt. Lehrer/innen, die aus persönlichen oder anderwärtigen Gründen nicht für die Dauer von 2 Jahren auf ihrem Posten bleiben wollen, haben die Möglichkeit einen schriftlichen Antrag auf einen Postenwechsel zu stellen. Der Antrag muss vor dem 31. März des laufenden Jahres eingereicht werden. Es stellt sich nunmehr die Frage, ob die Regelung rückwirkend gilt ?

Unser Anliegen ist es, die Stabilität innerhalb der so genannten « équipes pédagogiques » und im Rahmen des « plan de réussite scolaire » zu gewährleisten. Um weitere Fortschritte in diesem Bereich zu erzielen, scheint es wichtig, dass wir auf detaillierte Statistiken betr. den Wechsel (Wechsel von Schule A zu Schule B, ...) zurückgreifen können. Auf der Grundlage von genauen Angaben lässt sich herauslesen, an welchen Schulen und innerhalb welcher Zyklen die Mobilität am größten ist.

Herr Tom KRIEPS (LSAP) : Anliegen der LSAP in den geführten Diskussionen war es, die Stabilität und Kontinuität der « équipes pédagogiques » innerhalb eines Zyklus zu gewährleisten. Diesbezüglich konnte ein Konsens gefunden werden, auch wenn damit eine Stabilität innerhalb der « plans de réussite scolaire » noch nicht vollständig gewährleistet werden kann. Erfreulich ist, dass jeder bereit war, Wasser in seinen Wein zu schütten, und dass der dabei

erzielte Konsens nicht der schlechteste ist, erlaubt er es doch, dass wir im Comité de cogestion wieder mehr Zeit haben werden, uns dem Wesentlichen, sprich den Interessen des Kindes, zuzuwenden. Sollten wir trotz neuen Reglements feststellen, dass die Postenwechsel aus dem Ruder laufen, sollte über eine mögliche Anpassung des Reglements diskutiert werden können.

Madame Schöffe Colette MART : Das neue Schulgesetz hat dazu beigetragen, dass im Laufe der vergangenen Jahre bereits eine größere Stabilität innerhalb der verschiedenen Schulgemeinschaften erreicht werden konnte und einer größeren Kohäsion zugearbeitet wurde.

Es stimmt, dass eines der in der Motion eingeschriebenen Elemente nicht in das Reglement eingeflossen ist. Die Stadt Luxemburg zählt 100 Schulgebäude, die in 19 virtuellen Schulen zusammengefasst sind. Einer der Beweggründe, weshalb wir genanntes Element (2) nicht zurückbehalten haben, war, dass wir Unzufriedenheit verhindern wollten. Im Mittelpunkt unserer Bemühungen stehen das Wohlbefinden am Arbeitsplatz und die Interessen des Kindes.

Das « Reglement d'occupation des postes » für Lehrer, Erzieher und Sozialpädagogen wird einstimmig gutgeheißen.

VIII BERATENDE KOMMISSIONEN

Auf Vorschlag von Dëi Gréng wird

Herr Philippe Schockweiler in der *Jugendkommission* durch Herrn Cyrille Horper ersetzt ;

Herr Gilbert Graf in der *Gleichstellungskommission* durch Herrn Peyman Assassi ersetzt.

IX ALLGEMEINE VERLÄNGERUNG DER ÖFFNUNGSZEITEN BIS DREI UHR MORGENS ANLÄSSLICH DES ING-MARATHON AM SAMSTAG, DEN 19. MAI 2012

Eine allgemeine Verlängerung der Öffnungszeiten bis drei Uhr morgens anlässlich des ING-Marathon am Samstag, den 19. Mai 2012 wird einstimmig gutgeheißen.

X ORDENTLICHE UND AUSSERORDENTLICHE SUBSIDIEN

Herr Jeff WIRTZ (DP) : Die Subsidienkommission hat ein positives Gutachten abgegeben.

Ordentliche und außerordentliche Subsidien wurden gewährt :

Société Chorale Royale Grand-Ducale Sang&Klang 4.884,21 €
Beteiligung an den Renovierungskosten (elektrischer Verteilerschrank) im Gebäude gelegen 1, Rue des Trois Glands

Société Chorale Grand-Ducale Sang&Klang	3.056,52 €
Beteiligung an den Kosten	
- betr. Schreinerarbeiten, die im Rahmen der Renovierung des elektrischen Verteilerschrankes durchgeführt wurden	
- betr. Reparatur und Reinigung der Dachrinnen	
- betr. verschiedene Reparaturarbeiten im Bereich der Sanitäranlage	
Cercle d'Echecs La Tour Limbertsberg	530 €
Ordentliches Subsid 2010	
Ensemble Vocal du Luxembourg	250 €
Startsubsid	
Jonk Fuerscher Lëtzebuerg	500 €
Außerordentliches Subsid anlässlich der Organisation des Concours Jeunes Scientifiques und der EXPO Sciences 2011	
Groupe Animation Gare	1.000 €
Außerordentliches Subsid anlässlich der Organisation eines Seniorenfestes im Pfarrhaus Luxembourg-Gare im November 2011	
Chilly Vanilly	250 €
Außerordentliches Subsid anlässlich der Organisation des Chilly Sommerfestes im Juli 2011	
Communauté Capverdienne	250 €
Außerordentliches Subsid anlässlich der Organisation eines kulturellen Wochenendes im September 2011	
Fräiwelleg Pompjeen Pafendall	250 €
Außerordentliches Subsid anlässlich der Organisation eines Sankt Nikolausumzuges im Dezember 2011	
DT Union Lëtzebuerg	400 €
Außerordentliches Subsid zur Teilnahme an der Coupe d'Europe ETTU-Cup 2011/2012	
Association des anciens élèves du collège Boboto	250 €
Außerordentliches Subsid anlässlich der Organisation einer Konferenz zum Thema « Mirages et tâtonnements démocratiques au Congo » im Dezember 2011	
Stëmm vun der Strooss	250 €
Außerordentliches Subsid anlässlich der Organisation eines Weihnachtsfestes im Dezember 2011	
Amnesty International Luxembourg	1.000 €
Außerordentliches Subsid anlässlich des 50ten Jubiläums	
Centser Jugendclub	250 €
Außerordentliches Subsid anlässlich der Organisation de « Nuetsrallye Luxembourg Underground 2012 »	
Spiridon 08 Lëtzebuerg	250 €
Außerordentliches Subsid anlässlich der Organisation des « Season Opening » in Kockelscheuer im März 2012	
Lidderuucht Lëtzebuerg	400 €
Außerordentliches Subsid zur Teilnahme an der 49ten Européade in Padua im Juli 2012	
Interesseveräin Rollengergronn	125 €
Außerordentliches Subsid zur Kranzniederlegung anlässlich der Journée de commémoration nationale im Oktober 2011	
Paul Thiltges Distributions	5.000 €
Außerordentliches Subsid anlässlich der Filmpremieren « D'Belle Epoque » und « De ganz grosse Bir »	
Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg	1.000 €
Außerordentliches Subsid anlässlich des 50ten Jubiläums	

Les Chantres de Sainte Thérèse Gasperich	1.000 €
Außerordentliches Subsid anlässlich des 80ten Jubiläums des Chors, des 40ten Jubiläums der Chorale Mixte und des 30ten Jubiläums der Orgel	
Entente des Sociétés de Bonnevoie	150 €
Außerordentliches Subsid zur Kranzniederlegung anlässlich der Journée de commémoration nationale im Oktober 2011	
FC Hygiena Lützeburg	1.000 €
Außerordentliches Subsid für die Anmietung des Fußballfeldes des FC Red Black Egalité 07 Pfaffenthal-Weimerskirch während der Saison 2011/2012	
Lützeburger Vélos-Initiativ	1.500 €
Außerordentliches Subsid als Gegenleistung im Rahmen des « Velo-Festes »	

XI SOZIALAMT – PERSONALANGELEGENHEITEN

Der Beschluss des Verwaltungsrates des Sozialamtes, einen Vollzeitposten in der Laufbahn des « receveur communal » zu schaffen, wird einstimmig gutgeheißen.

XII GERICHTSANGELEGENHEITEN

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Wir halten den Beschluss des Schöffenrates, Berufung gegen ein vom Verwaltungsgericht am 28. März 2012 erlassenes Urteil einzulegen, das die von der Stadt Luxemburg eingereichte Klage gegen einen Beschluss der « commission spéciale des pensions » im Dossier Broers abgewiesen hat, für nicht angebracht.

Herr Armand DREWS (LSAP) : Ich kann mich den Worten von Herrn Turpel nur anschließen.

Vor einiger Zeit hatte ich um ein Listing der von der Stadt Luxemburg geführten Prozesse gebeten, aufgeschlüsselt nach gewonnenen und verlorenen Prozessen sowie eine Auflistung der damit verbundenen Kosten.

Der Gemeinderat ermächtigt den Schöffenrat in verschiedenen Angelegenheiten vor Gericht aufzutreten. 6 Gemeinderäte enthielten sich bei dem Beschluss des Schöffenrates, Berufung gegen das vom Verwaltungsgericht ergangene Urteil vom 28. März 2012 in der Angelegenheit « Broers » einzulegen.

XIII PUNKT, DER AUF ANTRAG VON MADAME CLAUDINE KONSBRUCK (CSV) AUF DIE TAGESORDNUNG GESETZT WURDE : « ECOLE ALOYSE KAYSER : POINT D'INFORMATION ET BILAN »

FRAGE VON MADAME CATHY FAYOT (LSAP) BETR. DIE SCHLIESUNG DER SCHULE RUE ALOYSE KAYSER

Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) : Die Schließung der Schule Rue Aloyse Kayser hat für viel Aufregung und hitzige Diskussionen in den Vierteln Merl und Belair gesorgt. In der Zwischenzeit, nachdem seitens der Stadtverantwortlichen mehr

Informationen geliefert wurden, haben sich die Gemüter beruhigt. Allerdings stehen nach wie vor Fragen offen.

Warum hat kein Gespräch mit den Eltern vor der Schließung der Schule stattgefunden ?

Warum sind die Ergebnisse der (in den Jahren 2009 und 2010) durchgeführten chemischen Analysen den Eltern erst relativ spät mitgeteilt worden ? Die Ergebnisse der im Jahre 2010 in der Schule Merl durchgeführten Analysen wurden den Eltern erst auf Nachfrage hin im April 2012 mitgeteilt. Die Ergebnisse der in der Schule Belair durchgeführten Analysen lagen am 23. März 2012 vor, sind jedoch erst am 23. April 2012 veröffentlicht worden.

Warum ist die Bestellung der modularen Strukturen, in denen die Schulklassen bis zum fertiggestellten Neubau der Schule im Jahre 2014 untergebracht werden, nicht früher erfolgt ? Wir riskieren nunmehr, dass die Container nicht rechtzeitig für den Schulbeginn im Herbst geliefert werden. Warum ist in verschiedenen Klassenräumen mehr und in anderen Klassensälen weniger Material entsorgt worden ? Wieso wurde die Dekontaminierungsaktion innerhalb kürzester Zeit durchgeführt, wo doch die Schule ohnehin geschlossen war ? Ist der Schöffenrat nach wie vor der Ansicht, die richtige Entscheidung getroffen zu haben, wissend, dass nur minimale Asbestwerte festgestellt wurden ? Wurde nicht allzu voreilig gehandelt ? Die Kommunikation mit den Eltern ließ zu wünschen übrig. Wir meinen, dass es unangemessen war, die Eltern über den Weg eines Schreibens, das an die Kinder verteilt wurde, zu informieren. Die Stadt Luxemburg sollte sich die nötigen Kommunikationsmittel an die Hand geben, um in einer Notlage schnell und wirksam mit den Eltern kommunizieren zu können. In diesem Sinne reichen wir nachfolgende Motion ein :

Motion 1

« Le conseil communal de la ville de Luxembourg :

- Considérant les incidents récents survenus à l'école Aloyse Kayser à Belair,

- Considérant que les parents ont été informés tardivement de la présence de rats dans le foyer scolaire,

- Considérant que les parents des enfants de l'école de Merl ont été insuffisamment informés des résultats des tests chimiques et sanitaires effectués dans leur école en 2009-2010,

- Considérant que les parents d'élèves de l'école Aloyse Kayser ont été informés tardivement pour une grande partie par la presse de la fermeture immédiate de l'école en date du 23mars 2012,

- Considérant que la diffusion d'une lettre aux enfants n'est pas une voie de communicationadéquate ,

- Considérant que la ville de Luxembourg doit se donner les moyens d'une communicationrapide et efficace avec les parents d'élèves lors d'une situation d'urgence,

Invite le collège échevinal :

à mettre en place un système d'information rapide des parents d'élèves en cas de problèmesurgents (par exemple par voie de SMS) et ce, à l'instar d'autres communes du pays. »

Das Wohlergehen und die Gesundheit der Kinder müssen im Mittelpunkt der Bemühungen der Verantwortlichen der Stadt Luxemburg stehen. Angesichts der Tatsache, dass die Sanitär- bzw. Asbestprobleme nicht aufgrund regelmäßiger durchzuführender Kontrollen, sondern eher zufällig entdeckt wurden und wir davon ausgehen müssen, dass wir riskieren auch in anderen Schulgebäuden der Stadt Asbest zu finden, reiche ich im Namen unserer Fraktion eine zweite Motion ein, in welcher der Schöffenrat aufgefordert ist, Sicherheits- und Sanitätkontrollen in allen Schulgebäuden der Stadt Luxemburg durchzuführen, die Ergebnisse dieser Kontrollen zu veröffentlichen und auch die Gemeinderäte darüber zu informieren.

Motion 2

« Le conseil communal de la ville de Luxembourg :

- *Considérant les problèmes récents à l'école Aloyse Kayser;*
- *Considérant que des contrôles spontanés liés à la présence de rats ont détecté la présence de traces d'amiante dans quelques salles;*
- *Considérant que lors des travaux d'extension de l'école de Merl ont également été détectées des traces d'amiante;*
- *Considérant que ces problèmes ont été détectés par hasard et non suite à des contrôles programmés;*
- *Considérant que d'autres écoles de la ville risquent de présenter des éléments d'insalubrité;*
- *Considérant que la sauvegarde de la santé des enfants est primordiale et doit constituer une priorité absolue pour les responsables de la commune;*
- *Considérant que le principe de précaution doit jouer;*

Invite le collège échevinal :

- 1) *à prévoir des contrôles de sécurité et de salubrité de tous les établissements scolaires de la ville de Luxembourg;*
- 2) *à publier les résultats de ces contrôles et d'en faire rapport dans les meilleurs délais au conseil communal.*

Madame Cathy FAYOT (LSAP) : Die voreilige Entscheidung des Schöffenrates, die Aloyse-Kayser-Schule zu schließen, hatte Folgen. Persönliche Gegenstände und Schulmaterialien verschiedener Kinder und Lehrer wurden entsorgt, darunter Computer und andere Geräte sowie die « bilans de fin de trimestre ». Die Kinder der Schule Rue Aloyse Kayser wurden aus ihrer gewohnten Umgebung herausgerissen, dies obwohl die bei den Asbestuntersuchungen gemessenen Werte unterhalb der geltenden EU-Normen lagen.

Der Schöffenrat hat nunmehr eingesehen, dass die Kommunikation mit den Eltern verbesslungsfähig ist und hat den Eltern in einer Informationsversammlung Rede und Antwort gestanden. Leider kam die Kommunikationsbereitschaft etwas spät !

Wann sollen die bestellten Container geliefert werden ? Können wir sicher sein, dass die Container bis zur Rentrée 2012/2013 installiert sind ?

Wir meinen, dass es wichtig wäre, weiterhin mit den Eltern im Dialog zu bleiben. Warum nicht als Geste der Solidaritätsbekundung ein Schulfest veranstalten ?

Viele Schulen der Stadt Luxemburg sind in den 60er Jahren gebaut worden. Das Risiko, dass auch hier irgendwann Asbestprobleme auftreten, ist groß. Wie gedenkt der Schöffenrat mit dieser Problematik umzugehen ?

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Nachdem im März in der Küche des Schulfoyers in Belair Exkreme von Ratten gefunden worden waren, wurde die Küche sofort geschlossen, die Einrichtung entfernt und eine neue Küche bestellt. Anlässlich einer Informationsversammlung wiesen Eltern auf Feuchtigkeits- und Schimmelprobleme in der angrenzenden Aloyse-Kayser-Schule hin. Der Schöffenrat ließ unverzüglich Analysen durchführen, wobei hinter einem Schrank eine Platte mit unbekümmerten Asbestfasern entdeckt wurde. Wissend um die Gefahren ungebundenen Asbests in der Raumluft und angewischt der Tatsache, dass wir, ohne zusätzliche Messungen durchzuführen, zu diesem Zeitpunkt nicht wussten, ob und wie viel Asbest in ungebundener Form in den Räumen freigesetzt worden war, fasste der Schöffenrat den Beschluss, die Schule zu schließen. Nun wird uns eine Überreaktion vorgeworfen. Hätten wir die Schule nicht schließen lassen, hätte man uns nachher vorgeworfen, nicht schnell genug reagiert zu haben, zumal die Messungen gezeigt haben, dass Asbeststaub vorhanden war.

Betr. die Entscheidung, eine neue Schule auf dem Gelände der Rue Aloyse Kayser zu errichten, hatten wir die Wahl zwischen einer Komplettsanierung bestehenden Gebäudes – was sicherlich viel Zeit in Anspruch genommen hätte, wir immer noch ein altes Schulgebäude behalten hätten und mindestens 5-6, gar 7 Jahre vergangen wären, bis wir im Rahmen des Teilbebauungsplanes « Arquebusiers » eine neue Schule hätten errichten können – oder der Schließung des Standortes, eines Abrisses und eines Neubaus ebendort innerhalb von 2-2,5 Jahren. Der Schöffenrat hat sich für die schnelle Lösung entschieden.

Madame Schöffe Colette MART : Die Nachricht vom Auffinden einer Platte mit ungebundenen Asbestfasern hat uns am Donnerstag, dem 22. März gegen 17 Uhr erreicht, woraufhin die ersten Maßnahmen getroffen werden mussten. Die Verlegung der 14 Schulklassen wurde am Freitag morgen, dem 23. März 2012, vom Schöffenrat bestätigt. Noch am gleichen Tag wurden die Eltern über ein Schreiben, das an die Kinder verteilt wurde, über die Entscheidung der Stadt, die Schule Aloyse Kayser zu schließen, informiert. Am selben Tag hat um 10.30 Uhr eine Pressekonferenz stattgefunden. Eine andere Vorgehensweise war zeitlich nicht möglich.

Nach Schließung der Schule hat die Stadt Luxemburg unverzüglich Asbestanalysen durchführen lassen. Hätten Lehrer, Kinder und Eltern Zugang zu den Räumen erhalten, hätte dadurch asbesthaltiger Staub aufgewirbelt werden können. Eine Spezialfirma wurde mit der Dekontamination der Räume beauftragt. Material, das offen im Raum stand, sowie nach Möglichkeit, was in den Schränken lag und abwaschbar war, wurde gereinigt. Alles was nicht abwaschbar war, wurde in Container geladen und zur Entsorgung nach Deutschland abtransportiert. Der Gedanke war, dass der Schulbetrieb wieder nach den Osterferien aufgenommen werden sollte. Dafür, dass die Auswahl der zu entsorgenden Materialien nicht in allen Klassenräumen nach dem gleichen Muster abgelaufen ist, habe ich mich

öffentlich entschuldigt. Die Beschwerden der Eltern wurden entgegengenommen, doch leider konnten die Container auf ihrem Weg nach Deutschland nicht mehr gestoppt werden. In diesem Zusammenhang sei darauf hingewiesen, dass die Firma einen klaren Auftrag hatte und ein solcher Auftrag Sensibilitäten nun einmal nicht zulässt. Der Schöffenrat hat seine Verantwortung nach bestem Wissen und Gewissen übernommen.

Bei den 2010 durchgeföhrten Analysen wurden ungebundene Asbestfaser im Untergeschoss der Schule Rue de Merl, wo der Bastelsaal untergebracht war, entdeckt. Der Kellerraum wurde daraufhin saniert. In den Klassenräumen fand sich kein Asbest in ungebundener, sondern lediglich unter gebundener Form. Es ist verständlich, dass sich die Eltern Sorgen machten, weshalb die Stadt zusätzliche Analysen anordnete. Die Fußleisten enthalten wohl Asbest, doch sind die Asbestfasern gebunden, d.h. unbedenklich, solange die Leisten nicht beschädigt sind.

Die Ausschreibung zur Anmietung von modularen Strukturen ist nicht erst vor kurzem erfolgt. Die Container sollen, wenn alles klappt, bis zum 15. September 2012 installiert sein. Während der Übergangsphase werden Container in der Rue Charles IV aufgestellt. 20 Klassen und das Schulfoyer werden hier untergebracht.

Ich schlage vor, dass wir uns des Themas « «Kommunikation » in einer Kommissionssitzung annehmen und zusammen über Kommunikationsstrategien diskutieren. Die Schulgemeinschaft wird über die Entwicklung der Arbeiten auf dem Laufenden gehalten. Eine Begehung der Baustelle ist vorgesehen.

Um die Eltern, Kinder und Lehrer für die moralisch und materiell erlittenen Schäden zu entschädigen und unsere Solidarität zu bekunden, ist die Veranstaltung eines Schulfestes vorgesehen.

Herr Claude RADOUX (DP) : Meiner Ansicht nach gilt es zwischen Krisenmanagement und Kommunikation in einer Notlage zu unterscheiden. Fakt ist, dass es sich um eine Notlage handelte. Notlagen erfordern nun einmal zuerst schnelles Handeln, gefolgt von Kommunikation, von Erklärungen. Hätte der Schöffenrat sich damit begnügt zu sagen, alles sei nur halb so schlimm und man werde in absehbarer Zeit eine neue Schule bauen, wäre die Empörung seitens der Opposition sicherlich nicht zu überhören gewesen. Die Entscheidung, die Schule umgehend zu schließen, war richtig. Die Stadtverantwortlichen haben eine klare Entscheidung im Interesse der Kinder und des Lehrpersonals getroffen. Die Entscheidungsbereitschaft des Schöffenrates, die Schule Rue Aloyse Kayser abzureißen und durch einen Neubau zu ersetzen, ist zu begrüßen. Dem Schöffenrat wurde vorgeworfen, die Ergebnisse der Analysen erst spät veröffentlicht zu haben. In diesem Zusammenhang sei darauf hingewiesen, dass staatliche Ministerien bisher keine Ergebnisse von in öffentlichen Gebäuden durchgeföhrten Luftmessungen veröffentlicht haben. Die Stadt Luxemburg hat ihre Ergebnisse veröffentlicht und damit einmal mehr eine Vorreiterrolle übernommen.

Während einer Übergangsphase werden die Schulklassen und das Schulfoyer in modularen Strukturen, die im Bereich der Rue Charles IV installiert werden, untergebracht. Sind wir sicher, dass die Container bis Schulbeginn im Herbst 2012 geliefert werden und bezugsfertig sind ? Wann soll mit dem Bau der neuen Schule begonnen werden ? Ist eine Beschleunigung der Prozeduren

möglich ? Sollen nun auch Analysen in anderen, ebenfalls in den 60er Jahren gebauten Schulgebäuden durchgeführt werden ?

Herr Justin TURPEL (Déi Lénk) : Die Entscheidungen des Schöffenrates, unverzüglich Asbestanalysen durchzuführen, die Schule zu schließen und sofort nach einer Notlösung zu suchen, waren richtig. Es ist erfreulich festzustellen, dass die Gemeindeverantwortlichen im Sinne einer Minimierung der Gefahren und im Sinne von mehr Transparenz reagiert haben. Diese Vorgehensweise ist neu. Die Frage, ob die Kommunikation gut gelaufen ist, sollte bilanziert werden. Noch verhält es sich so, dass nicht alle Probleme gelöst sind. Ähnliche Situationen können sich in anderen Schulen wiederholen. Daher sollten auch in anderen Schulen Luftraumanalysen durchgeföhrten werden, wissend, dass Asbest auch durch Ausschäumungen von Heizungsrohren frei gesetzt werden kann. Ich schlage vor, dass ein Inventar der Schulbauten nach Baujahren erstellt wird, um festzustellen, welche Schulbauten asbestgefährdet sind.

Das Schulfoyer musste kurzfristig anderwärts untergebracht werden. Als Notlösung wurden die Räumlichkeiten des früheren Schwimmabades in der Rue d'Ostende zurückbehalten. Leider müssen wir feststellen, dass das Personal von der Direktion zuständig für die Schulfoyers im Stich gelassen wurde. Die Direktion zeigte sich der Situation nicht gewachsen. Nach 5 Wochen verfügte das Schulfoyer immern noch nicht über genügend Material. Daher mein Aufruf an den Schöffenrat, untersuchen zu lassen, warum die Direktion den dringenden Bedürfnissen des Schulfoyers in einer Notlage nicht entsprochen hat.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Ich möchte ausdrücklich begrüßen, dass Madame Konsbruck und Madame Fayot das Thema auf die Tagesordnung haben setzen lassen, wodurch wir Gelegenheit erhalten haben, das Dossier Schule Rue Aloyse Kayser in einer Gemeinderatssitzung öffentlich zu thematisieren. Anlässlich der im Kulturzentrum „Les Arquebusiers“ einberufenen Informationsversammlung wurde seitens der Verantwortlichen darauf hingewiesen, dass bereits vor 10 Jahren Asbestanalysen durchgeföhrten worden seien, jedoch damals keine Asbestfasern gefunden wurden. Wurden die Ergebnisse der durchgeföhrten Analysen archiviert ?

Anlässlich genannter Versammlung hatte eine Mutter darauf hingewiesen, dass es dem in der Rue d'Ostende vorübergehend untergebrachten Schulfoyer an pädagogischem Material fehle. Dank einer spontan durchgeföhrten Aktion, konnte innerhalb kürzester Zeit Material gesammelt werden. Herr Turpel ist bereits auf das unzureichende Management der Direktion der Schulfoyers eingegangen. Die Leiterin der Dienststelle zuständig für die Schulfoyers soll auf die Nachfrage nach Material geantwortet haben, ich zitiere : « *L'argent a été débloqué il y a déjà plusieurs semaines* ». Der Scheck von 300 € konnte vom Schulfoyer jedoch erst nach 6 Wochen eingelöst werden.

Da wir davon ausgehen müssen, dass auch in anderen Schulen, die in den 60er Jahren errichtet wurden, Asbest eingebaut wurde, wäre es durchaus sinnvoll, das Personal, das für den Unterhalt der Gebäude zuständig ist, über die Gefahren von Asbest aufzuklären bzw. sie darüber zu informieren, worauf sie achten sollen (z.B. beschädigte Fußleisten, usw.).

Madame Schöffe Colette MART : Es sollen Asbestanalysen in den älteren Schulbauten durchgeföhrten und ein entsprechendes Inventar

aufgestellt werden. Zusammen mit der Direktion der Schulfoyers soll demnächst eine Ortsbegehung des in den Sportinfrastrukturen untergebrachten Schulfoyers stattfinden.

Madame Martine MERGEN (CSV): Da der Schöfferrat die Durchführung von weiteren Asbestanalysen bestätigt hat, sollte es doch möglich sein, die zweite, von der CSV eingereichte Motion, bereits heute zur Abstimmung zu stellen.

Madame Schöffe Colette MART : Ich sähe es lieber, wenn beide Motionen zur vertiefenden Diskussion an die zuständigen Kommissionen (Schulkommission und Commission du développement urbain) verwiesen würden.

Die von Madame Claudine Konsbruck (CSV) eingereichten Motionen werden zur vertiefenden Diskussion an die zuständigen Kommissionen verwiesen.

XIV PUNKT, DER AUF ANTRAG VON HERRN MAURICE BAUER (CSV) AUF DIE TAGESORDNUNG GESETZT WURDE : « AUTORISATIONS DE BÂTIR : ECHERFELD »

Herr Maurice BAUER (CSV) : Unseren Informationen zufolge soll Herr Bürgermeister Bettel heute einen Baustopp für ein Bauprojekt auf dem Eicherfeld verhängt haben. Ein alte Scheune sei vom Eigentümer des Grundstücks abgerissen worden und es bestünden Pläne, dort eine Villa zu errichten, was Pressemeldungen zufolge jedoch gegen die von Bürgermeister Helminger am 29. Juni 2011 erlassene Baugenehmigung verstöße. Welches sind die Fakten ? Welches sind die Schlussfolgerungen, die infolge der Überprüfung des Dossiers gezogen wurden ?

Wir meinen, dass es wichtig ist den ländlichen Charakter des Eicherfeldes zu erhalten – das Eicherfeld ist als « zone rurale » im PAG der Stadt Luxemburg eingeschrieben - und dafür Sorge zu tragen, dass alle Bürger gleich behandelt werden, sprich die im PAG eingeschriebenen Bedingungen von allen Grundeigentumsbesitzern respektiert werden.

In diesem Sinne reiche ich folgende Motion ein :

Motion

« Le conseil communal de la Ville de Luxembourg :

- Considérant les informations relatives par la presse au sujet d'une autorisation de bâtir concernant un projet sis 6, Eicherfeld,

- Considérant que cette demande concerne une zone définie comme zone rurale suivant l'article G 2.1. du plan d'aménagement général qui prévoit que sont uniquement admis « la construction de bâtiments et d'installations nécessaires à l'exploitation agricole ou maraîchère avec leurs habitations annexes, à condition qu'ils ne modifient pas le caractère du paysage. Sont interdites dans ces zones les constructions et installations servant à des fins de commerce, d'artisanat et d'industrie, de dépôt et de toute forme d'habitation qui n'est pas liée à l'exploitation agricole ou maraîchère. »

- Considérant que l'article G 2.2. prévoit comme seule exception que « les constructions existantes qui ne remplissent pas les conditions définies à l'article G.2.1 ne pourront subir des transformations qu'à condition que

ces travaux n'augmentent pas le volume et n'aient pour effet d'altérer ni le caractère ni la destination de ces constructions. »

- Considérant que par décision du bourgmestre une autorisation de bâtir a été accordée en date du 29 juin 2011 concernant le projet en question

- Considérant que, lors d'une interview accordée à RTL Télé Lëtzebuerg, Monsieur le Bourgmestre

- a indiqué qu'au vu des éléments soumis, il semble que l'autorisation n'était pas respectée, puisque toute la construction existante a été démolie

- a promis de procéder à la vérification du dossier et d'analyser les moyens de recours à sa disposition

- Considérant que dans ce reportage il a été indiqué qu'un certain nombre d'autres demandes d'autorisation de bâtir ont été soumises à l'administration communale concernant la zone rurale de l'Eicherfeld

- Considérant que la sauvegarde du caractère de zone rurale de l'Eicherfeld est primordiale et doit constituer une priorité absolue pour les responsables de la commune

Invite le collège échevinal

1) à informer le conseil communal des résultats des vérifications annoncées par Monsieur le Bourgmestre dans ce dossier;

2) à informer le conseil communal dans les meilleurs délais des moyens de recours à disposition et des actions que le conseil échevinal a l'intention de prendre en la matière

3) à informer le conseil communal sur la situation des autres dossiers évoqués dans ce même contexte. »

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Aus den Unterlagen der zuständigen Dienststelle, Unterlagen, die ich heute erhalten habe, geht hervor, dass dem Antrag auf eine Baugenehmigung für das Grundstück Nummer 6 gelegen im Ort genannt Eicherfeld im Jahre 2011 vom damaligen Bürgermeister Paul Helminger stattgegeben wurde. Die Erteilung der Baugenehmigung kann nicht mehr rückgängig gemacht werden, da die vorgeschriebene Frist innerhalb der eine Baugenehmigung rückgängig gemacht werden kann, mittlerweile verstrichen ist. Es liegt jedoch im Ermessen des Bürgermeisters einen Baustopp zu verhängen, wenn die Vorgaben des Flächennutzungsplanes nicht eingehalten werden. Meiner Einschätzung nach ist das der Fall. Die im Jahre 2011 erteilte Baugenehmigung wurde erteilt, ich zitiere « pour transformer respectivement reconstruire partiellement la maison unifamiliale sur le terrain sis 6, Eicherfeld à Luxembourg ». Die Bautenpolizei stellte jedoch fest, dass die vorhandenen Gebäude vollständig abgerissen wurden, womit, wie ich meine, nicht mehr von einem Umbau und teilweise Neubau die Rede sein kann. Artikel G 2.1. des Allgemeinen Bebauungsplanes der Stadt Luxemburg hält fest, dass in einer als « zone rurale » eingestuften Zone lediglich « la construction de bâtiments et d'installations nécessaires à l'exploitation agricole ou maraîchère avec leurs habitations annexes » erlaubt ist, « à condition qu'ils ne modifient pas le caractère du paysage. Sont interdites dans ces zones les constructions et installations servant à des fins de commerce, d'artisanat et d'industrie, de dépôt et de toute forme d'habitation qui n'est pas liée à l'exploitation agricole ou maraîchère ». Bestehende Bauwerke, die diese Bedingungen nicht erfüllen, können

nur dann umgebaut werden, wenn ihr Volumen sich dadurch nicht vergrößert und weder der Charakter noch die Bestimmung der Gebäude geändert wird. (Artikel G 2.2 : « les constructions existantes qui ne remplissent pas les conditions définies à l'article G.2.1 ne pourront subir des transformations qu'à condition que ces travaux n'augmentent pas le volume et n'aient pour effet d'altérer ni le caractère ni la destination de ces constructions. »)

Meine Interpretation der Bestimmungen des Allgemeinen Bebauungsplanes ist restriktiver als die meines Vorgängers. Meines Erachtens nach wird das Bauprojekt den Charakter der ländlichen Zone sehr wohl verändern. Der komplette Abriss bestehender Gebäude verstößt gegen die Baugenehmigung. Ich werde weder einer Verlagerung des Bauvolumens stattgeben, noch zulassen, dass es zu einer Veränderung des ländlichen Charakters auf Eicherfeld kommt.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Ich würde es begrüßen, wenn die zuständige Kommission Gelegenheit erhielte, sich mit genanntem Dossier zu befassen, zumal uns nicht sämtliche Unterlagen vorliegen.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Über die Zulässigkeit von Bauvorhaben entscheidet der Bürgermeister. Die Entscheidung des Bürgermeisters ist ausschlaggebend. Da die vorhandenen Gebäude vollständig abgerissen wurden, kann, so interpretiere ich die PAG-Vorgaben, nicht mehr von einem Umbau oder von einem teilweisen Neubau die Rede sein, d.h. dass die Baugenehmigungsbestimmungen missachtet wurden, weshalb ich heute einen Baustopp verhängt habe.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Nichtsdestotrotz wäre es unserer Ansicht nach sinnvoll, wenn sich die beratende Kommission mit der von Herrn Bauer eingereichten Motion befassen könnte und wir auch Informationen über weitere Dossiers das Eicherfeld betreffend erhalten könnten.

Madame Vronny KRIEPS (DP) : Herr Bürgermeister Bettel hat auf die verschiedenen Bestimmungen hingewiesen. Die Entscheidung liegt allein in der Kompetenz des Bürgermeisters.

Madame Schüffé Lydie POLFER : Die Arbeiten zur Überarbeitung des geltenden Flächennutzungsplanes sind in vollem Gange. Ich

meine, dass wir diesen Arbeiten nicht voreilen sollten, weshalb ich vorschlage, dass wir die Motion zur vertiefenden Diskussion an die beratende Kommission verweisen, um dort über die Einstufung des Eicherfeldes im Hinblick auf die Planung des neuen Flächennutzungsplanes zu diskutieren.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Ich schlage vor, dass Madame Vermast stellvertretend für die Dienststelle weitere Erklärungen zu genanntem Dossier in der Kommission gibt.

Herr Claude RADOUX (DP) : Mein Vorschlag wäre, dass wir einen Fachmann aus dem Umweltministerium einladen, um mehr über die Schweise des Ministeriums in Bezug auf Bauprojekte in Zonen mit ländlichem Charakter zu erfahren.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Ich sehe kein Problem einen Vertreter des Umweltministeriums in die Kommissionssitzung einzuladen.

Die von Herrn Bauer (CSV) eingereichte Motion wird zur vertiefenden Diskussion an die zuständige Kommission verwiesen.

XV SCHAFFUNG EINES NEUEN POSTENS

Der Gemeinderat stimmt der Schaffung eines neuen Postens im Konservatorium der Stadt Luxemburg zu :

Schaffung eines « expéditionnaire technique en électrotechnique/communication/informatique »- Postens.

Der Gemeinderat stimmt der Abschaffung eines Postens im Konservatorium der Stadt Luxemburg zu :

Abschaffung eines « artisan-électricien »- Postens. Das Profil des Postens hat sich weiter entwickelt und bedingt die Schaffung oben genannten Postens.

In geheimer Sitzung werden behandelt :

XVI PERSONALANGELEGENHEITEN

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL préside la séance. Le conseil est en nombre.

A la mémoire de Monsieur Claude Pescatore

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL: Claude Pescatore est décédé le 12 avril 2012 à l'âge de 89 ans. De 1979 à 1982, Claude Pescatore était député DP au "Krautmaart" et de janvier 1982 à février 1984 membre du conseil communal de la ville de Luxembourg, où il fut ensuite remplacé par Théo Stendebach.

De formation ingénieur en électronique, il était au service de l'Arbed depuis 1947. D'abord cadre, puis nommé directeur général adjoint des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed) en 1972, Claude Pescatore a vécu la crise historique de l'acier et a joué un rôle important dans les discussions menées au sein de la "tripartite luxembourgeoise" des années 80.

De 1953 à 2011, il était membre du conseil d'administration de la Fondation Jean-Pierre Pescatore. Il était également membre correspondant de la Section des sciences de l'Institut grand-ducal.

Pendant la Deuxième Guerre Mondiale, Claude Pescatore a été enrôlé sous le régime nazi. Après la Guerre, il a été décoré de la médaille de résistance.

Au nom du conseil communal de la ville de Luxembourg, je tiens à adresser à la famille de Claude Pescatore nos plus sincères condoléances.

Le conseil communal observe une minute de silence en mémoire de Claude Pescatore.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL: Avant de passer à l'ordre du jour, je profiterais de l'occasion pour rendre attentif au fait que c'est aujourd'hui la première fois qu'une séance du conseil communal de la ville de Luxembourg sera transmise en langue des signes via Internet et télévision. Dans ce contexte, il m'importe également de rappeler qu'à l'occasion de la Journée européenne des personnes en situation de handicap, la ville, ensemble avec de nombreuses associations concernées, organise sa première Semaine de sensibilisation aux besoins spécifiques. Une meilleure connaissance de l'autre peut ouvrir beaucoup de portes: l'échange entre personnes à besoins spécifiques et le grand public sont au cœur de cette initiative. L'ouverture de la semaine de sensibilisation, qui a eu lieu samedi dernier sur la place d'Armes, a attiré nombre d'intéressés. Une foule de stands d'information, d'activités (par exemple: l'action "dinner in the dark"), de conférences, de projection de films et d'expositions permettront de mieux connaître le quotidien et les besoins des personnes concernées.

Le conseil communal délibère en séance publique des affaires désignées ci-après:

Ordre du jour

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk): Nous tenons à féliciter le collège échevinal pour son initiative de retransmettre les réunions du conseil communal avec interprétation en langue des signes. La ville de Luxembourg prend un rôle de pionnier dans ce domaine.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL: Le point V inscrit à l'ordre du jour porte entre autres sur une demande de classement comme monument national du presbytère et de l'église du Limpertsberg ainsi que des immeubles 10 et 16, rue du Curé. Etant donné que les entrevues avec le Service des Sites et Monuments en vue d'une meilleure collaboration en la matière ne sont pas encore terminées, le collège échevinal propose au conseil communal de retirer lesdits dossiers de l'ordre du jour.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP): Le groupe LSAP est d'accord pour reporter le vote concernant les points mentionnés à une prochaine réunion du conseil communal. Je profiterais toutefois de l'occasion pour attirer votre attention sur le fait que ni l'Hôtel de ville, ni la Cathédrale ou le bâtiment accueillant le ministère des Affaires Etrangères ne sont à ce jour classés monuments nationaux. Je demanderais donc au collège échevinal d'intervenir auprès du ministère de tutelle afin que l'Hôtel de ville soit également inscrit à l'inventaire des monuments nationaux.

Madame Martine MERGEN (CSV): Nous jugeons utile d'avoir une discussion avec le service des Sites Monuments dans le but de se donner une ligne de conduite commune dans ce dossier.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL: C'est ce que nous ferons.

Madame l'échevin Lydie POLFER: Notre souci est de nous donner une ligne de conduite commune.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL: La commission consultative et le conseil communal seront informés des résultats de l'entrevue.

Le vote concernant les demandes de classement comme monument national est reporté à une prochaine réunion du conseil communal.

I QUESTIONS POSEES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Question de *Madame Claudine ALS (DP)* portant sur le contrat entre la société Pro-Actif et la ville de Luxembourg

L'important engagement social du collège échevinal a permis de développer de nouveaux projets sociaux très diversifiés ces dernières années. Ainsi, depuis bien plus d'un an, la ville de Luxembourg a un partenariat avec la société Pro-Actif, gérée par le LCGB. Pro-Actif rend certains services pratiques bien définis aux personnes âgées et aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.

Les deniers des contribuables sont engagés à travers un subventionnement de ces services par la ville de Luxembourg, qui s'engage ainsi socialement. Cette subvention était légitime en se basant sur l'hypothèse d'une gestion saine, en bon père de famille, chez Pro-Actif. Jusqu'à présent, cette collaboration s'est déroulée sans problème majeur.

Or, un audit récent, commandité par le Ministre en charge, a révélé des dysfonctionnements financiers graves, avec faux bilans et gonflement artificiel des dépenses en vue de l'obtention de subsides

plus importants par l'Etat. Si les dysfonctionnements rapportés dans la presse s'avèrent exacts, ils sont graves, inacceptables et remettent en cause la crédibilité de la société Pro-Actif.

Mes questions sont de ce fait les suivantes, dans le cas où les accusations de l'audit se révèleraient fondées :

1. La ville de Luxembourg ne devrait-elle pas si distancer formellement de toute forme de gestion financière incorrecte ?
2. La ville de Luxembourg a-t-elle été lésée financièrement dans le cadre de sa collaboration avec Pro-Actif ?
3. Le prestige, la bonne réputation de droiture et le respect de l'Etat de droit par la ville de Luxembourg sont-ils compatibles avec une continuation de collaboration avec une société qui fait des bilans frauduleux ?
4. Au cas où la collaboration avec Pro-Actif serait maintenue, sous quelles réserves se ferait-elle ?

Madame l'échevin Viviane LOSCHETTER: Après les turbulences que l'association Pro-Actif a connues, une réorganisation a eu lieu. Suite à une entrevue avec les nouveaux responsables, il n'y a pas de raison à ne pas continuer notre collaboration avec Pro-Actif comme dans le passé. En effet, les services offerts par Pro-Actif sont très précieux et indispensables pour les citoyens âgés de la ville, et sollicités davantage d'année en année depuis la mise en route du projet en 2008.

La ville ne peut être lésée dans le cadre de cette convention parce qu'elle avance le montant facturé par Pro-Actif et le refacture aux citoyens ayant bénéficié du service en question

Question de Madame Claudine ALS (DP) portant sur le passage pour piétons entre les maisons 7 et 9, rue de Rham et l'installation d'une rampe sur l'une ou les deux façades latérales de ces maisons

Au Grund, rue de Rham, entre les maisons numéro 7 et le numéro 9, débouche un passage piéton avec des marches entre deux faces latérales des deux maisons. Ce passage ou plutôt cet escalier pour piétons relie la rue de Rham et la rue Grund. Or, en hiver ou par temps humide, et surtout pour des personnes âgées ou à mobilité réduite, le passage peut être malaisé ou glissant. Il n'y a pas de rampe pour guider les mains, on se tient aux façades latérales des murs.

Mes questions sont de ce fait les suivantes, dans le cas où les accusations de l'audit se révèleraient fondées :

Afin de sécuriser ce passage pour piétons, notamment par temps humide ou lors du gel hivernal, serait-il possible d'appliquer une rampe sur l'une ou les deux façades latérales des maisons voisines, rampe à laquelle on peut se tenir par la main ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL: Une main-courante pourrait être fixée à un des deux pignons des maisons avoisinantes, mais cette mesure requiert l'accord préalable du propriétaire. Par temps hivernal, le service de la voirie veille scrupuleusement à ce que l'escalier en question soit régulièrement salé et dégagé de neige pour garantir son libre passage.

Question de Madame Claudine ALS (DP) concernant l'illumination de la vieille ville et de la Cité Judiciaire vue au départ du boulevard d'Avranches et de l'avenue de la Gare

Avec le retour de la saison automnale et hivernale, les nuits s'allongent et les êtres humains prennent plaisir à voir leurs villes bien illuminées, car ceci les rend plus conviviales. L'illumination peut aussi soutenir la promotion d'un site historique, naturel ou architectural remarquable. Comme la ville de Luxembourg est classée patrimoine mondial de l'Unesco, et que notre promotion touristique base aussi là-dessus, autant jouer cette carte pleinement.

Or, vue au départ du boulevard d'Avranches notamment, en direction de la vieille ville, lors de soirées de l'hiver dernier, on voyait surtout une masse noire, quasi sans appui lumineux. Par ailleurs, depuis un à deux ans, se situent sur le boulevard d'Avranches des établissements hôteliers de bonne catégorie, qui font promotion du bar et du restaurant au dernier étage, avec vue imprenable sur la vieille ville. D'ailleurs, le catalogue de notre société aérienne nationale Luxair par exemple, en fait état, en vantant le caractère branché de l'endroit. Le bar est beaucoup fréquenté par la population de la ville de Luxembourg et par les touristes, de même que le restaurant. Toutefois, les visiteurs du bar regrettent de se retrouver par la suite devant une coulisse visuelle noire compacte de la vieille ville. De même, vue de l'avenue de la Gare, le site du rocher est sombre.

Ma question est de ce fait la suivante :

Serait-il possible de mettre en valeur en illuminant le soir, de façon touristiquement appetante le promontoire rocheux portant la cité judiciaire ainsi que son versant orienté vers le Grund ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL: Un accord avec l'Etat concernant l'éclairage fonctionnel des chemins dans la vallée de la Pétrusse sera finalisé au plus tard après l'achèvement du chantier de rénovation du pont Adolphe.

L'Etat est propriétaire du site de la Cité judiciaire. Nous veillerons à ce que la proposition faite par Madame la conseillère Als sera transmise au service de l'Etat compétent en la matière.

Question de Monsieur Maurice BAUER (CSV) sur les aspects de sécurité routière autour de l'école fondamentale à Beggen

L'école fondamentale de Beggen accueille tous les jours un nombre important d'enfants. Ces enfants arrivent soit à pied (seuls ou accompagnés), soit en voiture (amenés par les parents) ou arrivent en vélo ou par d'autres moyens de déplacement le matin et en début d'après-midi (les après-midi où il y a école) et repartent après l'école. Chaque fois, cela entraîne des mouvements massifs d'enfants qui traversent la rue, de façon ordonné ou non, sans oublier les parents ou accompagnateurs plus ou moins stressés.

Or, contrairement à d'autres quartiers de la ville, autour de l'école et du foyer scolaire de Beggen, côté rue de Marche, il ne se trouve aucun passage à piéton, aucune mesure de ralentissement de la vitesse de circulation et il n'y a pas d'agent municipal, permettant d'assurer une protection suffisante des enfants, de sorte que les enfants sont quotidiennement confrontés à des risques aussi importants qu'inutiles de sécurité routière.

1) Est-ce que le collège échevinal envisage de prendre des mesures de protection des enfants autour de l'école à Beggen? Dans l'affirmative, lesquelles et dans quel délai?

2) Est-ce que de telles mesures de protection spécifiques ont été incluses dans les planifications des travaux au sujet de la nouvelle école fondamentale à Beggen ?

Monsieur l'échevin François BAUSCH : Les établissements situés à la rue de Marche sont intégrés dans la zone 30 km/h cohérente couvrant l'ensemble du quartier de Beggen. La chaussée de la rue de Marche accuse un gabarit d'environ 7 mètres et le stationnement y est admis des deux côtés. Des îlots en saillie ornés d'arbres, aménagés à plusieurs endroits le long de la voirie, ainsi que plusieurs élargissements de trottoirs contribuent de leur côté à une modération de la vitesse.

Dans une zone 30, la traversée de la chaussée est permise à tout endroit. Ainsi l'agencement d'un passage pour piétons spécialement marqué n'est pas requis et actuellement pas permis à l'intérieur d'une telle zone.

En ce qui concerne l'absence d'un poste scolaire à la rue de Marche, il y a lieu de rappeler que le comité pour la surveillance scolaire, composé de représentants de la Police de la Route, de l'instruction routière de la Police, du service de l'Enseignement, du service de la Circulation et du service Parking avait procédé à une analyse de situation de chaque école et avait convenu de ne prévoir des postes scolaires qu'aux seuls endroits qui nécessitent une présence d'agents, ceci notamment lorsqu'aucune autre alternative ne se présente.

L'entrée principale de la nouvelle école fondamentale de Beggen se situe dans la rue de Rochefort, soumise au régime de la zone 30 km/h et aux abords de laquelle un passage zébré existe déjà à l'heure actuelle à hauteur de l'école.

Pour ce qui est de l'accès situé à la rue de Beggen, la présence d'un passage piétonnier protégé par feux tricolores au niveau de l'établissement scolaire fondamental sécurise d'ores et déjà la traversée des enfants. En outre, le service parking y assure une surveillance moyennant poste scolaire.

On peut conclure que beaucoup de moyens ont déjà été mis en œuvre pour assurer un cheminement sécurisé des écoliers. Toutefois, le service de la circulation veillera à l'évolution de la situation près de l'école et, s'il s'avère nécessaire, ne manquera pas de proposer au collège échevinal des mesures supplémentaires.

Question de Madame Claudine ALS (DP) concernant la signalisation et l'illumination du Kosakestee reliant Cents à Clausen.

L'illumination aux abords de la « Kosakestee », passage piétonnier qui relie le quartier de Cents à Clausen, était partiellement défectueuse. Trois lampadaires ne fonctionnaient plus. On peut en déduire qu'ils ont fait l'objet d'un acte de vandalisme.

La réponse à la question est superfétatoire étant donné que les travaux de réparation demandés ont été réalisés depuis. L'éclairage public a été remplacé.

Question posée par Madame Claudine ALS (DP) concernant la mise en valeur de la « Gëlle Fra » par une illumination nocturne et un entourage de roses

A rencontre du monument national sur le Kanounenhiwwel, la statue de la Gëlle Fra à la Place de la Constitution n'est pas illuminée de nuit et donc peu visible. Ceci semble inadéquat, vu que la statue icône atteint un degré de célébrité dépassant les frontières :

1. La juxtaposition en 2007, lors de l'année culturelle, avec 'Our Lady of Luxembourg', la sosie enceinte, avait été un sujet de controverse nationale sans précédent pendant des mois ; controverse bienvenue et nécessaire dans une démocratie,
2. Actuellement, la sosie enceinte connaît les honneurs d'une exposition temporaire à New York, au Museum of Modern Art (Moma),
3. En 2010, la 'Gëlle Fra' a orné le pavillon luxembourgeois lors de l'exposition universelle à Shanghai, elle y a ébloui des centaines de milliers de visiteurs,
4. De nombreux articles de presse en 2010, dont ceux de ma plume, avaient thématisé les implications multiples du 'destin de star de la Gëlle Fra',
5. Un congrès international de médecine nucléaire en mai 2011 à Luxembourg avait produit une belle affiche mettant à l'honneur entre autres la Dame en Or,
6. En 2010, une exposition sur la Gëlle Fra à Niderkärgen avait eu un beau succès et une bière luxembourgeoise avait apposé le profil célèbre sur l'étiquette,
7. Elle est une étape obligatoire des parcours touristiques à Luxembourg, etc. Ainsi, le degré de notoriété et de popularité de la statue, voulu par le Gouvernement, va croissant.

Toutefois, le manque d'illumination nocturne et l'entourage un peu stérile de la VIP sur la Place de la Constitution ne lui font pas honneur.

Mes questions sont de ce fait les suivantes :

Afin de 'rendre à César ce qui est à César', c'est-à-dire de créer un environnement de star digne de la statue, tout en lui conférant une visibilité optimale, serait-il possible, lors des travaux de modernisation de la Place de la Constitution, prévus par l'Etat, de concert avec la Ville de Luxembourg, et en bannissant les voitures :

- 1) d'illuminer la statue de nuit ?
- 2) de faire pousser autour de la statue, le long d'une chaîne, à 1 mètre du sol, des roses rampantes en liane (p.ex. 'La Bagatelle' ou 'Bordeaux'), en souvenir du passé rosier pionnier important du Luxembourg ?
- 3) Serait-il possible de créer autour de la statue un véritable jardin de roses, en misant sur l'air du temps, qui souhaite promouvoir la nature ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Un groupe de travail formé par les différents acteurs concernés de l'Etat et les services techniques de la ville est en train d'élaborer un concours pour le

réaménagement la Place de la Constitution. Ce concours poursuit également le but d'une meilleure mise en valeur de la statue de la « Gëlle Fra ». Etant donné que le monument fait partie du patrimoine géré par le service des Sites et Monuments de l'Etat, il lui appartient également de choisir les dispositifs pour arriver à une revalorisation. Les représentants de la ville au sein du groupe de travail susmentionné ne manqueront pas de soumettre les idées de Mme la conseillère Als au service des Sites et Monuments Nationaux lors des prochaines séances du groupe.

Question de Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) concernant les nouveaux autobus de la ville

Le collège échevinal entend renouveler dans les prochaines années au fur et à mesure sa flotte et vient de recevoir en janvier 22 nouveaux véhicules, dont 17 autobus articulés et 5 bus hybrides. Le coût de l'un de ces bus se situe entre 370.000 et 400.000 euros.

1) Le collège échevinal peut-il me renseigner sur :

la durée d'utilisation et le kilométrage des bus qui sont destinés à être remplacés par ce processus de rajeunissement ;
le sort réservé aux bus qui sont remplacés.

2) Est-ce que le collège échevinal estime qu'une dépense de cette envergure est utile, nécessaire et proportionnée en ces temps de crise ?

Monsieur l'échevin François BAUSCH : La ville mène une politique financière prudente en diminuant les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les dépenses d'investissement assez conséquentes avec des priorités notamment en matière de mobilité.

C'est ainsi que la flotte des bus, qui ont en moyenne 10 ans, est renouvelée au fur et à mesure par des bus plus modernes et surtout moins polluants. Ces bus sont vendus aux enchères, mais vu leur âge et leur kilométrage, les prix de vente sont peu élevés.

La ville connaît en effet un grave problème au niveau de la qualité de l'air et il incombe de réduire les nuisances causées par les oxydes d'azote dont le gros provient du trafic routier. Il résulte des mesurages réalisés que les émissions dépassent sur de nombreux tronçons routiers la valeur limite de 40 microgrammes/m³. Cette valeur doit être respectée selon une directive européenne pour 2015, sinon des sanctions financières seront appliquées ou des mesures draconiennes devront être prises pour limiter le trafic. C'est dans l'optique d'améliorer les valeurs de la qualité de l'air, et donc de moins polluer, que la Ville table sur une politique proactive d'acquisition de nouveaux bus plus écologiques au niveau de leurs émissions.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Au vu des nuisances causées par les émissions d'oxyde d'azote dont le gros provient du trafic routier, et donc entre autres du trafic autobus, quels sont les moyens dont nous disposons pour faire en sorte que les compagnies d'autobus privés roulant pour compte de la ville investissent également dans la modernisation de leur flotte d'autobus?

Monsieur l'échevin François BAUSCH : Les compagnies d'autobus privées ont déjà investi dans des bus plus respectueux de l'environnement, puisqu'elles bénéficient d'avantages fiscaux incita-

tifs et de subventions d'Etat. En tant que services publics, les communes ne bénéficient pas de cet avantage. Compte tenu des mesures qui se dégagent du plan qualité air, la ville ne manquera pas de revenir à charge auprès de l'Etat afin que les transports publics des communes soient traités à égalité avec les entreprises d'autobus privés.

Question de Madame Cathy FAYOT (LSAP) concernant d'une part un projet de construction au carrefour route d'Esch/rue des Jardiniers et le pourcentage de logements y prévus – d'autre part dans le cadre du nouveau PAG la modification éventuelle des dispositions permettant dans des rues comme la route d'Esch de faire disparaître peu à peu l'habitation au profit de bureaux

Il semble qu'un projet de construction au coin de la route d'Esch et de la rue des Jardins soit en cours d'examen. Ce terrain qui se trouve dans une zone mixte 5 peut être destiné selon le PAG de la ville à différentes finalités comme l'habitation, le commerce ou l'administration.

Gardant à l'esprit l'insistance avec laquelle le collège échevinal a évoqué la nécessité de créer des logements dans son programme, j'aimerais demander à Monsieur le Bourgmestre si ledit projet répond à cette nécessité.

Ce projet peut contribuer par sa situation idéale par rapport au centre ville à repeupler un quartier qui a perdu beaucoup d'habitants ces dernières années.

Monsieur le Bourgmestre peut-il me renseigner sur le pourcentage de logements prévus dans le projet en question? Si ce pourcentage n'était pas assez important, étant donné les priorités politiques du collège échevinal, comment compte-t-il procéder pour convaincre le promoteur d'augmenter la part des logements ?

Plus généralement, en vue du nouveau PAG en train d'être élaboré, la ville entend-elle modifier les dispositions du PAG qui permettent dans des rues comme la route d'Esch de faire disparaître peu à peu l'habitation au profit des bureaux ?

Madame l'échevin Lydie POLFER : Tout d'abord, il y a lieu de noter que le projet dont question se situe au coin de la route d'Esch et de la rue des Jardiniers. Il s'agit d'un immeuble administratif où aucune unité de logement n'est prévue. L'immeuble projeté est conforme aux dispositions de la zone mixte 5 du PAG en vigueur ne prescrivant aucun pourcentage minimum de logements.

D'ailleurs, vu sa situation au coin de deux rues dont une à forte circulation, le projet ne se prête guère à l'aménagement de logements. En outre, une augmentation de l'offre de surfaces de bureaux dans les zones mixtes peut contribuer indirectement à réduire le nombre de bureaux aménagés abusivement dans les zones d'habitation.

En ce qui concerne la modification des dispositions du nouveau PAG dans les rues comme la route d'Esch, il y a lieu de relever qu'un des objectifs principaux du développement urbain de la ville consiste en une densification et en l'aménagement de fonctions mixtes le long des principaux axes de circulation tels que la route d'Esch. Vu les importantes nuisances sonores et pollutions de l'air aux abords des rues à forte circulation, l'aménagement de fonctions adminis-

tratives et commerciales y est favorisé, tandis que l'espace à l'arrière de ces rues, protégé des nuisances du trafic, est réservé aux habitations.

La loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain offre à la ville de nouveaux outils pour mieux répondre aux caractéristiques essentielles du tissu urbain des différents quartiers. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PAG, la ville aura la possibilité d'établir des PAP « quartier existant » pour les quartiers urbanisés dont au moins la moitié est construite et qui sont entièrement viabilisés. Ces PAP « quartier existant » préciseront le mode d'utilisation fixé par le PAG et comprendront des dispositions définies en fonction des caractéristiques spécifiques du quartier. Ainsi, pour les quartiers ou parties de quartier, situés en zones mixtes, il serait possible de fixer des parts minima pour l'habitat en tenant compte des besoins locaux.

Question de Madame Claudine ALS (DP) concernant le trottoir verglacé devant le Rousegärtchen avenue de la Liberté

En séance du conseil communal, vous m'aviez répondu que comme ce bout de trottoir, de même que la Place des Martyrs attenante appartiennent à l'Etat, vos services avaient signalisé aux Ponts et Chaussées le manque de traitement du verglas par leurs soins. Les Ponts et Chaussées vous avaient promis à l'époque de s'occuper de ce trottoir par temps de gel. Or, en janvier 2012, à plusieurs reprises, ce trottoir a été retrouvé verglacé.

Serait-il possible de contacter une fois de plus les Ponts et Chaussées à ce sujet et de les sensibiliser une nouvelle fois au problème de sécurité pour les personnes descendant du bus devant le Rousegärtchen, si ce trottoir sous la responsabilité des Ponts et Chaussées est verglacé?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Le déneigement du trottoir devant le Rousegärtchen aux abords de l'avenue de la Liberté ainsi que l'enlèvement du verglas en cet endroit incombe au service municipal des parcs et non pas à l'administration des Ponts et Chaussées, réponse qui a d'ailleurs été fournie en séance du conseil communal du 23 mars 2009.

Néanmoins, les doléances de Mme la conseillère Als ont été transmises au service compétent qui veille toujours à intervenir le plus vite possible, bien que tous les trottoirs ne puissent être dégagés simultanément.

Question de Madame Claudine ALS (DP) concernant l'installation d'un stand de vente lors de l'ING-Marathon par un groupe d'élèves de l'Athénée dans le cadre du projet Mini-Entreprise

Les élèves de troisième des lycées peuvent participer de façon optionnelle à un exercice de groupe intitulé 'Mini-Entreprise'. Le but est de définir, de gérer et d'organiser de A à Z de façon autonome et responsable, un projet commercial à leur mesure, en achetant un ou des produit(s) et en le(s) revendant, le bénéfice étant destiné à une oeuvre caritative. Le projet sous la surveillance de deux professeurs dure de septembre 2011 à juillet 2012. Cet engagement en faveur d'une oeuvre caritative, et de surcroît en groupe, est une tradition bien ancrée dans les moeurs au Luxembourg.

En particulier, un groupe d'élèves de troisième de l'Athénée, engagé dans une telle mini-entreprise, est ainsi en train de vendre, entre autres, des thermos-mono-portion. Ce groupe serait désireux de profiter de l'affluence énorme que représente l'ING-Marathon pour y installer un stand de vente.

En vue de soutenir l'initiative et l'engagement de groupe, la jeunesse, le bénévolat, le soutien à une oeuvre caritative ainsi que le succès de l'ING-Marathon, serait-il possible d'autoriser l'une ou l'autre classe d'élèves, dans le cadre de leur projet mini-entreprise, de vendre leur produit spécifique à visée caritative lors de l'INGMarathon ? Quel emplacement pourriez-vous leur désigner ? Quel serait l'intermédiaire de contact ? Comment faudrait-il organiser le stand de façon pratique ? L'organisation de l'ING-Marathon pourrait-elle citer les mini-entreprises concernées dans le marketing publicitaire préalable ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Les étudiants doivent faire, à l'instar des autres requérants, une demande préalable auprès de l'organisateur de l'ING-Marathon, en l'occurrence la société Step by Step, représentée par M. Erich François, ceci d'autant plus que l'objectif de ces mini-entreprises est d'apprendre aux élèves à être autonomes et responsables. Etant donné que l'ING-Marathon aura lieu en moins de 2 semaines, les délais pour introduire une demande sont probablement expirés, ce qui ne devrait toutefois pas empêcher les jeunes de tenter leur chance. L'Office des Fêtes, Foires et Marchés reste néanmoins à la disposition de toute personne nécessitant de l'aide pour ce genre de démarche.

En ce qui concerne l'emplacement du stand et l'organisation pratique, les étudiants doivent également contacter l'organisateur qui se concertera avec l'OFFM.

Il en est de même de la question de citer les mini-entreprises concernées dans le marketing publicitaire préalable, cette décision ne pouvant être prise que par l'organisateur du marathon.

Question de Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) concernant l'ascenseur reliant la Ville-Haute au Pfaffenthal qui est loin d'être utilisable voire même construit et ceci presque 4 années après le vote du projet au conseil communal

En date du 25 juillet 2008, le conseil communal a voté (avec une seule abstention) le projet de construction de l'ascenseur reliant le quartier du Pfaffenthal à la Ville-Haute. Ce projet était à l'époque présenté par le collège échevinal comme prioritaire dans le cadre de sa politique de mobilité et devait constituer un vecteur important de la mobilité douce en ville.

Or, presque 4 années après le vote du projet, on se doit de constater que l'ascenseur –passerelle est loin d'être utilisable, voire même construit.

1. Est-ce que le collège échevinal estime que ces délais dans la réalisation de projets votés sont raisonnables et acceptables ?
2. Quelles sont les raisons de ces retards dans le cas d'espèce ?
3. Est-ce que le budget prévu en 2008 de 7.257.100 euros devra être revu à la hausse ?
4. Quel est le calendrier prévisible pour la mise en service de l'ascenseur ?

Monsieur l'échevin François BAUSCH : Les dates clés de l'adjudication à l'association momentanée Mangen Construction – Olivi&Rodrigues TP, chargée des travaux de terrassements, étaient les suivantes:

- vote de l'avant-projet sommaire : 25 juillet 2008
- vote du projet détaillé : 16 février 2009
- adjudication à l'entreprise : 7 octobre 2009

Qu'au vu des dates qui précédent, on se retrouve aujourd'hui à 2 années et demi après l'adjudication par procédure ouverte.

Malheureusement, la ville s'est vue confrontée au cours du chantier à plusieurs problèmes dus à une mauvaise organisation de l'association momentanée, des malfaçons constatées et un manque de confiance en l'entreprise. Finalement, par sa décision du 20 décembre 2011, le collège échevinal a dû résilier le marché conclu avec l'association momentanée Mangen Constructions S.A. – Olivi&Rodrigues TP SA pour manquement aux conditions du marché adjugé, non-respect des délais impartis et faute grave dans l'exécution du marché, ceci suite à plusieurs interventions écrites en 2010 et 2011 et une mise en demeure formelle du 28 octobre 2011, restée sans succès.

Les travaux de terrassement ont pu être repris entretemps. Suite à un marché de gré à gré, c'est l'entreprise déjà chargée de la construction de l'ascenseur qui a repris les travaux. L'évacuation de la roche restante durera probablement jusqu'à la fin de cette année. La construction proprement dite de l'ascenseur pourra seulement débuter en 2013 pour se terminer prévisiblement mi 2014.

Il est un fait que les prix unitaires pour terminer le travail de l'entreprise écartée ne seront plus les mêmes. Si le projet devait connaître des suppléments, ils seront soumis au vote du conseil communal.

Question de Madame Claudine KOSNBRUCK (CSV) concernant la qualité de l'eau dans le quartier Cents

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 21 mars 2012, la ville de Luxembourg a présenté le bilan de 2011 et les perspectives et projets pour 2012 du Service des eaux. Dans ce contexte, il faut rappeler que les habitants du Cents se plaignent depuis un certain temps de la qualité de l'eau du robinet en général et de problèmes calcaires de leurs appareils domestiques, en particulier.

La teneur calcaire de l'eau qui provient de la source du Birelergrond aurait été en augmentation permanente ces dernières années et se situerait actuellement autour de 38,1° fr, ce qui correspond à un seuil très élevé.

1) Est-ce que une teneur calcaire de 38,1 ° fr peut constituer un risque pour la santé publique des utilisateurs ?

2) Pour quelles raisons la ville refuse actuellement de mélanger l'eau de source du Birelergrond avec de l'eau du SEBES afin d'améliorer la qualité de l'eau ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Il est vrai que l'eau en provenance des sources du Birelergrund est une des plus dures de toutes les eaux captées par la Ville avec 7 points de plus que la moyenne de la ville. L'eau distribuée dans le quartier Cents est

constituée par un mélange d'eau de source et d'eau du SEBES, qui est une eau très douce. Dans les prochains mois un essai sera lancé en augmentant la quantité d'eau du SEBES pour réduire la dureté de l'eau distribuée. Cela est toutefois contraire à la philosophie adoptée en la matière par la Ville, qui pendant les dernières années a procédé à des investissements considérables au niveau du traitement des eaux de sources dans la station de pompage Birelergrund, en vue d'exploiter un maximum en eaux propres à la ville et de réduire par ce biais les quantités fournies par le SEBES.

Question de Madame Claudine ALS (DP) concernant la remise en état du chemin défoncé menant à la cité jardinière à Cents

Au Cents, la Cité Jardinière connaît un grand succès, les jardins sont bien entretenus et la convivialité y règne. Or, le chemin en terre battue desservant les jardins, y compris le rond-point en terre battue, ont subi de grands dégâts suite au gel hivernal et aux intempéries. Des ornières profondes se sont creusées, se remplissant d'eau à la moindre pluie. La circulation pédestre, celle des personnes à mobilité réduite, et celle avec des landeaux ou chariots, est rendue malaisée.

Serait-il possible de remettre en état ce chemin d'accès en terre battue de la cité jardinière au Cents ?

Madame l'échevin Viviane LOSCHETTER : Dès que la procédure de soumission concernant les travaux de génie civil lancée par le service des parcs sera achevée, le service procédera à la réfection des chemins dans les différentes zones vertes et prendra en considération les doléances de Madame la conseillère Als.

II CIRCULATION

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Parmi les règlements à confirmer, j'ai pris note de la suppression d'un arrêt d'autobus dans l'avenue Pasteur à Limpertsberg. De quel arrêt s'agit-il exactement? Pourquoi cet arrêt est-il supprimé?

Monsieur l'échevin François BAUSCH : Il ne s'agit pas d'un arrêt régulier, mais d'un arrêt d'autobus scolaire.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, confirme certains règlements provisoires et approuve un certain nombre de modifications définitives du règlement de la circulation.

III CONVENTIONS

1. La convention de principe conclue avec la société Tracol Immobilier s.a. (l'aménageur) qui avait présenté le projet lauréat lors d'une procédure de consultation pour la conception, la construction et la commercialisation d'un projet pilote dénommé « Vivre sans voiture », lancée fin 2010 au niveau européen.

Le projet lauréat porte sur la réalisation d'un ensemble immobilier, composé de dix bâtiments comportant environ 56 logements, 5 locaux à destination commerciale dont de préférence une crèche, 1 local pour profession libérale et 1 salle de réunion pour le compte de la ville.

Dans l'intérêt de la mise en oeuvre du projet, la ville s'engage à accorder à l'aménageur un droit d'emphytéose sur plusieurs parcelles de terrain, sis à Luxembourg-Limpertsberg, aux lieux-dits « Avenue Pasteur » et « Rue Ermesinde », avec une contenance totale de 69,70 ares.

Le droit d'emphytéose sera concédé pour une durée de 75 années entières, prenant cours à partir de la transcription de l'acte authentique de constitution du droit d'emphytéose au premier bureau des hypothèques à Luxembourg.

En contrepartie de l'octroi du droit précité, l'Aménageur payera à la ville une redevance unique de 5.018.511.- euros

L'aménageur aura pour obligation formelle de céder progressivement et partiellement le présent droit aux futurs acquéreurs des logements à réaliser. Il est en outre tenu de soumettre pour accord préalable à la ville les prix de vente relatifs aux logements et commerces à construire et de transmettre les actes réalisés avec les futurs acquéreurs. La ville se réserve un droit de préemption indivisible pendant une durée de 9 années, prenant cours à partir de la transcription de l'acte authentique de constitution du droit d'emphytéose au premier bureau des hypothèques à Luxembourg.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : La convention en question a fait l'objet d'une discussion au sein de la commission consultative. Les critères d'attribution étaient au centre de la discussion. Dans ce contexte, d'aucuns ont fait remarquer que le système des points retenu pour le projet dit "Baulücken" n'avait pas été retenu pour le projet "Vivre sans voiture" prévu être réalisé au quartier de Limpertsberg. On nous a informé que le système des points n'avait pas été inscrit au cahier des charges et que d'un point de vue contractuel il s'avérait difficile d'octroyer une procédure postérieurement. Rien ne nous empêche cependant d'intervenir auprès du promoteur afin que le système des points soit encore appliqué, tout en veillant à ce que les familles ayant à charge plus d'un enfant soient légèrement privilégiées par rapport aux ménages sans enfants ou avec un enfant seulement.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Le droit d'emphytéose sera concédé pour une durée de 75 années. Est-ce que la quote-part de co-propriété est exprimée en millièmes?

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Le groupe Déi Lénk tient à saluer le projet en question, qui prévoit la construction de 56 logements à prix abordables et de plusieurs locaux à destination commerciale sur un terrain sis aux lieux-dits "Avenue Pasteur" et "Rue Ermesinde" avec une contenance totale de 69,70 ares. Il faut néanmoins regretter que non seulement la conception et la construction mais également la commercialisation du projet aient été confiées au promoteur et que la ville ait renoncé à jouer une part active dans ce domaine.

Un deuxième point de critique concerne les critères d'attribution des logements. Il faut regretter que le système de points retenu pour le projet dit "Baulücken" n'ait pas été retenu pour le projet "Vivre sans voiture". Le groupe Déi Lénk invite le collège échevinal à intervenir auprès du promoteur pour que les critères d'attribution soient réexaminés et conçus de façon plus homogène. Déi Lénk soutiendront la présente convention, sous réserve que le collège échevinal se dise prêt à donner une suite favorable à sa demande.

Une dernière critique concerne l'aménagement des toits des bâtiments. Le projet prévoit la création d'espaces verts sur les toits, mais ne prévoit pas l'installation de capteurs d'énergie solaire. C'est pourquoi nous invitons les responsables politiques à intervenir auprès du promoteur afin qu'il prévoie également la pose de panneaux solaires sur les toits des différents bâtiments.

Madame Sam TANSON (Déi Gréng) : Je rejoins les propos des autres conseillers pour dire qu'il aurait été utile de prévoir des critères d'attribution homogènes selon le modèle du système de points retenu pour le projet dit "Baulücken". Il semble toutefois légitime de poser la question de savoir si, à ce stade de la planification du projet, un réexamen des critères d'attribution des logements pour le projet "Vivre sans voiture" s'avère encore possible.

En complément à d'autres projets de logements initiés par la ville de Luxembourg, la ville, dans une démarche précurseur, lance la réalisation d'une nouvelle forme d'habitat sur le territoire communal. Le projet prévoit la construction de 56 logements, dont 5 studios, 14 logements avec une chambre à coucher et 22 logements avec 2 chambres à coucher. Quelques 10 % des logements seront réservés aux personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Il faut saluer que le projet prévoit outre la construction de 56 logements, l'aménagement de 5 locaux à destination commerciale dont de préférence une crèche. Est-ce que la ville envisage d'acquérir un de ces locaux pour y aménager une crèche?

La ville se réserve un droit de préemption indivisible pendant une durée de neuf années. Monsieur le bourgmestre peut-il nous dire pourquoi le droit de préemption a été limité à 9 années? Est-il possible de proroger le droit de préemption?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Les critères d'attribution des logements ont été élaborés et fixés par les services de la ville. Je propose au conseil communal de convoquer une commission jointe réunissant la commission des finances et la commission du développement urbain pour reprendre les discussions concernant un réexamen des critères d'attribution dans le sens d'une plus grande homogénéité des critères. Les critiques et suggestions faites par la commission consultative et les conseillers seront transmises au promoteur.

Le prix des logements sera de 3.770 €/m². Notez que le prix actuel de marché pour le territoire de la ville se situe autour de 5.200 €/m².

Limiter la durée de préemption à 9 années nous a semblé tout à fait raisonnable. Le projet de logements "Vivre sans voiture" suscite d'ores et déjà un grand intérêt. Quelques 300 pré-demandes nous sont déjà parvenues à ce jour.

Le conseil communal approuve la convention énoncée ci-dessus, Monsieur Fernand Kartheiser (ADR) s'étant abstenu au moment du vote.

2. L'acte conclu avec les époux Edouard Wolter-Kieffer, ayant pour objet la location à long terme d'un emplacement de stationnement au parking Heine, réalisé en-dessous de la rue Heinrich Heine.

Le loyer pour un emplacement sur une durée de 48 ans s'élève à 49.469, 39 euros hors TVA, soit 56.889,80 euros, TVA incluse.

La date d'entrée en jouissance du droit d'occupation de l'aire de stationnement a été fixée au 1er mai 2012.

L'emplacement attribué aux époux Wolter-Kieffer est affecté à l'immeuble sis 15, rue Michel Rodange, conformément au nombre d'emplacements de stationnement prévu par le règlement sur les bâtiesse.

3. L'acte du 19 avril 2012 aux termes duquel la société Centre Europe s.a. donne à bail à la ville, pour les besoins du service de l'urbanisme, le 7^e étage de l'immeuble dénommé « Centre Europe », sis 5, place de la Gare, avec une surface totale de 300 mètres carrés.

Le bail est consenti pour une durée de 3 années à partir du 1er mai 2012. Sauf dénonciation, il continuera ses effets par tacite reconduction d'année en année.

Le loyer mensuel a été fixé à 8.100.- euros, au nombre-indice du coût de la vie. Il sera adapté annuellement à ce nombre-indice. Le bailleur concède à la ville une gratuité de loyer pendant une période de trois mois, de sorte que le premier loyer sera payé le 1er août 2012.

Le montant prévisionnel des charges s'élève à 1.650.- euros par mois et est dû à partir du 1er mai 2012.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Est-ce que tout le service de l'urbanisme va déménager à la nouvelle adresse ou est-ce que les nouveaux locaux sis place de la Gare sont destinés à accueillir les expositions de maquettes? Est-il prévu d'y aménager des bureaux recevant du public?

Madame l'échevin Lydie POLFER : Les locaux sis au 7^e étage de l'immeuble dénommé "Centre Europe" 5, place de la Gare loués par la ville sont destinés à accueillir les collaborateurs du service de l'urbanisme travaillant à la refonte du PAG de la ville. Les bureaux y aménagés ne seront pas ouverts au public.

4. L'acte du 26 avril 2012 (numéro du répertoire: 2101/2012), aux termes duquel la société Villeroy & Boch s.à.r.l. donne à bail à la ville, pour les besoins du service d'hygiène, une aire de stockage couverte dans le hall « Usine 2 », sis à la rue de Rollingergund, avec une superficie approximative de 1.935 mètres carrés. Les lieux loués sont destinés exclusivement au stockage de poubelles en plastique et autre matériel.

Le contrat est conclu pour une durée de 2 années à partir du 1er mai 2012. Sauf dénonciation, il continuera ses effets par tacite reconduction d'année en année.

Le loyer mensuel a été fixé à 9.675.- euros, au nombre indice du coût de la vie. Il sera adapté annuellement à ce nombre indice.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Le montant de 9.675 € pour la location d'un hall destiné au stockage de poubelles du service d'hygiène semble exagéré. Le contrat étant conclu pour une durée de 2 années seulement, il faudra, après expiration du contrat, chercher un nouveau hall de stockage pour les besoins du service d'hygiène. Est-ce que les besoins en capacités de stockage sont effectivement

aussi grands qu'il faut une aire de stockage de quelques 2.000 mètres carrés?

Madame l'échevin Viviane LOSCHETTER : Le hall en question sera destiné au stockage des poubelles pour déchets ménagers et des poubelles pour déchets organiques. Il s'agit d'un nombre considérable de poubelles à stocker vu que les poubelles existent en différentes capacités.

Une fois le nouveau centre de recyclage opérationnel d'ici 2 ans, des aires de stockage seront libérées au centre de recyclage sis route d'Arlon et pourront servir au stockage des poubelles.

5. L'acte du 05 avril 2012 aux termes duquel la ville concède à la société Creos Luxembourg s.a., à titre de servitude, sur un terrain communal sis à Luxembourg, section « EB » de Dommeldange, numéro du cadastre 353/3064, au lieu-dit « rue A.-F. Van der Meulen », le droit d'établir à demeure et de maintenir pendant toute la durée de sa concession, prorogations comprises :

- un poste de transformation du type béton préfabriqué à côté de la rue des Hauts-Fourneaux, avec accès ;

- des câbles électriques souterrains,

ainsi que le droit :

- d'entrer à tout moment et sans préavis sur ladite propriété pour l'exécution de tous travaux nécessaires ;

- de faire entrer les véhicules et appareils servant auxdits travaux ; - d'ouvrir et d'enlever temporairement les clôtures de toutes espèces.

La présente constitution de servitude est concédée à titre gratuit.

6. L'acte du 05 avril 2012 aux termes duquel la ville concède à la société Creos Luxembourg s.a., à titre de servitude, sur un terrain communal sis à Luxembourg, section « HoE » de Merl-Sud, numéro du cadastre 657/5746, le droit d'établir à demeure et de maintenir pendant toute la durée de sa concession, prorogations comprises :

- des câbles moyenne tension souterrains et des tuyaux de réserve,

- un accès carrossable, libre de jour et de nuit, au poste de transformation « Foyer scolaire »,

ainsi que le droit :

- d'entrer à tout moment et sans préavis sur la susdite propriété pour l'exécution de tous travaux nécessaires ;

- de faire entrer les véhicules et appareils servant auxdits travaux ;

- d'ouvrir et d'enlever temporairement les clôtures de toutes espèces.

La présente constitution de servitude est concédée à titre gratuit.

7. L'acte du 05 avril 2012 aux termes duquel la ville concède à la société Eltrona Interdiffusion s.a., l'autorisation d'occuper deux parties de terrains communaux inscrits au cadastre comme suit :

- Commune de Luxembourg, section « HoB », sub partie du n° 186/9124, avec une superficie de 19 centiares,

- Commune de Hespérange, section « B », sub partie du n° 2709/3556, avec une superficie de 2,20 ares.

La durée de la convention a été fixée à 3 années à partir de la date de sa signature. Sauf dénonciation, elle continuera ses effets par tacite reconduction d'année en année.

L'autorisation est concédée moyennant une redevance annuelle de 1.300.- euros, au nombre-indice moyen des prix à la consommation.

But : Installation d'une station de base terrestre avec antennes de réception et d'émission, fixées sur le château d'eau du « Kaltreis » à des fins de télédistribution.

8. L'acte du 05 avril 2012 aux termes duquel la ville acquiert des époux Vincent Threinen-Rouault une languette de terrain, sise aux abords de la rue Schetzel, avec une contenance de 14 centiares.

L'immeuble est cédé à titre gratuit. But: Elargissement du trottoir de la rue Schetzel; l'emprise est intégrée dans le domaine de la voirie publique communale.

9. L'acte du 23 avril 2012 aux termes duquel la ville acquiert de M. Donato Rotunno une languette de terrain, sise au coin formé par les rues des Prés et Xavier de Feller, avec une contenance de 04 centiares.

L'immeuble est cédé à titre gratuit.

But: Elargissement du trottoir de la rue des Prés; l'emprise est intégrée dans le réseau de la voirie publique communale.

10. L'acte du 23 avril 2012 aux termes duquel la ville acquiert de MM. Tom Leick et David Burns une languette de terrain, sise aux abords de la rue du Travail, avec une contenance de 17 centiares.

L'immeuble est cédé à titre gratuit.

But: Régularisation de la situation foncière, moyennant l'incorporation de l'emprise dans le domaine de la voirie publique communale.

11. L'acte du 26 avril 2012 aux termes duquel la ville acquiert de M. Théo Theis une languette de terrain, sise à Luxembourg-Cessange, aux abords de la rue de Leudelange, avec une contenance de 11 centiares.

L'immeuble est cédé à titre gratuit.

But: Mise en concordance des droits de propriété respectifs, moyennant l'incorporation de l'emprise dans le domaine de la voirie publique communale.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve les conventions énoncées ci-dessus.

12. Convention de partenariat conclue entre la ville de Luxembourg et le CSL-CAL-SPORA et la société STEP by STEP en vue de l'organisation du marathon 2012 en date du 19 mai 2012

Le collège échevinal prie le conseil communal d'approuver la convention à conclure entre la ville CSL-CAL-SPORA et la société STEP by STEP en vue de l'organisation du marathon 2012 en date du 19 mai 2012.

Par la présente convention, la ville et l'organisateur conviennent d'un accord de partenariat devant garantir à ce dernier une aide financière (100.000,00 €) et une aide logistique (valeur qui ne peut dépasser 325.000,00 €) nécessaire au bon déroulement du Marathon de nuit en date du 19 mai 2012. En contre-partie, l'organisateur assure à la ville une présence médiatique et publicitaire ainsi que des facilités diverses pour assister à la manifestation, telles que reprises dans la convention.

13. Reconduction de la convention de partenariat conclue entre la ville de Luxembourg et l'asbl « Association des Organisateurs du Skoda Tour de Luxembourg »

Le collège échevinal prie le conseil communal d'approuver la reconduction de la convention à conclure entre la ville et l'asbl « Association des Organisateurs du Skoda Tour de Luxembourg » en vue de l'organisation du Skoda Tour de Luxembourg, éditions des années 2012, 2013 et 2014.

Par la présente convention, la ville et l'organisateur conviennent d'un accord de partenariat devant garantir à ce dernier une aide financière (78.750,- €/édition) et une aide logistique (estimée à 40.000,- €/édition) nécessaire au bon déroulement de la course cycliste « Skoda Tour de Luxembourg » sur le territoire de la ville de Luxembourg. En contre-partie, l'organisateur assure à la ville une présence médiatique et publicitaire appropriée.

Durée de la convention : éditions 2012, 2013 et 2014.

Monsieur Armand DREWS (LSAP) : L'apport financier et logistique de la ville de Luxembourg en vue de l'organisation du ING-Marathon est considérable. Or, la dénomination "ING-Marathon" ne reflète pas l'apport de la Ville dans l'organisation du marathon.

Les activités et manifestations sportives organisées sur le territoire de la ville sont nombreuses. Toujours est-il qu'il y a lieu de faire la distinction entre les manifestations sportives dites d'envergure et les activités sportives organisées tout au long de l'année par les associations sportives oeuvrant pour la jeunesse, la cohésion sociale, l'intégration et la prévention dans le domaine social. Le groupe LSAP estime nécessaire de mener une discussion de fond concernant l'aide que la ville accorde aux organisateurs d'événements d'envergure d'une part et aux différentes associations qui assurent une offre diversifiée d'activités sportives d'autre part et demandera l'inscription d'une discussion y afférente à l'ordre du jour d'un prochain conseil communal.

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Au cours des discussions menées au sein de la commission consultative, d'aucuns ont posé la question de savoir pourquoi le nombre de participants au marathon a été limité à 8.000 coureurs. Il nous a été expliqué qu'un nombre dépassant les 8.000 coureurs pourrait générer des difficultés d'ordre logistique dans la mesure où les derniers coureurs du semi-marathon et les premiers coureurs du marathon pourraient se croiser sur le parcours, ce qui risquerait de créer un certain chaos.

La commission a demandé que la convention de partenariat conclue entre la ville CSL-CAL-Spora et la société Step by Step puisse leur être présentée 2 ou 3 mois avant l'événement en question de façon à permettre que des suggestions, voire propositions de modifications faites par les membres de la commission puissent encore être intégrées dans le concept d'organisation. C'est dans ce contexte que la suggestion de prévoir un parcours séparé pour les personnes à mobilité réduite a été faite.

Monsieur David WAGNER (Déi Lénk) : Le groupe Déi Lénk se rallie aux propos de Monsieur le conseiller Drews qui vient d'évoquer la question de la proportionnalité des aides accordées par la commune aux diverses manifestations sportives en ville. Le groupe Déi Lénk a des doutes sérieux quant à l'honorabilité de la banque ING. Est-ce que la ville de Luxembourg ne serait pas bien avisée de mettre un terme au partenariat avec la banque ING et d'aller à la recherche d'un nouveau partenaire en vue de l'organisation de la prochaine édition du marathon?

Madame Martine MERGEN (CSV) : Qui sont les interlocuteurs des associations qui tiennent un stand le jour du marathon?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : La ville de Luxembourg compte 42 manifestations sportives/année d'envergure sur son territoire. S'y ajoutent toutes les activités sportives organisées tout au long de l'année par les associations sportives actives sur le territoire de la ville. C'est dans le cadre du réexamen du plan pluriannuel que nous pourrons procéder à un sondage des besoins des différentes associations sportives.

Le nombre d'inscriptions a augmenté de 400 personnes par rapport l'année dernière, ce qui fait que la limite des 8.000 coureurs sera atteinte. Madame Bartolozzi vient de donner la réponse à la question de savoir pourquoi le nombre des 8.000 coureurs ne doit pas être dépassé.

La suggestion de prévoir un parcours de marathon pour les personnes à mobilité réduite est intéressante et mérite considération. Encore s'agit-il de trouver un parcours qui ne présente pas trop de dénivellations.

La banque ING organise des marathons dans nombre de grandes villes à travers le monde. Le marathon organisé en ville de Luxembourg est chaque année un grand succès, ce qui témoigne de la bonne organisation de cette manifestation sportive d'envergure. La ville de Luxembourg ne s'immisce pas dans le volet qui touche au sponsoring.

Les interlocuteurs des associations qui tiendront un stand le jour du marathon sont Erich François de la société Step by Step et l'OFFM. Les frais pour la consommation d'énergie ne seront pas à charge des associations. La ville de Luxembourg installera des bornes d'électricité auxquelles les associations pourront se connecter. La société Creos est sponsor du ING-Marathon 2012 et prendra à sa charge les frais d'électricité des lieux. Pour l'organisation du Skoda Tour de Luxembourg, les frais d'électricité seront pris en charge par la ville.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve les conventions énoncées ci-dessus.

IV DEVIS DE TRAVAUX

Architecte

Extension du Conservatoire de la ville de Luxembourg – projet définitif

Madame l'échevin Lydie POLFER : Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le projet d'extension du Conservatoire de la ville de Luxembourg avec un devis d'un montant de 21.791.323,64 € TTC.

Le Conservatoire est dépassé par son succès. Depuis son ouverture il y a 27 années, le nombre d'élèves est passé de 1.800 à 2.600. L'offre du Conservatoire est composée de quelques 5.200 cours/semaine. Certaines des salles n'offrent plus les conditions de travail adéquates et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur.

Le projet définitif a été élaboré par le bureau d'architecture Christian Bauer & Associés Architectes S.A. Il prévoit une extension comprenant une salle polyvalente, une salle d'art dramatique et lyrique et deux salles de ballet avec vestiaires ainsi que des locaux permettant le relogement des classes de percussion, de jazz et de saxophone. Des transformations ponctuelles du bâtiment existant sont prévues, notamment au niveau de la réception et de la bibliothèque et un ascenseur panoramique facilitera l'accès aux personnes à mobilité réduite. L'amélioration de l'isolation thermique moyennant une nouvelle fermeture de l'existant (fenêtres, verrières, protection solaire) fait également partie du projet.

Quelques informations concernant le nouveau bâtiment :

Il a été retenu d'implanter les nouvelles surfaces sur le côté sud du bâtiment actuel. L'extension s'intègre de façon harmonieuse dans l'architecture existante. L'extension est liée par ses extrémités au bâtiment existant, ce qui délimite une cour extérieure de transition avec aménagement minéral et végétal qui permet d'harmoniser la liaison tant visuelle, fonctionnelle que spatiale entre les deux parties du Conservatoire.

Un chemin piétonnier, carrossable, longe la façade extérieure, et permet l'accès des véhicules de livraison, du service d'entretien et des pompiers aux différentes parties de l'extension.

Le projet répond aux exigences de la ville de Luxembourg concernant les aspects énergétiques. Les performances énergétiques de l'enveloppe thermique sont celles d'un bâtiment à basse consommation d'énergie. Un concept architectonique et acoustique cohérent a été élaboré en concertation avec le bureau XU-Acoustique.

Quelques informations supplémentaires concernant la transformation du bâtiment existant :

L'espace réception est réaménagé. Un nouveau volume est implanté dans la partie arrière du hall d'entrée, à l'endroit du bac à plantes actuel. Il contient un espace réception ouvert faisant face à l'entrée et un espace administratif fermé sur le côté arrière. De cette manière des synergies entre les deux espaces sont possibles. L'ancienne réception est remplacée par un espace info qui permet de regrouper tous les documents administratifs et publications mis à disposition du public (formulaire, brochures, etc.).

Derrière l'espace info, à droite du sas d'entrée sera aménagé un nouveau local de séjour et de réunion pour les enseignants avec une annexe comprenant les casiers/armoires individuelles des enseignants et une petite kichenette.

Un nouvel ascenseur panoramique, placé au milieu de l'atrium du bloc B, dessert les 3 niveaux de l'atrium avec une cage d'ascenseur entièrement vitrée.

A l'endroit de la liaison « est » entre bâtiment existant et extension (coté bibliothèque), les niveaux intérieurs du bâtiment existant sont conservés. Le raccordement nécessite une adaptation de la façade existante et de l'aménagement extérieur (escalier de secours, terrasse cantine, talus).

A l'endroit de la liaison « ouest » entre bâtiment existant et extension (coté archives) les mesures suivantes sont envisagées: démontage partiel du plancher métallique des archives, nouveaux murs de séparation, adaptation de la façade, adaptation de l'escalier et des aménagements extérieurs. En plus un nouvel espace de séjour et d'attente sera aménagé, à l'image des niches parsemées à travers le bâtiment existant.

Les infrastructures extérieures sont adaptées : les réseaux techniques (canalisation, chauffage urbain, éclairage, etc.) ainsi que le chemin d'accès contournant le bâtiment existant sont déviés.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Il y a lieu de constater que le coût est passé de 14 millions d'euros pour l'avant-projet sommaire à 18 millions d'euros pour le projet d'exécution, alors que, rappelons-le, il y a 3 ans, le collège échevinal avait pris la décision de mettre en veille le projet et avait motivé sa décision en invoquant la situation économique et financière de la ville. La construction de locaux supplémentaires pour les besoins du Conservatoire de la ville de Luxembourg est néanmoins utile et nécessaire et permettra d'améliorer les conditions de travail des élèves et du personnel enseignant. Le groupe CSV salue donc l'extension du Conservatoire ainsi que les travaux de transformation ponctuels prévus dans le bâtiment existant.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Le groupe LSAP salue l'extension du Conservatoire. Nous tenons toutefois à faire remarquer qu'il s'agit bien d'une extension et non pas d'une expansion dans le sens d'une plus grande offre. Au vu d'une évolution future de la population, n'aurait-il pas été utile de profiter de l'occasion pour investir également dans l'extension de l'offre du Conservatoire?

Le coût des travaux pour l'amélioration de l'isolation thermique du bâtiment existant est estimé à 3 millions d'euros. N'aurait-il pas été utile de prévoir des mesures supplémentaires dans le sens d'un assainissement énergétique global?

La situation de la circulation aux abords du Conservatoire pose problème. Nous sommes d'avis que la situation exige l'élaboration d'un nouveau concept de circulation.

La commission consultative a été saisie du projet définitif seulement mercredi dernier, c'est-à-dire à peine une semaine avant le vote au conseil communal. Nous sommes d'avis qu'il serait utile de se donner une marge de manœuvre plus large permettant de prendre en compte les bonnes suggestions faites par la commission et de les intégrer au projet.

Monsieur David WAGNER (Déi Lénk) : Le groupe Déi Lénk se rallie aux propos de Monsieur le conseiller Angel pour dire qu'il serait utile de se donner une marge de manœuvre et de faire la présentation des projets d'envergure en commission consultative plusieurs semaines avant le vote au conseil communal. Il faut également regretter que toutes les personnes concernées par le projet n'aient pas été informées sur l'avancement de la planification tout en précisant qu'il n'est nullement dans notre intention d'insinuer qu'une concertation générale n'a pas eu lieu. N'empêche qu'il faut malheureusement constater que bon nombre des personnes concernées par le projet ont été surprises d'entendre que le projet rentrait d'ores et déjà dans sa phase d'exécution.

Le projet prévoit l'aménagement d'espaces verts sur les toits des entités formant un demi-anneau. Dans ce contexte, et compte tenu du fait que la majorité DP-Déi Gréng avait annoncé sa volonté de promouvoir les énergies renouvelables, les responsables politiques peuvent-ils nous dire dans quelle mesure ils sont prêts à avoir systématiquement recours à l'énergie renouvelable et notamment l'énergie solaire dans tous les nouveaux projets urbanistiques?

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Lors de la réunion de la commission consultative, le nouveau directeur du Conservatoire de la ville a présenté le projet avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme. „*De Conservatoire kritt vu bausen ee neie Lifting a vu bannen eng nei Séil*“.

L'extension du Conservatoire permet d'obtenir de meilleures conditions de travail notamment pour les classes de danse et de théâtre. Le projet prévoit également des transformations ponctuelles du bâtiment existant, notamment une amélioration de l'isolation thermique moyennant une nouvelle fermeture de l'existant. Les performances énergétiques de l'enveloppe thermique du nouveau bâtiment sont celles d'un bâtiment à basse consommation d'énergie.

Madame Vronny KRIEPS (DP) : C'est avec un grand engagement et plein d'enthousiasme que le nouveau directeur du Conservatoire a présenté le projet d'extension du Conservatoire à la commission consultative. Les nouvelles salles permettront de reloger différentes classes et offriront plus de confort aux élèves et au personnel enseignant. Le projet ne permet pas d'augmenter les capacités d'accueil.

Il m'importe de souligner que la situation financière de la ville de Luxembourg était tout à fait saine il y a trois ans. Etant donné qu'à l'époque la ville avait engagé des investissements d'envergure dans les bâtiments du Cercle-Cité, dans la Villa Vauban et dans les infrastructures scolaires, il était tout fait raisonnable de remettre à plus tard le projet concernant l'extension du Conservatoire. La situation financière de la ville était saine il y a trois ans et l'est toujours.

Lors de son exposé, le directeur du Conservatoire a évoqué les frais d'entretien qui s'élèvent à 25.000 euros/année, ceci pour dire combien les transformations du bâtiment existant sont utiles et nécessaires.

La situation de la circulation aux abords du Conservatoire pose effectivement problème et nécessite d'être réexaminée. Il y a toutefois lieu de saluer que le chemin pour piétons et cyclistes, qui relie le Conservatoire au Campus Geesseknappchen, ait été maintenu.

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Les surfaces de toit des cinq entités seront aménagées d'espaces verts. Mon collègue David Wagner vient de soulever la question de savoir dans quelle mesure la ville était prête à avoir systématiquement recours à l'énergie renouvelable et notamment à l'énergie solaire dans tous les nouveaux projets urbanistiques. Considérant le besoin d'un recours plus systématique aux énergies renouvelables, le groupe Déi Lénk présente la motion suivante (*voir texte allemand page*), dans laquelle le collège échevinal est invité à revoir les projets en cours, dont l'extension du conservatoire de la ville et du bâtiment scolaire à Muhlenbach- Eich et le projet "Wunnen ouni Auto", afin de considérer la possibilité d'un recours à l'énergie solaire".

Madame l'échevin Lydie POLFER : Le programme pour l'extension du Conservatoire de la ville (5 salles supplémentaires) est fixé depuis longtemps. Je suis contente que le projet d'extension puisse passer le vote au conseil communal avant les vacances d'été. Depuis le vote de l'avant-projet sommaire plusieurs années se sont écoulées et il n'est donc en rien surprenant que le coût ait augmenté, les augmentations étant notamment dues aux hausses de prix et également au fait que notre choix se soit porté sur un aménagement écologique des toits (espaces verts au lieu du gravier).

Un des défis à relever consistera à assurer que la vie scolaire ne soit pas trop perturbée par les travaux. Concernant ce point, nous avons pleinement confiance en la direction du Conservatoire.

Extension ou expansion? Il n'est pas dans nos ambitions de faire du Conservatoire un conservatoire national. Le but de l'extension du Conservatoire est d'offrir aux élèves qui sont d'ores et déjà inscrits au Conservatoire de la ville un maximum de qualité et de confort.

D'aucuns ont évoqué des problèmes de circulation aux abords du Conservatoire. En un premier temps, je pense qu'il est important de sensibiliser les parents et les élèves afin qu'ils adoptent un comportement responsable sur la route.

Le reproche que toutes les personnes concernées par le projet n'aient pas suffisamment été informées de l'avancement de la planification est à réfuter. La direction et les chefs de section ont régulièrement été informés du développement du projet. Les chefs de section étaient sensés transmettre les informations à leurs collaborateurs.

Madame l'échevin Viviane LOSCHETTER : La motion introduite par le groupe Déi Lénk est superfétatoire. La ligne de conduite de favoriser systématiquement les énergies renouvelables dans de nouveaux projets urbanistiques fait partie intégrante du plan d'action environnementale de la ville. L'aménagement d'espaces verts sur les toits de nouveaux bâtiments s'inscrit dans le programme du plan d'action. Des panneaux photovoltaïques seront installés là où leur installation fait sens. Les travaux pour l'élaboration d'un cadastre des toits pour l'utilisation optimale de l'énergie solaire sont en cours. Dans ce contexte, il y a encore lieu d'évoquer la collaboration entre la ville et la société Lux-Energy qui a manifesté son intérêt de louer des toits de bâtiments communaux en vue de les utiliser pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Le projet d'extension du Conservatoire répond aux exigences de la ville concernant les aspects énergétiques. Les performances énergétiques de l'enveloppe thermique sont celles d'un bâtiment à basse consommation d'énergie. Après réalisation des travaux d'isolation thermique dans le bâtiment existant, le bâtiment en question sera classé bâtiment de performance énergétique B.

Monsieur l'échevin François BAUSCH : Le projet "Vivre sans voiture" prévu être réalisé au quartier de Limpertsberg répondra également aux exigences de la Ville concernant les aspects énergétiques. Les bâtiments de logement seront équipés d'une production locale d'énergie. Les travaux concernant l'élaboration d'un cadastre des toits sont sur le point d'être finalisés et feront l'objet d'une présentation à la commission consultative le moment venu.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet définitif portant sur l'extension du Conservatoire de la ville de Luxembourg.

Madame l'échevin Viviane LOSCHETTER : Le collège échevinal ne soutiendra pas la motion introduite par le groupe Déi Lénk. La motion est superfétatoire. Si les toits des nouveaux bâtiments s'étaient prêts à l'installation de panneaux solaires pour une utilisation optimale de l'énergie solaire, une telle mesure aurait trouvé sa place dans le concept du projet.

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Les explications de Madame l'échevin Loschetter ne se retrouvent pas dans les dossiers mis à disposition des conseillers communaux. Le groupe Déi Lénk est néanmoins d'accord pour retirer la motion.

Extension du bâtiment scolaire 151, rue de Muhlenbach – projet définitif

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Le collège échevinal prie le conseil communal de se prononcer sur le projet définitif élaboré par le bureau Arlette Schneiders Architectes pour l'extension du bâtiment scolaire sis 151, rue de Muhlenbach, le coût total s'élevant à 1.096.097,07 €.

Le projet consiste en une construction légère en bois sur une partie de la toiture de l'aile donnant sur la Millegässel, créant ainsi deux salles de classe supplémentaires de 70 m² chacune et des locaux sanitaires. Un nouvel escalier vitré mène vers la nouvelle construction par l'extérieur, l'accès à cet escalier se faisant par une ouverture de fenêtre existante qui sera agrandie.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Le projet concernant l'extension du bâtiment scolaire 151, rue de Mühlenbach coûte cher, mais une extension du bâtiment est nécessaire. Est-ce que la capacité d'accueil des bâtiments (bâtiment existant + extension) sera suffisante sachant que le quartier est en constante évolution?

Est-ce que les nouvelles salles de classes sont accessibles pour personnes à mobilité réduite?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Un plan pluriannuel concernant les besoins en infrastructures scolaires a été établi par nos services. Ce plan est adapté à des intervalles réguliers. Le quartier de Mühlenbach s'est agrandi au cours des dernières années. Les besoins en matière d'infrastructures et d'équipements sont régulièrement examinés.

Monsieur le conseiller Angel a demandé à savoir si la construction d'un ascenseur était possible. Je ne saurais vous dire sur-le-champ, si techniquement le projet qui consiste en une construction légère en

bois sur une partie de la toiture permettra oui ou non la construction d'un ascenseur.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet définitif relatif à l'extension du bâtiment scolaire sis 151, rue de Mühlbach.

V URBANISME

Projet d'aménagement particulier "Réimerwee Ouest" portant sur un ensemble de terrains sis au plateau du Kirchberg aux abords de la rue Richard Coudenhove-Kalergi et du boulevard Konrad Adenauer – approbation provisoire

L'atelier d'architecture BENG a introduit, au nom et pour compte du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg, un projet d'aménagement particulier (PAP) dit « Réimerwee Ouest » portant sur un ensemble de terrains sis au plateau du Kirchberg.

Le site du « Réimerwee », à l'ouest du « Quartier du Parc », a fait l'objet d'un plan d'ensemble prévoyant trois phases de réalisation. La première phase du « PAP Réimerwee Est », portant le nom de « Domaine Avalon » (référence 82a/3/96), approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 6 août 1996 sous le numéro de référence 11224, est déjà complètement réalisée. Un PAP dénommé « Réimerwee Est – phase II », portant sur la deuxième phase et couvrant des terrains sis aux abords du boulevard Konrad Adenauer, d'une contenance totale d'environ 1,13 ha, a été approuvé par le conseil communal dans sa séance du 6 février 2012.

Le présent projet d'aménagement particulier est appelé à couvrir des terrains sis aux abords de la rue Richard Coudenhove-Kalergi et du boulevard Konrad Adenauer, d'une contenance totale d'environ 6 hectares. Suivant le plan d'aménagement général de la Ville, les terrains concernés sont classés comme « ensemble de terrains à aménager – zone d'habitation 3 à 6 » avec un CMU de 1,5.

Le projet d'aménagement particulier prévoit la réalisation d'un maximum de 51.715 m² de surfaces constructibles brutes, soit quelques 500 d'unités de logements avec emplacements de stationnement et une centaine d'emplacements de stationnement publics en surface.

Si le PAP ne réserve qu'une surface égale à environ 7% de la surface brute pour l'aménagement d'espaces verts publics, il prévoit toutefois une surface de quelque 1,38 hectare d'espaces verts privés à usage public, y compris la partie du « Parc Réimerwee » existant qui est inscrit dans le périmètre du PAP. En fait, il y a donc environ 30 % de la surface brute du PAP qui sont composés d'espaces verts, « destinés au public ». Compte tenu de ce fait et compte tenu encore du fait que le CMU global du projet de 1,10 est nettement inférieur au CMU de 1,5 retenu par le PAG actuellement en vigueur, il est estimé qu'une dérogation par rapport aux dispositions de l'article E.2.5 de la partie écrite du plan d'aménagement général (PAG) peut être admise. Par ailleurs, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, dans son avis du 26 mars 2012, s'est prononcé en faveur de cette dérogation qu'il juge indispensable pour améliorer la qualité urbanistique du projet.

Dans son avis, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région a formulé diverses critiques. Pour y répondre, au moins partiellement, la partie écrite du PAP a été modifiée dans deux de ses articles.

Il est proposé au conseil communal d'approuver provisoirement le projet d'aménagement particulier soumis, sachant que sur le vu de l'article 108ter (1), deuxième alinéa, de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la procédure d'adoption des projets d'aménagement particulier, qui a été entamée avant le 1er août 2011, peut être continuée et achevée conformément aux dispositions du Titre 4 de la loi en question telles qu'elles étaient en vigueur avant le 1er août 2011.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve provisoirement le projet d'aménagement particulier "Réimerwee" portant sur un ensemble de terrains sis au plateau du Kirchberg aux abords de la rue Richard Coudenhove-Kalergi et du boulevard Konrad Adenauer

Projet d'aménagement particulier REDIM couvrant un ensemble de terrains sis entre la rue de Strasbourg, la rue Adolphe Fischer, la rue de Hollerich et la rue de la Fonderie – approbation provisoire

Le bureau Moreno architecture a introduit, au nom et pour le compte de la société Redim S.A., un projet d'aménagement particulier (PAP) couvrant un ensemble de terrains sis entre la rue de Strasbourg, la rue Adolphe Fischer, la rue de Hollerich et la rue de la Fonderie, d'une contenance totale de quelques 90 ares. Selon la partie graphique du plan d'aménagement général (PAG) de la Ville actuellement en vigueur, les terrains concernés par le présent projet d'aménagement particulier sont classés en zone mixte 5.

Le PAP qui s'intègre bien dans les vues de la ville concernant le développement du quartier de la Gare, vise d'arrondir de manière naturelle l'aménagement du quartier et de respecter le caractère de ce dernier. Il a pour objectif d'assurer une liaison harmonieuse entre la conception urbanistique propre au quartier existant et celle à laquelle devront répondre les constructions futures. Il confirme la vocation du quartier urbain de la Gare, surtout en tant que lieu résidentiel. L'auteur du projet a mis en oeuvre un des objectifs principaux visé par le programme directeur de l'aménagement du territoire, à savoir développer des structures urbaines (...) compatibles avec les exigences environnementales sur le principe d'un aménagement du territoire durable (diversité des fonctions, densité d'occupation et trajets courts).

Dans son avis, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région a formulé diverses critiques et le projet a été modifié sous différents points, tant pour sa partie graphique que pour sa partie écrite.

Ainsi, le projet prévoit, après modification, la réalisation de quelque 19.800 m² de surfaces constructibles brutes, dont au moins 75% sont réservés au logement, accompagnés de quelques activités tertiaires en relation avec les besoins du quartier (au plus 25 %, soit 4.950 m²).

Il est proposé au conseil communal d'approver provisoirement le projet d'aménagement particulier adopté pour répondre au moins partiellement aux remarques formulées par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, sachant que sur le vu de l'article 108ter (1), deuxième alinéa, de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la procédure d'adoption des projets d'aménagement particulier, qui a été entamée avant le 1er août 2011, peut être continuée et achevée conformément aux dispositions du Titre 4 de la loi en question telles qu'elles étaient en vigueur avant le 1er août 2011.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'aménagement particulier REDIM couvrant un ensemble de terrains sis entre la rue de Strasbourg, la rue Adolphe Fischer, la rue de Hollerich et la rue de la Fonderie.

Projet d'aménagement particulier "Hinter den Gärten" – rue Ludwig van Beethoven – approbation définitive d'un projet modifié pour répondre, au moins partiellement, aux réclamants

Par sa délibération du 21 novembre 2011, le conseil communal a approuvé provisoirement une modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier (PAP) « Hinter den Gärten » pour une partie de terrain sis aux abords de la rue Ludwig Van Beethoven, d'une contenance totale d'environ 16 ares. Le PAP original avait été approuvé définitivement par le conseil communal par délibération du 21 avril 1969 et adopté par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 25 juin 1971.

La modification proposée, qui a été élaborée par le bureau d'architecture Werner, agissant au nom et pour compte des consorts Schmitz, prévoit de rectifier une divergence qui existe entre le périmètre du plan d'aménagement particulier (PAP) tel qu'approuvé en juin 1971, et la délimitation dudit PAP telle qu'elle est inscrite correctement dans le plan d'aménagement général actuellement en vigueur.

La modification ponctuelle, telle qu'approuvée en novembre 2011, envisage encore la démolition du garage existant sur la parcelle concernée en vue de la réalisation d'un immeuble avec 3,8 niveaux et d'une profondeur de 15,00 mètres, avec un nombre maximum de 20 logements.

Afin de mettre le collège échevinal en mesure d'entendre les réclamants et de soumettre le dossier au vote définitif du conseil communal, les responsables politiques, par écrit du 30 janvier 2012, ont demandé une prolongation des délais fixés par l'article 14 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, tel que cela est prévu par le deuxième alinéa du même article. Par sa décision du 7 février 2012, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région a fait droit à cette demande du collège échevinal et a prolongé les délais fixés par l'article 14 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 de trois mois.

Par la suite, le collège échevinal a entendu les réclamants. Dans le cadre de cette réunion, les réclamants ont déploré que les maisons du type unifamilial, avec au maximum 6 logements, prévues par le plan d'aménagement général approuvé en 1971 sur le terrain se situant

vis-à-vis de leur propriété 33, rue Ludwig van Beethoven, soient remplacées par un immeuble résidentiel compact, comportant 20 logements . Selon les réclamants, le plan d'aménagement initial portait soin à ne pas prévoir d'immeubles résidentiels directement en face de maisons individuelles en bande. Les réclamants ont encore soulevé que l'aménagement proposé des garages tant en sous-sol qu'au niveau du rez-de-chaussée serait contraire aux dispositions de la partie écrite du plan d'aménagement général applicables aux immeubles situés dans une zone d'habitation 3.

Le collège échevinal, après avoir fait réexaminer le projet d'aménagement particulier à la lueur des remarques formulées, a décidé de redresser le projet dans la mesure où d'une part une réduction en hauteur de bâtiment projeté est prévue et que d'autre part l'aménagement de garages se limitera au seul niveau du sous-sol. Les autres points de réclamation ont été rejetés.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le PAP "Hinter den Gärten" modifié.

Projet d'aménagement particulier "Monopol" – route d'Esch – approbation définitive

Par sa délibération du 16 décembre 2011 le conseil communal a approuvé provisoirement un projet d'aménagement particulier dit « Monopol – route d'Esch », portant sur des terrains sis aux abords de la route d'Esch d'une contenance totale de quelques 162 ares.

Les terrains concernés par le projet d'aménagement particulier sont classés pour leur majeure partie en zone mixte 5. Ils pourraient de ce fait être viabilisés immédiatement sous condition toutefois qu'il y soit réservé un accès aux futurs projets de PAP qui vont se réaliser sur les terrains adjacents. Une infime partie des terrains concernés par le présent PAP est classée comme « ensemble de terrains à aménager – zone d'habitation », frappé d'un CMU de 0,7 et soumis donc à l'obligation d'être couvert, avant toute construction, par un PAP dûment approuvé.

Le PAP prévoit la réalisation de trois lots sur les terrains concernés, dont un lot qui est situé dans la zone d'aménagement et plus précisément dans l'ensemble de terrains à aménager et qui est réservé exclusivement aux infrastructures. Les deux autres lots sont situés en zone mixte 5. Le projet prévoit une cession totale à la commune de 48 ares, dont 4 ares se trouvent au-delà de la délimitation du PAP. Il en résulte un terrain net constructible d'environ 118 ares et une surface constructible brute hors sol de quelque 41.000 m² au total, dont au moins 10.000 m² sont réservés à l'habitat.

Les syndicats d'intérêts locaux de Cessange de Gasperich ont introduit conjointement une opposition formelle contre la délibération du 16 décembre 2011. Par écrit du 17 février 2012, le collège échevinal a demandé une prolongation des délais fixés par l'article 14 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, tel que cela est prévu par le deuxième alinéa du même article, pour mettre, de cette manière, le collège échevinal matériellement en mesure d'entendre les réclamants et de soumettre le dossier au vote définitif du conseil communal. Par sa décision du 30 mars 2012, référence 16539- 26 C, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région a fait droit à cette

demande du collège échevinal et a prolongé les délais fixés par l'article 14 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 de trois mois.

Par la suite, le collège des bourgmestre et échevins a convoqué les réclamants pour les entendre en vue de l'aplanissement des difficultés résultant de leur objection. Dans le cadre de cette réunion, les réclamants ont évoqué les problèmes de circulation engendrés par tous les grands projets urbanistiques qui vont se réaliser dans les années à venir dans les quartiers de Cessange et de Gasperich tout en soulignant la perte de la qualité de vie pour les habitants, que ce soit par la disparition des commerces de quartier ou encore l'importance des immeubles à construire. Comme la réclamation introduite ne comporte pas de critiques concrètes en rapport direct avec le PAP en discussion, le collège échevinal propose au conseil communal d'adopter définitivement le PAP en question et de rejeter la réclamation présentée.

Monsieur Tom KRIEPS (LSAP) : En séance du 16 décembre 2011, le groupe LSAP avait salué le fait que, suite à des négociations avec le promoteur, la surface réservée au logement ait pu être portée de 2.500 m² à 10.000 m². J'inviterais le collège échevinal à engager d'une façon générale une démarche proactive et à inciter les promoteurs à réservé dans leurs projets de construction une plus grande partie des surfaces disponibles à l'habitat et à prévoir plus de logements à prix abordables.

Monsieur David WAGNER (Déi Lénk) : Lors des discussions menées en date du 16 décembre 2011, le groupe Déi Lénk s'était exprimé en faveur d'une démocratie participative et d'une implication des riverains dans le processus de réalisation d'un projet, voire de soumettre le PAP à la consultation des riverains. Il nous faut malheureusement constater que le projet en question n'a pas été soumis à la consultation des riverains. Un réunion d'information n'a pas eu lieu.

Les réclamations introduites par les syndicats d'intérêts locaux de Cessange et de Gasperich portant sur les problèmes de circulation engendrés par tous les grands projets urbanistiques qui vont se réaliser dans les années à venir dans leurs quartiers sont tout à fait légitimes. Si une réunion d'information avait eu lieu, les difficultés résultant des réserves formulées auraient probablement pu être aplaniées sur place et des objections contre la décision du conseil communal n'auraient probablement pas été présentées.

Madame l'échevin Lydie POLFER : Le développement d'un nouveau quartier ne va pas sans générer du trafic supplémentaire. Le projet est toutefois conçu de façon à éviter des difficultés de circulation majeures puisque lors de l'élaboration de nouveaux PAP il est veillé à ce que ces derniers soient réalisés dans des zones à caractère résidentiel. Les habitants du quartier ont été informés sur le projet en question.

Le conseil communal approuve définitivement le projet d'aménagement particulier "Monopol", les membres du groupe Déi Lénk s'étant abstenus au moment du vote.

VI MISE EN PLACE D'UN "COMITE PARTICIPATIF DE LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPECIFIQUES"

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Le plan d'action validé le 16 novembre 2009 au conseil communal prévoit la création d'un comité d'accessibilité composé de personnes concernées ainsi que de personnes qualifiées (Adaph, Inof-handicap). Ce comité permettra de mieux prendre en compte les besoins et les souhaits des personnes à besoins spécifiques.

Le nombre total des membres du comité sera limité à 16 personnes. Les membres doivent nécessairement être résidents de la ville de Luxembourg. La durée de mandat est fixée à 6 ans respectivement jusqu'aux prochaines élections communales.

Le comité sera présidé par un de ses membres sur proposition du collège échevinal. Le collège échevinal sera représenté par le membre du collège ayant le ressort "besoins spécifiques" dans ses attributions.

Le comité peut s'adjointre des membres respectivement associations qualifiés qui participent soit régulièrement aux rencontres, soit sont associés selon les points à l'ordre du jour (il s'agit plus particulièrement de l'Adaph, d'info-handicap et de l'ATP, mais selon le souhait du comité, il peut être fait appel à d'autres personnes-ressources avec l'accord préalable du collège échevinal). Selon les thèmes traités, les services concernés seront associés aux rencontres.

Représentant de la commission de l'action sociale, de la santé et du 3e âge : la commission désigne un de ses membres pour participer aux réunions.

Chaque parti politique représenté au conseil communal peut déléguer un représentant pour participer au comité.

En ce qui concerne la nomination des membres du comité, les candidatures suivantes nous sont parvenues:

Delvaux Joel, Differding Christiane, Flammang Danièle, Fratini Luciano, Monti Claudia, Müller Marie-Marthe, Oesch Joëlle, Rommes Josiane, Schmit Norbert, Welter Caroline, Toffano-Destefanis Annalisa

Proposition de personnes qualifiées:

Fabiano Munisso (représentant de l'Adaph), Yannick Breuer (représentant d'info-handicap),

Marc Ries respectivement son successeur (représentant de Jobcoaching - ATP asbl. (Association d'Aide par le Travail Thérapeutique pour Psychotiques asbl).

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Le groupe Déi Gréng tient à féliciter le collège échevinal pour son initiative de mettre en place un « comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques ». Ce faisant, la ville occupe un rôle de précurseur.

Monsieur David WAGNER (Déi Lénk) : Je rejoins les propos de Madame la conseillère Bartolozzi pour dire combien nous saluons une collaboration étroite entre la ville de Luxembourg et les personnes concernées dans le but de mieux pouvoir prendre en

compte les besoins et les souhaits des personnes à besoins spécifiques et de permettre à ces gens de vivre une vie normale.

Madame Isabel WISELER-LIMA (CSV) : Il faut saluer que la ville de Luxembourg joue un rôle de précurseur dans le domaine de l'intégration des personnes à besoins spécifiques dans notre société.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Je profiterai de l'occasion pour féliciter Monsieur le bourgmestre d'avoir pris cette initiative et d'avoir pris dans ses attributions le ressort « « Intégration pour personnes à besoins spécifiques », décision stratégique et à effet signal.

Monsieur Jeff WIRTZ (DP) : Le groupe DP tient à saluer la mise en place d'un « comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques ».

Madame Claudine ALS (DP) : La commission consultative, à l'unanimité des membres présents, a favorablement avisé la décision du collège échevinal de mettre en place un « comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques ».

Monsieur le bourgmester Xavier BETTEL : Je demanderais aux différents groupes politiques de nous faire parvenir sous peu le nom de leur représentant pour le comité participatif.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place d'un « comité participatif de la prise en compte des besoins spécifiques ».

VII REGLEMENT D'OCCUPATION DES POSTES DES INSTITUTEURS DE LA VILLE, DES EDUCATEURS GRADUÉS TRAVAILLANT DANS LES ECOLES DE LA VILLE ET DES EDUCATEURS DIPLOMÉS DE LA VILLE INTERVENANT COMME DEUXIÈME PERSONNE DANS LES CLASSES DU CYCLE 1 – PRECOCE

Madame l'échevin Colette MART : Longtemps organisée par années, l'éducation précoce, l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire forment désormais un ensemble cohérent et continu et sont organisés en cycles. La nouvelle loi qui est entrée en vigueur en 2009 a entraîné de nouvelles méthodes de travail (p.ex. une augmentation du travail en groupes pour le personnel enseignant). Une adaptation du règlement dénommé « règlement de permutation » s'impose. Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le nouveau règlement d'occupation des postes des instituteurs de la ville, des éducateurs gradués travaillant dans les écoles de la ville et des éducateurs diplômés de la ville de Luxembourg intervenant comme 2^e personne dans les classes du cycle 1.

En collaboration avec tous les acteurs d'école (service enseignement, comité de cogestion, inspecteurat, représentants des parents, collège échevinal), nous avons réussi à trouver un consensus dans le sens d'une plus grande cohésion et d'une plus grande stabilité des équipes pédagogiques.

Je me limiterai à vous donner un résumé des modifications les plus importantes.

Tous les postes de titulaire de classe du cycle 1 ainsi que pour les cycles 2- 4 sont occupés pour une durée de 2 années scolaires et seront déclarés vacants dans la suite tous les deux ans. Dans l'intervalle sont déclarés vacants les postes nouvellement créés, ainsi que les postes devenus vacants suite à des raisons d'organisation scolaire, de demandes de congé, retrait, changement d'affectation ou similaire. Si pour des raisons ou autres, un instituteur ne désire pas garder son poste sur deux années scolaires, il fait parvenir par écrit une demande au comité d'école qui la transmet à l'inspecteur d'arrondissement concerné et au Service de l'enseignement avant le 31 mars de l'année en cours. Les options se font sur la base d'une liste d'ancienneté unique tenue à jour par le Service de l'enseignement et de celle des poste à pourvoir.

Les instituteurs ayant une tâche personnelle d'enseignement hebdomadaire inférieure à 17 leçons, n'ont la possibilité d'opter pour un poste de titulaire de classe qu'en s'associant avec un autre instituteur admis à la fonction d'instituteur de préférence de façon à ce que leur tâche commune s'élève à 26 leçons hebdomadaires. Ils devront, le cas échéant, assurer des leçons de surnuméraire pour remplir leur cadre.

En ce qui concerne les tâches spéciales à caractère pédagogique ou administratif, ces postes sont déclarés vacants tous les 3 ans. L'affectation des candidats est proposée par la commission scolaire.

Si l'inspecteur d'arrondissement concerné constate des problèmes dans le fonctionnement résultant de l'occupation d'un poste par un instituteur, qui pour des raisons diverses n'arrive pas à assumer la tâche y relative, il pourra prendre l'initiative de convoquer un groupe de concertation, composé du président de la commission scolaire ou de son représentant, du coordinateur du cycle concerné, d'un membre du comité d'école, d'un membre du comité de cogestion, d'un représentant du service de l'enseignement et présidé par lui-même. Ce groupe entend l'instituteur concerné en ses explications et propose au conseil communal le cas échéant son affectation à un autre poste.

L'ancienneté dans notre commune est comptée en années entières à partir du moment de l'affectation de l'instituteur en ville. L'ancienneté ne sera pas influencée par des absences pour congé de maternité ou congé parental. L'ancienneté ne sera pas influencée par les congés sans traitement consécutifs au congé de maternité, congé d'accueil ou parental et auxquels l'instituteur a droit selon les dispositions légales en vigueur. Lors de tout autre congé sans traitement, d'un détachement dans une autre commune ou auprès de l'Etat, du départ pour le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique ou une autre école de l'Etat respectivement une affectation à une autre commune, les années d'absence ne seront pas comptabilisées, mais l'ancienneté acquise avant le départ sera prise en compte lors du retour dans la commune.

Pour les éducateurs gradués qui occupent un poste dans la classe de transition, il y a lieu de noter que leur poste n'est déclaré vacant que toutes les 3 années. Les postes d'éducateurs diplômés, à l'instar des postes des instituteurs, sont déclarés vacants tous les deux ans.

Article VII du nouveau règlement stipule les dispositions transitoires suivantes : « Les postes de titulaire de classe du cycle 1 sont déclarés vacants chaque année jusqu'à ce que tous les postes de 2^{ème} intervenant dans les classes du cycle 1 – éducation précoce – soient occupés par des éducateurs diplômés. »

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Le nouveau règlement d'occupation des postes a été sujet à susciter de vives discussions. Mon approche est pragmatique. A mon avis, ce sont avant tout les questions de savoir si les enfants ont acquis les connaissances de base nécessaires à l'école et s'il y règne une atmosphère agréable. Pour atteindre les buts visés, il importe que le corps enseignant ressente le bien-être au travail et soit motivé par son travail. La nouvelle réglementation retenant que les postes de titulaires de classe seront déclarés vacants tous les deux ans, représente un consensus de tous les partenaires qui permettra de maintenir la qualité au niveau d'un cycle d'une part et d'assurer une certaine flexibilité d'autre part. Les chiffres disponibles pour 2011 montrent que le pourcentage des instituteurs qui, pour des raisons personnelles, ne désirent pas garder leur poste sur deux années, est, à une exception près, relativement faible, variant néanmoins en fonction des cycles : le taux de changement est de 2,5% pour le cycle 4, de 4,8% pour le cycle 3 et de 10% pour le cycle 2. Pour le cycle 1, le taux de mobilité est toutefois de 21%. Je recommanderais donc aux responsables politiques d'avoir une approche pragmatique et d'entendre les enseignants pour connaître leurs doléances et savoir ce qui ne va pas si le taux de mobilité venait à dépasser les 10%, ceci dans le but d'éviter que le pourcentage ne déraille.

Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) : Le fait qu'un consensus ait pu être trouvé ensemble avec tous les acteurs de l'école est à saluer, encore qu'il faut s'étonner de l'approche politique adoptée par le collège échevinal. Dans la motion déposée par Madame Colette Mart et Monsieur Carlo Back, motion approuvée par le conseil communal lors d'une des dernières réunions avant le congé d'été 2011, le collège échevinal est invité « à élaborer un nouveau règlement qui tient compte du principe suivant : 1) assurer la stabilité et la continuité des équipes à l'intérieur d'une école 2) opérer par priorité des changements de classe au sein de la même école ». Or, il faut constater que l'élément « école » a été délaissé et qu'il n'est question que de cycles dans le nouveau règlement. Quelle a été la motivation du collège échevinal pour ne pas transposer ladite motion dans son intégralité ? Je tiens à rappeler que les membres du groupe CSV s'étaient abstenus au moment du vote de la motion.

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Nous sommes tous d'accord pour dire que l'école est en évolution, de même que les attentes à l'égard de l'école et qu'il n'est pas toujours facile de répondre à ces attentes. Nous nous accordons encore pour dire qu'il importe de viser la stabilité de la composition des équipes pédagogiques. Il n'en reste pas moins qu'il faut également veiller au bien-être au travail du corps enseignant.

Les changements doivent se faire dans le dialogue et dans le but de faire émerger un consensus. Cela semble avoir réussi pour cette fois. Et c'est la raison pour laquelle le groupe Déi Lénk soutiendra les propositions soumises au conseil communal.

Monsieur Carlo BACK (Déi Gréng) : L'article 38 de la nouvelle loi portant organisation de l'enseignement fondamental dispose que le conseil communal « prend un règlement d'occupation des postes qui assure la continuité et la stabilité de la composition des équipes pédagogiques à l'intérieur d'un cycle ou dans le cadre du plan de réussite scolaire ». Le règlement soumis au vote du conseil communal, d'une façon générale, retient que les instituteurs accompagnent leurs élèves pendant un cycle, sous réserve de certaines dispositions prévues par le règlement. Ainsi, un instituteur

qui, pour des raisons personnelles, ne désire pas garder son poste sur deux années scolaires, peut faire parvenir par écrit une demande au comité d'école qui la transmettra à l'inspecteur d'arrondissement concerné et au service de l'enseignement avant le 31 mars de l'année en cours. Etant donné que les réunions convoquées par le service de l'enseignement se tiendront sous peu, je me suis posé la question de savoir si ces règles seront appliquées de façon rétroactive?

Un des buts poursuivi par la présente réglementation est celui d'assurer la stabilité de la composition des équipes pédagogiques. Pour avancer dans la bonne direction, il semble indispensable de disposer de statistiques détaillées concernant les changements d'école, à la base desquelles l'on pourra analyser quels sont les bâtiments scolaires avec la plus grande mobilité du personnel enseignant, voire quels sont les cycles spécialement atteints par cette mobilité.

Monsieur Tom KRIEPS (LSAP) : Assurer la continuité et la stabilité de la composition des équipes pédagogiques à l'intérieur d'un cycle, voilà l'enjeu des discussions menées. Le consensus trouvé ne permettra toutefois pas de garantir entièrement la stabilité des plans de réussite scolaire. Il faut néanmoins saluer que les différents acteurs étaient prêts à mettre de l'eau dans leur vin et que le consensus trouvé n'est pas des plus mauvais, alors qu'il permettra au comité de cogestion de se retourner vers l'essentiel, à savoir le bien-être de l'enfant. Si, malgré la nouvelle réglementation, nous venions à constater une augmentation de la mobilité au niveau des postes, il serait important de reconstruire le règlement et de discuter d'éventuelles adaptations.

Madame l'échevin Colette MART : La loi du 6 février 2009 concernant l'organisation de l'enseignement fondamental a d'ores et déjà permis d'atteindre une plus grande stabilité au sein des différentes communautés scolaires et de favoriser une plus grande cohésion.

Un des éléments formulés dans la motion déposée par Monsieur Back et moi-même n'a effectivement pas été intégré dans le présent règlement. La ville de Luxembourg compte 100 bâtiments scolaires qui sont regroupés en 19 écoles virtuelles. Une des raisons pour lesquelles le deuxième élément n'a pas été retenu s'explique du fait qu'il nous semblait important de ne pas introduire de facteurs susceptibles de devenir source d'insatisfaction. Le bien-être au travail et les intérêts de l'enfant étaient au centre de nos préoccupations.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau règlement d'occupation des postes des instituteurs de la Ville, des éducateurs gradués travaillant dans les écoles de la ville et des éducateurs diplômés de la ville de Luxembourg intervenant comme 2e personne dans les classes du cycle 1.

VIII COMMISSIONS CONSULTATIVES – REEMPLACEMENT DE MEMBRES

Sur proposition du groupe Déi Gréng,

Monsieur Philippe Schockweiler sera remplacé par Monsieur Cyrille Horper dans la commission de la jeunesse

et Monsieur Gilbert Graf sera remplacé par Monsieur Peyman Assassi dans la *commission de l'égalité entre femmes et hommes*.

IX PROROGATION DES HEURES D'OUVERTURE DE FACON GENERALE JUSQU'A 3.00 HEURES LE SAMEDI 19 MAI 2012, JOUR DU ING MARATHON

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision concernant la prorogation des heures d'ouverture de façon générale jusqu'à 3.00 heures le samedi 19 mai 2012, jour du ING-Marathon

X OCTROI DE SUBSIDES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Le conseil communal, à l'unanimité des membres, alloue des subsides ordinaires et extraordinaires aux associations suivantes :

Société Chorale Royale Grand-Ducale Sang & Klang	4.884,21 €
Participation aux frais de rénovation de l'armoire électrique du bâtiment 1, rue des Trois Glands	
Société Chorale Royale Grand-Ducale Sang & Klang	3.056,52 €
Participation aux frais relatifs	
- aux travaux de menuiserie effectués dans le cadre du remplacement de l'armoire électrique,	
- à la réparation et au nettoyage des gouttières,	
- à diverses réparations sur l'installation sanitaire dans le bâtiment 1, rue des Trois Glands	
Cercle d'Echecs La Tour Limpersberg	530 €
Subside ordinaire 2010	
Ensemble Vocal du Luxembourg	250 €
Subside de démarrage	
Jonk Fuerscher Lëtzebuerg	500 €
Subside extraordinaire pour l'organisation du Concours National Jeunes Scientifiques et de l'EXPO Sciences 2011	
Groupe Animation Gare	1.000 €
Subside extraordinaire pour l'organisation d'une fête du 3 ^e âge au home paroissial à Luxembourg-Gare en novembre 2011	
Chilly Vanilly	250 €
Subside extraordinaire pour l'organisation du Chilly Summerfest en juillet 2011	
Communauté Capverdienne	250 €
Subside extraordinaire pour l'organisation d'un weekend culturel en septembre 2011	
Fräiwelleg Pompjeen Pafendall	250 €
Subside extraordinaire pour l'organisation d'un cortège Saint Nicolas en décembre 2011	
DT Union Lëtzebuerg	400 €
Subside extraordinaire pour la participation à la Coupe d'Europe ETTU-Cup 2011/2012	

Association des anciens élèves du collège Boboto	250 €
Subside extraordinaire pour l'organisation d'une conférence sur le thème « Mirages et tâtonnements démocratiques au Congo » en décembre 2011	
Stëmm vun der Strooss	250 €
Subside extraordinaire pour l'organisation d'une fête de Noël en décembre 2011	
Amnesty International Luxembourg	1.000 €
Subside extraordinaire pour le 50 ^e anniversaire	
Centser Jugendclub	250 €
Subside extraordinaire pour l'organisation du Nuetsrallye Luxembourg Underground 2012	
Spiridon 08 Lëtzebuerg	250 €
Subside extraordinaire pour l'organisation du « Season Opening », course d'ouverture de la saison pour les adeptes des courses à pieds, à Kockelscheuer en mars 2012	
Lidderuucht Lëtzebuerg	400 €
Subside extraordinaire pour la participation à la 49 ^e Européade à Padua en juillet 2012	
Interesseverän Rollengergronn	125 €
Subside extraordinaire pour le dépôt de gerbe à l'occasion de la journée de commémoration nationale en octobre 2011	
Paul Thiltges Distributions	5.000 €
Subside extraordinaire pour la première des films « D'Belle Epoque » et « De ganz grousse Bir »	
Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg	1.000 €
Subside extraordinaire pour le 50 ^e anniversaire	
Les Chantres de Sainte Thérèse Gasperich	1.000 €
Subside extraordinaire pour la célébration du 80 ^e anniversaire de la chorale, du 40 ^e anniversaire de la chorale mixte et du 30 ^e anniversaire de l'orgue	
Entente des Sociétés de Bonnevoie	150 €
Subside extraordinaire pour le dépôt de gerbe à l'occasion de la journée de commémoration nationale en octobre 2011	
FC Hygiena Lëtzebuerg	1.000 €
Subside extraordinaire pour la location du terrain de football du FC Red Black Egalité 07 Pfaffenthal-Weimerskirch pendant la saison 2011/2012	
Lëtzebuerger Vélos-Initiativ	1.500 €
Subside extraordinaire en contrepartie de sa collaboration dans le cadre de la fête du vélo	

XI OFFICE SOCIAL

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, avise favorablement la délibération du conseil d'administration de l'Office social portant création d'un poste à plein temps dans la carrière du receveur communal.

XII AFFAIRES JUDICIAIRES

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Le groupe Déi Lénk estime que la décision du collège échevinal de relever appel d'un jugement rendu par le tribunal administratif le 28 mars 2012 et ayant débouté la ville de son recours en réformation contre une décision de la commission spéciale des pensions dans le dossier « Broers », n'est pas indiquée.

Monsieur Armand DREWS (LSAP) : Nous rejoignons les propos de Monsieur le conseiller Turpel.

Je profiterai de l'occasion pour rappeler au collège échevinal que j'avais demandé l'établissement d'un relevé des procès intentés par la ville informant également sur le nombre des procès gagnés et perdus par la ville.

Le conseil communal autorise le collège échevinal d'ester en justice.

6 membres du conseil communal ont émis un vote négatif concernant la décision de relever appel d'un jugement rendu par le tribunal administratif le 28 mars 2012 et ayant débouté la ville de son recours en réformation contre une décision de la commission spéciale des pensions dans le dossier « Broers ».

XIII POINT PORTE A L'ORDRE DU JOUR PAR MADAME CLAUDINE KONSBRUCK (CSV) : ECOLE ALOYSE KAYSER : POINT D'INFORMATION ET BILAN – QUESTION POSEE PAR MADAME CATHY FAYOT (LSAP) CONCERNANT L'ECOLE ALOYSE KAYSER

Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) : On a beaucoup discuté de la fermeture de l'école Rue Aloyse Kayser dans les quartiers de Belair et de Merl. Depuis que la ville a apporté de nouveaux éléments de réponse, les esprits échauffés se sont quelque peu calmés. Il reste néanmoins certaines questions qui méritent encore réponse.

Pourquoi le collège échevinal n'a-t-il pas organisé une réunion d'information à l'intention des parents avant les décisions prises ? Pourquoi est-ce que les résultats des analyses effectuées dans l'école de Merl et dans l'école Aloyse Kayser ont mis du temps à être portés à la connaissance des parents ? Les résultats des analyses n'ont été publiés que tardivement : celles de Merl effectuées en 2010 seulement en avril 2012 après demande, et celles de l'école Aloyse Kayser, disponibles depuis le 23 mars 2012, seulement le 23 avril 2012.

Pourquoi est-ce que la commande des structures modulaires prévues être installées pour accueillir les classes jusqu'en 2014 (fin prévisible des travaux/construction nouvelle école) ne s'est pas faite plus tôt ? Est-ce que les structures seront disponibles et fonctionnelles à la rentrée 2012/2013 ? Comment se fait-il que l'application des mesures d'élimination de matériels et d'équipements pouvant libérer des fibres d'amiante ait été plus stricte pour certaines salles de classe que pour d'autres et que dans certaines classes beaucoup de matériel n'a pas pu être récupéré, tandis que pour d'autres classes presque tout a pu être récupéré. Pourquoi est-ce que les mesures de décontamination se sont faites de façon aussi précipitée alors que le bâtiment avait été évacué et puis fermé ? Est-ce que le collège échevinal est toujours d'avis que la décision précipitée de fermer l'école Aloyse Kayser était finalement justifiée, compte tenu des valeurs très minimes d'amiante dans l'air. La communication avec les parents était loin d'être optimale. A notre avis, la diffusion d'une lettre aux enfants n'est pas une voie de communication adéquate. Nous estimons qu'il est important que la Ville se donne les moyens

d'une communication rapide et efficace avec les parents d'élèves lors d'une situation d'urgence.

Au nom du groupe CSV je me permets de présenter une motion, dans laquelle le collège échevinal est invité à mettre en place un système d'information rapide des parents d'élèves en cas de problèmes urgents (par exemple par voie de SMS) et ce, à l'instar d'autres communes du pays (*motion 1 voir texte allemand page 156*). La sauvegarde de la santé des enfants est primordiale et doit constituer une priorité absolue pour les responsables de la ville. Etant donné que des contrôles spontanés liés à la présence de rats ont détecté la présence de traces d'amiante dans quelques salles et compte tenu du fait que d'autres écoles risquent de présenter des éléments d'insalubrité, le collège échevinal est encore invité (*motion 2 voir texte allemand page 157*) à prévoir des contrôles de sécurité et de salubrité de tous les établissements scolaires de la ville de Luxembourg et à publier les résultats de ces contrôles et d'en faire rapport dans les meilleurs délais au conseil communal.

Madame Cathy FAYOT (LSAP) : La décision précipitée des responsables politiques de fermer l'école de la rue Aloyse Kayser a entraîné des conséquences pour le moins ahurissantes. En effet, vous avez fait incinérer les affaires personnelles et scolaires de certains enfants qui ont fréquenté cette école, dont les bilans de fin de trimestre ainsi que des équipements scolaires. En même temps, vous avez condamné les enfants de cette école pour le reste de l'année scolaire à des déplacements hors de l'environnement auquel ils étaient habitués alors que les résultats des analyses étaient très largement en-dessous des normes luxembourgeoises et européennes en vigueur.

Les responsables de la ville ont désormais compris que la communication avec les parents est susceptible d'être améliorée. En effet, la disposition des responsables à communiquer avec les parents s'était fait attendre et ce n'est que tardivement que les responsables ont apporté de nouveaux éléments de réponse.

Quand est-ce que les structures modulaires prévues être installées à Belair seront livrées ? Est-ce que les conteneurs seront disponibles d'ici le début de l'année scolaire 2012/2013 ?

Nous estimons qu'il est important de rester en contact avec les parents. Pourquoi ne pas organiser une petite fête scolaire en signe de solidarité avec les enfants et leurs parents ?

Etant donné que de nombreuses écoles de la ville datent des années 60, le problème de l'amiante pourra se poser dans d'autres établissements. Comment les responsables politiques entendent-ils opérer ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Après la détection d'excréments de rongeurs dans la cuisine du foyer scolaire à Belair, celle-ci a été fermée. De nouveaux équipements de cuisine ont été commandés. Lors d'une réunion d'information, les parents d'élèves ont signalé des problèmes d'humidité et de moisissure dans l'école Aloyse Kayser. Le collège échevinal a réagi promptement. Des analyses ont été effectuées. C'est au cours de ces analyses qu'une plaque contenant de l'amiante non lié a été découverte. Compte tenu des risques liés aux fibres d'amiante à l'état libre et compte tenu du fait qu'à ce stade nous ne pouvions pas connaître l'envergure du problème sans mener des analyses complémentaires, nous avons décidé que c'était le principe de la précaution dans l'intérêt de la

santé des enfants qui devait jouer. La décision de fermer l'école a été prise. Maintenant, on nous fait le reproche d'une surréaction. Si nous n'avions pas procédé à la fermeture de l'école, les voix se seraient élevées pour nous reprocher de n'avoir rien entrepris rapidement. En ce qui concerne la décision de réaliser une nouvelle école sur le site de la rue Aloyse Kayser, on avait le choix soit de procéder à un assainissement de l'ensemble du bâtiment qui aurait pris un certain laps de temps, et on aurait toujours été en présence d'une vieille école et on aurait dû attendre de pouvoir réaliser une nouvelle école dans le PAP « Arquebusiers » d'ici 5, 6 ou 7 ans ou alors fermer le site, démolir et reconstruire une nouvelle école plus rapidement sur le site même d'ici 2 à 2,5 ans. Le collège échevinal a opté pour disposer le plus rapidement possible d'une nouvelle structure scolaire.

Madame l'échevin Colette MART : L'information sur la présence d'amiante est tombée jeudi soir 22 mars 2012 vers 17.00 heures. C'est à ce moment que les premières mesures ont dû être prises et le relogement de 14 classes a été confirmé en collège vendredi matin 23 mars 2012. L'information de la décision de la fermeture de l'école Aloyse Kayser a été transmise au même moment, par le biais d'une lettre aux enfants à l'adresse des parents et par point presse à 10.30 heures. Cela n'a point été possible autrement.

Après la fermeture de l'école, il a, sans tarder, été procédé à des analyses de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Soucieux de ne pas faire exposer le personnel enseignant, les enfants et leurs parents à de possibles poussières d'amiante, tout accès aux salles de classes a été interdit. Une entreprise spécialisée dans les travaux de désamiantage a été engagée pour procéder à la décontamination des lieux et à l'enlèvement des déchets contenant de l'amiante. Pour ce qui est de la décontamination des affaires à l'intérieur des salles de classes le but était que les classes retrouvent leurs affaires après les vacances de Pâques afin que l'école puisse à nouveau fonctionner normalement. Tout le matériel installé dans les salles et dans les armoires a, dans la mesure du possible, été nettoyé. Tout ce qui ne pouvait pas être nettoyé a été chargé sur des conteneurs et a été transporté dans une usine de traitement d'amiante en Allemagne. En ce qui concerne le reproche que l'application des mesures d'élimination de matériels et d'équipements pouvant libérer des fibres d'amiante aurait été plus stricte pour certaines salles de classe que pour d'autres, j'ai présenté mes excuses et un dialogue quant au problème du remplacement des objets non récupérés a été mené. Malheureusement, les conteneurs étaient déjà en route vers l'Allemagne et n'ont plus pu être arrêtés. Dans ce contexte, il y a lieu de souligner que la dépollution s'est faite d'après les consignes définies par l'Inspection du Travail et des Mines (nettoyage si possible, sinon collecte et traitement du matériel) et qu'une telle mission n'autorise pas de sensibilités. Le collège échevinal a pris ses responsabilités et a agi en bonne âme et conscience face à une situation d'urgence.

En ce qui concerne l'école de Merl, les analyses effectuées en 2010 ont relaté la présence d'amiante dans la salle de bricolage située au sous-sol du bâtiment. Des travaux d'assainissement ont été réalisés. Des analyses ont également été effectuées dans les salles de classe. Aucune plaque contenant de l'amiante non lié n'a été trouvée. Toutes les plaques détectées contenaient de l'amiante sous forme liée. La Ville a pris au sérieux les inquiétudes des parents. Des analyses supplémentaires ont été effectuées, notamment au niveau des

plinthes. L'amiante y détecté était sous forme liée, c'est-à-dire sans danger pour la santé aussi longtemps que les plinthes sont intactes.

La souscription pour les structures modulaires s'est faite il y a un certain temps déjà. Si tout se passe comme prévu, les structures modulaires devraient être en place pour la rentrée 2012/2013 avec 20 salles pour l'école en plus des salles requises pour le foyer scolaire, le tout sur le site scolaire de la rue Charles IV à Belair, de sorte qu'à la rentrée les travaux peuvent commencer à Merl.

En ce qui concerne les voies de communication à utiliser en situation d'urgence, je proposerais au conseil communal de saisir la commission consultative compétente en la matière de ce sujet et de discuter ensemble des stratégies de communication à suivre. Il est également prévu d'informer la communauté scolaire sur l'évolution des travaux et de faire des visites de chantiers.

Le collège échevinal a encore pris la décision d'inviter parents et élèves de l'école Aloyse Kayser à une fête scolaire en signe de solidarité et de compassion pour les dommages et pertes encourus.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Il m'importe de souligner qu'il existe une différence entre la gestion d'une crise et sa communication. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il s'agissait d'une situation d'urgence. Or, s'il y a urgence, il convient avant tout d'agir et de communiquer par la suite pour expliquer et rassurer. Si les responsables politiques s'étaient contentés de dire que tout était moins tragique que ça en avait l'air, les partis de l'opposition auraient donné libre cours à leur indignation. La décision prise pour fermer l'école a été la bonne. Les responsables politiques de la ville ont agi selon le principe de précaution et dans l'intérêt des enfants et du personnel enseignant. La décision de démolir le bâtiment existant et de construire une nouvelle école au même endroit est à saluer. D'aucuns ont reproché au collège échevinal d'avoir publié les résultats des analyses tardivement. Notez dans ce contexte que l'Etat n'a jusqu'à présent jamais publié des résultats d'analyses d'air effectuées dans des bâtiments lui appartenant. La ville de Luxembourg a tenu à publier les résultats et, ce faisant, elle a une fois de plus joué un rôle de précurseur.

Pendant une période transitoire, les classes et le foyer scolaire seront relogés dans des structures modulaires installées rue Charles IV. Est-il assuré que les structures modulaires seront disponibles pour la rentrée 2012/2013 ? Quand les travaux pour la construction de la nouvelle école pourront-ils être entamés ? Le collège échevinal voit-il une possibilité d'accélérer les procédures ? Madame l'échevin peut-elle confirmer que des contrôles seront effectués dans tous les bâtiments d'école datant des années 60 ?

Monsieur Justin TURPEL (Déi Lénk) : Les décisions des responsables politiques de faire effectuer des analyses d'amiante sans tarder, de fermer l'école et de trouver une solution pour reloger les classes étaient les bonnes. Les mesures prises par le collège échevinal ont contribué à minimiser le danger susceptible d'être encouru. Nous avons également été contents de constater que les responsables ont fait des efforts de transparence. Cette démarche est nouvelle. N'empêche que j'inviterais le collège échevinal à réexaminer la question de savoir en quels points la communication entre l'administration communale et les parents pourrait être améliorée en cas de situation d'urgence. Des problèmes d'insalubrité et des problèmes d'amiante peuvent se présenter dans d'autres écoles. Il serait donc important de procéder à des contrôles de l'air ambiant

dans tous les bâtiments scolaires de la ville, sachant que des fibres peuvent également être libérées par les tuyaux de chauffage. J'inviterais le collège échevinal à faire établir un inventaire des bâtiments scolaires par année de construction, afin de voir quelles sont les écoles susceptibles de présenter des problèmes d'amiante.

Une solution d'urgence a également dû être trouvée pour le foyer scolaire. Le foyer scolaire a temporairement été relogé. Or, il y a lieu de constater que la direction des foyers scolaires n'a pas soutenu comme il le fallait le personnel du foyer Aloyse Kayser dans le cadre du relogement dans les locaux de la piscine de rue d'Ostende et plus précisément en ce qui concerne le matériel mis à disposition. Cinq semaines après l'évacuation du foyer scolaire, le foyer ne disposait toujours pas du matériel nécessaire pour fonctionner correctement. Je demanderais au collège échevinal de faire une enquête afin de connaître les causes de cette mauvaise prise en charge en situation d'urgence.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Je tiens à remercier Mesdames Konsbruck et Fayot pour avoir permis d'avoir une discussion sur le dossier de l'école Aloyse Kayser. Lors de la réunion d'information qui s'est tenue au centre culturel « Les Arquebusiers », les responsables de la ville ont mis en avant que des analyses d'amiante avaient déjà été effectuées il y a 10 ans et qu'on n'avait pas détecté de fibres d'amiante à cette époque. Est-ce que les résultats de ces analyses ont été archivés ?

Lors des discussions, un parent d'élève a évoqué la situation dans laquelle se retrouvait le foyer scolaire après son déménagement « forcé » vers les locaux de la piscine rue d'Ostende, précisant que le foyer manquait de matériel pédagogique. Grâce au soutien d'autres foyers scolaires, du matériel pédagogique (livres, jeux, ...) a pu être collecté en peu de temps. Monsieur le conseiller Turpel vient d'évoquer le problème de la prise en charge au niveau de la direction des foyers scolaires. Selon nos informations, la responsable des foyers scolaires (direction) aurait fait savoir aux responsables du foyer Aloyse Kayser que l'argent avait été débloqué il y a plusieurs semaines. Or, le chèque de 300 € n'a pu être encaissé que 6 semaines après le relogement.

Etant donné que des problèmes d'amiante sont susceptibles de se présenter dans d'autres bâtiments scolaires datant des années 60, il serait utile d'informer le personnel, et notamment le personnel d'entretien sur le thème de l'amiante et de leur expliquer quels sont les matériaux qui peuvent être source d'exposition à l'amiante libre (p. ex : plinthes abîmées,...).

Madame l'échevin Colette MART : Des analyses proactives seront effectuées dans tous les établissements scolaires datant des années 60. Un relevé sera établi. En ce qui concerne les reproches formulés par Monsieur le conseiller Turpel à l'adresse de la direction des foyers scolaires, il convient d'en discuter avec le chef de service et d'examiner la situation sur le terrain.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Etant donné que Madame l'échevin Mart vient de confirmer la volonté du collège échevinal de faire effectuer des analyses d'amiante dans d'autres bâtiments scolaires, je ne vois pas pourquoi la motion no 2 présentée par Madame Konsbruck ne pourrait pas être soumise au vote du conseil communal séance tenante.

Madame l'échevin Colette MART : Le collège échevinal propose de ne pas adopter dès à présent les motions soumises par Madame la conseillère Konsbruck, mais de les renvoyer pour discussion dans la commission du développement urbain et la commission scolaire.

Les motions introduites par Madame Claudine Konsbruck (CSV) sont renvoyées pour débat approfondi aux commissions consultatives compétentes en la matière.

XIV POINT PORTE A L'ORDRE DU JOUR PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAURICE BAUER (CSV) : Autorisations de Bâtir : Eicherfeld.

Monsieur Maurice BAUER (CSV) : Selon nos informations, Monsieur le bourgmestre Xavier Bettel aurait prononcé une interdiction de construire pour un projet de construction sis 6, plateau Eicherfeld. Le propriétaire du terrain en question aurait démolie une grange pour pouvoir y construire une maison d'habitation, démolition qui serait contraire aux dispositions de l'autorisation accordée par Monsieur le bourgmestre Paul Helminger en date du 29 juin 2012. Quels sont les faits ? Quelles sont les conclusions tirées après examen des éléments soumis et après interprétation des dispositions du PAG de la ville ?

Le plateau Eicherfeld est classé zone rurale. Le groupe CSV estime qu'il est primordial de sauvegarder le caractère rural de l'Eicherfeld et de faire en sorte que tous les citoyens, voire tous les propriétaires d'un terrain sis sur le plateau d'Eicherfeld soient traités sur un pied d'égalité.

Au nom du groupe CSV, je présente la *motion* suivante, dans laquelle le collège échevinal est invité :

- à informer le conseil communal des résultats des vérifications annoncées par Monsieur le Bourgmestre dans ce dossier,
- à informer le conseil communal dans les meilleurs délais des moyens de recours à disposition et des actions que le conseil échevinal a l'intention de prendre en la matière
- à informer le conseil communal sur la situation des autres dossiers évoqués dans ce même contexte. (*motion voir texte allemand page 159.*)

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Du dossier qui m'a été soumis par le service, il ressort que l'autorisation dont question a été délivrée en 2011 par décision du bourgmestre Paul Helminger. Une annulation de l'autorisation de construire rétroactive n'est plus possible étant donné que le délai d'annulation prévu par la loi a expiré. Le bourgmestre peut cependant décréter une interdiction de construire s'il juge que les dispositions du PAG n'ont pas été respectées. Or, selon mon interprétation, ces dispositions n'ont pas été respectées. L'autorisation de construire de 2011 a été délivrée, je cite, « pour transformer respectivement reconstruire partiellement la maison unifamiliale sur le terrain sis 6, Eicherfeld à Luxembourg ». La police des bâtimens vient de constater que la situation sur le terrain ne correspond pas à ce qui avait été autorisé, puisque les constructions existantes ont été complètement démolies. En ce qui concerne les zones classées « zones rurales », l'article G 2.1. autorise « la construction de bâtiments et d'installations nécessaires à l'exploitation agricole ou maraîchère avec leurs habitations annexes à condition qu'ils ne modifient pas le caractère du paysage. Sont interdites dans ces zones les

constructions et installations servant à des fins de commerce, d'artisanat et d'industrie, de dépôt et de toute forme d'habitation qui n'est pas liée à l'exploitation agricole ou maraîchère. L'article G 2.2. précise que « les constructions existantes qui ne remplissent pas les conditions définies à l'article G.2.1 ne pourront subir des transformations qu'à condition que ces travaux n'augmentent pas le volume et n'aient pour effet d'altérer ni le caractère ni la destination de ces constructions. »

Mon interprétation des dispositions du PAG est plus restrictive que celle de mon prédécesseur. Mon interprétation est celle de dire que le caractère naturel du site doit être conservé et qu'une démolition complète de la construction existante et la construction d'une villa sur le terrain en question sont contraires à la permission de construire. Je n'autoriserai ni une augmentation du volume de construction, ni n'autoriserai-je que la zone en question perde son caractère rural.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Je demanderais au collège échevinal de saisir la commission consultative de ce dossier, puisque, séance tenante, le conseil communal ne dispose pas de toutes les pièces du dossier.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Les dossiers concernant les permis de construire relèvent de la seule compétence du bourgmestre. Etant donné que la construction existante a été entièrement démolie et que le permis attribué autorisait seulement une transformation ou une reconstruction partielle, mon interprétation est celle de dire que l'autorisation en question ne correspond pas à la situation sur le terrain. Voilà pourquoi j'ai pris la décision de décréter une interdiction de construire sur le terrain sis 6, Eicherfeld.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Le groupe LSAP estime toutefois utile de saisir la commission consultative de la motion introduite par Monsieur le conseiller Bauer afin de permettre une discussion sur le dossier et de recevoir de plus amples informations concernant d'autres dossiers ayant trait à l'Eicherfeld.

Madame Vronny KRIEPS (DP) : Monsieur le bourgmestre Bettel a donné des explications concernant les dispositions régissant les autorisations de bâtir. La prise de décision relève de la compétence exclusive du bourgmestre.

Madame l'échevin Lydie POLFER : Etant donné qu'il ne sert à rien d'anticiper sur les travaux de refonte du PAG qui sont en cours, je proposerais à Monsieur Bauer de renvoyer la motion en commission consultative pour y thématiquer la classification du plateau Eicherfeld dans le cadre du réexamen du PAG de la ville.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Le collège échevinal veillera à ce que Madame Vermast donne des explications supplémentaires lors d'une prochaine réunion de la commission consultative compétente en la matière.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Ma suggestion serait d'inviter à cette réunion un expert du ministère de l'Environnement afin de connaître leur approche concernant des projets de construction dans les zones classées « zones rurales ».

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Nous tiendrons compte de la proposition faite par Monsieur le conseiller Radoux.

La motion déposée par Monsieur le conseiller Bauer (CSV) est renvoyée pour débat approfondi à la commission consultative compétente en la matière.

XV CREATION DE POSTES

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

la création d'un poste d'expéditionnaire technique en électronique/communication/informatique pour les besoins du Conservatoire de la Ville ;

la suppression d'un poste d'artisan-électricien au Conservatoire, le profil du poste ayant évolué vers celui de l'expéditionnaire technique.

Dossiers à traiter à huis clos :

XVI AFFAIRES DE PERSONNEL

ORDRE DU JOUR

Du 11 juin 2012

En séance publique :

1. Personnel enseignant : nomination (liste 1).

En séance publique :

2. Questions posées par les conseillers communaux.
3. Circulation : modifications définitives du règlement de la circulation - confirmation de règlements temporaires - décision.
4. Enseignement : organisation scolaire pour l'année 2012/2013 : présentation par le collège des bourgmestre et échevins.
5. Conventions : bail –mise à disposition – acquisitions – vente – avenant CidFemmes – approbation.
6. Plan d'action communal d'égalité entre femmes et hommes de la ville de Luxembourg pour l'année 2012 – rapport de l'année 2011 – adoption.
7. Allocation d'une aide urgente à l'UNICEF pour la région du Sahel – décision.
8. Allocation de subsides extraordinaires – décision.
9. Commission administrative du Centre Hospitalier de Luxembourg : désignation de deux délégués effectifs et de deux délégués suppléants pour un mandat de six ans.
10. Commissions consultatives : remplacement de membres – décision.
11. Office Social : remplacement d'un membre de la commission administrative – acceptation de dons – affaires de personnel – avis.
12. Hospices Civils : affaires de personnel – avis.
13. Fondation J.-P. Pescatore : affaires de personnel – avis.
14. Congrégations religieuses : vente – avis.
15. Point porté à l'ordre du jour par M. le conseiller Armand Drews : « Une relation équilibrée des moyens financiers investis dans les grandes manifestations sportives par rapport aux budgets alloués aux clubs sportifs et autres associations oeuvrant quotidiennement pour la jeunesse, la cohésion sociale, l'intégration et la prévention dans le domaine social.
16. Création de postes – décision.
17. Affaires judiciaires : autorisations d'ester en justice.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL leitet die Sitzung. Der Namensaufruf ergibt die Beschlussfähigkeit des Gemeinderates.

In nicht öffentlicher Sitzung werden behandelt:

I SCHULPERSONAL – ERNENNUNGEN (LISTE 1)

II PERSONALANGELEGENHEITEN

In öffentlicher Sitzung werden behandelt:

III FRAGEN DER GEMEINDERÄTE

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Mit den Vorsitzenden der verschiedenen politischen Gruppierungen sind wir übereingekommen, die von den Gemeinderäten eingereichten Fragen während einer halben Stunde im Turnus Majorität-Opposition zu behandeln. Fragen, die innerhalb dieser Zeit nicht behandelt wurden, werden künftig schriftlich beantwortet.

Rat Marc Angel hat eine Dringlichkeitsfrage eingereicht. Mir scheint wichtig, dass wir einmal klar definieren, was unter einer Dringlichkeitsfrage zu verstehen ist. Bei der von Rat Angel eingereichten Frage scheint mir fraglich, ob der Dringlichkeitscharakter erfüllt ist. Um den Dringlichkeitscharakter der Frage zu untermauern wird Artikel 9 Paragraph 7 des "règlement d'ordre intérieur" angeführt, das festhält, ich zitiere „... en cas d'urgence défini en fonction du fait qu'un sujet présente le caractère d'actualité et/ou d'un intérêt particulier pour la collectivité, le collège des bourgmestre et échevins peut déroger au principe énoncé ci-dessus“. Je nach Interpretation ließe sich demzufolge jede Frage als Dringlichkeitsfrage auslegen.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Bevor ich zu der von mir eingereichten Frage komme, eine kurze Frage zur Prozedur betr. die Beantwortung der Fragen. Werden die schriftlich beantworteten Fragen ebenfalls im Analytischen Bericht der Stadt Luxemburg veröffentlicht?

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Die schriftlich beantworteten Fragen werden selbstverständlich ebenfalls im Analytischen Bericht veröffentlicht. Zudem soll auf unserer Internetseite eine Art Bibliothek mit den Fragen und Antworten geschaffen werden.

Herr Marc ANGEL (LSAP) : Eine am 8. Juni auf RTL.lu veröffentlichte Reportage titelt: „Léiweng out ? Josy Barthel modernisieren?“ Schöffe François Bausch habe sich für eine komplette Renovierung des Stadion Josy Barthel ausgesprochen, so die Reportage. Bürgermeister Xavier Bettel habe seinem Ersten Schöffen daraufhin die Rote Karte gezeigt. In der Reportage ist von gegensätzlichen Aussagen des Ersten Schöffen und des Bürgermeisters die Rede. Während Herr Schöffe Bausch sich für eine mehr oder weniger vollständige Renovierung des Stadion ausgesprochen hat, damit das Stadion allen UEFA-Sicherheitsnormen entspricht, meint Bürgermeister Bettel, dass umfangreiche Renovierungsarbeiten in Krisenzeiten nicht angebracht seien und dass für den Standort Route d'Arlon (begreifend Feuerwehrkaserne, Recyclingcenter) verschiedene Konzepte im Gespräch seien. Diese Aussagen haben mich dazu bewogen, folgende Fragen zu stellen:

Kann Herr Bürgermeister Xavier Bettel bekräftigen, dass er die Meinung von Herrn Schöffen François Bausch nicht teilt? Welches ist die offizielle Stellungnahme des Schöffenrates?

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Zwischen Herrn Schöffe Bausch und mir passt kein Blatt Papier. Auf die Frage des Journalisten, ob wir ein neues Stadion bräuchten, habe ich geantwortet, dass ich nicht dieser Meinung bin, dass das Stadion auf dem Territorium der Stadt den Bedürfnissen nach wie vor entspricht und dass, wenn sich Reparaturarbeiten aufdrängen, diese durchgeführt werden sollen. Vor dem Hintergrund der Information, dass "Léiweng" nicht gebaut werden soll, sind Herr Schöffe Bausch und ich uns einig, dass derzeit kein Bedarf für den Bau eines neuen Stadions besteht.

Herr Angel hat den Standort Route d'Arlon im Hinblick auf mögliche Urbanisierungsprojekte angesprochen. Mit dem Bau eines neuen Recyclingcenter und einer neuen Feuerwehrkaserne bestünde die Möglichkeit, den Standort für Wohnungsbauprojekte zu nutzen. Der Schöffenrat ist sich einig, dass wir mit dem Bau eines neuen Stadions in Krisenzeiten kein gutes Signal setzen würden. Herr Schöffe François Bausch hat sich zu keinem Zeitpunkt für den Bau eines neuen Stadions ausgesprochen.

Herr Schöffe François BAUSCH : Zuerst sei richtig gestellt, dass ich das Interview in meiner Funktion als Fraktionsvorsitzender von DÉI Gréng gegeben habe. Auf die Frage des Journalisten, was denn für DÉI Gréng eine Alternative zu "Léiweng" darstellen könnte, habe ich darauf hingewiesen, dass das Stadion Josy Barthel den UEFA-Sicherheitskriterien für auf internationaler Ebene auszutragende Fußballspiele nicht entsprechen würde, und, sollten wir weiterhin internationale FIFA-Spiele austragen wollen, wir ein Fußballfeld benötigen, das den internationalen Normen und Standards entspräche. In diesem Zusammenhang habe ich zu verstehen gegeben, dass ich mir durchaus vorstellen könnte, bestehendes Stadion zu nutzen und zu modernisieren.

In meiner Funktion als Erster Schöffe der Stadt Luxemburg möchte ich jedoch klar gestellt haben, dass es sich beim Stade Josy Barthel um eine nationale Sportinfrastruktur handelt und die Finanzierung der Modernisierung des Stadions bzw. der Bau eines neuen Stadions demnach zu Lasten des Luxemburger Staates gehen muss.

Über die Aussage des Präsidenten der Fußballföderation, der von einem neuen Moment in der Politik der Stadt Luxemburg gesprochen hat, konnte ich nur staunen. In der vorangehenden Amtsperiode war zu keinem Moment die Rede davon, dass die Stadt das Stadion Josy Barthel aufgeben wolle. Vielmehr verhielt es sich so, dass der damalige Sportminister Krecké sich für den Bau eines neuen Stadions mit einem daran gekoppelten Einkaufszentrum ausgesprochen und sich beim Schöffenrat nach der Möglichkeit eines Standortes auf dem Gebiet der Stadt erkundigt hat. Die Stadt Luxemburg hat der Regierung mitgeteilt, dass sie nicht über ein Grundstück zur Umsetzung eines solchen Projektes verfüge und sie sich im Übrigen gegen ein neues Stadion mit einem daran gekoppelten Einkaufszentrum ausspreche, sie einer Modernisierung bestehenden Stadions jedoch durchaus positiv gegenüber stehen würde.

Sollte sich die Regierung gegen eine Instandsetzung des Stade Josy Barthel oder für den Bau eines neuen Stadions entscheiden, - was bedeuten würde, dass dem Stadion nicht mehr die Rolle eines

nationalen Stadions zukäme – würde sich die Stadt das Areal in ein Wohnungsbauprojekt begreifend die Areale Stade, Recyclingcenter, Feuerwehrkaserne einbringen. Sportinfrastrukturen für die Bedürfnisse der Leichtathletik wären dann an einem anderen Standort vorzusehen.

Frage von Madame Claudine ALS (DP) betr. Widrigkeiten in den Pausenhöfen von Schulen, Kinderkrippen und Schulfoyers

Im Budgetbericht 2012 wurde das Problem des Vandalismus und von Unwidrigkeiten im öffentlichen Raum zum ersten Mal thematisiert. Fakt ist, dass die Zahl der Vorfälle im Verlauf der Jahre zugenommen hat, sowohl in ausländischen Städten als auch in Luxemburg. Die für den Steuerzahler und Bürger der Stadt Luxemburg daraus zusätzlich entstandenen Kosten werden auf 630.000 Euro für das Jahr 2011 geschätzt, davon allein 25.000 Euro für das Entfernen von Kaugummis. Ein einziges Kaugummi mit einem Spezialhochdruckreiniger zu entfernen, kostet 1 Euro. Sollte der Gesetzgeber, wie dies bereits in verschiedenen ausländischen Städten der Fall ist, das Verursacherprinzip, sprich eine Geldstrafe für Akteure des Vandalismus einführen, ließe sich das Problem mittelfristig lösen.

In der Zwischenzeit sollte präventiv gehandelt und das Bewusstsein der Kinder für die Umwelt und die der Gemeinschaft durch Vandalismus entstandenen Schäden und Kosten verschärft werden. Man könnte, wie dies bereits im Ausland gehabt wird, hingehen und anregen, dass die Kinder täglich die Abfälle in den Pausenhöfen von Schulen, Kinderkrippen und Schulfoyers einsammeln. Das Problem des Vandalismus sollte in den Schulen thematisiert werden.

Wäre es möglich, die Schulkinder mit dem Problem des Vandalismus zu befassen und dabei auf die verschiedenen Arten von Vandalismus einzugehen?

Wäre es möglich die verschiedenen gesellschaftspolitischen, umweltpolitischen und finanziellen Aspekte des Problems in den Grundschulen zu thematisieren?

Wäre es möglich täglich eine Abfallsammelaktion in den Pausenhöfen von Schulen, Kinderkrippen und Schulfoyers durchzuführen, und abwechselnd 2 bis 4 Kinder mit dieser Aufgabe zu betrauen?

Madame Schöffe Colette MART: Das Problem des Vandalismus wird in den verschiedenen Schulen im Rahmen der Schulentwicklungspläne aufgegriffen. Ziel ist es, präventiv zu handeln und Rügen bei Überschreitung der Vorschriften auszusprechen. Die meisten Schulen befassen sich zumindest in einem Kapitel ihres "règlement d'ordre interne complémentaire" mit den Themen "Saubere Schulumgebung" und "Respekt gegenüber der Umwelt". Genannte Themen werden regelmäßig im Schulunterricht thematisiert.

Fakt ist, dass die Grundschulkinder nur selten die Akteure von Vandalismus in den Pausenhöfen sind. Meistens handelt es sich um Jugendliche aus dem postprimären Unterricht, welche die Schulhöfe außerhalb der Schulstunden bzw. außerhalb der Öffnungszeiten der Schulfoyers als Spielplatz oder Treffpunkt nutzen. Schulhöfe, die nicht eingezäunt sind, sind auch nach 22.00 Uhr zugänglich.

Dass Lehrpersonal und Kinder sich als "Müllabfuhrmannschaften" betätigen sollen, um Abfall einzusammeln, der von externen Akteuren achtlos weggeworfen wurde, halte ich angesichts der Gefahren, die dies nach sich zieht (Glasscherben, Drogenspritzen, Zigarettenstummel, Exkremente,...), nicht für angebracht.

In den Kinderkrippen werden die Kleinkinder bereits darauf hingewiesen, dass sie ihren Abfall in die hierfür aufgestellten Müllleimer werfen sollen. Da die Pausenhöfe der Kinderkrippen umzäunt sind, ist das Risiko, dass hier Infrastrukturen beschädigt oder Müll weggeworfen wird, deutlich geringer als etwa in Schulhöfen.

Es sei zudem darauf hingewiesen, dass sämtliche Schulfoyers der Stadt Luxemburg mit dem Label "Superdrecksköscht" ausgezeichnet wurden. In sämtlichen Foyers wird der Müll nach Material und Art getrennt.

Frage von Herrn Maurice BAUER (CSV) betr. die Installation einer überdeckten Bushaltestelle in der Montée de Clausen in Höhe des Plateau Altmünster und das Anlegen eines Fußgängerüberweges ebendorf

In der Montée de Clausen befindet sich eine Bushaltestelle in Höhe des Plateau Altmünster. Das Bushäuschen, das sich hier befand, wurde entfernt. Ein Fußgängerüberweg ist nicht vorhanden, dies obwohl sich im Bereich des Plateau Altmünster eine Kinderkrippe befindet.

Warum wurde das Bushäuschen entfernt? Soll ein neues Bushäuschen errichtet werden?

Wäre es möglich in der Montée de Clausen in Höhe des Plateau Altmünster einen Fußgängerüberweg anzulegen?

Herr Schöffe François BAUSCH : Das Bushäuschen ist am 2. März 2011 auf Anfrage der Luxemburger Eisenbahngesellschaft wegen Bauarbeiten an der Eisenbahnbrücke entfernt worden. Das Bushäuschen ist am 24. November 2011 wieder installiert worden.

Die Montée de Clausen ist Teil der Nationalstraße N1. Bauliche Änderungen wie der geplante Bau einer Bushaltestelle "en cap" in Richtung Stadteinfahrt, das Anbringen einer Blinklicht-Signalampel und die Einrichtung einer Bushaltestelle in Richtung Stadtausfahrt erfordern eine Genehmigung der staatlichen Straßenbauverwaltung, Genehmigung, die bereits im Jahre 2006 beantragt wurde. Trotz mehrerer Nachfragen seitens unserer Verkehrsdieststelle ist eine solche Genehmigung bisher weder erteilt noch verworfen worden.

Sobald die erforderliche Genehmigung erteilt wird, kann mit den Umbauarbeiten begonnen und auch ein Fußgängerüberweg in Höhe des Plateau Altmünster angelegt werden.

Frage von Madame Claudine ALS (DP) betr. die Möglichkeit eine Ausstellung mit Werken der Künstlerin Meret Oppenheim (1913-1985) in Luxemburg zu organisieren

Anlässlich der im Februar 2012 geführten Budgetdebatten haben die im Gemeinderat der Stadt Luxemburg vertretenen politischen Gruppierungen die Wichtigkeit des kulturellen Engagements der Stadt hervorgehoben. Die Stadt Luxemburg investiert zwischen 8 und 9 Prozent ihres Budgets in die Kultur und trägt so zu einer

Förderung des sozialen Friedens und der Attraktivität der Stadt bei. Unsere kulturellen Institutionen tragen zu einer nationalen und internationalen Profilierung der Stadt bei.

In der Schweiz gibt es Privatsammlungen sowie eine Museumskollektion (Kunstmuseum der Stadt Bern) von Werken der Künstlerin Meret Oppenheim. Meret Oppenheim gilt als surrealistische Künstlerin und als Archetypus der selbstbestimmenden Frau in der künstlerischen Selbstdarstellung.

2012 und 2013 werden genannte Ausstellungen im Gropius-Museum in Berlin, im Kunstforum in Wien, im Markgräfler Museum im Blankenhorn Palais in Mühlheim, im Kunstmuseum Bern und möglicherweise im Sprengelmuseum in Hannover zu sehen sein. Die Besitzer der Sammlungen wären möglicherweise bereit 2014-2015 eine Zwischenstation in Luxemburg einzuplanen. Die Perspektive einer internationalen partnerschaftlichen Zusammenarbeit wäre zweifelsohne von Interesse für die kulturelle Anziehungskraft der Stadt. Da der weitaus größte Teil der Werke der Künstlerin im Kunstmuseum Bern zusammengeführt ist, würde sich dies günstig auf die Transportkosten auswirken.

Wäre es möglich die Werke der Künstlerin Meret Oppenheim im Anschluss an die Ausstellungen in Berlin, Wien, Mühlheim, Bern und Hannover auch in Luxemburg-Stadt zu zeigen?

In welchem der städtischen Museen könnte die Ausstellung stattfinden?

Madame Schöffe Lydie POLFER : Die Stadt Luxemburg hat Kontakt zur Konservatorin des Kunstmuseums in Bern aufgenommen. Uns wurde mitgeteilt, dass eine weitere Station der Ausstellung im Anschluss an die bereits geplanten Ausstellungen nicht möglich sei. Der Grund: die große Empfindlichkeit der Gegenstände.

Im Februar 2013 organisiert das Sprengelmuseum in Hannover eine Ausstellung mit Werken auf Papier der Künstlerin. Wegen der Lichtempfindlichkeit der Werke können sie nicht über die geplante Zeit hinaus dem Licht ausgesetzt werden, weshalb es nicht möglich ist, die Ausstellung im Anschluss an die Ausstellung in Hannover nach Luxemburg zu holen.

Frage von Herrn David WAGNER (*Déi Lénk*) betr. das Recht der Vereinigung "Save Animals" einen Informationsstand in der Grand Rue aufzustellen und zu manifestieren

Anträgen der Vereinigung "Save Animals", in der Grand Rue zu manifestieren und einen Informationsstand zu errichten, wurde im Jahre 2011 vom damaligen Bürgermeister Paul Helmlinger nicht stattgegeben. Jeder hat das Recht seine Meinung frei zu äußern. Im öffentlichen Raum einer lebendigen Stadt muss kontrovers diskutiert werden können. Herr Bürgermeister Helmlinger hatte der Vereinigung wohl einen Informationsstand auf dem "Knuedler" zugestanden, was jedoch witzlos ist, da hier nicht so viel Fußgängerverkehr ist und Geschäfte, die mit Pelz handeln, nun mal in der Grand Rue angesiedelt sind. Herr Bürgermeister Xavier Bettel hat in einem Interview zu verstehen gegeben, dass er es mit der Vorgehensweise seines Vorgängers halten wolle. Wir meinen, dass zu einer Stadt, die stolz auf ihre Vielfalt ist, eine Streitkultur dazu gehört. Streitkultur ist ein grundlegendes Prinzip der Demokratie. Die Stadt Luxemburg sollte mit dem guten Beispiel vorangehen und die freie Meinungsäußerung im öffentlichen Raum gewährleisten, d.h. allen

Vereinigungen, ohne Ausnahme, das Recht zugestehen ihre Meinung friedlich kundzutun, ohne dabei durch eine zu restriktive Auslegung des Polizeireglements eingeschränkt zu werden.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Grundsätzlich gilt, dass Kundgebungen angekündigt werden müssen. Die Vereinigung "Save Animals" hatte einen Antrag zur Errichtung von 8 Informationsständen vor mehreren Geschäften gestellt. Bei der Gemeindeverwaltung sind Beschwerden sowohl von Geschäftsleuten als auch von Kunden, die sich durch solche Manifestationen belästigt gefühlt haben, eingegangen. Die Freiheit eines jenen beginnt dort, wo die Freiheit des anderen aufhört! Die Entscheidung, Informationsstände zu genehmigen, liegt allein in der Kompetenz des Bürgermeisters. Ich habe kein Problem damit, dass die Vereinigung Informationsstände beispielsweise "um Piquet", am Place Guillaume aufstellt, oder vor Geschäften, die ihr Einverständnis erklären.

Madame Claudine ALS (DP) : Wird den Gemeinderäten, deren Fragen schriftlich beantwortet werden, vor deren Veröffentlichung im Analytischen Bericht eine Kopie der Antwort auf die gestellte Frage zugestellt?

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Ja.

IV VERKEHR

Herr Maurice BAUER (CSV) : Mir ist aufgefallen, dass viele der Reglements, die der Gemeinderat bestätigen soll, bereits in Kraft getreten sind.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Dies hängt u.a. damit zusammen, dass dem Verkehrsamt die verschiedenen Abänderungen an der Verkehrsordnung beispielsweise anlässlich großer Veranstaltungen erst spät mitgeteilt werden. Wir können die Anträge erst dann behandeln, wenn sie uns vorliegen.

Provisorische Reglements und definitive Abänderungen an der kommunalen Verkehrsordnung werden einstimmig gutgeheißen.

V SCHULORGANISATION 2012/2013

Vorstellung der Schulorganisation 2012/2013

Madame Schöffe Colette MART : Die Vorstellung der Schulorganisation sowie die sich daran anschließende Diskussion stellen einen wichtigen Moment in der Arbeit des Gemeinderates dar. In den 12 Jahren, in denen ich Mitglied des Gemeinderates der Stadt Luxemburg war, habe ich der Diskussion um die Schulorganisation stets eine besondere Bedeutung beigemessen. Wir alle wissen um die Bedeutung der Schule, um deren Impact auf den Alltag in der Familie und auf die Entwicklung des Kindes. Dies erklärt auch das große Interesse, das die Mitglieder des Gemeinderates für das Dossier Schulorganisation aufbringen. Seit ich das Amt des Schöffen zuständig für die Schulpolitik der Stadt Luxemburg angetreten habe, seitdem ich vor Ort in den verschiedenen Schulen, Schulfoyers und Kinderkrippen der Stadt war und ich einen tieferen Einblick in die Komplexität der Probleme erhalten habe, sehe ich vieles mit einem etwas anderen Blick. Ich werde heute versuchen, eine Verbindung

zwischen den Ihnen vorliegenden Berichten und dem was ich vor Ort erlebt habe, herzustellen.

Eingangs möchte ich allen Mitarbeitern des Schuldienstes und auch allen Mitgliedern der Schulkommission für ihr Engagement und die konstruktiven Diskussionen danken.

Die Schulkommission ist neu besetzt worden und hat sich zum Ziel gesetzt, sich eingehend mit anstehenden Problemen zu befassen. In diesem Sinne und im Sinne einer Umsetzung der im Koalitionsvertrag eingeschriebenen Zielsetzungen wurden 5 Arbeitsgruppen geschaffen:

- die Schaffung einer begleitenden Struktur für Kinder mit spezifischen Bedürfnissen (1)
- eine Arbeitsgruppe zwecks Unterstützung von Kindern mit Lernschwierigkeiten (2)
- eine Arbeitsgruppe im Hinblick auf die Schaffung eines Elternsekretariats (3)
- eine Arbeitsgruppe, die sich des Themas Medienerziehung annimmt (4)
- eine Arbeitsgruppe betr. die Problematik der vom MENFP zugeordneten Kontingente (5).

Ad 1) Die Stadt Luxemburg stellt dem MENFP die Infrastrukturen des Itzigersee für die Dauer von 2 Jahren zur Verfügung, um dort eine Struktur zur Unterstützung von Kindern mit spezifischen Bedürfnissen aufzubauen. Unser Ziel ist es, Kinder mit spezifischen Bedürfnissen so gut es geht in den normalen Unterricht zu integrieren, doch kommen wir nicht umhin festzustellen, dass es auch Kinder gibt, denen in unseren Schulen nicht mehr geholfen werden kann. Die neu geschaffene Arbeitsgruppe wird dieses Pilotprojekt begleiten. Die Kompetenzen von Stadt und Staat werden sich ergänzen können. Selbstverständlich werde ich den Gemeinderat über die Entwicklung des Projektes auf dem Laufenden halten. Die Arbeitsgruppe soll sich zudem eingehender mit den Problemen von Kindern mit spezifischen Bedürfnissen in unseren Schulen befassen.

Ad 2) Die Arbeitsgruppe befasst sich mit den Möglichkeiten, Kinder mit Lernschwierigkeiten zu unterstützen, ihnen Lernstrategien zu vermitteln und ihre Lernkapazitäten zu verbessern. Die Arbeitsgruppe hat den Auftrag ein entsprechendes Pilotprojekt zu entwickeln.

Ad 3) Es geht um die Schaffung eines Elternsekretariats, wo Schulkonflikte thematisiert werden, wo Eltern Rat einholen können – die Elternschule wird eingebunden -, Vorträge organisiert werden. Die Arbeitsgruppe hat den Auftrag, ein den Vorgaben des Koalitionsvertrages entsprechendes Konzept auszuarbeiten.

Ad 4) Im Koalitionsvertrag hat sich die DP-Déi Gréng Majorität für eine Verbesserung der Medienerziehung ausgesprochen. Wir wissen um die Bedeutung der modernen Kommunikationstechnologien in unserer Gesellschaft und um die Gefahren, die ihre Nutzung für Kinder und Jugendlichen bergen. Ziel ist es, Kinder und Jugendliche auf die möglichen Gefahren hinzuweisen und über eine sinnvolle Nutzung der Medien- und Kommunikationstechnologien zu informieren.

Ad 5) Die neu geschaffene Arbeitsgruppe soll sich der Problematik der vom MENFP zugeordneten Kontingente annehmen, in der

Zielsetzung, der zuständigen staatlichen Behörde die komplexe Situation in den Schulen der Stadt Luxemburg zu veranschaulichen. Die Schulbevölkerung der Stadt Luxemburg wird zunehmend heterogener und stellt unsere Schulen vor große Herausforderungen, wobei Einsparungen von Schulstunden dieser komplexen Situation sicherlich nicht zuträglich sind.

Im Koalitionsvertrag der DP-Déi Gréng Majorität ist die Schaffung einer Waldschule für Klassen des ersten Zyklus eingeschrieben. Eine Arbeitsgruppe, die im Herbst dieses Jahres ihre Arbeit aufnehmen soll, wird mit der Erarbeitung eines entsprechenden Konzeptes beauftragt.

In den Schulen der Stadt Luxemburg sind 4.922 Kinder (42,36% Kinder mit luxemburgischer Nationalität, 57,64% Kinder mit einer anderen Nationalität) eingeschrieben. Dies, und die Tatsache, dass zahlreiche Kinder wohnhaft in Luxemburg-Stadt Privatschulen besuchen, und zwar weil Eltern häufig der falschen Meinung anheim fallen, dass Kindern, welche die Fähigkeiten besitzen, ins klassische Lyzeum aufzusteigen, diese Möglichkeit aufgrund der heterogenen Zusammensetzung der Schulbevölkerung in verschiedenen Stadtvierteln verwehrt bleibe, stellt unsere Grundschule vor große Herausforderungen. Mir ist wichtig, dass wir die Eltern und auch die zugezogenen Familien besser über die öffentliche Schule und ihr Angebot informieren, weshalb wir die Organisation einer entsprechenden Sensibilisierungs- und Informationskampagne ins Auge fassen sollten.

Die öffentliche Schule ist und bleibt ein wichtiger Faktor für den sozialen Zusammenhalt.

Die Stadt Luxemburg zählt 619 Lehrpersonen in ihren öffentlichen Schulen, davon 481 diplomierte Lehrer/innen. Der Männeranteil beim Lehrpersonal liegt bei nur 20%, d.h. dass es hier ein großes Ungleichgewicht gibt. Eine ähnliche Situation finden wir in den Schulfoyers und Kinderkrippen. Ganz allgemein finden sich in den Erziehungsberufen mehr Frauen als Männer. Daraus ergibt sich dahingehend ein Problem, als viele Kinder auch in ihrem familiären Umfeld keine männliche Bezugsperson mehr haben. Wir stehen vor der Herausforderung, die Männer mehr für die Erziehungsberufe zu sensibilisieren.

In seinem Bericht weist der Schuldienst auf die Anstrengungen hin, die unternommen werden, um auf Probleme, die sich in unserer Gesellschaft stellen, zu reagieren. Der Schuldienst übernimmt die Rolle eines Vermittlers und ist Anlaufstelle für Eltern, wenn beispielsweise Probleme mit Lehrpersonen auftauchen oder aber wenn Kinder zum Mobbing-Opfer werden. Die Mitarbeiter des Schuldienstes stehen im Dienste der Bürger der Stadt Luxemburg, der Schüler und des Lehrpersonals, mit dem Ziel, die Kinder in einem für sie und ihre Entwicklung fördernden Schulumfeld zu begleiten.

Dem Kulturangebot in unseren Schulen wird eine große Bedeutung beigemessen. Vor dem Hintergrund einer multikulturellen Gesellschaft in der Stadt Luxemburg und der sozialen Unterschiede sind kulturelle Aktivitäten in der Schule kein Luxus, sondern ein Must. Unser Ziel muss es weiterhin sein, allen Kindern den Zugang zur Kultur zu ermöglichen. Die Zahl der Kinder, die nur ihr Wohnviertel kennen, noch nie im Stadtzentrum, geschweige denn im Ausland waren, ist weiterhin hoch. Daher ist es wichtig, Kinder bereits in der Schule an die Kultur heranzuführen (Theatervor-

stellungen, Lesungen, Museumsbesuche...) und ihnen über diesen Weg neue Horizonte zu eröffnen. Der Zugang zu Büchern in den Bibliotheken eröffnet neue intellektuelle Dimensionen, neue Gedankenwelten. In Zusammenarbeit mit der Vereinigung Cid-Femmes werden die Kinder über den Weg von kulturellen Aktivitäten (Bücher, Theater,...) an die Dimension der Geschlechtergleichstellung herangeführt. Dies ist umso wichtiger, als viele Kinder aus Kulturen kommen, in denen Mädchen und Frauen nach wie vor unterdrückt werden.

Es mag altmodisch anmuten, doch auch das Singen hat seinen Stellenwert in der Schule. Singen bedeutet Liedertexte auswendig lernen, man muss seine Stimme kontrollieren können. Singen ist eine Gruppenaktivität und Singen erfordert Überwindung sich vor Publikum hinzustellen und zu singen.

Die von den Schulen aufgestellten Schulentwicklungspläne werden dem Gemeinderat zum Votum unterbreitet. Die Stadt Luxemburg stellt den Schulen Kredite zur Umsetzung der PRS (plan de réussite scolaire) zur Verfügung. Die Mitglieder der Schulkommission, der "Commission de l'enfance" und auch die interessierten Gemeinderäte hatten Gelegenheit Einblick in die verschiedenen PRS und in die Arbeit, die in den Schulen geleistet wird, zu erhalten. Die gemeinsame Sitzung ermöglichte einen lebendigen Austausch und hat gezeigt, auf welch vielfältige Art und Weise die Schulen auf gesellschaftliche Probleme, die sich in ihrem Viertel stellen, reagieren. Es wäre zu überlegen, ob wir nicht im Sinne eines Austausches der Schulen eine Art Handbuch der "best practices" herausgeben sollen.

Im Schulentwicklungsplan der Schule Rue Aloyse Kayser liegt ein großer Akzent auf der Lesekultur. Die Schule ist bemüht Eltern und Großeltern in so genannte Lektüre-Ateliers einzubinden. Eine interessante Initiative, wie ich meine. In vielen Familien sind beide Eltern berufstätig, haben Stress am Arbeitsplatz und nehmen oder finden oft nicht die Zeit, zusammen mit ihren Kindern in Ruhe ein Buch zu lesen. Demnach ist es wichtig, Raum zu schaffen, um Kinder und Eltern an einem ruhigen, stressfreien Ort zusammen zu bringen, um dort gemeinsam Geschichten zu lesen, was letztendlich auch einem fruchtbaren Austausch zwischen Schule und Familie zuarbeitet. Im Mittelpunkt des Projektes zur Förderung der Lesekultur stand das Buch von Marie-Aude Murail "Oh boy", das Tabuthemen wie Homosexualität, Krankheit und Selbstmord anspricht.

In der Schule Rue Demy Schlechter werden zahlreiche Initiativen zur Verbesserung der Lernkompetenzen ergriffen: Lesewettbewerb, Atelier de Mathématiques,..., Modelle, die gegebenenfalls von anderen Schulen übernommen werden können.

Im Mittelpunkt der Bemühungen des Schulentwicklungsplanes der Schule Gare steht u.a. die Förderung der Gesundheit und des Wohlergehens der Kinder. 38 Prozent der Kinder, welche diese Schule besuchen, sind übergewichtig. Die Schule hat ein Projekt ausgearbeitet, das Kinder an eine gesunde Ernährung heranführen soll. Die Kinder lernen die verschiedenen Obst- und Gemüsesorten kennen, lernen, was man alles damit zubereiten kann. Darüber hinaus werden in der Schule Gare große Anstrengungen unternommen, um das Allgemeinwissen der Kinder zu fördern. Eltern werden in Leseaktivitäten eingebunden.

Im Mittelpunkt der Bemühungen des Schulentwicklungsplanes der Schule Gasperich steht u.a. die Erarbeitung und Umsetzung eines

einheitlichen Konzeptes zur Bekämpfung der bestehenden körperlichen und verbalen Gewalttätigkeiten. Das Hauptaugenmerk lag in diesem Schuljahr auf der Umsetzung des verbindlichen Regelkatalogs (Konsequenzen und Sanktionen durch das Lehrpersonal im Falle eines Regelverstoßes). Es wurden Zeichnungen zu den einzelnen Regeln entworfen und diese wurden in Buch-Form (Pixi-Buch-Format) an alle Schüler, Eltern und Lehrer verteilt. Am Ende des Schuljahres wurde ein Malwettbewerb ausgeschrieben. Die Zeichnungen sollen als Vorlage dienen, die Schulhofwände, die durch unpassende Graffiti verschandelt wurden, zu verschönern. Ein weiteres Ziel ist es, das Zusammengehörigkeitsgefühl zu stärken.

In einem weiteren Projekt geht es um die Förderung der sprachlichen Kompetenzen rund um das Thema "Theater & Bühne". Alle Kinder sollen die Möglichkeit erhalten, ihr eingeübtes Bühnenstück auf der großen Bühne des Theaters Carré Rotondes vor Publikum aufzuführen.

Eines der Ziele, welche die Schule Kiem sich gesetzt hat, besteht darin, dass Schule und Schulfoyer sich gemeinsame Richtlinien betreffend die Aktivitäten mit den Schülern des ersten Zyklus geben, um so eine Überforderung der Kinder zu vermeiden. Zwischen den Lehrer/innen bestehen zudem klare Absprachen zur bestmöglichen Förderung der Lesekompetenz eines jeden Schülers: Erzählen von Geschichten, Lektüreateliers, Lieder, Rollenspiele....

In der Schule Limpertsberg werden zahlreiche Initiativen ergriffen, um die sozialen Unterschiede, die sich zwischen Kindern aus gut situiertem Milieu und Kindern aus sozial schwachem Milieu auftun, zu überwinden.

Die Kinder des vierten Zyklus haben das Kochatelier eines Berufkochs besucht und konnten neue Erfahrungen (Schmecken, eigene Menus zubereiten) sammeln.

Im Rahmen des Schulentwicklungsplanes der Schule Merl haben die Kinder u.a. eine e-Zeitung entwickelt, wo sie Photos der verschiedenen Aktivitäten und auch Aufsätze und Zeichnungen veröffentlicht haben. Sicherlich eine interessante Initiative, um Kindern einen nützlichen Umgang mit den modernen Technologien zu vermitteln und sie auf die fortschreitend modernisierte Welt vorzubreiten.

Die Schule in Rollingergrund zählt im Vergleich zu anderen Schulen weniger Kinder. Die Schule Rollingergrund hat sich denn auch zum Ziel gesetzt, nach außen hin sichtbarer zu werden. Die Schulgemeinschaft geht diese Zielsetzung dynamisch und kreativ an. So ging es beispielsweise darum, ein Logo für die Schule zu entwerfen. In der Schule Rollingergrund, wo zwei "Primo-arrivants"-Klassen untergebracht sind, werden zudem große Anstrengungen unternommen, um die Deutsch-Kompetenzen der Kinder zu verbessern.

Mit der Einführung des Technolink im Jahre 1999 hat die Stadt Luxemburg eine Vorreiterrolle übernommen. Die Stadt hat früh erkannt, dass die modernen Technologien sinnvoll und nützlich in der Schule, in der Erziehung und in der Kommunikation zwischen Eltern und Lehrpersonal eingesetzt werden können. Das Technolink hat sich zu einer interessanten Kommunikationsplattform für Eltern und Lehrer entwickelt und, wissend um die potenziellen Gefahren, welche die modernen Technologien für die Kinder bergen können (z.B. sexueller Missbrauch von Kindern über Internet), zeigt sich wie wichtig eine begleitende Medienerziehung ist.

Die Philosophie der PPSM-Dienststelle besteht, ich zitiere aus dem Bericht der Dienststelle, „*dans l'aide de la formation de l'être humain afin de développer sa personnalité, son autonomie, sa liberté, son bonheur, sa joie,...*“. Körperliche und seelische Gesundheit sind wichtig, um aus Kindern glückliche und frohe Menschen zu machen.

Im Bericht der PPSM-Dienststelle lesen wir, dass von 3.902 in den Schulen der Stadt Luxemburg eingeschriebenen Kindern dieses Jahr zusätzliche 85 Kinder (= 2,18%) mit Problemen gemeldet wurden, Kinder, die nun von der Dienststelle begleitet werden. Pro Woche werden rund 80 Familien (Gewalt, Vernachlässigung,...) von der Dienststelle betreut.

Infolge der von der Dienststelle durchgeführten ärztlichen Untersuchungen wurden die Eltern von 1.812 Kindern (= 46,4%) angeschrieben, mit der Bitte mit ihrem Kind den behandelnden Arzt aufzusuchen: 18% der Kinder sind übergewichtig, 30 % der Kinder haben Probleme mit den Augen, 6,6% der Kinder weisen Probleme psychomotorischer Natur auf. Verhaltensstörungen zeigen sich bei 1,6 % der Kinder. Bei 20% der Kinder sind die Impfungen unvollständig. Bei den zahnärztlichen Untersuchungen wurde bei 21% der Kinder eine mangelhafte Mundhygiene festgestellt.

Die Stadt Luxemburg hat spezifische Sportkurse für übergewichtige Kinder eingeführt, Kurse, die gut besucht sind. Dieses Projekt soll fortgesetzt und ausgebaut werden.

Sexueller Missbrauch von Kindern geschieht häufig in der Familie. Die Dunkelziffer beim sexuellen Missbrauch ist leider weiterhin groß. Die Dienststelle kommt nichtsdestoweniger immer wieder Fällen von sexuellem Missbrauch auf die Spur und nimmt sich dieser Kinder an. In diesem Zusammenhang scheint es wichtig, das Problem auch in der Schule zu thematisieren. Zusammen mit der Schulkommission sollen Überlegungen geführt werden, wie Kindern im Rahmen der Sexualerziehung in einfachen Worten erklärt werden kann, dass sie auch nein sagen können.

Derzeit besuchen 6 Kinder die „classe de transition“ in Dommeldingen. Die Schüler der „classe de transition“ können aufgrund der Schwere ihrer Verhaltensstörungen und Probleme nicht am Unterricht einer normalen Schulklassen teilnehmen. Ziel ist es, die Kinder wieder in eine normale Klasse zu integrieren. Im Gespräch mit den Erzieherinnen war ich beruhigt zu hören, dass es uns gelingt zumindest einige der Kinder wieder in eine normale Klasse zu integrieren und durchaus Hoffnung besteht, dass die Kinder ihren Weg gehen werden.

Kinder mit Lernproblemen werden in unseren Schulen sowohl vom Lehrpersonal als auch von Erziehern und Erzieherinnen begleitet. Kinder mit LRS-Problemen bereitet das Erkennen und Erlernen von Buchstaben große Schwierigkeiten. Dyslexie und Dyskalkulie gehören nach wie vor zu den Tabuthemen. Es gilt die bestmöglichen Wege im Umgang mit diesen Problemen, den Problemen von Kindern und Eltern zu finden. Weitere Interventionsfelder der Erzieher sind Mobbingsituationen, Training mit aggressiven Kindern,... sowie die Organisation von pädagogischen und thematischen Aufenthalten.

Im Koalitionsabkommen haben wir angekündigt, den Austausch zwischen unseren Schulen und Schulen der Großregion fördern zu wollen. Erste Initiativen wurden bereits ergriffen (z.B. Sportveran-

staltungen). Weitere sollen folgen. Ein Austauschprojekt mit den Schulen der Stadt Arlon ist in Vorbereitung.

Dem Sport kommt eine wichtige Bedeutung zu. Sport fördert die geistige und die körperliche Beweglichkeit und ist gut für die Gesundheit. Der Beitrag der Sportmotorik zu den Lernkompetenzen sollte nicht unterschätzt werden.

Anlässlich einer Kommissionssitzung, zu der auch die Direktion der Schulfoyers geladen war, hat Madame Herrera zu Recht darauf hingewiesen, dass die Arbeit, die in den Schulfoyers mit den Kindern geleistet wird, jene „unsichtbare Arbeit“ ist, die bisher von Generationen von Frauen geleistet wurde, galt es doch früher als selbstverständlich, dass Frauen sich um die Kindererziehung kümmern. In unserer modernen Gesellschaft haben die Schulfoyers einen großen Teil dieser Rolle übernommen. In den Schulfoyers werden den Kindern wichtige Werte vermittelt. In den Foyers wird auch Elternberatung bei schulischen Problemen der Kinder geleistet. Eltern können auf den Rat des Foyerpersonals zurückgreifen, wenn sie in finanziellen Schwierigkeiten stecken. Ihnen werden Wege aufgezeigt, wie sie diese Probleme lösen, wo sie Hilfe holen können.

In den Schulfoyers der Stadt Luxemburg werden täglich 2.800 Essen serviert. Es wird Wert auf ein gesundes und ausgewogenes Essen gelegt. Die Wartelisten für Kinder in unseren Schulfoyers sind derzeit relativ klein. Die Foyerplatzvergabe erfolgt nach festgelegten Kriterien (Kinder deren Betreuung in der Familie tagsüber nicht möglich ist, soziale oder familiäre Gründe). Bei den Kindern, die jetzt noch auf der Warteliste stehen, handelt es sich um Kinder, die nicht unbedingt auf eine Betreuung im Schulfoyer angewiesen sind, da die Möglichkeit einer Betreuung durch ein Familienmitglied gegeben ist.

Die Schulfoyers der Stadt Luxemburg sind auch während der Schulferien von 7.30 – 18.30 Uhr geöffnet. Viele Kinder besuchen das Foyer das ganze Jahr über. Es gibt Überlegungen auf den Weg zu gehen, diesen Kindern einmal im Jahr einen Aufenthalt in einer Ferienkolonie zu ermöglichen.

Die vom CAPEL in den Schulen der Stadt Luxemburg entwickelten und organisierten pädagogischen Projekte schaffen neuen Erfahrungsraum für die Kinder, begleiten und fördern die Entwicklung der Kinder.

Bis zur Rentrée 2013 soll eine Studie betr. die Machbarkeit der Betreuung von Kindern aus den Früherziehungsklassen im Foyer de midi durchgeführt werden. Die Betreuung von Kindern dieser Altersgruppe im Foyer de midi bedingt, dass die Räumlichkeiten an die Bedürfnisse der Kinder angepasst werden müssen: z.B. Einrichtung eines Schlafraumes, dem Alter und der Größe der Kinder angepasste Toiletten und Waschbecken. Nicht alle Foyers verfügen derzeit über diese gesetzlich vorgeschriebenen Infrastrukturen. Auch müssen wir damit rechnen, dass aufgrund des Angebots, die Zahl der Kinder in den Früherziehungsklassen ansteigen wird, d. h. wir Gefahr laufen, dass unsere Raumkapazitäten nicht mehr ausreichen. Das Angebot der Betreuung von Kindern aus den Früherziehungsklassen im Foyer de midi muss demnach sorgfältig geplant werden. Ich geh davon aus, dass wir in einer ersten Phase mit einem Pilotprojekt beginnen werden.

Das Angebot für Schulklassen im „Haus van der Natur“ ist vielfältig und interessant. Im Mittelpunkt der Aktivitäten steht nicht nur

Umweltpädagogik. Darüber hinaus können Kinder handwerkliche Kompetenzen beispielsweise beim Bau eines Vogelhauses erwerben und neue Erfahrungen sammeln.

Mir scheint wichtig, dass wir in den kommenden Jahren eine Grundsatzdiskussion darüber führen, ob wir an unserem Konzept der kleinen Schulen festhalten oder ob wir auf den Weg von größeren, so genannten Zentralschulen gehen wollen. Ich habe große Sympathie für die kleineren Schulen in den Stadtvierteln. Grundsätzlich stellt sich jedoch die Frage, ob wir den Kindern in größeren Schulen nicht mehr als in kleinen Schulen bieten können.

Zudem scheint mir wichtig, dass wir uns für eine Förderung der öffentlichen Schule einsetzen, eine breite Sensibilisierungskampagne durchführen und dafür werben, dass Eltern ihre Kinder in der Schule ihres Wohnviertels einschreiben, geht es doch auch darum die soziale Mixität in den Stadtvierteln zu erhalten und zu fördern. Neben dem eigentlichen Schulwissen vermittelt die Schule auch Kompetenzen fürs Leben, den sozialen Umgang mit anderen.

Meine Besuche in den verschiedenen Schulen, die zahlreichen Gespräche, die ich bisher geführt habe, haben mir gezeigt, dass Glück und Not bei Kindern, Gewalt und Missbrauch/Mißhandlungen, vernachlässigte oder übertrieben behütete Kinder in allen gesellschaftlichen Schichten zu finden sind. Weder der materielle noch der intellektuelle Kontext sind Garant für das Wohlergehen des Kindes. Es gibt Kinder, die bisher nicht die Möglichkeit hatten Ferien im Ausland zu verbringen und es gibt andere, die ihren Kameraden aus allen Herren Länder Postkarten und sms schicken. Es gibt Familien, in denen zuhause mit den Kindern Hausaufgaben gemacht werden und es gibt solche, wo aus beruflichen Gründen niemand diese Zeit aufbringen kann bzw. keiner über die nötigen Kompetenzen verfügt. Es gibt Kinder, die kein kulturelles Wissen über Luxemburg haben, die jedoch über die Kultur ihres Herkunftslandes zu berichten wissen. Es gilt dieses Wissen, positiv zu nutzen und in den Schulalltag zu integrieren. Es gibt Eltern, die, obwohl sie beide berufstätig sind, sich viel um ihr Kind kümmern und andere die ihre Verantwortung an öffentliche Institutionen abgeben, Forderungen stellen, nur nicht an sich selbst. Es steht uns nicht zu die unterschiedlichen Lebensentwürfe der Eltern zu bewerten. Vielmehr muss die Gemeinde dort helfen, wo sie es kann. Grundsätzlich sollte die Stadt dafür Sorge tragen, den Eltern Betreuungsmöglichkeiten für Kinder zur Verfügung zu stellen, in der Zielsetzung die Vereinbarkeit von Familie und Beruf zu vereinfachen, und parallel dazu Eltern und Kinder über den Weg von Beratung und Einbeziehung der Eltern in Schulprojekte zusammenzubringen, denn auch Institutionen können die Eltern nicht ersetzen.

VI KONVENTIONEN

1) Die Stadt vermietet an Herrn Michael Chidiac, wohnhaft Boulevard Prince Henri, einen Standplatz gelegen im Parking Monterey. Der Vertrag wird für die Dauer eines Jahres abgeschlossen und kann, vorbehaltlich einer Aufkündigung, bis 2031 von Jahr zu Jahr stillschweigend verlängert werden. Der Vertrag wird gekündigt, wenn der Mieter den Standplatz unvermietet, er den Wohnort wechselt oder nicht mehr Eigentümer eines Wagens ist.

Miete: 186,86 €/Monat (preisindexgebunden).

Herr Claude RADOUX (DP) : Vorliegende Konvention ist bereits am 1. Mai in Kraft getreten. Der Richtigkeit halber sollten Konventionen erst dann Kraft treten, wenn sie vom Gemeinderat gutgeheißen wurden.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Wir nehmen die Bemerkung von Herrn Radoux zur Kenntnis.

Herr Tom KRIEPS (LSAP) : Gibt es eine Vertragsklausel, wonach der Mieter den Standplatz nicht unvermietet darf?

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Der Vertrag wird gekündigt, wenn der Mieter den Standplatz unvermietet, er den Wohnort wechselt oder nicht mehr Eigentümer eines Wagens ist.

Vorliegende Konvention wird einstimmig gutgeheißen.

2) Die Stadt erwirbt unentgeltlich von Madame Lynn Flener-Lorang einen Geländestreifen gelegen 28, Rue de Leudelange (12 Zentiar).

Zweck: Verbreiterung des Bürgersteiges und Einbindung des Geländestreifens in das kommunale Straßennetz.

3) Die Stadt erwirbt unentgeltlich von Herrn Pierre Wagner zwei Geländestreifen gelegen im Bereich der Rue Fort Neipperg und der Rue de Bonnevoie (2 bzw. 22 Zentiar).

Zweck: Verbreiterung der Rue du Fort Neipperg und der Rue de Bonnevoie entsprechend den Bestimmungen des Teilbauungsplanes "Rocade de Bonnevoie". Genannte Parzellen werden in das kommunale Straßennetz eingebunden.

4) Die Stadt vermietet an Madame Françoise Mertens einen Standplatz im unterirdischen Parkhaus der Residenzen "Horace" und "Virgile" gelegen 55, rue Nic Martha und 53, Boulevard Kaltreis.

Preis: 16.000 €.

Zweck: Urbanisierung genannten Stadtviertels.

Vorliegende Konventionen werden einstimmig gutgeheißen.

5) Die Konvention abgeschlossen zwischen der Stadt Luxemburg und der Vereinigung Cid-Femmes betr. gemeinsame Projekte im Rahmen der Gleichstellungspolitik der Stadt Luxemburg wird um ein weiteres Jahr verlängert.

Im Verlauf des Jahres 2012 wird die Vereinigung 9 Veranstaltungen für Kinder in der Bibliothek von Cid-Femmes zum Themenbereich "Pédagogie du genre" organisieren. Die Vereinigung zeichnet für den Empfang und die Betreuung der Kindergruppen verantwortlich, sowie gegebenenfalls für die Vorbereitung und die Koordinierung der Aktivitäten zusammen mit den Verantwortlichen der Jugendgruppen (Gruppen mit maximal 30 Kindern). Die Veranstaltungen dauern jeweils einen halben Tag. Im Verlauf des zweiten Semesters wird ein Atelier für Jugendliche veranstaltet, das sich mit den Themen "Körper, Selbstbehauptung, Lebensplanung" befasst. Dieses

Projekt wird in enger Zusammenarbeit mit den vor Ort tätigen Experten und Verantwortlichen der Jugendhäuser entwickelt.

Das Projekt begreift folgende öffentliche Veranstaltungen:

- Atelier für Kinder: "Plitsch-Platsch-Waassermusik mam Siinchen vu Lëtzebuerg";
- Vortrag-Diskussion: „Nicht mehr anders, aber immer noch nicht gleich: Wie Frauen und Männer in den Medien repräsentiert werden;“
- Film: "Körpergeschichten – Vier Frauen Vier Wege"
- Rundtischgespräch oder Konferenz zum Thema "glass ceiling" oder „work-life-balance“
- Abendlesung "Agatha Christie".

Im Rahmen ihres Programms wird die Vereinigung Cid-Femmes ebenfalls das Thema "Conciliation vie privée – vie professionnelle" aufgreifen.

Die Werbung für die Veranstaltungen in der Bibliothek der Vereinigung Cid-Femmes erfolgt wie folgt:

- interne Werbung über die Informationskanäle der kommunalen Dienststellen,
- Publikation von Artikeln und Mitteilungen im City Magazine Luxembourg –City Agenda und im Vadémécum in Zusammenarbeit mit dem Service Communication der Stadt Luxemburg,
- Extern über PR-Arbeit durch die Vereinigung Cid-Femmes in Zusammenarbeit mit der Gleichstellungbeauftragten oder dem Service Communication der Stadt Luxemburg (Datenaustausch, Einladungen zu Konferenzen im Stadthaus,...).

Die Werbeaktionen werden gemeinsam beschlossen (Werbeplakate, Pressemitteilungen,...). Über die entstehenden Kosten müssen sich die beiden Partner einig werden.

Der Höchstbetrag der kommunalen Finanzhilfe liegt bei 25.000 €.

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Déi Gréng begrüßen, dass die Konvention mit der Vereinigung Cid-Femmes um ein weiteres Jahr verlängert wird. Die Initiative, 9 thematische Veranstaltungen für Kinder in der Bibliothek von Cid-Femmes zu organisieren, wird fortgesetzt.

Herr Fernand KARTHEISER (ADR) : Ich werde vorliegende Konvention nicht unterstützen, weil ich prinzipielle Bedenken gegen die Ausrichtung der Vereinigung Cid-Femmes hege. Mich stört, dass es eine Bibliothek gibt, die auf sexistischen Kriterien aufgebaut ist und auch noch mit öffentlichen Finanzmitteln unterstützt wird. Ich bin der Ansicht, dass die Vereinigung Cid-Femmes nicht mehr zeitgemäß ist, da wir in unserer modernen Gesellschaft zu einem anderen Geschlechterverständnis gefunden haben. Vor den Risiken der Auswirkungen auf das Geschlechterverständnis der Kinder kann ich nur warnen. Die Kinder werden hier mit einer Geschlechterpädagogik konfrontiert, die wissenschaftlich umstritten ist, da sie Abstraktion von der Genetik macht und sexuelle Identitäten ausschließlich als soziale Konstrukte sieht. Die vom Cid-Femmes angebotenen Projekte werden zu einer Verunsicherung der Jungen in ihrer Rolle als werdende Männer führen.

Madame Cathy FAYOT (LSAP) : Die Vereinigung Cid-Femmes leistet gute und sinnvolle Arbeit. Ich bin nicht der Ansicht, dass

Jungen in irgendeiner Weise in ihrer Männlichkeit eingeengt werden.

Madame Claudine ALS (DP) : Die Tatsache, dass die Vereinigung meiner Ansicht nach gute Arbeit leistet, schließt nicht aus, dass ich auch Verständnis für die Haltung von Herrn Kartheiser aufbringen kann. Ich habe Verständnis sowohl für die von Herrn Kartheiser als auch für die von Madame Fayot vertretene Position. Fakt ist, dass es in unserer Gesellschaft nach wie vor Sexismus gibt und es Sinn macht, dass die Vereinigung Cid-Femmes gegen solche Aspekte ankämpft. Bei der Lektüre von Zeitschriften mit der Zielgruppe Teenager-Mädchen fällt auf, dass sie gezielt in die Rolle des Mädchens, der Frau hineingedrängt werden. Bei den Olympischen Spielen tragen die Volleyball-Frauenmannschaften Bikinis, wogegen ihre männlichen Kollegen Short und T-Shirt tragen und sich nicht etwa mit freiem Oberkörper zeigen. Die Arbeit der Vereinigung Cid-Femmes behält ihre Legitimität solange derart sexistische Aspekte in unserer Gesellschaft Bestand haben.

Madame Schöffe Colette MART : Ich bin Mitglied der Vereinigung Cid-Femmes seit die Vereinigung ins Leben gerufen wurde. In meinem Verständnis steht vor allem die intellektuelle Dimension im Vordergrund. Die Einrichtung einer genderspezifischen Bibliothek muss nicht zuletzt vor dem Hintergrund gesehen werden, dass die dort zur Verfügung gestellten Bücher Tabuthemen berührten. Frauenemanzipation wäre ohne die Aufarbeitung der Geschichte der Frauen und ohne eine Auseinandersetzung mit der ungleichen Stellung von Mann und Frau in der Gesellschaft nicht möglich gewesen.

Ich habe Verständnis dafür, dass Herr Kartheiser sich Gedanken um den Einfluss macht, den solche Veranstaltungen auf Jungen haben können. Dem würde ich jedoch entgegen halten, dass die Frauen meiner Generation im Sport, in der Kultur,..., damals in eine einseitige Männerwelt hingewachsen sind und es nicht leicht hatten, sich in dieser Welt zurechtzufinden. Ging es in den Anfängen darum, vor allem die Sichtbarkeit der Frauen zu fördern, so haben wir in der Zwischenzeit bewusst den Weg der Gender Politik mit einer geschlechtssensiblen Analyse eingeschlagen.

Vorangehende Konvention wird mit der Gegenstimme von Herrn Kartheiser (ADR) gutgeheissen.

VII GLEICHSTELLUNGSPLAN DER STADT LUXEMBURG FÜR DAS JAHR 2012 – BERICHT 2011

Madame Schöffe Colette MART : Auf Initiative von Déi Gréng ist die Chancengleichheitskommission im Jahre 2000 ins Leben gerufen worden. Während 12 Jahren habe ich der Kommission als Präsidentin vorgestanden und bin froh an der Gestaltung der Gleichstellungspolitik mitgewirkt zu haben, einer Politik, die seit 2011 ihren strukturierten Niederschlag in einem Gleichstellungsplan der Stadt Luxemburg gefunden hat.

Die Arbeit im Sinne einer Emanzipation der Frau hat nicht erst mit der Einberufung einer Chancengleichheitskommission begonnen. Frauen wie Madame Flesch, Madame Polfer, Madame Brasseur und Madame Beissel haben sich im Gemeinderat der Stadt Luxemburg für die Emanzipation der Frau eingesetzt. Heute sitzen vier Frauen

im Schöffenrat und 12 Frauen im Gemeinderat. Im landesweiten Vergleich schneidet die Stadt Luxemburg dabei sehr gut ab.

Im Zusammenhang mit der Geschichte der Frauen im Gemeinderat der Stadt Luxemburg sind des Weiteren Namen wie Frisch, Wehenkel, Adam, Mergen, Krieps zu nennen, Frauen, welche die Chancengleichheitspolitik mitgestaltet haben bzw. noch immer mitgestalten.

Der Aktionsplan begreift einen internen und einen externen Bereich. Den internen Bereich betreffend sei auf die Bemühungen der Stadt Luxemburg hingewiesen, die Vereinbarkeit von Familie und Beruf zu vereinfachen. Die Testphase des Projektes "Telearbeit" ist angelaufen. Eine Studie betr. die Förderung des Jobsharing-Modells ist angelaufen. Aktionen zur Sensibilisierung auf geschlechtsspezifische Konflikte am Arbeitsplatz werden durchgeführt. Die Stadt Luxemburg hat sich klare Richtlinien zur Chancengleichheit bei Personaleinstellungen gegeben.

Im Nachfolgenden eine kleine Auswahl von Aktionen, die im Verlauf des Jahres 2011 umgesetzt wurden:

- In der Zielsetzung einer Beseitigung geschlechtsspezifischer Aufteilung aller Berufsfelder zuzuarbeiten, wurde im Hygiendiffert der Stadt Luxemburg und zwar im Bereich der Straßenreinigung eine Arbeitsmannschaft, die sich ausschließlich aus Frauen zusammensetzt, eingeführt;
- die Prozeduren zur Prävention und Behandlung von jeglicher Form der geschlechterspezifischen Diskriminierung im Rahmen der Einstellung und der allgemeinen Arbeitsbedingungen wurden verbessert;
- die Journée internationale de la Femme wurde begangen;
- es wurden Sensibilisierungsaktionen zur Förderung der Rolle des Mannes in der Erziehung der Kinder durchgeführt;
- in einer weiteren Aktion ging es darum die Präsenz der Männer in den Erziehungsberufen zu fördern;
- die Geschlechterdimension ist verstärkt in die Gesundheitspolitik in der Schule und am Arbeitsplatz eingeflossen;
- im Bereich Sport lag der Akzent beim Thema "Frauen im Sport": die Stadt Luxemburg hat die Veranstaltung eines "Festival du cyclisme féminin" unterstützt; zu Ehren der Radsporlerin Elyse Jacobs wurde eine Gedenkplakette im Stadtpark enthüllt, es fand ein Public Viewing anlässlich der Meisterschaften im Frauenfußball statt,
- im Vorfeld der Gemeindewahlen fand eine Ausstellung über die Einführung des Frauenwahlrechtes in den verschiedenen europäischen Städten statt.

Ein Ausblick auf die Aktionen des Jahres 2012:

- im Rahmen der "Journée Internationale de la lutte contre l'excision" hat die Stadt Luxemburg am 6. Februar 2012 in Zusammenarbeit mit der Fondation Follereau einen kleinen Empfang für Madame Waris Dirie veranstaltet;
- in Zusammenarbeit mit dem "Conseil National des Femmes du Luxembourg" wurde eine Ausstellung über die Teilnahme der Frauen an den Olympischen Spielen seit 1924 organisiert;
- die logistische Unterstützung der Stadt Luxemburg zur Organisation eines Rundtischgesprächs zum Thema "La Palestine:l'engagement au féminin" durch das „Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient“;

- die logistische Unterstützung der Stadt zur Organisation eines Vortrages zum Thema "Le plaisir au féminin: mythes et réalités" durch den „Zonta Club Multiculturel“;
- die Begehung des Internationalen Frauentages in Zusammenarbeit mit der Vereinigung "Femmes en détresse" (Theateraufführung);
- im Herbst dieses Jahres soll eine Ausstellung zum Thema "Vergessene Frauen" stattfinden. Die Ausstellung hat sich zum Ziel gesetzt, den Mut und das Engagement von Frauen in der Resistenz gegen die Nazis im Zweiten Weltkrieg zu dokumentieren;
- für September 2012 ist ein internationaler Kongress Transgender-Thematik geplant,
- die Zusammenarbeit mit der Vereinigung Cid-Femmes wird fortgesetzt, ebenso die Verleihung des Anne Beffort-Preises;
- im Rahmen der Bemühungen, die Vereinbarkeit von Familie und Beruf zu verbessern, wird die Möglichkeit zur Schaffung einer intergenerationalen Netzstruktur zur Betreuung von kranken Kindern in Erwägung gezogen;
- Durchführung von Sensibilisierungsaktionen zur Förderung der Rolle des Mannes in der Erziehung der Kinder,
- Einführung der Telearbeit;
- Überlegungen zur Einführung eines Pilotprojektes im Sinne einer Förderung des Jobsharing.

Madame Claudine ALS (DP) : Vorweg möchte ich Madame Schöffe Mart für die interessanten Erläuterungen danken. Die Liste der Aktionen, die im Rahmen der Gleichstellungspolitik der Stadt Luxemburg durchgeführt werden, ist vielseitig und lang, was nicht zuletzt zeigt, dass hier Bedürfnissen entsprochen wird. Ein gewisser Nachholbedarf ist meines Erachtens nach im Bereich der Benennung von Straßen nach Frauen zu erkennen. Die Veranstaltung von Rundtischgesprächen zum Thema "Vereinbarkeit von Familie und Beruf" ist ausdrücklich zu begrüßen. Rundtischgespräche rund um dieses Thema ließen sich in den kommenden Jahren wiederholen.

In den meisten Dienststellen der Stadt Luxemburg arbeiten Männer und Frauen. Allerdings gibt es nach wie vor einige Dienststellen in denen nur Männer arbeiten: z.B. im Kanalamt und in der Dienststelle zuständig für den Unterhalt der Friedhöfe. Die Stadt Luxemburg hat sich zum Ziel gesetzt, einer Beseitigung geschlechtspezifischer Aufteilung der Berufsfelder zuzuarbeiten, so dass wir großer Hoffnung sind, dass die Mixität bald in allen Dienststellen zur Normalität wird und dass es uns gelingt, mehr Männer für die Erziehungsberufe zu begeistern.

Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) : Vorweg will ich Madame Schöffe Mart für die ausführlichen Erklärungen danken. Mein Dank geht auch an Madame Cathy Fayot, die in ihrer Funktion als Präsidentin der Chancengleichheitskommission bereits viel und gute Arbeit geleistet hat.

Der Aktionsplan 2012 hat sich mit dem Thema "Garde d'enfants/ conciliation vie privée - vie professionnelle" einen neuen Wirkungsbereich gegeben. Wir begrüßen diese Initiative. Da sich die "Commission de l'enfance" ebenfalls mit diesem Themenkreis befasst, und um Überschneidungen zu vermeiden, sollten Chancengleichheitskommission und "Commission de l'enfance" eng zusammen arbeiten. Die Einführung eines Pilotprojektes zur Förderung der Telearbeit ist ebenfalls zu begrüßen. Die Einführung

von Telearbeit eröffnet neue Möglichkeiten Familie und Beruf besser zu vereinbaren.

Chancengleichheit gilt für Frauen und Männer gleichermaßen. Wir müssen jedoch feststellen, dass die Aktionen, die sich spezifisch an Männer richten, auch in diesem Jahre nicht besonders zahlreich sind. Hier besteht unserer Ansicht nach Nachholbedarf. Wir setzen uns für eine Förderung der Präsenz von Männern in den Sozial- und Erziehungsberufen ein. Wir meinen, dass die Stadt Luxemburg in diesem Bereich eine Vorreiterrolle übernehmen und gezielte Sensibilisierungsaktionen lancieren sollte.

Zu begrüßen ist ebenfalls der Wille des Schöffenrates, gezielte Aktionen durchzuführen, um Frauen nach einer Familienpause zum Wiedereinstieg ins Berufsleben zu ermutigen. Wir werden diese Aktionen unterstützen.

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Bei den Bemühungen um das Vorantreiben der Chancengleichheit geht es nicht darum sich auf die Durchführung von Sondermaßnahmen für Frauen zu beschränken, sondern um die Verwirklichung der Gleichberechtigung und Gleichstellung von Männer und Frauen. Der Aktionsplan der Stadt Luxemburg versteht sich im Sinne des Gender-Mainstreaming.

Das Thema "Vereinbarkeit von Familie und Beruf" hat nicht an Aktualität verloren. Ganz im Gegenteil. In unserer modernen Gesellschaft, wo immer mehr Frauen berufstätig sind, ist es wünschenswert, dass Männer Bereitschaft zeigen sich mehr in die Kindererziehung einzubringen und bereit sind ihre Arbeitszeiten flexibler zu gestalten, um mehr Zeit mit ihren Kindern verbringen zu können. Im Rahmen des Projektes Telearbeit wird sich zeigen, inwieweit Männer infolge der durchgeföhrten Sensibilisierungsaktionen Bereitschaft zeigen, sich stärker in die Erziehungsarbeit einzubringen.

Im September dieses Jahres wird ein internationaler Kongress zum Thema "Transgender" in Luxemburg-Stadt stattfinden. Eine solche Initiative ist zu begrüßen. Ich würde es begrüßen diesbezüglich nähere Informationen zu erhalten.

Herr Fernand KARTHEISER (ADR) : Der kommunale Aktionsplan begreift Elemente und Aspekte, die wir unterstützen (z.B. die Bemühungen Vereinbarkeit von Familie und Beruf zu verbessern, Telearbeit, die Aktion "Krank Kanner doheem",...). Nichtsdestoweniger werden wir den Aktionsplan nicht gutheißen. Wir müssen feststellen, dass sich die Frauen-Opfer – und die Männer-Täter-Darstellung wie ein roter Faden durch den Aktionsplan zieht und sich diese Mentalität in den verschiedenen Aktionen widerspiegelt. Eine Ausstellung beschäftigt sich mit Thema "Frauen in Konzentrationslagern". Auch Männer haben in Konzentrationslagern gelitten. Es gab sowohl männliche als auch weibliche KZ-Wärter und Mörder. Sexuelle Gewalt und sexuelle Belästigung sind nicht nur ein Männer-Phänomen, sexuelle Gewalt findet sich auch bei Frauen, weshalb ich mich gegen eine geschlechtsspezifische Darstellung wehre.

Im Übrigen stellt sich die Frage, ob es Rolle der öffentlichen Hand ist, Menschen in ihren Lebenseinstellungen zu beeinflussen. Wir meinen, dass Staat und Gemeinden nicht da sind, um die Bürger zu erziehen, ihnen Wege aufzuzeigen, wie sich beruflich orientieren sollen. Die Aufgabe des Staates besteht vielmehr darin zu

gewährleisten, dass ein jeder jeden Beruf ausüben kann. Auch ist es nicht Rolle des Staates und der Gemeinden, sich in die Lebensgestaltung von jungen Eltern – ob sie nun beide berufstätig sein wollen, sich einer der Partner um die Kinderziehung kümmern soll,... – einzumischen.

In diesem Zusammenhang sei auch auf Widersprüche, die auftauchen, hingewiesen. Im Verlauf der Diskussionen wurde wiederholt auf den Mangel an männlichen Erziehern in unseren Kinderkrippen und Schulfoyers hingewiesen. Hier handelt es sich um ein geschlechtsspezifisches Kriterium. Dieselben politischen Parteien, die aufgrund geschlechtsspezifischer Kriterien an einem Rollenmodell in den Kinderkrippen und Foyers festhalten, vertreten auf einer anderen Ebene, beispielsweise die homosexuelle Ehe betreffend, dann nicht mehr die Ansicht, dass beide Rollenmodelle den Kindern vorzuleben seien und abstrahieren vom Geschlecht. Das ADR vertritt die Ansicht, dass es wichtig ist, dass sowohl in den Kinderkrippen/Foyers als auch in der Ehe beide Rollenmodelle zur Geltung kommen sollen.

Herr David WAGNER (Déi Lénk) : Ich bin glücklich ein Mann zu sein. Nicht weil ich meine, dass Männer "mehr wert" sind als Frauen, sondern, weil ich der Ansicht bin, dass, trotz aller Errungenschaften, Männer es in unserer Gesellschaft nach wie vor einfacher haben als Frauen. Daher kann ich kein Verständnis für jene Geschlechtsgenossen aufbringen, die hinter allem ein feministisches Komplott vermuten und uns Männer als die eigentlichen Opfer sehen. Ein Mann wird in einer Kneipe nicht belästigt, wogegen eine Frau, die ohne Begleitung dorthin kommt, sehr wohl Gefahr läuft belästigt zu werden.

Männer und Frauen sind gleich, ja, doch Fakt ist, dass sich in der Geschichte der Menschheit verschiedene Dominanzschemen entwickelt haben, die es zu überwinden gilt. Aus dem Widerstand gegen diese Dominanzen entwickeln sich positive Aktionen, wie beispielsweise die Einrichtung einer Bibliothek wie sie von der Vereinigung Cid-Femmes geschaffen wurde. Dass hier frauenspezifische Themen im Vordergrund stehen, ist das darauf zurückzuführen, dass ein großer Nachholbedarf bestand und die Frauen gegen die Dominanz der Männer ankämpften, wogegen wir Männer weniger zu kämpfen brauchten, weil wir bereits eine dominante Stellung einnahmen und auch weiterhin einnehmen. Darüber hinaus sollte man die Diskussion nicht auf die Geschlechterfrage reduzieren. Eine Frau ist nicht nur Frau, ein Mann nicht nur Mann. Der soziale Hintergrund, die Herkunft beispielsweise beeinflussen die Startmöglichkeiten im Leben eines jeden Menschen. Obwohl ich den Aktionsplan mittragen werde, will ich einige Kritikpunkte anbringen. In der Gleichstellungspolitik stört mich ab und an die strikt sexualisierte Betrachtungsweise und darüber vergessen wird, dass Frauen aus sozial schwächeren Gesellschaftsklassen nicht dieselben Startchancen im Leben haben wie Frauen aus besser gestelltem Milieu. Mich interessieren nicht durch die Rechte der Frau gleichberechtigtes Mitglied eines Direktionsgremiums zu werden, sondern auch die Rechte und Entscheidungsmöglichkeiten jener Frauen, die z.B. als Reinigungskräfte ihren Lebensunterhalt verdienen. Fakt ist, dass die stärksten Diskriminierungen – übrigens auch was die Diskriminierung von Männern angeht - nach wie vor im Arbeitsermilie zu finden sind und dies bisher kaum vom Chancengleichheitsministerium thematisiert wurde. Selbstverständlich sind die zahlreichen Konferenzen, die veranstaltet werden, zu begrüßen. Nichtsdestoweniger fällt auf,

dass wir nicht alle Frauen erreichen, dass nicht alle Frauen ausreichend über die verschiedenen Veranstaltungen informiert sind. Dies zu gewährleisten, gestaltet sich schwierig. Die Debatte um die Gleichstellung von Mann und Frau bedingt zudem, dass wir die Frage nach der Umverteilung des Reichtums und die Frage nach der Umverteilung der Arbeitszeit angehen. Die Zahlen der europäischen Statistikbehörde aus dem Jahre 2010 belegen einen Gehaltsunterschied von 16% in Europa und von 12% für Luxemburg. Reinigungsfirmen, mit denen die Stadt Luxemburg einen Vertrag abschließt, beschäftigen meist Frauen aus sozial schwächeren Gesellschaftsklassen und es ist allseits bekannt, dass solche Firmen nicht immer zimperlich mit ihrem Personal umgehen. Die Gemeinde sollte beim Abschluss von Verträgen dafür Sorge tragen, dass das weibliche Personal gut behandelt, korrekt belohnt und ihm nicht Teilzeitarbeit aufgezwungen wird.

Einerseits liefert der Bericht eine Reihe interessanter statistischer Angaben, einen schematischen Aufbau, andererseits geben Zahlen nicht unbedingt Aufschluss über reelle Gegebenheiten, weshalb ich vorschlage, die Gleichstellung von Frau und Mann intern im Rahmen von Rundtischgesprächen mit dem Personal zu thematisieren. Auch sollten wir dahingehend Überlegungen führen, wie sich Betriebe, die sich auf dem Territorium der Stadt Luxemburg niedergelassen haben, ermutigen lassen Konzepte für eine Zahlung gerechter Gehälter auf allen Arbeitsebenen auszuarbeiten.

Identität ist ein Thema, das auch in der Schule behandelt gehört. Ziel ist es, Mädchen und Jungen bei der Entwicklung einer eigenen, selbstbewussten Identität zu unterstützen. Jungen sollen lernen, dass sie auch Schwächen zeigen dürfen und dass Schwächen auch stark machen können.

Madame Cathy FAYOT (LSAP) : In meiner Funktion als Präsidentin der Chancengleichheitskommission will ich Akzente auf zwei Ebenen setzen. Meine Arbeit in der Kommission wird im Dienste der Interessen der Bürger/Innen der Stadt Luxemburg stehen und ich werde bemüht sein, der Kommission neue Impulse zu geben, neue Ideen einzubringen.

Die DP-Déi Gréng-Majorität hat in ihrem Koalitionsprogramm angekündigt sich verstärkt um die Belange der Kinder kümmern zu wollen. Die Kinder sind unsere Zukunft, weshalb wir in der Verantwortung stehen ihnen – Jungen und Mädchen - die bestmöglichen Voraussetzungen zu bieten. Die Weichen für die schulische und berufliche Zukunft der Kinder werden bereits im Kleinkindalter gestellt. Der Kinderbetreuung in den Kinderkrippen, in der Schule und in den Schulfoyers kommt daher eine wichtige Bedeutung zu. Es müssen hohe Qualitätsstandards angestrebt werden. Kinderbetreuung ist wichtig, um eine Gleichstellung zwischen Männern und Frauen zu schaffen. Kinderbetreuung erlaubt es vor allem berufstätigen Müttern, erzieherische Aufgaben und Beruf besser miteinander zu vereinbaren. Die Stadt Luxemburg hat in den vergangenen Jahren in diesem Bereich Pionierarbeit geleistet und verfolgt eine fortschrittliche Politik. Nichtsdestoweniger steckt diese Politik spezifische Aspekte betreffend noch in den Kinderschuhen: z.B. betr. den Aufbau eines Tagesmutter-Angebotes, das Dienstleistungsangebot "Krank Kanner dohem". Auch gilt es neue Impulse zu geben, damit Männer die Elternzeit verstärkt in Anspruch nehmen. Hier gilt es ein Umdenken vor allem bei jungen Vätern zu ermutigen. Andere Gemeinde verfügen über ein Babysitterdienst-Angebot (Vermittlung von Babysitter, die einen

Babysitterkurs mit Zertifikat erfolgreich abgeschlossen haben). Ziel ist es, für die Bürger und Bürgerinnen der Stadt Luxemburg in Bezug auf die Kinderbetreuung, in Eigenregie oder in Zusammenarbeit mit staatlichen Behörden, Vereinigungen ..., ein komplettes Angebot zu schaffen und ihnen einen schnellen Überblick über das Serviceangebot auf unserer Internetseite zu ermöglichen. Vereinbarung von Familie und Beruf betrifft nicht nur die klassische Familienstruktur, sondern auch alleinerziehende Mütter und Väter. Wir begrüßen, dass die Vorschläge der Chancengleichheitskommission Eingang in den Aktionsplan gefunden haben.

Die Chancengleichheitskommission wird sich ebenfalls des Themas "Frauen in so genannten Männerberufen" annehmen. Mit scheint, dass es sich vordergründig nicht um ein Problem des Zugangs, als vielmehr um ein Problem fehlender Infrastrukturen (Duschen, Umkleideräume für Frauen) handelt.

Die Bemühungen, Männer für die Erziehungsberufe zu sensibilisieren, wird die Chancengleichheitskommission unterstützen.

Über das Leid männlicher Inhaftierter in den NS-Konzentrationslagern ist viel geschrieben und berichtet worden. Bei der geplanten Ausstellung geht es nunmehr konkret darum, das Leben und Überleben von Frauen in den Konzentrationslagern näher zu beleuchten.

Die von Déi Lénk zur Transgender-Thematik eingereichte Motion war Gegenstand einer Diskussion in der Chancengleichheitskommission. Die Kommission wird dem Schöfferrat ihr Gutachten zur Motion zukommen lassen.

Madame Vronny KRIEPS (DP) : Der Stellungnahme von Herrn Kartheiser habe ich mit Interesse zugehört. Der Stellungnahme von Madame Marceline Goergen, die Herrn Kartheiser demnächst im Gemeinderat ersetzen wird, werde ich mit demselben Interesse zuhören.

Madame Schöffe Mart hat einen Blick auf die Entstehung der Chancengleichheitskommission geworfen. Ich bin stolz dieser Kommission von Anfang an angehört zu haben. Ich habe dieses Mandat angetreten mit dem Ziel, die Arbeitsbedingungen von Männern und Frauen in den kommunalen Dienststellen zu verbessern und glaube sagen zu können, dass sich seither vieles bewegt hat.

Es gibt nach wie vor Dienststellen, die keine Frauen beschäftigen. Hier wäre die Feuerwehr-Dienststelle zu nennen. Auch wenn es stimmt, dass es derzeit an Dusch- und Umkleideinfrastrukturen für Frauen fehlt, meine ich, dass die in der Feuerwehr-Dienststelle anfallende Verwaltungsarbeit von der einen oder anderen Frau erledigt werden könnte, dies vor dem Hintergrund, dass die Präsenz von Frauen bekanntlich hilft harte Sitten aufzuweichen.

Madame Cathy Fayot hat interessante Vorschläge zur Schaffung neuer Dienstleistungsangebote im Zusammenhang mit der Kinderbetreuung eingebracht. Mir ist in diesem Zusammenhang wichtig zu vermeiden, dass Dienstleistungen doppelt (Staat – Gemeinde) angeboten werden.

Herr Claude RADOUX (DP) : Verschiedene der im Verlauf der Diskussion aufgeworfenen Aspekte gehören meiner Ansicht nach auf nationalen Ebene diskutiert. Die Stadt Luxemburg sollte sich auch der Grenzen ihrer Kompetenzen bewusst sein, was nicht

verhindert, dass wir das Bestmögliche im Rahmen unserer Kompetenzen zu erreichen versuchen (z.B. im Bereich der Kinderbetreuung für die Mitarbeiter, Gestaltung der Arbeitsbedingungen im Sinne einer Gleichstellung von Mann und Frau,...). Herr Wagner hat zu Recht darauf hingewiesen, dass die Geschichte der Menschheit in vielerlei Hinsicht von der Dominanz der Männer geprägt ist und auch weiterhin geprägt wird, und dass Frauen, trotz zahlreicher Errungenschaften, nach wie vor einen "hillup battle" für die Gleichberechtigung führen müssen. Vor diesem Hintergrund scheint es durchaus legitim, bis die Gleichstellung von Mann und Frau erreicht ist, verschiedene Aktionen im Sinne einer "positiven Diskriminierung" durchzuführen, Frauen gezielt in den Vordergrund zu stellen, die Rolle der Frau in der öffentlichen Diskussion hervorzuheben, eine Vorgehensweise, die ich nicht als undemokratisch verstanden wissen will. Ist das Ziel der Gleichstellung von Mann und Frau erreicht, muss, unter der demokratischen Rahmenvorgabe der Gleichstellung, Mann und Frau das gleiche Anrecht auf Behandlung haben.

Madame Schöffe Colette MART : Vorweg will ich allen Rednern für die konstruktiven Anregungen danken.

Die Stadt Luxemburg zählt derzeit 34 Straßen, die nach Frauen benannt sind. Ich stimme mit Madame Als überein, dass dies nicht ausreicht. Es zeigt, dass wir im Bereich der Sichtbarmachung von Frauen Nachholbedarf haben.

Madame Konsbruck hat darauf hingewiesen, dass kaum männer-spezifische Aktionen im Aktionsplan zu finden seien. Vielleicht sollten wir im kommenden Jahr hingehen und mit unseren Aktionen noch gezielter Männer sichtbar machen.

Die Unterlagen betr. den Transgender-Kongress werde ich Madame Bartolozzi zukommen lassen.

Die Auslegungen von Herrn Kartheiser, der meint im Aktionsplan vor allem das Schema Männer= Täter, Frauen=Opfer zu erkennen, kann ich nicht bestätigen. Aktionen im Kampf gegen moralische und sexuelle Belästigung thematisieren sowohl die Belästigung von Frauen durch Männer, als auch die Belästigung von Männer durch Frauen und ebenfalls die Belästigungen unter Frauen bzw. unter Männern. In diesem Zusammenhang sei erwähnt, dass die Beschneidung von Mädchen und Frauen meist durch so genannte Beschneiderinnen vorgenommen wird. Betr. die Ausstellung über Frauen in NS-Konzentrationslagern sei darauf hingewiesen, dass wesentlich mehr Männer über ihre Erfahrungen im Konzentrationslager berichtet haben als Frauen, weshalb es wichtig scheint auch die Situation von Frauen in den Konzentrationslagern zu thematisieren. Dass auch Frauen in den Konzentrationslagern als Täter agierten, daran besteht kein Zweifel.

Herr Wagner möchte ich für seine interessanten Überlegungen und die Einbringung der sozialen Dimension danken. In diesem Zusammenhang sei erwähnt, dass die Direktion der Schulfoyers in einer letzten Kommissionssitzung auf die wertvolle Arbeit, die Reinigungskräfte (Frauen) in den Schulfoyers leisten, hingewiesen hat. Richtig ist, dass Personen aus sozial schwächerem Milieu nach wie vor nicht denselben Zugang zur Kultur haben wie Bürger aus besser gestellten Schichten, weshalb wir im Sinne einer Demokratisierung der Kultur genau hier ansetzen müssen.

Madame Fayot hat das Thema der Infrastrukturen für Frauen in Dienststellen mit Männerdominanz angesprochen. Ich schlage vor, dass wir uns auch dieser Thematik in der Chancengleichheitskommission annehmen.

Der Aktionsbericht 2011 und der Aktionsplan für das Jahr 2012 werden mit der Gegenstimme von Herrn Kartheiser (ADR) gutgeheissen.

VIII GEWÄHRUNG VON HILFSGELDERN AN DIE VEREINIGUNG UNICEF FÜR DIE REGION SAHEL

Herr David WAGNER (Déi Lénk) : Selbstverständlich werden wir der Zuteilung von Hilfsgeldern an die Vereinigung Unicef für die Region Sahel zustimmen. Ich möchte lediglich die Gelegenheit nutzen, um darauf hinzuweisen, dass im Nordteil des in der Sahelzone gelegenen Mali Unruhen und Sezession den Alltag bestimmen und dass die Ursachen der Instabilität in Mali und auch in anderen Ländern leider häufig unmittelbares Ergebnis westlicher Interventionspolitik sind und wir dadurch sozusagen die Hungersnot in Afrika organisieren und mehr und mehr Menschen fliehen müssen. Daher mein Appell an alle politischen Verantwortlichen sich eine kohärente Handlungsrichtlinie zu geben.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Wir begrüßen, dass die Stadt Luxemburg Gelder in Höhe von 16.700 Euro für dringend benötigte Hilfe in der Sahelzone zur Verfügung stellt. Obwohl sich die humanitäre Situation in großen Teilen des afrikanischen Horns verbessert hat, gibt es dort immer noch 8 Millionen Menschen die auf Hilfe angewiesen sind.

Madame Vronny KRIEPS (DP) : Selbstverständlich werden auch wir der Zuteilung von Hilfsgeldern für die Menschen in der Sahelzone zustimmen. Wäre es möglich den Betrag im kommenden Jahr aufzurunden?

Der Bemerkung von Herrn Wagner konnte ich nicht ganz folgen. Dass die Sahel-Zone früher oder später zu einem Pulverfass werden würde, ist seit längerem gewusst.

Der Vereinigung Unicef werden Hilfsgelder in Höhe von 16.700 Euro für dringende Hilfsmaßnahmen in der Sahel-Zone gewährt.

IX AUSSERORDENTLICHE SUBSIDIEN

Gewährung eines außerordentlichen Subsids an den Schießverein Société de Tir Bloebierg

Herr Tom KRIEPS (LSAP) : Die außerordentlichen Subsidien, die dem Schießverein für den Bau eines neuen Schießstandes auf dem "Bloebierg" in der Gemeinde Niederanven gewährt werden sollen, sind beachtlich. Wir meinen, dass es nicht Aufgabe der Stadt Luxemburg ist Gelder für ein solches Projekt bereit zu stellen, da die meisten Mitglieder von Schießvereinen hinkommen, um die Lizenz für ihre Sportwaffe zu erneuern. Die Subsidienkommission hat ein negatives Gutachten abgegeben. Die LSAP schließt sich dem Gutachten an.

Madame Schöffe Simone BEISSEL : Die Schießanlage des Vereins Société de tir Luxembourg-Cents befand sich seinerzeit auf Cents. Aufgrund neuer Bestimmungen musste der Verein seinen Standort aufgeben. Weil die Stadt Luxemburg damals nicht über ein den Bedürfnissen des Vereins entsprechendes Grundstück verfügte, zog der Verein nach Senningerberg in die Gemeinde Niederanven und erhielt als Kompensation 15 Millionen LUF (Abkommen zwischen der Stadt Luxemburg und dem Verein aus dem Jahre 1997: Bau einer neuen Schießanlage in Senningerberg + Subsidien). Auf Drängen der Anwohner des neuen Schießstandes, die sich durch den Lärm belästigt fühlten, kam es zu einer Schließung des Schießstandes in Senningerberg. Aufgrund eines Abkommens mit der Gemeinde Niederanven kam der Verein schließlich in den Besitz eines Geländes gelegen auf dem "Bloebierg" in Senningen. Da die nationale Schießanlage für die Bedürfnisse der Sicherheitskräfte nicht mehr ausreichte, erklärte sich die Regierung bereit, einen Ausbau der Schießanlage mitzufinanzieren, womit deren Mitbenutzung durch Armee und Polizei gesichert werden soll. Da besagtes Gelände in einer Grünzone gelegen ist, mussten Auflagen des Umweltministeriums berücksichtigt werden. Dies hat zu einer für den Verein unvorhersehbaren Verteuerung des Projektes (+ 2 Millionen Euro) geführt, weshalb der Verein einen Antrag auf außerordentliche Subsidien in Höhe von 1.100.000 Euro bei der Stadt Luxemburg eingereicht hat. Die Subsidienkommission hat sich mit diesem Antrag befasst und ein negatives Gutachten abgegeben, mit der Begründung, dass der Verein ja nun eigentlich nichts mehr mit der Stadt Luxemburg zu tun habe. Mir scheint, dass der Kommission die soeben erläuterte Vorgeschichte nicht bekannt war und sie deshalb so argumentiert hat. Der Schöfferrat hat sich des Dossiers angenommen, die Sachlage unter Berücksichtigung der Vorgeschichte akribisch analysiert und ist zu dem Entschluss gekommen, dass die Stadt zu ihrem Engagement ("question d'honneur, chose promise, chose due") stehen müsse. Im Schöfferrat haben wir uns auf die Auszahlung eines außerordentlichen Subsids in Höhe von 100.000 Euro geeinigt.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Da, wie es ausschaut, das Dossier nicht auf ungeteilte Zustimmung stößt, schlage ich vor, zudem die Sportkommission mit dem Dossier zu befassen und erst in einer kommenden Gemeinderatssitzung über die Zuteilung dieser Subvention abzustimmen.

Der Gemeinderat stimmt diesem Vorschlag zu.

Gewährung eines außerordentlichen Subsids an den fusionierten Basket Racing Club Luxembourg/US Limpertsberg

Madame Martine MERGEN (CSV) : Die Fusion der beiden Basketballvereine ist prinzipiell zu begrüßen. Wissend, dass es in Krisenzeiten schwieriger ist, Sponsoren zu finden und wissend um das sportliche Engagement der Vereine, bringen wir Verständnis für die finanzielle Lage des Vereins auf. In der Subsidienkommission wurde uns erklärt, dass die Höhe des Subsids in Analogie zur Fusion der Fußballvereine ARIS, UNION und Spora berechnet werde. Nichtsdestoweniger habe ich mich gefragt, ob die Stadt Luxemburg letztendlich Einfluss darauf nehmen kann, wie diese Subventionseleistungen vom Verein eingesetzt werden.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL : Die Zuteilung von Subsidien seitens der Stadt beinhaltet die Verpflichtung für die Vereine einen jährlichen Bericht über die verschiedenen Aktivitäten und die Konten vorzulegen.

Die Zuteilung eines Subsids in Höhe von 90.000 Euro an den fusionierten Basket Racing Club Luxembourg/US Limpertsberg wird bei Enthaltung der Vertreter von Déi Lénk gutgeheißen.

Die Zuteilung eines Subsids in Höhe von 500 Euro an das Nationale Aktionskomitee géint d'Atomkrafft wird bei Enthaltung von Herrn Radoux (DP) gutgeheißen.

X VERWALTUNGSKOMMISSION DES CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG

Die Mandate von Herrn Xavier Bettel und Herrn Carlo De Toffoli, effektive Mitglieder der Verwaltungskommission des CHL, werden erneuert.

Das Mandat von Madame Martine Hentges, beigeordnete Delegierte der Verwaltungskommission des CHL, wird erneuert.

Madame Sonja Adam-Becker, beigeordnete Delegierte der Verwaltungskommission des CHL, wird durch Herrn Claude Radoux ersetzt.

XI BERATENDE KOMMISSIONEN

In der "Commission du contentieux, du règlement et de la sécurité" wird Madame Laura Ross durch Herrn Patrick Goldschmidt (DP) ersetzt.

In der Chancengleichheitskommission wird Madame Laura Rossi durch Madame Pascale Krombach-Arend ersetzt.

Auf Vorschlag der LSAP wird Madame Christiane Bader in der Jugendkommission durch Herrn Jean-Claude Maurer ersetzt.

XII SOZIALAMT

Die Demission von Herrn Armand Drews als Mitglied des Verwaltungsrates des Sozialamtes wird einstimmig angenommen.

Folgende Beschlüsse des Verwaltungsrates des Sozialamtes werden einstimmig gutgeheißen:

- die Annahme einer Spende in Höhe von 3.042,50 Euro vom British Ladies' Club;
- die Annahme einer anonymen Spende in Höhe von 50 Euro;
- Annullierung des Beschlusses vom 6. Januar 2011 betr. die definitive Ernennung von Herrn Paul Thiry als "expéditionnaire administratif" aufgrund der Tatsache, dass Herr Thiry durch Beschluss des Gemeinderates vom 17. Dezember 1973 bereits eine definitive Ernennung als "expéditionnaire technique" erhalten hat;

- Verlängerung um ein Jahr der provisorischen Einstellung von Frau Sarah Liot als „assistante sociale“;
- die Ernennung von Herrn Elton Lima als “assistant social“.

XIII ZIVILHOSPIZE

Folgende Beschlüsse des Verwaltungsausschusses der Zivilhospize werden *einstimmig gutgeheißen*:

- die Ernennung von Madame Helbach als “chargée de direction“ im Zivilhospiz Hamm und betraut mit der Schriftführung der Verwaltungskommission;
- die Ernennung von Herrn Detlef Leidisch als “chargé de direction“ im Zivilhospiz Pfaffenthal;
- die Abänderung des Arbeitsvertrages abgeschlossen mit Madame Freitas Monteiro Sophia, seit Dezember 2001 als “aide ménagère“ eingestellt; Madame Freitas Monteira Sophia hat die Prüfung für den Posten einer “aide socio-familiale“ erfolgreich abgeschlossen und wechselt nunmehr vom AHL-Kollektivvertrag zum SAS-Kollektivvertrag;
- die Abänderung des Arbeitsvertrages von Madame Schiltz-Bleser, Rezeptionistin im Zivilhospiz Pfaffenthal (Dreiviertel-Stelle), die fortan halbtags als “aide polyvalente“ arbeiten wird;
- die unbefristete Anstellung von Madame Michaela Lehnertz als “éducatrice“ (Statut des Angestellten);
- die Anstellung von Herrn Kevin Scharry als “ouvrier“ im technischen Dienst des Pflegeheimes Hamm (Statut des Angestellten);
- die Demission von Madame Liliane Lanners, “infirmière diplômée“, die in Rente geht;
- die Demission von Madame Francine Berlet und von Madame Marie-Josée Reuland, “infirmières diplômées“, die frühzeitig in Rente gehen;
- die Gewährung einer Dreiviertel-Stelle (75 %) an Madame Bettina Klass aus familiären Gründen.

XIV STIFTUNG JEAN-PIERRE PESCATORE

Folgende Beschlüsse der Kuratorenkommission der Stiftung Jean-Pierre Pescatore werden *einstimmig gutgeheißen*:

- die unbefristete Anstellung von Madame Joëlle Klein-Griette als “infirmière“ (Statut des Angestellten);
- die unbefristete Anstellung von Madame Marie-Josée Franzen als Rezeptionistin (Statut des Angestellten);
- die Gewährung einer Verantwortungsprämie an Madame Sandy De Paiva Simoes-Mendes, “aide-soignante“ und “sous-chef d’étage“;
- die Demission von Madame Nicole Spielmann, Direktorin der Stiftung Pescatore, aus Altersgründen;
- die unbefristete Anstellung von Herrn Loïc Favorel als “responsable d’économie domestique“ (Statut des Angestellten).

XV RELIGIONSGEMEINSCHAFTEN

Der Beschluss der Religionsgemeinschaft vom Orden der Heiligen Elisabeth, ein Appartement mit Garage gelegen 35, Avenue du Bois – Legat von Herrn Michel Espen an die Religionsgemeinschaft - zu verkaufen, wird mit der Gegenstimme der Vertreter von DÉI LÉNK und bei Enthaltung von Madame Tanson (DÉI GRÉNG) gutgeheißen.

XVI PUNKT, DER AUF ANTRAG VON HERRN ARMAND DREWS (LSAP) AUF DIE TAGESORDNUNG GESETZT WURDE: *“Une relation équilibrée des moyens financiers investis dans les grandes manifestations sportives par rapport aux budgets alloués aux clubs sportifs et autres associations œuvrant quotidiennement pour la jeunesse, la cohésion sociale, l’intégration et la prévention dans le domaine social”*

Herr Armand DREWS (LSAP): Bei den auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg angebotenen Sportaktivitäten und Veranstaltungen gilt es zwischen so genannten Megaevents und den von den Vereinen das ganze Jahr über organisierten Freizeitaktivitäten zu unterscheiden. In der Sitzung vom 7. Mai 2012 hatte ich um eine Grundsatzdiskussion betr. die Verhältnismäßigkeit der Hilfen für die unterschiedlichen Sportevents bzw. Sportaktivitäten gebeten. Die in der Stadt Luxemburg tätigen Sportvereine leisten eine hervorragende Jugend- und Sozialarbeit. Das Angebot an Sportarten ist vielfältig. In den Vereinen werden den Jugendlichen Werte wie Fairplay oder soziales Zusammenleben in der Gesellschaft vermittelt. Die Vereine funktionieren auf der Grundlage des ehrenamtlichen Engagements, müssen jedoch darüber hinaus auch auf für ihre Arbeit entgeltete Fachleute zurückgreifen. Im Gegensatz zu Veranstaltern von Mega-Sportevents haben es Vereine schwerer Sponsoren zu finden. Um zu gewährleisten, dass die Vereine ihre Arbeit fortsetzen können, sollten wir eine Politik der gerechten Aufteilung von Subventionen an sportliche Megaevents und an auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg tätigen Sportvereine fördern und die an die Sportvereine gewährten Subventionen erhöhen.

Motion

« Considérant que la politique de soutien en matière de sport de la ville de Luxembourg est basée sur le principe du subventionnement financier et logistique des clubs et associations sportives qui ont élu leur siège dans la commune de Luxembourg,

considérant qu'à côté des clubs sportifs établis qui bénéficient d'un soutien financier, la ville soutient une multitude de manifestations sportives qui se présentent sous différentes formes d'organisation,

considérant que les manifestations dites « participatives » durant lesquelles tout le monde est libre de participer, ont une importance énorme pour notre capitale,

considérant que les manifestations dites « non-participatives » qui sont des épreuves sportives régies par les règlements de la fédération sportive en relation avec la discipline sportive en question, sont importantes pour la promotion du sport,

considérant que l'importance des manifestations à caractère promotionnel ou caritatif, ont un succès croissant auprès de la population,

considérant que les clubs sportifs sur le territoire de la ville de Luxembourg garantissent la promotion de l'éthique sportive et des valeurs du fair-play et contribuent ainsi au développement harmonieux de la société,

considérant que les clubs sportifs de la ville de Luxembourg jouent un rôle important au niveau du bien-être et de la cohésion sociale,

considérant que les associations sportives jouent un rôle extrêmement important en ce qui concerne l'intégration et le vivre ensemble dans nos quartiers à travers la pratique journalière du « multiplicity »,

considérant que le facteur de convivialité qui est dégagée par les clubs sportifs est primordial au développement de la vie associative des quartiers de la ville durant toute l'année (contrairement aux événements ponctuels),

considérant que les clubs sportifs sont des partenaires complémentaires de nos écoles et de nos institutions parascolaires au niveau de l'éducation physique des enfants et des jeunes en général,

considérant que la pratique d'activités physiques contribue à la santé et au bien-être physique et psychique et représentent un facteur important dans la prévention des maladies,

considérant que les associations et clubs sportifs doivent se partager le gâteau financier des « sponsors » potentiels en concurrence avec les multiples organisations sportives, culturelles soutenues ou régies par la ville de Luxembourg,

le conseil communal invite le collège échevinal à

- développer et promouvoir une politique de financement équitable entre les montants investis dans des manifestations sportives de grande envergure d'un côté et dans les clubs et associations sportives de l'autre*
- revoir à la hausse la politique de subventions aux clubs et associations sportifs de la ville. »*

Die von Herrn Armand Drews eingereichte Motion wird zur vertiefenden Debatte an die Sportkommission verwiesen.

XVII SCHAFFUNG NEUER POSTEN

Administration générale – secrétariat général

Schaffung von 4 "rédacteur"-Posten (Beamtenstatut), um die anfallende Arbeit zu bewältigen (Verwaltung von Dossiers, interne Gutachten, Verfassen von Briefen und Berichten).

XVIII GERICHTSANGELEGENHEITEN

Herr Maurice BAUER (CSV): Welches sind die Beweggründe des Schöffennrates im Dossier "Drosbach-Gebäude" gegen die Firma Kowac zu klagen, wissend dass noch ein Verfahren vor dem Verwaltungsgericht anhängig ist? Wurde seitens der Stadt Luxemburg keine Abnahme der Bauleistungen durchgeführt? Mich wundert, dass der kommunalen Dienststelle nicht aufgefallen ist, dass ein Privatunternehmen anstatt der 600 erlaubten Parkplätze rund 1.200 Parkplätze baut.

Herr Tom KRIEPS (LSAP): Es scheint, dass verschiedene kommunale Dienststellen in einen Dornröschenschlaf gefallen sind.

Wie anders lässt sich sonst erklären, dass rund 1200 Parkplätze anstatt der 600 genehmigten Parkplätze gebaut werden konnten. Die Tatsache, dass dies geschehen konnte ist ein starkes Stück! Warum haben unsere Dienststellen sich nicht vergewissert, dass die behördliche Genehmigung eingehalten wird? Es kann nicht sein, dass mit zweierlei Maß gemessen wird, d.h. die einen sich an die Bestimmungen des Bautenreglements halten müssen und andere nicht.

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL: Fakt ist, dass unser Urbanismusdienst derzeit nicht über genügend Personal verfügt, um den Verlauf aller Baustellen vor Ort zu überprüfen, was jedoch keineswegs bedeutet, dass nicht laufend Kontrollen durchgeführt werden. In den vergangenen Jahren hat die Stadt Luxemburg wiederholt eingegriffen – Häuser wurden abgerissen – wenn sich über Genehmigungen hinweggesetzt wurde. Fakt ist aber auch, dass Probleme uns häufig von Anwohnern gemeldet werden. Die Frage, die sich in diesem Zusammenhang stellt, ist die, ob wir uns die nötigen Mittel für den Einsatz einer "wahren" Bautenpolizei, welche ständig vor Ort kontrolliert, ob die erteilten Genehmigungen eingehalten werden, geben wollen.

Im Jahre 2003 wurde der Firma Kowac die Genehmigung für den Bau von 566 Parkplätzen erteilt. Am 8. Juni 2010 erreichte uns ein Schreiben betr. den Antrag eine Genehmigung für zusätzliche 600 Parkplätze zu erhalten. Bürgermeister Paul Helminger hat dieser Genehmigung nicht stattgegeben (Schreiben vom 16. November 2010), woraufhin die Gesellschaft ein Widerspruchsverfahren eingeleitet hat. In einem Schreiben datiert vom 16. Mai 2011 zeigte die Stadt Entgegenkommen. Bürgermeister Helminger hat die Firma wissen lassen, dass die Stadt keinen Einwand sehe, die Zahl der Parkplätze von 566 auf 650 Parkplätze heraufzusetzen.

Am 19. März 2012 hat uns die Umweltverwaltung mitgeteilt, dass die Firma Kowac, ohne über eine Genehmigung zu verfügen, 1.162 Parkplätze im Gebäude "an der Drosbach" geschaffen habe. Die Firma hat Anfechtungsklage beim Verwaltungsgericht eingereicht, um gebaute Parkplätze erhalten zu können. Die Angelegenheit wird im November 2012 vor Gericht verhandelt. Ich habe die Vertreter der Gesellschaft empfangen und sie darauf hingewiesen, dass zwei Parkingschlosse zugemauert werden müssten oder die Möglichkeit bestünde, die beiden Schlosse als Kellerräume umzubauen. Ich hatte die Gesellschaft gebeten mich ihre Entscheidung innerhalb einer bestimmten Frist wissen zu lassen. Die Frist ist verstrichen. Eine Antwort habe ich nicht erhalten, weshalb der Schöfferrat sich für eine Klage beim Strafgericht entschieden hat.

Madame Martine MERGEN (CSV): Sollten wir nicht das Urteil des Verwaltungsgerichtes abzuwarten?

Herr Bürgermeister Xavier BETTEL: Wir meinen, dass es wichtig ist ein Signal zu setzen und ein Strafverfahren einzuleiten.

Der Gemeinderat ermächtigt den Schöfferrat in verschiedenen Angelegenheiten vor Gericht aufzutreten.

La séance est présidée par Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL. Le conseil est en nombre.

Dossiers à traiter à *huis clos* :

I PERSONNEL ENSEIGNANT – NOMINATIONS (Liste 1)

II PERSONNEL

Le conseil communal délibère en séance publique sur les affaires désignées ci-après:

III QUESTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Nous sommes convenus avec les présidents des différentes fractions représentées au conseil communal de traiter les questions soumises par les conseillers durant une demi-heure en alternant entre majorité et opposition. On répondra dorénavant par écrit aux questions qui n'auront pas pu être traitées durant cette période.

Le conseiller Marc Angel nous a soumis une question d'urgence. Il semble important de définir une fois pour toutes ce qu'on entend par question d'urgence. Pour ce qui est de la question soumise par Monsieur Angel je me demande si le critère d'urgence est bien rempli. Afin de corroborer le caractère d'urgence d'une question on se réfère à l'article 9 du paragraphe 7 du « règlement d'ordre intérieur » qui retient que : « *en cas d'urgence défini en fonction du fait qu'un sujet présente le caractère d'actualité et/ou d'un intérêt particulier pour la collectivité, le collège des bourgmestre et échevins peut déroger au principe énoncé ci-dessus* ». Suivant interprétation presque toute question pourrait satisfaire aux exigences du principe d'urgence.

Monsieur Marc ANGEL (LSAP) : Avant que je vienne à la question soumise permettez-moi une petite question à propos de la procédure de réponse. Est-ce que les questions, auxquelles il a été répondu par écrit, seront publiées au compte rendu analytique de la ville ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Il est bien entendu que dans ces cas les questions/réponses seront publiées au compte rendu analytique. Par ailleurs nous prévoyons d'installer sur notre site internet une sorte de bibliothèque permettant de consulter toutes les questions et réponses.

Question de Monsieur le conseiller Marc Angel (LSAP) concernant des affirmations divergentes de Monsieur le bourgmestre et de Monsieur l'échevin Bausch concernant le sort futur du Stade Josy Barthel.

Dans un reportage diffusé vendredi le 8 juin sur Rtl.Lu intitulé « *Léiweng out ? Josy Barthel moderniséieren ? De Stater Schäffens François Bausch huet d'Idee obgeworf, de Stade Josy Barthel ze moderniséieren. Mä sein Buergermesschter Xavier Bettel weist d'rout Kaart.* »

Ce reportage contenait un extrait du journal télévisé du même jour citant les propos contradictoires au premier échevin et du bourgmestre. Alors que Monsieur l'échevin François Bausch se

prononce en faveur d'une rénovation complète du Stade Josy Barthel afin de le rendre conforme aux critères de l'UEFA, Monsieur le bourgmestre Xavier Bettel estime que dans le contexte financier actuel, une rénovation de grande envergure n'est pas appropriée et qu'il existe un grand nombre d'idées et de concepts concernant le site route d'Arlon (stade, centre de recyclage et caserne du service de sauvetage et d'incendie).

Ces propos contradictoires m'amènent à vous demander :

- pouvez-vous confirmer aux membres du conseil communal que vous ne partagez pas l'opinion de Monsieur Bausch concernant la mise en conformité aux critères UEFA du stade Josy Barthel ?

- quelle est la position officielle du collège échevinal ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : J'ai été interviewé sur la question de savoir si la ville avait besoin d'un nouveau stade. J'ai répondu que l'infrastructure actuelle était suffisante, mais qu'il existe par ailleurs des idées et concepts concernant le site de la route d'Arlon du moment que le service incendie et le centre de recyclage seront relogés à d'autres endroits. Il est exact qu'à ce moment les données économiques ne plaident pas en faveur de la construction d'un nouveau stade, mais qu'il faudra examiner quelles mesures sont à prendre pour rendre le stade actuel conforme aux critères de l'UEFA.

Monsieur l'échevin François Bausch : Lors d'une récente conférence de presse j'ai défendu la position de ma fraction politique à savoir que si la construction d'un nouveau stade sur le site de Livange n'est pas réalisée, il faudra solutionner le problème de disposer d'un terrain qui répond aux critères fixés par l'UEFA si l'on souhaite continuer à organiser des rencontres internationales. Ceci ne signifie pas qu'il faut construire un nouveau stade, mais qu'il serait assurément moins onéreux de procéder à une mise en conformité du stade existant. Etant donné qu'il s'agit d'une infrastructure à caractère national, le collège échevinal est d'avis qu'il appartient à l'Etat de procéder aux adaptations requises et d'en supporter les frais. A supposer que l'Etat n'intervient pas ou décide d'opter pour un autre site, la ville entend récupérer le site actuel pour y réaliser un projet propre, notamment dans le domaine du logement.

Question de Madame la conseillère Als (DP) concernant les incivilités dans les cours de récréation des écoles, crèches et foyers scolaires

Le rapport du budget 2012 de la ville de ville de Luxembourg a pour la première fois thématisé le problème du vandalisme et de l'incivilité dans l'espace public, qui augmentent au fil des années, à Luxembourg aussi bien qu'à l'étranger. Les frais additionnels à charge du contribuable ont été estimés à 630.000 € en 2011, dont 25.000 € pour l'enlèvement du chewing-gum par karcher spécialisé. On estime que le prix d'enlèvement du chewing-gum est de 1 € à l'unité. A moyen terme le problème, si le législateur agit en ce sens, devra être résolu par le « Verursacherprinzip », sous forme d'une amende à charge de l'auteur du vandalisme, comme cela se pratique déjà avec succès dans des villes à l'étranger.

En attendant et afin d'agir en préventive, il conviendrait de sensibiliser davantage les enfants dès le bas âge à la problématique envers l'environnement ainsi qu'aux dégâts et frais qui incombent à la communauté par les actes de vandalisme. On pourrait par

exemple organiser le ramassage quotidien des déchets dans la cour de récréation des écoles primaires, crèches et foyers scolaires, par les enfants eux-mêmes, tout en thématisant la question.

Mes questions sont les suivantes :

Dans un but de prévention et de sensibilisation, serait-il possible :

- de décliner avec les enfants des écoles les définitions et formes de vandalisme et d'incivilités ?
- de thématiser dans les écoles primaires les aspects sociétaux, environnementaux et financiers du vandalisme et de l'incivilité ?
- d'instaurer un système de ramassage quotidien contrôlé des déchets dans la cour de récréation des écoles primaires, crèches et foyers scolaires par les enfants eux-mêmes, à tour de rôle et à raison de 2-4 enfants par jour ?

Madame l'échevin Colette Mart : Les différentes écoles de la ville, notamment via leur plan de réussite scolaire, abordent les problèmes de vandalisme et d'incivilités, ceci bien entendu dans un but de prévention autant que de réprimande en cas de transgression. La plupart des écoles, dans leur règlement d'ordre interne complémentaire, consacrent au moins un chapitre au respect des installations scolaires et la propreté des lieux et que le personnel des écoles, dans son travail éducatif journalier, évoque régulièrement la problématique.

Les auteurs d'actes de destruction et de vandalisme dans les cours de récréation des écoles et des foyers scolaires sont rarement les enfants qui fréquentent ces établissements. Il s'agit souvent d'éléments externes, souvent plus âgés (post-fondamental) et ceci en dehors des heures de classe et d'ouverture des foyers scolaires, les cours de récréation étant utilisées comme aires de jeux, ouvertes en hiver jusqu'à 19.00 heures et en été jusqu'à 22.00 heures. Un certain nombre de cours de récréation sont d'ailleurs des espaces ouverts qui ne disposent pas de grillage.

Très tôt déjà, soit dans les crèches, accueillant les enfants de 0 à 4 ans, le personnel éducatif procède à une éducation à l'environnement notamment en incitant depuis le bas âge les enfants de déposer toutes les ordures dans les poubelles prévues à cet effet. Heureusement, comme les enceintes des crèches sont clôturées, le risque du vandalisme et d'incivilité venant de l'extérieur y est moins grand.

Il reste à noter que tous les foyers scolaires de la ville ont été primés par le label Superdréckskëscht pour leur travail quotidien de gestion et de tri des déchets.

Question de Monsieur le conseiller Bauer (CSV) concernant la réinstallation d'un abribus dans la montée de Clausen à hauteur du plateau Altmünster et l'aménagement d'un passage pour piétons au même endroit

Dans la montée de Clausen, à la hauteur du plateau Altmünster, se trouve un arrêt de bus. L'abribus a été enlevé à cet endroit. D'autre part, malgré la présence de l'arrêt de bus et la présence sur le plateau Altmünster d'une crèche accueillant des enfants en bas âge, aucun passage à piétons n'existe à cet endroit. L'existence d'un passage à piéton permettrait de sécuriser la circulation des piétons à cet endroit, que ce soit celles des utilisateurs du transport en public ou

celle des enfants fréquentant la crèche à proximité et entraînerait un ralentissement de la circulation automobile. La proximité avec le passage à piéton se situant plus bas ne devrait pas constituer un obstacle à cette réalisation.

Pourquoi l'abribus a-t-il été enlevé ? Est-il prévu de remettre à nouveau un abribus ?

Serait-il possible de prévoir un passage à piéton à la hauteur du plateau Altmünster près de l'arrêt de bus ?

Monsieur l'échevin François Bausch : L'abribus de l'arrêt « Plateau Altmünster », qui a été enlevé le 2 mars 2011 suite à la demande des CFL qui ont fait des interventions sur le pont ferroviaire enjambant la montée de Clausen, a été réinstallé le 24 novembre 2011.

L'aménagement d'un passage pour piétons à la montée de Clausen, à l'endroit proposé par M. le conseiller Bauer, avait fait l'objet de nombreuses démarches du service de la circulation déjà en 2006. Pour sécuriser le cheminement piétonnier entre l'arrêt "Plateau Altmünster" et la rue du Fort Olisy, les mesures réglementaires ont été prises pour l'aménagement d'un passage pour piétons (conseil communal du 9 octobre 2006 – approbation du Ministre des Transports du 11 décembre 2006 et du Ministre de l'Intérieur du 13 décembre 2006).

Comme la montée de Clausen fait partie intégrante de la route nationale N1, toute modification constructive - dans le cas présent : transformation de l'arrêt-bus actuellement en encoche par une construction d'arrêt en cap du côté "entrée en ville", implantation de feux oranges clignoteurs à l'approche sur les trottoirs, aménagement de l'arrêt un peu plus en aval, du côté "sortie de ville" - requiert l'établissement d'une permission de voirie par les instances étatiques, qui, sollicitée en 2006, n'a malheureusement pas été délivrée, ni refusée d'ailleurs, jusqu'à ce jour, en dépit de plusieurs interventions du service de la circulation.

Le service de la circulation vient de relancer sa démarche auprès des instances étatiques par l'introduction d'une nouvelle demande en obtention d'une permission de voirie et suivra de près l'évolution de ce dossier.

Dans le cas d'une réponse positive de la part de l'administration des Ponts & Chaussées, les travaux de transformation pourront être entamés dans les meilleurs délais et le passage pour piétons préconisé pourra être réalisé entre les deux arrêts, près de l'intersection de la montée de Clausen avec le plateau Altmünster. Pour sécuriser davantage la traversée des piétons, ces aménagements seront complétés par la mise en place d'un clignoteur, signalant l'approche d'un passage zébré.

Question de Madame la conseillère Als (DP) concernant l'organisation d'une exposition à Luxembourg d'importantes collections privées de Suisse de l'artiste surréaliste Meret Oppenheim (1913-1985)

Lors du conseil communal du 6 février dernier mon rapport de budget 2012 avait fait l'unanimité de tous les partis politiques en ce qui concerne l'engagement culturel de la ville (8-9% du budget). La paix sociale, l'intégration, l'attractivité et le rayonnement international de la ville s'en ressentent.

Il existe de Meret Oppenheim deux collections privées ainsi qu'une collection muséale (Musée des Beaux-Arts de Berne) en Suisse. L'artiste, considérée comme faisant partie du mouvement surréaliste, est un archétype d'auto-détermination féminine à travers l'expression artistique personnelle.

En 2012-2013, ces collections seront exposées dans des musées réputés comme le Gropius à Berlin, le Kunstforum à Vienne, le Markgräfler Musuem à Mülheim, le Kunstmuseum de Berne et probablement le Sprengelmuseum à Hanovre. Les propriétaires seraient éventuellement d'accord de programmer une escale de leurs collections dans un musée à Luxembourg en 2014/2015. Cette perspective de coopération muséale serait intéressante pour l'attractivité culturelle de la ville. De plus, comme la majeure partie de l'œuvre est déposée à Kunstmusem de Berne, les frais de transport seraient avantageux.

D'où mes questions :

- les collections suisses de l'artiste Oppenheim pourraient-elles être exposées dans un des musées d'art de la ville de Luxembourg à la suite des expositions programmées à Berlin, Vienne etc ?

- lequel de nos musées s'y prêterait le mieux ?

- l'exposition à Luxembourg pourrait-elle porter comme titre. Eros et Thanatos ?

Madame l'échevin Lydie Polfer : La grande exposition organisée à l'occasion du centenaire de la naissance de l'artiste surréaliste Meret Oppenheim en 2013 compte déjà à présent tellement de stations qu'il s'avère impossible, en raison de la fragilité des objets, de programmer une escale supplémentaire à Luxembourg.

Le Sprengelmuseum de Hanovre organisera à partir de février 2013 une exposition sur Meret Oppenheim, avec des œuvres sur papier. Bien que ces œuvres ne représentent pas si bien la création artistique de l'artiste, elle ne permettent pas d'être exposées à la lumière pendant une période prolongée, de sorte qu'il est impossible que l'exposition voyage par après et soit présentée à Luxembourg.

Toutefois le contact sera maintenu en vue de réaliser éventuellement un autre projet à Luxembourg.

Question de Monsieur le conseiller David Wagner (Déi Lénk) concernant le droit de l'organisation « Save Animals » de tenir un stand d'information et de manifester dans la Grand Rue.

En 2011 l'organisation pour les droits des animaux dénommée « Save Animals » se vit refuser par le bourgmestre Paul Helminger le droit de tenir un stand d'information et de manifester dans la Grand-Rue.

Selon nos informations, le nouveau bourgmestre, interrogé lors d'un point-presse, confirma qu'il allait maintenir cette interdiction. Il suggéra par contre à l'association de tenir son stand d'information sur la place Guillaume. Or, cet endroit, vide de monde par moments, est considéré par les responsables de l'association comme une manière de marginaliser leur action et de réduire leur droit d'informer leurs concitoyens au strict minimum.

A ce sujet, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le bourgmestre :

- Monsieur le bourgmestre considère-t-il que la tenue d'un stand d'information et de l'organisation d'une manifestation au sujet des droits des animaux dans la Grand-Rue constitue un trouble à l'ordre public, voire pire ?

- la liberté d'expression et de réunion est consacrée notamment par la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Du droit légitime de tenir commerce et de celui de manifester librement son opinion dans l'espace public, Monsieur le bourgmestre aurait-il tranché en faveur du premier au détriment du second ?

- Monsieur le bourgmestre n'estime-t-il pas qu'une capitale comme la nôtre, aux ambitions de métropole et à la fierté affichée de sa diversité (Multiplicity) devrait permettre à toutes les sensibilités de s'exprimer dans ses rues tranquillement et pacifiquement et éviter d'avoir une lecture et une interprétation trop restrictives du règlement général de police ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Il est de principe que toute manifestation doit être préalablement annoncée. En ce qui concerne l'organisation « Save Animals » 8 piquets d'information avaient été sollicités devant plusieurs commerces. Des plaintes et réclamations lui ont été rapportées tant de la part des commerçants que de la part de clients qui se sont dit gênés, voire intimidés par cette manifestation. Je ne vois pas de problème pour autoriser des stands d'information au « Piquet » et à la Place Guillaume II, ainsi que devant ceux des magasins dont les exploitants ont manifesté préalablement leur accord avec la présence d'un stand devant leur commerce. La problématique est à voir à la lueur de la limite de la liberté de l'un là où commence celle de l'autre.

Madame Claudine ALS (DP) : Est-ce qu'une réponse aux questions auxquelles il a été répondu par écrit sera transmise aux conseillers concernés avant leur publication au compte rendu analytique ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Oui.

IV CIRCULATION

Monsieur Maurice BAUER (CSV) : Il m'est apparu que beaucoup de règlements qui doivent être approuvés par le conseil communal sont déjà en vigueur.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Ceci résulte entre autre du fait que les différents changements au règlement de la circulation, par exemple à l'occasion de grandes manifestations, ne sont transmis au service de la circulation qu'avec un grand retard. Nous ne pouvons traiter les demandes que du moment qu'ils nous parviennent.

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, confirme certains règlements provisoires et modifications définitives du règlement de la circulation.

V ORGANISATION SCOLAIRE 2012/2013

Présentation par le collège des bourgmestre et échevins

Madame l'échevin Colette Mart : L'organisation scolaire représente chaque année un moment important vu le nombre de personnes concernées, enfants, enseignants, parents ainsi que l'impact que l'enseignement et son organisation a sur la vie de tous les jours pour les familles.

Pour se faire une idée du travail sur le terrain, des visites ont été effectuées auprès des 19 comités d'écoles, des 19 foyers scolaires et des 5 crèches de la ville, soit 44 sites qui tous ont leur spécificité propre.

La présentation qui va suivre entend réaliser un lien entre ce qui est présenté dans les rapports et l'expérience qu'elle a pu faire sur le terrain pour aider à donner un aperçu plus précis des écoles de la ville et des problèmes que rencontrent nos enfants, le tout en vue d'améliorer la situation des familles et trouver des solutions aux problèmes des enfants.

J'aimerais remercier les collaborateurs du service de l'enseignement et les membres de la commission scolaire pour l'atmosphère de travail constructif dans l'intérêt de l'école et des enfants.

Les nombreux groupes de travail qui ont été constitués pour s'occuper de problèmes spécifiques ou pour fournir une aide appropriée aux enfants ou aux parents comme :

- celui ayant trait aux enfants à besoins spécifiques (un projet pilote étant mis en place au site de l'Itzeger Stée, mis à disposition par la ville au ministère de l'éducation nationale, pour y créer une structure spécifique adaptée aux besoins de ces enfants),
- celui relatif à l'aide et à l'appui en matière d'apprentissage (comment apprendre ses leçons, stratégie d'apprentissage),
- ou encore la mise en place du secrétariat des parents permettant de thématiquer les conflits scolaires, de fournir des conseils aux parents et d'organiser des conférences. Le groupe de travail aura pour but de présenter un concept suivant les directives retenues dans le contrat de coalition,
- celui relatif à l'éducation des médias pour permettre aux enfants d'utiliser les nouveaux moyens de communication à bon escient,
- celui s'occupant des implications que pose le « contingent de leçons d'enseignement » accordé par le ministère aux écoles de la ville et qui aura pour mission de présenter audit ministère la situation complexe des écoles de la ville de Luxembourg. La population scolaire de la ville devient de plus en plus hétérogène et nous impose de nouveaux défis. La réduction du nombre des heures scolaires ne nous aide certainement pas à résoudre cette situation complexe.

Le programme de coalition DP-Déi Gréng a prévu la création d'une école en forêt pour les classes du premier cycle. Un groupe de travail qui devrait débuter ses travaux en automne prochain sera chargé de l'élaboration d'un concept différent.

Il résulte des rapports du service de l'enseignement que 4.922 enfants sont scolarisés en ville dont 2.085 ont la nationalité luxembourgeoise, soit 42,36% et 57,64% sont de nationalité

étrangère. Pour la ville le défi consiste à valoriser l'école publique car de nombreux enfants fréquentent des écoles privées surtout dans des quartiers comme la Gare ou Rollingergrund. Cela peut avoir des conséquences sur l'organisation scolaire. Il m'est important que les parents ainsi que les familles immigrées soient mieux informés sur l'école publique et les possibilités qu'elle offre. Pour ce faire nous devrions envisager une campagne d'information et de sensibilisation. L'école publique représente un élément important de cohésion sociale.

La ville de Luxembourg compte 619 enseignants dans ses écoles publiques dont 481 brevetés, 80% de femmes et 20% d'hommes. Nous constatons un déséquilibre flagrant entre hommes et femmes pour le travail éducatif, situation qui se retrouve aussi au niveau des foyers scolaires et des crèches. Il en résulte un problème en ce sens que de même beaucoup d'enfants n'ont plus de personne de référence masculine dans leur environnement familial. Dans le cadre de l'égalité de chances il faudrait sensibiliser les jeunes hommes à choisir un métier dans le domaine éducatif.

Le service de l'enseignement a un rôle important de médiateur entre tous les acteurs de l'école notamment les élèves, enseignants et parents. Ses collaborateurs sont au service des citoyens de la ville, des élèves et du personnel enseignant avec pour mission d'accompagner les enfants dans un environnement qui est propice à leur développement éducatif.

Le volet animation culturelle représente également un élément important. En tenant compte du cadre multiculturel de la société de notre ville ainsi que des différences sociales qui existent il faut considérer les activités culturelles non comme du luxe mais comme un must. Notre but doit être de permettre à tous les enfants d'avoir accès à la culture. L'apprentissage de notre langue par exemple par le biais d'une pièce de théâtre ou le chant permet aux enfants de connaître une autre dimension de la vie et voir autre chose que le quartier où ils habitent. Ainsi il est important de rapprocher les enfants à la culture dès la scolarité de sorte qu'ils apprennent à connaître des lieux culturels comme le Naturmusée, la bibliothèque municipale, le Kanner a Jugendbüro, lieux importants pour eux qui leurs permettent d'avoir accès à d'autres dimensions intellectuelles et d'autres idées. La collaboration avec CID-femmes permet de sensibiliser les enfants par l'intermédiaire des activités culturelles (livres, théâtre) à la dimension de l'égalité de sexes. Ceci est d'autant plus important que beaucoup d'enfants sont issus de cultures où les femmes et les filles sont toujours opprimées.

De même le volet du chant n'est point à négliger car il a un élément fédérateur et possède des valeurs éducatives. Ainsi faut-il retenir des mots qu'il y a lieu d'apprendre par cœur, on travaille en groupe et l'on se produit aussi parfois en public.

Les plans de réussite scolaire (PRS) établis par les écoles sont approuvés par le conseil communal. Les crédits nécessaires pour leur mise en œuvre sont alloués par le budget communal. Les membres de la commission scolaire, de la commission de l'enfance ainsi que les conseillers communaux ont eu la possibilité de se faire une idée des travaux réalisés par les comités d'école. Une réunion commune a permis un échange de vue animé et a montré de quelle manière l'école a pu réagir sur les problèmes sociaux qui se sont présentés au sein des quartiers. On pourrait réfléchir s'il n'était pas opportun d'éditer une sorte de guide « best practices » à distribuer parmi les écoles.

Le plan de réussite scolaire de l'école de la rue Aloyse Kayser a mis un accent important sur la culture de la lecture. L'école vise à impliquer les parents et les grands-parents dans des ateliers de lecture. Une initiative intéressante. Dans beaucoup de familles les deux parents exercent une activité professionnelle, sont stressés et n'ont pas le temps de lire un livre avec leurs enfants. Ainsi il est important de créer des espaces pour réunir les enfants et leurs parents à un endroit tranquille pour lire des histoires ensemble, ce qui en fin de compte contribue également à un échange fructueux entre l'école et les familles. Au centre du projet on avait placé le livre de Marie-Aude Murail « Oh boy » qui traite de sujets tabous comme l'homosexualité, la maladie et le suicide.

De nombreuses initiatives sont prises à l'école de la rue Demy Schlechter pour améliorer les compétences en lecture : concours de lecture, atelier de mathématiques ..., des modèles qui peuvent également être repris par d'autres écoles.

Autre exemple pour l'école de la Gare qui a opté pour un projet pédagogique ayant pour thème les fruits et légumes alors que 38% des enfants qui fréquentent cette école ont une surcharge pondérale. L'école a élaboré un projet tendant à guider les enfants vers une alimentation saine. Les enfants apprennent à connaître les différentes sortes de légumes et de fruits ainsi que tout ce qu'on peut préparer en les utilisant. Par ailleurs de gros efforts sont réalisés au sein de l'école en vue de promouvoir la culture générale des enfants. Les parents sont inclus dans les activités de lecture.

Le centre d'intérêts du plan de réussite scolaire de l'école de Gasperich prévoit entre autre l'élaboration et la mise en œuvre d'un concept uniforme pour contrôler les violences verbales et physiques. L'accent a été mis en cours d'année scolaire sur l'application d'un catalogue de règles obligatoires (conséquences et sanctions par le personnel enseignant en cas de violation des règles). Des dessins ont été conçus pour illustrer les différentes règles et ceux-ci ont été distribués à tous les élèves, parents et enseignants sous forme de livre. Un concours de dessin a été organisé en fin d'année scolaire. Les dessins doivent servir de modèle à embellir les cours d'école qui ont été entachés de graffitis. Un autre objectif consiste à renforcer le sentiment de solidarité.

Un autre projet porte sur la promotion des compétences linguistiques tournant autour du sujet « théâtre&scène. Tous les enfants auront la possibilité de produire leur pièce de théâtre devant le public sur la grande scène du théâtre « Carré Rotondes ».

Un des objectifs que l'école du Kiem s'est fixée consiste en ce que l'école et le foyer scolaire se donnent des lignes directrices concernant les activités des élèves du 1er cycle afin d'éviter ainsi une surcharge des enfants. Il existe en plus des accords précis au sein du corps enseignant afin de promouvoir au mieux la promotion de l'alphabétisation de chaque élève : raconter des histoires, ateliers de lecture, chansons etc.

L'école de Limpertsberg prend de nombreuses initiatives qui tendent à surmonter les différences sociales existant entre les enfants de milieux aisés et ceux provenant de milieux moins favorisés.

Les enfants du quatrième cycle ont visité l'atelier d'un cuisinier professionnel et ont pu acquérir de nouvelles expériences (goûter et préparation des menus).

Dans le cadre du plan de réussite scolaire de l'école de Merl les enfants ont développé entre autre un journal informatique dans lequel ils ont publié des photos des différentes activités ainsi que des rédactions et des dessins. Certainement une initiative intéressante cherchant à enseigner aux enfants une utilisation plus aisée des technologies modernes et de les préparer à un monde se modernisant continuellement.

L'école de Rollingergrund en comparaison avec d'autres écoles compte moins d'élèves. On s'est posé pour but de montrer plus de présence vers l'extérieur par exemple en créant un logo pour l'école. A l'école de Rollingergrund, qui abrite deux classes de « primo-arrivée », on réalise de gros efforts afin d'améliorer la connaissance de la langue allemande des enfants.

Le service Technolink met à disposition les moyens modernes de communication, dont entre autres une plate-forme très utile de communication entre enseignants et parents qui permet de réaliser l'éducation aux médias et aux moyens de communication tout en sensibilisant les enfants aux dangers de ces outils (par exemple abus sexuel des enfants par l'intermédiaire de l'internet).

La philosophie du service pédago-psycho-socio-médical consiste à aider l'être humain « *afin de développer sa personnalité, sa responsabilité, son autonomie, sa liberté, son bonheur, sa joie,....* ». Il importe de responsabiliser les parents, mais aussi la collectivité suivant les aspects dont il s'agit. Ainsi 85 enfants sur 3.902, soit 2,18%, ont été signalés et ont bénéficié d'un suivi thérapeutique à moyen et à long terme. Chacune des 3 assistantes sociales traite environ 80 dossiers, soit en tout 240 dossiers concernant tous les domaines de l'assistance sociale. 8 familles bénéficient d'un suivi hebdomadaire.

Suite aux examens médicaux 1.812 parents d'élèves, soit 46,6% ont reçu un avis les invitant à consulter avec leur enfant un médecin de confiance. 18% des enfants examinés sont en surpoids, 30% ont des problèmes avec les yeux dont 6,6% n'ont pas de vue corrigée. Par ailleurs ont encore été détecté des problèmes d'affection de la peau et des problèmes de psychomotricité. Plus 20% des enfants ont des vaccinations incomplètes. Lors des examens dentaires 31% des enfants examinés ont reçu un avis spécifique et pour 21% des enfants l'hygiène dentaire n'est pas bonne.

Pour contrecarrer le problème de l'obésité la ville de Luxembourg a introduit des cours de gymnastique pour enfants obèses. Les cours sont bien suivis et le projet sera étendu.

L'abus sexuel des enfants se passe souvent en famille. Le nombre de cas non déclarés est malheureusement toujours très élevé. Le service dispose d'une équipe qui s'occupe des problèmes d'abus sexuel qu'il importe de thématiser à l'école par le biais de l'éducation sexuelle en apprenant aux enfants à reconnaître les situations où ils ont le droit de dire non.

Il y a actuellement 6 enfants en classe de transition à Dommeldange. Ces élèves ne peuvent pas participer aux cours normaux en raison de la gravité de leurs problèmes de comportement.

On réalise avec ces enfants un travail spécifique afin de pouvoir opérer ultérieurement une réintégration au sein de leur classe. Lors de mon entretien avec les enseignants j'étais rassuré d'entendre que la

réintégration était possible pour certains d'entre eux et qu'on garde l'espoir pour qu'ils fassent leur chemin.

Le rapport des éducatrices graduées dans les écoles relatent les divers problèmes rencontrés avec les enfants ayant trait par exemple soit à des problèmes familiaux, soit à des problèmes pour apprendre ou encore des problèmes de dyslexie ou dyscalculie. Elles doivent aussi intervenir pour des cas de mobbing. Dans ce contexte des séjours pédagogiques par exemple d'échange avec des enfants d'écoles de la Grande Région (un projet avec les écoles de la ville d'Arlon est en voie d'élaboration) sont importants pour sortir les enfants de leur contexte et leur offrir ainsi d'autres références.

L'éducation physique a aussi son importance compte tenu du problème de surpoids et du manque d'exercice physique. Elle constitue par ailleurs une précieuse aide en cas de problèmes de motricité. En plus les tournois organisés permettent également un échange entre enfants.

Lors d'une réunion en commission à laquelle fut également invité la direction des foyers scolaires, Madame Herrera a justement remarqué que le travail y accompli est en fait le travail invisible réalisé dans le temps par les femmes dans l'éducation de leurs enfants et ce dans le respect des différentes cultures. Dans notre société moderne, les foyers scolaires ont repris en grande partie ce rôle. Des valeurs importantes y sont communiquées aux enfants. Par ailleurs les foyers scolaires assurent aussi de la consultation pour parents en les conseillant dans des questions d'éducation, en assurant un travail social pour les enfants menacés de pauvreté et en aidant dans le suivi social en cas d'endettement.

Dans le cadre des foyers scolaires il est pris grand soin d'offrir pour les 2800 repas servis des repas de qualité et équilibré du point de vue nutritionnel, les conseils étant fournis en la matière par une diététicienne.

A signaler également que les listes d'attente pour les foyers scolaires sont pour le moment relativement petites. La priorité pour une admission revient aux enfants résidents n'ayant aucune possibilité de garde ou pour les enfants dont la famille présente des problèmes. Comme certains enfants fréquentent nos foyers même pendant toutes les vacances scolaires, on a pensé à élaborer un concept de colonie de vacances pour permettre à ces enfants d'échapper à leur quotidien ne serait-ce qu'une fois par an.

L'Aktioun Bambesch organisée par le Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs (CAPEL) pendant les vacances scolaires constitue une approche pédagogique intéressante pour les enfants, les accompagne et contribue ainsi à leur développement.

Une étude de faisabilité est en cours pour examiner si à la rentrée 2013 un projet pilote pourrait offrir un accueil en foyer de midi pour des enfants du précoce. Pareil offre connaît certaines contraintes d'infrastructures comme notamment l'aménagement de dortoirs et de toilettes adaptées à l'âge des enfants. Pas tous les foyers disposent des infrastructures qui sont prévues par la loi. Aussi devons-nous envisager qu'en vue de l'offre, le nombre d'enfants dans le précoce va augmenter de sorte que nous risquons de ne plus avoir les capacités d'accueil nécessaires. Il s'agit donc de procéder prudemment. Je présume que nous allons débuter par un projet-pilote.

Les activités réalisées au « Haus vun der Natur » pour permettre aux enfants d'avoir un contact avec la nature et l'environnement naturel sont multiples et intéressantes. Le principal objectif des activités ne consiste pas seulement à sensibiliser les enfants à l'environnement mais les projets y réalisés permettent aussi de promouvoir les compétences manuelles.

En conclusion il importe de mener aux cours des années à venir une discussion de fond en relation avec les contraintes liées au contingent des leçons d'enseignement accordées par le ministère sur l'orientation de l'organisation générale de nos écoles en écoles de quartier ou en écoles centrales permettant d'avoir la masse critique d'enfants pour garantir une école performante. Se pose encore la question d'un regroupement d'écoles en secteurs scolaires.

Il me semble important de faire la promotion de l'école publique vu le nombre d'élèves fréquentant les écoles privées. Il importe que les enfants de tous les milieux sociaux fréquentent l'école de leur quartier pour maintenir la mixité sociale. La prise en compte individuelle des besoins des enfants doit rester une de nos priorités. J'aimerais encore souligner le rôle de l'école en tant que facteur de cohésion sociale où l'on apprend la vie dans un contexte multiculturel.

Mes visites dans les différentes écoles, les nombreux entretiens que j'ai menés jusqu'ici ont laissé apparaître que chance et misère, violence et abus peuvent se retrouver dans toutes les couches sociaux au même titre que des enfants délaissés ou exagérément encadrés. Ni le contexte matériel, ni l'environnement intellectuel ne sont un garant pour le bien-être de l'enfant. Il existe des enfants qui n'ont jamais eu la possibilité de faire des vacances à l'étranger alors que d'autres peuvent envoyer à leurs camarades des cartes postales et des sms de tous les pays du monde. Il y a des familles où l'encadrement des enfants est assuré lors des devoirs à domicile alors que dans d'autres personnes n'a le temps pour des raisons professionnelles soit qu'il ne dispose des compétences nécessaires. Il existe des enfants qui n'ont pas de connaissances de la culture luxembourgeoise mais qui par contre peuvent rapporter de la culture de leur pays d'origine. Il s'agit d'utiliser ces connaissances de manière positive et de les intégrer dans le quotidien éducatif. Il y a des parents qui bien qu'ils exercent une activité professionnelle s'occupent beaucoup de leurs enfants alors que d'autres abandonnent leurs responsabilités aux institutions publiques et formulent par ailleurs des revendications mais pas à eux-mêmes. Il n'est pas de notre ressort de juger les modes de vie des parents. La communauté doit plutôt aider quand elle le peut. Ainsi la ville devrait prendre soin de mettre à la disposition des parents les moyens de prise en charge avec pour but de faciliter la conciliation entre famille et vie professionnelle et parallèlement de réunir parents et enfants par le chemin de la consultation tout en impliquant les parents dans des projets scolaires. Car au fond une institution ne saura remplacer les parents.

VI CONVENTIONS

Par un vote d'ensemble et à l'unanimité des membres présents, approuve les conventions dont l'énumération suit :

1. L'acte aux termes duquel la ville donne à bail à M. Michael Chidiac, demeurant boulevard Prince Henri, un emplacement de stationnement banalisé au parking Monterey, aménagé sous l'avenue Monterey.

Le bail est conclu pour la durée d'une année à partir du 1er mai 2012. Sauf dénonciation, au moins trois mois avant son échéance, il continuera ses effets par tacite reconduction d'année en année et ceci jusqu'en l'année 2031 au plus tard. En tout cas, le contrat de bail cesse de plein droit si l'abonné fait une cession de bail ou une sous-location, s'il change d'adresse ou s'il n'est plus propriétaire d'une voiture automobile.

Le loyer mensuel a été fixé à 186,86 euros au nombre indice moyen des prix à la consommation .

Monsieur Claude RADOUX (DP) : La présente convention est déjà entrée en vigueur en date du 1er mai. Normalement les conventions ne devraient sortir leurs effets qu'une fois approuvées par le conseil communal.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Nous prenons note de la remarque de Monsieur Radoux.

Monsieur Tom KRIEFS (LSAP) : Est-ce qu'il existe une clause dans le contrat qui interdit au locataire toute sous-location ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Le contrat de bail cesse si le locataire fait une sous-location, s'il change de domicile ou s'il n'est plus propriétaire d'une voiture automobile.

2. L'acte aux termes duquel la ville acquiert de Mme Lynn Flener-Lorang une languette de terrain, sise à Luxembourg-Cessange, en bordure du n° 28 de la rue de Leudelange, avec une contenance de 12 centiares.

L'immeuble est cédé à titre gratuit.

But: Elargissement du trottoir de la rue de Leudelange; la parcelle cédée est intégrée dans le réseau de la voirie publique communale.

3. L'acte aux termes duquel la ville acquiert de M. Pierre Wagner deux languettes de terrain, sises aux abords des rues du Fort Neipperg et de Bonnevoie, avec des contences de 02 et de 22 centiares.

Les immeubles sont cédés à titre gratuit.

But: Elargissement des rues du Fort Neipperg et de Bonnevoie, en concordance avec les dispositions du plan d'aménagement particulier "Rocade de Bonnevoie", approuvé définitivement par le conseil communal en date du 30 mai 1994. Les parcelles cédées sont intégrées dans le réseau de la voirie publique communale.

4. L'acte aux termes duquel la ville cède à Mme Françoise Mertens un emplacement de stationnement dans le garage souterrain reliant les résidences "Horace" et "Virgile", sises respectivement 55, rue Nic Martha et 53, boulevard Kaltreis.

Prix: 16.000.- euros.

But: Parfaire l'urbanisation réalisée dans ce quartier de la ville.

5. L'avenant à la convention entre la ville et le Cid-femmes pour l'année 2012 comme suit :

- La convention conclue entre la ville et le Cid-femmes sera reconduite pour l'année 2012. L'avenant afférent concerne la collaboration entre le Cid-Femmes et la ville de Luxembourg pour divers projets communs relevant de l'égalité entre hommes et femmes. Cette collaboration permet d'assurer des séances d'accueil et des projets pour les groupes d'enfants et de jeunes de la ville ainsi que des manifestations publiques.

Pour l'année 2012, le Cid-Femmes réalisera de nouveau 9 séances d'accueil de groupes d'enfants à la bibliothèque du Cid-Femmes dans le cadre de la « pédagogie du genre ». Le Cid-Femmes assurera l'accueil et l'encadrement ainsi que, le cas échéant, la préparation et la coordination avec les responsables des groupes de jeunes. Les groupes comprennent un maximum de 30 personnes ; ils sont accueillis pour des séances d'une demi-journée. Pour le 2e semestre 2012, il est convenu de mettre sur pied un atelier pour jeunes sur le sujet du corps, de l'affirmation de soi et de la planification de vie. Il s'agira d'un atelier adapté aux besoins spécifiques du groupe-cible qui sera développé en étroite collaboration avec les experts locaux et les responsables de maisons de jeunes

Les événements publics consistent en l'organisation, pendant l'année 2012, d'une série de 5 événements thématiques à l'attention du grand public dont des séances de lecture, de présentations de films et/ou de conférences-débat sur des sujets ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes.

Ces manifestations publiques sont les suivantes :

- Atelier pour enfants : « Plitsch-Platsch-Waassermusik mam Siinchen vu Lëtzebuerg »
- Conférence-débat : «Nicht mehr anders, aber immer noch nicht gleich: Wie Frauen und Männer in den Medien repräsentiert werden »
- Film : « Körpergeschichten - Vier Frauen Vier Wege »
- Table ronde ou conférence avec témoignages sur le sujet « glass ceiling » ou «work-life-balance »
- Soirée de lecture « Agatha Christie »

Le Cid-Femmes s'engage à aborder dans le cadre de son programme le sujet « conciliation vie privée – vie professionnelle ».

La promotion des événements publics à la bibliothèque est assurée par les deux parties selon le schéma suivant :

- promotion interne aux services de la ville par ses canaux internes d'information ;
- insertion d'articles et d'annonces dans les pages du « City Magazine Luxembourg – City agenda » et du vadémécum par le Cid-femmes en collaboration avec le service communication de la ville ;
- travail de presse externe par le Cid-femmes en collaboration avec la chargée à l'égalité ou le service communication de la ville (échange de bases de données, invitations à des conférences de presse à l'Hôtel de ville ...).

Le travail de communication est couvert par la convention entre les parties. Des actions de publicité doivent être décidées d'un commun accord (affiches, annonces publicitaires ...), les deux parties se concerteront sur la prise en charge de ces frais.

La participation de la ville aux frais résultant des différentes actions énumérées ne peut dépasser le montant de 25.000,- € tel qu'arrêtée dans la convention du 18 décembre 2006.

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Déi Gréng saluent que la convention avec l'association Cid-Femmes a été prolongée d'une année. L'initiative de réaliser 9 séances d'accueil de groupes d'enfants à la bibliothèque du Cid-Femmes sera reconduite.

Monsieur Fernand KARTHEISER (ADR) : Je ne soutiendrai pas la présente convention alors que j'éprouve certaines réticences quant à l'orientation de l'association. Je ne puis approuver qu'il existe une bibliothèque qui s'appuie sur des critères sexuels et qui en plus soit soutenue par des moyens financiers. Je suis d'avis que l'association Cid-femmes n'a plus de raison d'être alors que notre société moderne a évolué vers un autre rapport des genres. Je ne puis qu'avertir des effets négatifs sur le développement des enfants alors que la pédagogie des genres est par ailleurs contestée par les milieux scientifiques. Les projets offerts par Cid-Femmes conduiront vers l'insécurité des garçons dans leur rôle pour devenir un homme.

Madame Cathy FAYOT (LSAP) : La convention a été discutée dans la commission de l'égalité. Je trouve que Cid-femmes réalise un bon travail très utile. Je ne suis pas d'avis que les garçons ne soient freinés dans leur masculinité.

Madame Claudine ALS (DP) : Le fait que l'association réalise un bon travail n'exclut pas que je puis comprendre aussi bien l'attitude de Monsieur Kartheiser que celle de Madame Fayot. Il est certain qu'il existe toujours des aspects sexistes au sein de notre société et que l'association tend à les combattre. Ainsi en feuilletant les magazines visant plus particulièrement les jeunes filles on constate que celles-ci se retrouvent toujours cantonnées dans leur rôle de fille et de femme. De même lors des Jeux Olympiques les équipes féminines de beach-volleyball se présentent en bikini alors que leurs collègues masculins s'alignent en short et t-shirt.

Madame l'échevin Colette MART : Je fais partie de l'association depuis sa création. Pour moi la dimension intellectuelle occupe le devant. L'installation d'une bibliothèque spécifiée est importante car elle comprend des ouvrages sur des thèmes qui pendant longtemps étaient tabous dans la société. L'émancipation féminine n'aurait pas été possible sans traiter de l'histoire des femmes et sans se faire des idées sur les inégalités qui existent entre l'homme et la femme au sein de notre société.

Je peux comprendre que Monsieur Kartheiser s'inquiète de l'influence que peuvent avoir de tels événements sur les garçons. J'aimerais lui répondre que les femmes de ma génération ont grandi pour ce qui est du sport ou de la culture dans un monde exclusivement masculin et qu'il n'était pas facile pour eux d'y trouver leur place. Si au début il importait avant tout de souligner la visibilité des femmes nous avons par la suite choisi délibérément le chemin de la politique des genres afin de sensibiliser les jeunes générations à la question de l'égalité entre les sexes.

Le conseil communal approuve par 23 voix contre une, l'avenant à la convention entre la ville et le Cid-femmes.

VII PLAN D'ACTION COMMUNAL D'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES DE LA VILLE DE LUXEMBOURG POUR L'ANNEE 2012 – RAPPORT DE L'ANNEE 2011

Madame l'échevin Colette MART : C'est sur initiative du parti « Déi Gréng » que fut fondé en l'an 2000 la commission de l'égalité entre femmes et hommes. Pendant 12 années j'ai eu l'honneur de présider cette commission et je me réjouis d'avoir pu participer au développement de la politique des genres qui depuis 2011 a trouvé ses retombées structurées dans le plan d'action communal de la ville de Luxembourg.

Les travaux dans l'intérêt de l'émancipation des femmes n'ont pas seulement débutés par l'installation d'une commission de l'égalité des chances. Les dames Flesch, Polfer, Brasseur et Beissel se sont toujours engagées pour les intérêts des femmes au niveau du conseil communal. A l'heure actuelle, le collège échevinal se compose de quatre femmes alors que 12 femmes siègent au conseil communal. La ville de Luxembourg se retrouve donc en situation favorable comparée aux autres communes du pays.

Les dames Frisch, Wehenkel, Mergen et Krieps sont d'autres femmes qui ont toujours contribué à faire avancer la politique de l'égalité des chances et qui le font encore à l'heure actuelle.

Le plan d'action communal se compose d'une partie interne et d'une partie externe. Concernant plus particulièrement la partie interne il s'agit de renvoyer aux efforts réalisés par la ville en vue de faciliter la compatibilité entre famille et travail. Le projet-pilote pour l'introduction du télétravail vient d'être mis en route. De même une étude concernant l'encouragement au modèle du « job-sharing » vient de débuter. Des actions pour sensibiliser le personnel aux conflits spécifiques des genres qui peuvent se présenter au lieu de travail seront lancées. La ville de Luxembourg s'est donnée des directives très strictes pour garantir l'égalité des chances dans le cadre du recrutement de personnel.

Par la suite un petit résumé des actions qui ont pu être mises en œuvre en cours d'année 2011 :

- création d'une équipe de femmes au sein du service d'hygiène notamment pour le nettoyage des rues et le réaménagement des installations sanitaires en vue de promouvoir la diversité du personnel dans tous les domaines professionnelles ;
- amélioration des procédures en vue de garantir l'égalité des chances professionnelles dans le cadre du recrutement et des conditions de travail en général ;
- organisation d'une journée internationale de la femme ;
- organisation d'une campagne de sensibilisation en vue de promouvoir le rôle des pères dans l'éducation des enfants ;
- mise en place d'une action devoir promouvoir la présence des hommes dans les métiers d'éducation ;

- intégration renforcée de l'aspect genre dans la politique de santé au niveau des écoles et du lieu de travail ;
- dans le domaine sport l'accent a été mis sur le thème des « femmes dans le sport » : la ville a soutenu le « festival du cyclisme féminin » organisé par le Saf Zéisseng, puis a inauguré une plaque commémorative au parc municipal en l'honneur de la championne cycliste Elys Jacobs, un public-viewing fut organisé à l'occasion de la Coupe du Monde de football féminin ;
- organisation d'une exposition sur l'introduction du droit de vote des femmes dans différentes villes européennes.

Un petit aperçu sur les actions qui sont prévues pour l'année 2012 :

- dans la cadre de la « Journée Internationale de la lutte contre l'excision » la ville a organisé en date du 6 février 2012 une petite réception à l'occasion de la visite de Madame Waris Dirie en collaboration avec la Fondation Follereau Luxembourg ;
- une exposition sur les femmes aux Jeux Olympiques depuis 1924 fut organisée en collaboration avec le Conseil Nationale des Femmes du Luxembourg ;
- le soutien logistique de la table-ronde « La Palestine : l'engagement au féminin » organisée par le « Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient » ;
- le soutien logistique de la conférence « le plaisir au féminin : mythes et réalités » organisée par le « Zonta Club Multiculturel » ;
- la célébration de la « Journée Internationale de la femme » en collaboration avec l'association « Femmes en détresse » (pièce de théâtre) ;
- l'organisation en automne de cette année d'une exposition « Vergessene Frauen » réalisée par Kathrin Mess qui a comme objectif la visibilité du courage et de l'engagement des femmes engagées dans la résistance de la deuxième guerre mondiale ;
- l'organisation d'un congrès international sur la thématique du transgenre en septembre 2012 ;
- la collaboration avec l'association Cid-femmes sera poursuivie au même titre que l'attribution du prix Anne Beffort ;
- le lancement d'un groupe de travail en vue de l'amélioration du portail enfance et garde d'enfants notamment sur le site internet de la ville de Luxembourg ;
- des activités de sensibilisation dédiées plus spécialement aux pères les encourageant dans leur rôle de parent ;
- lancement de la phase test du télétravail ;
- l'étude d'une mise en place éventuelle du mode de travail « job-sharing » et éventuellement lancement d'un projet pilote.

Madame Claudine ALS (DP) : Pour commencer j'aimerais remercier Madame Mart pour ses explications intéressantes. La liste des actions proposées par la ville de Luxembourg dans la cadre de sa politique de l'égalité des chances est longue et diversifiée, ce qui montre qu'on répond à des nécessités existantes. A mon avis il existe également un certain besoin pour ce qui est de la dénomination des

rues à l'honneur de femmes méritantes. Je salue l'organisation de tables rondes autour du sujet conciliation vie privée-vie professionnelle qui seraient à reconduire aux cours des années à venir.

La plupart des services municipaux emploient aussi bien des femmes que des hommes. Cependant il en existe encore qui n'emploient que des hommes comme par exemple le service de la canalisation ou le service des cimetières. Comme la ville s'est posée comme but de promouvoir la diversité du personnel dans tous les domaines professionnels je suis persuadé que la mixité sera bientôt de normalité dans tous les services et que nous réussirons à orienter plus de jeunes hommes vers les emplois éducatifs.

Madame Claudine KONSBRUCK (CSV) : D'abord je voudrais remercier Madame Mart pour son exposé très instructif. Mes remerciements vont aussi à Madame Fayot qui en tant que présidente de la commission consultative de l'égalité s'est déjà beaucoup investie et a fourni un bon travail.

Le plan d'action de 2012 s'est donné un nouvel axe avec le sujet « garde d'enfants/conciliation vie privée – vie professionnelle ». Nous saluons cette initiative. Comme la commission de l'enfance s'occupe également du sujet je propose à ce que les deux commissions (commission de l'égalité et commission de l'enfance) se concertent afin d'éviter tout double emploi. L'introduction d'un projet pilote pour la promotion du télétravail est à saluer alors que cette initiative ouvre de nouvelles possibilités pour mieux coordonner famille et emploi.

L'égalité des chances vaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Nous devons cependant constater que les actions qui ne s'adressent qu'aux hommes seuls ne sont pas très fréquentes. À notre avis il y a des choses à faire. Nous soutenons les efforts de promotion pour attirer plus d'hommes dans les emplois sociaux et éducatifs. Nous sommes d'avis que la ville de Luxembourg devrait dans ce domaine aller de l'avant et lancer une campagne de sensibilisation ciblée.

Nous saluons également la volonté du collège échevinal de lancer des actions en vue d'encourager les femmes à reprendre une activité professionnelle après un congé parental. Nous allons soutenir cette action.

Madame Fabiana BARTOLOZZI (Déi Gréng) : Les efforts tendant à faire avancer l'égalité des chances ne doivent pas seulement se résumer à des activités spécifiques à l'intention des femmes mais à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes. Le plan d'action de la ville de Luxembourg se comprend dans le sens du gender-mainstreaming.

Le sujet « conciliation vie privée – vie professionnelle » n'a pas perdu de son actualité. Au contraire. Dans notre société moderne, où de plus en plus de femmes exercent une activité professionnelle, il est souhaitable que les hommes se montrent plus disponibles à contribuer à l'éducation des enfants et soient disposés à adapter leur temps de travail en vue de pouvoir passer plus de temps avec leurs enfants. Le projet télétravail permettra de constater si les hommes sont prêts à assumer ce rôle.

Il y aura en septembre un congrès international sur la thématique du transgenre en ville. Je salue cette initiative et j'aimerais avoir plus des détails à ce sujet.

Monsieur Fernand KARTHEISER (ADR) : Le plan d'action communal comprend des éléments et des aspects que nous soutenons (p.ex. les efforts pour mieux pouvoir concilier vie privée/vie professionnelle, télétravail, l'action « Krank Kanner doheem »...). Nonobstant nous n'allons pas approuver le plan d'action. Nous devons constater que la présentation femmes/victimes et hommes/délinquants se tend tel un fil rouge à travers le plan et que cette mentalité se reflète dans les différentes actions. Une exposition traite de la femme dans les camps de concentration. Des hommes ont également souffert dans ces camps. Il y avait des gardes de camp masculins et féminins et des meurtriers. La violence sexuelle ainsi que le harcèlement ne sont pas exclusivement un phénomène d'hommes, la violence sexuelle existe aussi chez les femmes de sorte que je réfute toute présentation liée au genre.

En plus se pose la question s'il est du rôle des instances publiques d'influencer les gens dans leur conception de vie. Nous sommes d'avis qu'il n'appartient ni à l'Etat, ni aux communes d'éduquer les citoyens ou de les orienter dans leurs choix professionnels. La mission de l'Etat consiste plutôt à garantir à ce que chacun puisse exercer un métier. En plus il n'est pas du rôle de l'Etat ou des communes de s'immiscer dans le mode de vie de jeunes parents – s'ils veulent exercer tous les deux une activité professionnelle ou non ou si un des partenaires devrait s'occuper de l'éducation des enfants.

Dans ce contexte j'aimerais également rendre attentif à certaines contradictions qui se présentent. Au cours des discussions on a mentionné à différentes reprises le manque d'éducateurs masculins dans les crèches et les foyers scolaires. On est en présence d'un critère lié au genre. Les mêmes partis politiques qui en raison de critères liés au sexe s'accrochent à un rôle bien spécifique dans les crèches et foyers sur un autre plan, par exemple concernant le mariage homosexuel, ne sont plus d'avis qu'il faudrait présenter les deux modes de vie comme exemple pour les enfants et font abstraction du genre. L'ADR est d'avis qu'il est important qu'aussi bien dans les crèches/foyers que dans les mariages les deux modèles de partenariat puissent servir d'exemple.

Monsieur David WAGNER (Déi Lénk) : Je suis content d'être un homme. Non pas que je sois d'avis qu'un homme vaut plus qu'une femme mais que malgré tous les acquis les hommes ont toujours plus de facilités dans notre société que les femmes. C'est pourquoi je ne peux pas comprendre certains qui soupçonnent un complot féminin partout et qui considèrent les hommes comme étant les réelles victimes. Un homme par exemple n'est pas incommodé lorsqu'il se rend seul au café contrairement à une femme.

En fait l'homme et la femme sont égaux. Mais il est aussi un fait qu'au cours de l'histoire de l'humanité certains schémas de domination se sont développés qu'il s'agit de surmonter. De la résistance à ces schémas se développent des actions positives comme par exemple l'installation d'une bibliothèque telle qu'elle a été mise au point par l'association Cid-femmes. Que l'on met en évidence des sujets concernant plus spécialement le genre féminin est due au fait qu'il existe un certain retard à combler alors qu'ils doivent toujours se battre contre la dominance masculine. En outre on ne devrait pas réduire la discussion sur la seule question des genres. Une femme n'est pas seulement femme, un homme n'est pas seulement homme. Le contexte social, les origines par exemple ont leur influence sur les possibilités de départ de chaque personne. Bien que j'approuverai le plan d'action, j'aimerai quand même formuler quelques critiques.

Concernant la politique d'égalité je dois dire que la façon de voir strictement sexualisée me dérange parfois alors qu'on oublie que les femmes issues de milieux plus défavorisés n'ont pas les mêmes chances de départ que ceux issues de milieux plus aisés. Je ne m'intéresse pas aux droits acquis par les femmes pour devenir membre dans un conseil d'administration mais plutôt aux droits des femmes qui doivent gagner leur vie par exemple comme femmes de ménage. Il est un fait que la plupart des discriminations – cela vaut également pour les hommes – se retrouvent toujours dans le milieu ouvrier et que ceci n'a guère été pris en compte par le ministère de l'Egalité des Chances. Bien entendu nous saluons les nombreuses conférences qui sont organisées. Nonobstant on doit constater qu'on n'atteint pas toutes les femmes et que pas toutes les femmes sont suffisamment informées sur les événements qui ont lieu. Il est difficile d'y obtempérer. Les débats sur l'égalité des genres impliquent également qu'on se pose la question sur la redistribution des richesses ainsi que celle sur la répartition du temps de travail. Les chiffres publiés par l'institut de statistiques européennes de l'année 2010 font état d'une différence de rémunération de 16% en Europe et de 10% à Luxembourg. Les sociétés de nettoyage avec lesquelles la ville a conclu des contrats emploient essentiellement des femmes issues de classes sociales plus défavorisées et il est bien connu que ces firmes ne traitent pas toujours leur personnel de façon convenable. La ville devrait veiller à ce que, lors de la conclusion de contrats, le personnel féminin soit traité de façon correcte, ait droit à une juste rémunération et ne devrait pas être forcée à un travail à temps partiel.

D'un côté le rapport nous fournit une série d'indications statistiques très intéressante mais d'un autre côté les chiffres ne donnent pas nécessairement une image fidèle de la situation réelle de sorte que je propose de discuter l'orientation de notre politique de l'égalité des chances à l'occasion d'une table ronde ensemble avec les représentants du personnel. Par ailleurs il faudrait réfléchir comment motiver des entreprises qui s'établissent sur le territoire de la ville pour qu'ils paient des salaires équitables à tous les échelons hiérarchiques.

L'identité est un sujet qui devrait également être traitée à l'école. Le but devrait consister à soutenir les garçons et les filles en vue que chacun puisse développer sa propre identité. Il faudrait apprendre aux garçons qu'ils puissent également montrer des faiblesses et que ces faiblesses pourraient être source de force.

Madame Cathy FAYOT (LSAP) : En tant que présidente de la commission de l'égalité j'aimerais agir dans l'intérêt de tous les citoyens de la ville et je m'efforcerai de donner un nouveau souffle à la commission et d'introduire de nouvelles idées.

La majorité DP-Déi Gréng a annoncé dans son programme de coalition de s'occuper davantage des intérêts des enfants. Les enfants sont notre futur et c'est pourquoi nous avons l'obligation d'offrir aux filles et aux garçons les meilleurs moyens de développement possibles. Les voies pour l'avenir scolaire et professionnel des enfants sont tracées dès le plus jeune âge. Ainsi la prise en charge des enfants dans les crèches, à l'école et dans les foyers scolaires revêt une importance particulière. Il s'agit de tendre vers les standards de qualité les plus élevés. La prise en charge des enfants est importante en vue de créer les bases de l'égalité des chances entre hommes et femmes. Cette prise en charge permet surtout aux femmes exerçant une profession de mieux pouvoir combiner éducation et profession. Dans ce domaine la ville de Luxembourg a réalisé un travail de

pionnier au cours des dernières années et poursuit une politique très moderne. Nonobstant certains aspects de cette politique restent à perfectionner comme par exemple l'organisation d'un service de « mère journalière » ou l'offre « Krank Kanner doheem ». Aussi s'agit-il de relancer le service de congé d'éducation des hommes en vue d'encourager le changement de mentalité des jeunes pères. D'autres communes offrent un service de « babysitting » (renseigner sur des « babysitter » qui ont passé avec succès leur certificat). Le but consiste à offrir à partir de notre site Internet une vue complète sur les possibilités de prise en charge des enfants, que ce soit en régie privée ou à l'aide des institutions administratives ou associations, aux citoyens de la ville de Luxembourg. Concilier famille et vie professionnelle ne concerne pas seulement la constellation familiale classique mais également les mères et pères élevant seules leurs enfants. Nous saluons que les propositions de la commission de l'égalité ont trouvé adoption au sein du plan d'action.

La commission consultative s'occupera également du sujet des « femmes dans les professions d'hommes ». Il me semble qu'il s'agit en premier lieu non pas d'un problème d'accès à ces professions mais plutôt d'un problème d'absence en infrastructures (douches, vestiaires pour les femmes).

La commission de l'égalité soutiendra également les efforts en vue de sensibiliser davantage les hommes pour les professions d'éducation.

Beaucoup fut reporté sur les peines subies par les incarcérés masculins dans les camps de concentration nazis. Lors de l'exposition projetée il s'agit maintenant de présenter la vie et la survie des femmes dans ces camps.

La motion du groupe Déi Lénk concernant la politique des genres a fait l'objet d'une discussion au sein de la commission. L'avis à propos de cette motion sera transmis au collège échevinal.

Madame Vronny KRIEPS (DP) : J'ai suivi avec succès la prise de position de Monsieur Kartheiser. J'y ferai de même avec celle de Madame Goergen, appelée à remplacer Monsieur Kartheiser au sein du conseil communal.

Madame l'échevin Mart a retracé quelque peu l'évolution de la commission de l'égalité des chances. Je suis fier d'en avoir fait partie dès ses origines. J'ai accepté ce mandat avec pour but d'améliorer les conditions de travail des hommes et des femmes dans les services communaux et je crois pouvoir affirmer que beaucoup a pu être réalisé entretemps.

Il existe toujours des services qui n'emploient pas de femmes. A nommer par exemple le service d'incendie et de sauvetage. Bien qu'il soit vrai qu'il existe un manque de douches ou de vestiaires pour femmes je suis quand même d'avis qu'il existe beaucoup de travaux administratifs au niveau du service qui pourraient être accomplis par des femmes avec pour idée que la présence féminine permet d'adoucir quelque peu les usages trop classiques.

Madame Fayot a présenté quelques propositions intéressantes concernant des services de prise en charge des enfants. Dans ce contexte il m'est important d'empêcher à ce que des services soient proposées aussi bien par l'Etat que par les communes.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Certains aspects développés au cours des discussions ne sont pas du ressort communal et devraient être traités sur le plan national. La ville de Luxembourg devrait

également être consciente de la limite de ses compétences, ce qui n'empêche nullement qu'on essaie de faire le mieux dans le cadre de ses attributions (par exemple en ce qui concerne la prise en charge des enfants de ses collaborateurs, constitution des conditions de travail dans le sens de l'égalité homme/femme.....). Monsieur Wagner a signalé à juste titre que l'histoire de l'humanité a toujours été marquée par la prééminence masculine et l'est encore aujourd'hui et que les femmes, en dépit de nombreux acquis, doivent toujours mener bataille pour obtenir l'égalité de leurs droits. Avant d'y arriver il me semble légitime d'organiser différentes actions dans le sens d'une « discrimination positive », de placer expressément les femmes au premier plan et de souligner leur rôle lors des discussions publiques. Je n'aimerais pas qu'on interprète cette manière de procéder comme n'étant pas démocratique. Le but de l'égalité entre homme et femme une fois atteint il s'agit de veiller à ce que dans le cadre démocratique de cette égalité, les hommes et les femmes aient le droit au même traitement.

Madame l'échevin Colette MART : J'aimerais d'abord remercier tous les orateurs pour leurs contributions constructives.

La ville de Luxembourg compte actuellement 34 rues qui portent un nom de femme. Je suis d'accord avec Madame Als que ce n'est pas suffisant. Cela démontre bien qu'il reste beaucoup à faire pour ce qui est de la mise en évidence des femmes.

Madame Konsbruck a signalé que le plan d'action ne comprend guère de manifestations spécialement destinées aux hommes. Il serait peut-être intéressant de prévoir au cours de l'année prochaine des actions visant plus particulièrement les hommes.

Je ferai parvenir à Madame Bartolozzi les documents concernant le congrès des genres.

Je ne peux pas confirmer l'interprétation de Monsieur Kartheiser qui croit reconnaître au plan d'action le schéma hommes=coupables, femmes=victimes. Les actions pour combattre le harcèlement sexuel ou moral visent aussi bien le harcèlement des femmes par les hommes que celui des hommes par les femmes ou que celui des genres entre eux. Dans ce contexte il y a lieu de remarquer que l'excision des filles ou des femmes se fait surtout par des femmes. Concernant l'exposition « femmes dans les camps de concentration nazis » il me semble important de thématiser aussi la situation des femmes dans ces camps alors que jusqu'ici ce sont surtout les hommes qui ont fait part de leurs expériences. Il est indéniable qu'il y ait eu également des femmes qui ont agi comme coupable dans les camps de concentration.

J'aimerais remercier Monsieur Wagner pour ses réflexions intéressantes et l'apport d'une dimension sociale dans les discussions. Dans ce contexte j'aimerais signaler que la direction des foyers scolaires, lors de la dernière réunion de la commission consultative, a attiré l'attention sur le précieux travail fourni par les équipes de nettoyage (personnel féminin) dans les foyers. Il est juste que les personnes issues de milieux défavorisés n'ont toujours pas le même accès à la culture que les citoyens de couches plus nanties. C'est pourquoi il s'agit précisément de mettre l'accent ici en vue d'arriver à une démocratisation de la culture.

Madame Fayot a invoqué le sujet des infrastructures à l'attention des femmes dans les services à prééminence masculine. Je propose de charger la commission de l'égalité des chances de ce dossier.

Le conseil communal adopte par 21 voix contre une (M. Kartheiser), le rapport du plan d'action communal de l'égalité entre hommes et femmes pour 2011 et le plan d'action pour 2012.

VIII ALLOCATION D'UNE AIDE URGENTE A L'UNICEF POUR LA REGION DU SAHEL

Monsieur David WAGNER (Déi Lénk) : Bien entendu que nous allons approuver l'allocation de subsides à l'UNICEF en faveur de la région du Sahel. J'aimerais cependant profiter de l'occasion pour signaliser que le Nord du Mali, situé dans la zone du Sahel, est actuellement frappé d'agitations et de sécession et que les raisons de cette instabilité au Mali et dans d'autres régions sont souvent malheureusement le résultat immédiat de la politique d'intervention de l'Ouest. Nous organisons en quelque sorte les famines en Afrique obligeant de plus en plus de gens à fuir leurs pays. D'où mon appel à tous les responsables politiques de se donner une ligne de conduite plus cohérente.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Nous saluons que la ville de Luxembourg fournit des fonds à hauteur de 16.700 € pour des aides indispensables à la zone du Sahel. Bien que la situation humanitaire se soit améliorée dans de grandes parties de cette région il reste toujours 8 millions de personnes qui ont besoin d'aide.

Madame Vronny KRIEPS (DP) : Nous approuvons également cette allocation à l'attention des gens du Sahel. Est-ce qu'il serait possible d'arrondir cette somme dans le budget de l'année à venir ?

Je ne saurais complètement suivre les remarques du conseiller Wagner. Est-ce qu'il n'était pas connu que la zone du Sahel se développerait tôt ou tard en poudrière ?

Le conseil communal accorde à l'unanimité une aide au montant de 16.700.- € à l'UNICEF pour soutenir la population de la région du Sahel.

IX SUBSIDES EXTRAORDINAIRES

Allocation d'un subside extraordinaire à la Société de Tir Bloebierg

Monsieur Tom KRIEPS (LSAP) : Les crédits extraordinaires qui devraient être accordés à la société de tir pour l'aménagement d'un nouveau stand de tir au « Bloebierg » dans la commune de Niederanven sont considérables. Nous sommes d'avis qu'il n'est pas à la ville de mettre des fonds à la disposition d'un tel projet alors qu'il est visité dans la majorité des cas par des membres de sociétés de tir pour pouvoir renouveler leur permis de port d'armes sportives. La commission des subsides a émis un avis négatif. Notre fraction en est du même avis.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Le stand de tir de la société de tir Luxembourg-Cents se trouvait dans le temps à Cents. Suivant de nouvelles dispositions la société était appelée à abandonner ce site. Comme la ville de Luxembourg ne disposait plus d'un terrain approprié pour l'exercice du tir, le club déménagea à Senningerberg dans la commune de Niederanven et reçut comme compensation un subside de 15 million de francs (convention entre la ville et le club de l'année 1997 - aménagement d'un nouveau stand de tir en compensation de la non mise à disposition d'un terrain par la ville et subside). Sur intervention des riverains qui se voyaient incommodés par les tirs, le stand fut finalement fermé. Suite à la conclusion d'une convention avec la commune de Niederanven le club put s'établir au site « Bloebierg » à Senningen. Comme entretemps les installations d'entraînement nationales ne suffisaient plus pour les besoins des forces de l'ordre, le gouvernement marquait son accord pour participer à l'extension des localités de Senningen afin d'y assurer l'utilisation par l'armée et par la Police. Comme le terrain en question se trouve dans une zone verte, les exigences du ministère de l'Environnement ont dues être prises en compte. Ceci a amené pour le club une dépense imprévue à hauteur de 2 millions d'€ et c'est pourquoi on a sollicité auprès de la ville un subside extraordinaire de l'ordre de 1.100.000 €. La commission des subsides, saisie de la demande, a émis un avis négatif arguant que le club n'a plus rien à avoir avec la ville de Luxembourg. Il me semble que toute cette histoire ne fut pas connue à la commission lorsqu'elle a émis son avis négatif. Le collège échevinal s'est saisi du dossier et après l'avoir analysé dans tous les détails, on est parvenu à la conclusion que la ville se devait de respecter ses engagements antérieurs (« question d'honneur, chose promise, chose due »). Au collège nous nous sommes mis d'accord sur un subside de 100.000 €.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Comme le subside ne semble pas faire l'unanimité sur tous les bancs je propose de saisir encore la commission des sports du dossier et de décider de l'octroi du subside à l'occasion d'une prochaine réunion du conseil communal.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des membres présents cette proposition.

Allocation d'un subside extraordinaire au club de fusion Basket Racing Club Luxembourg/US Limpertsberg

Madame Martine MERGEN (CSV) : En principe la fusion des deux clubs de basketball est à saluer. Sachant qu'en temps de crise il est plus difficile de trouver des sponsors et connaissant l'engagement sportif des clubs nous comprenons la situation financière du club. En commission des subsides on nous a signalé que la hauteur du subside était alignée sur l'aide financière qui fut accordé lors de la fusion des clubs de football, Aris, Union et Spora. Finalement je me suis demandé si la ville de Luxembourg avait sous une forme ou une autre un droit de regard sur l'utilisation de cette somme qui ne devra en aucun servir à payer des joueurs, mais être utilisée au contraire dans le contexte du travail réalisé avec les jeunes.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Je tiens à signaler que pour pouvoir bénéficier d'un subside, tout club doit remettre un rapport annuel portant sur les activités et sur le budget.

Le conseil communal approuve par 18 voix, deux conseillers s'étant abstenus le subside extraordinaire de 90.000 € au club de fusion Basket Racing Club Luxembourg/US Limpertsberg à titre d'aide financière à accorder dans le cadre de la fusion des 2 clubs de basket de la ville.

Allocation d'un subside extraordinaire au Nationalen Aktiou恩 komitee géint d'Atomkraaf

Par 19 voix, un conseiller s'étant abstenu alloue un subside extraordinaire de 500€ au Nationalen Aktiou恩 komitee géint d'Atomkraaf pour soutenir le combat commun contre l'énergie nucléaire.

X COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG

Désignation de deux délégués effectifs et de deux délégués suppléants pour un mandat de six ans

Les mandats de Monsieur Xavier Bettel et de Monsieur Carlo De Toffoli comme délégués effectifs au conseil d'administration sont renouvelés de même que celui de Madame Martine Hentges comme délégué suppléant.

Madame Sonja Adam-Becker est remplacé comme délégué suppléant par Monsieur Claude Radoux.

XI COMMISSIONS CONSULTATIVES

Commission du contentieux, du règlement et de la sécurité

Madame Laura Rossi (DP) est à remplacer par Monsieur Patrick Goldschmidt

Commission de l'égalité entre femmes et hommes

Madame Laura Rossi (DP) est à remplacer par Madame Pascale Krombach-Arend.

Commission de la jeunesse

Madame Christiane Bader (LSAP) est à remplacer par Monsieur Jean-Claude Maurer.

XII OFFICE SOCIAL

A l'unanimité des membres présents, le conseil communal accepte la démission de Monsieur le conseiller Armand Drews comme membre du conseil d'administration de l'Office social.

A l'unanimité des membres présents, avise favorablement les délibérations suivantes du conseil d'administration de l'office social:

- acceptation d'un don de 3.042,50.-€ par le British Ladies' Club et provenant du bénéfice net de leur car boot sale organisé en mai 2011 ;

- acceptation d'un don anonyme de 50.-€ ayant été viré à la ville de Luxembourg pour être affecté à l'Office Social;
- annulation de la délibération du 6 janvier 2011, accordant une nomination définitive en tant qu'expéditionnaire administratif à M. Paul Thiry, sachant que Monsieur Thiry, ayant obtenu une nomination définitive dans la carrière de l'expéditionnaire administratif auprès de la ville de Luxembourg par une délibération de son conseil communal du 17 décembre 1973, demeure affecté à l'administration qu'il intègre ;
- prolongation du service provisoire d'une année à partir du 1er avril 2012 à Madame Sarah Liot, assistante sociale ;
- nomination définitive de Monsieur Elton Lima, à la fonction d'assistant social.

XIII HOSPICES CIVILS

A l'unanimité des membres présents, le conseil communal avise favorablement la délibération de la commission administrative des Hospices civils de la ville de Luxembourg:

- portant nomination de Madame Helbach, en tant que chargée de direction de l'Hospice de Hamm en lui conférant entre autre la charge de secrétaire de la commission administrative;
- portant nomination de Monsieur Detlef Leidisch, au poste de chargé de direction de la maison de Pfaffenthal;
- portant acceptation du changement de contrat de Madame Freitas Monteiro Sophia, engagée depuis le 20 décembre 2001 en tant qu'aide ménagère, ayant passé avec succès l'examen d'aide socio-familiale et changeant ainsi du contrat collectif AHL vers le contrat collectif SAS en contrat à durée déterminée ;
- portant acceptation de la demande de changement du contrat de travail ¾ de Madame Schiltz-Bleser, réceptionniste de l'Hospice de Pfaffenthal, en contrat de travail mi-temps et en tant qu'aide polyvalente ;
- portant engagement de Madame Michaela Lehnertz, en tant qu'éducatrice à durée indéterminée, sous le statut de salariée;
- portant engagement de Monsieur Kevin Scharry, en tant qu'ouvrier au service technique de la maison de soins de Hamm, sous le statut de salarié ;
- portant acceptation de la démission honorable de ses fonctions d'infirmière diplômée à Madame Liliane Lanners;
- portant acceptation de la démission honorable de ses fonctions d'infirmière diplômée à Madame Francine Berlet;
- accordant à Madame Bettina Klass, aide-soignante, une réduction du temps de travail de 100% à 75% pour raisons familiales.
- accordant démission honorable de ses fonctions d'infirmière diplômée à l'Hospice de Hamm à Madame Marie-Josée Reuland.

XIV FONDATION JEAN-PIERRE PESCATORE

A l'unanimité des membres présents, le conseil communal avise favorablement:

- la délibération de la commission des curateurs de la fondation J.-P. Pescatore portant engagement de Madame Joëlle Klein-Grietet, en tant qu'infirmière à durée indéterminée, sous le statut de salariée ;

- la délibération de la commission des curateurs de la fondation J.-P. Pescatore, portant engagement de Madame Marie-Josée Franzén en tant que réceptionniste à durée indéterminée, sous le statut de salarié;
- la délibération de la commission des curateurs de la fondation J.-P. Pescatore, accordant à Madame Sandy De Paiva Simoes-Mendes, aide-soignante et sous-chef d'étage, une prime de responsabilité ;
- la délibération de la commission des curateurs de la fondation J.-P. Pescatore portant acceptation de la démission honorable de ses fonctions de directrice auprès de la fondation J.-P. Pescatore à Madame Nicole Spielmann;
- la délibération portant nomination de Monsieur Loïc Favorel au poste de responsable d'économie domestique, sous le statut de salarié.

XV CONGREGATIONS RELIGIEUSES

Le conseil communal avise favorablement la délibération de la congrégation des sœurs de Sainte Elisabeth, autorisant sa Supérieure à mettre en vente un appartement avec garage sis 35, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, immeuble dévolu à la Congrégation en vertu d'un legs stipulé en sa faveur par feu Monsieur Michel Espen, suivant testament olographe.

**XVI POINT PORTE A L'ORDRE DU JOUR PAR M.
ARMAND DREWS (LSAP) : « Une relation équilibrée des moyens financiers investis dans les grandes manifestations sportives par rapport aux budgets alloués aux clubs sportifs et autres associations œuvrant quotidiennement pour la jeunesse, la cohésion sociale, l'intégration et la prévention dans le domaine social »**

Monsieur Armand DREWS (LSAP) :En ce qui concerne les activités sportives ainsi que les autres manifestations organisées sur le territoire de la ville de Luxembourg il s'agit de faire maintenant une distinction entre les « mega-events » et les activités de loisirs qui ont lieu tout au long de l'année. Lors de la réunion du 7 mai 2012 j'avais proposé de procéder à une discussion de fond sur la relativité des aides accordées aux différents évènements et activités sportifs. Les clubs sportifs situés en ville fournissent un travail important dans l'intérêt de la jeunesse et de la cohésion sociale. L'offre en activités sportives est multiple. Les clubs transmettent à ses jeunes membres des valeurs comme le fair-play ou la vie sociale en société.

Les clubs fonctionnent sur base du bénévolat mais doivent également avoir recours à des experts qui doivent être rémunérés. Contrairement aux organisateurs des « mega-events » les clubs ont des difficultés à trouver des sponsors. Afin de garantir que les clubs puissent continuer leur travail il me semble important que la ville devrait pratiquer et promouvoir une politique de financement équitable entre les montants investis dans les manifestations de grande envergure d'un côté et dans les clubs et associations sportifs d'un autre. En outre on devrait revoir à la hausse les subventions accordées aux clubs sportifs. A ce propos j'aimerais introduire la motion suivante :

Motion

« - Considérant que la politique de soutien en matière de sport de la ville de Luxembourg est basée sur le principe du subventionnement financier et logistique des clubs et associations sportives qui ont élu leur siège dans la commune de Luxembourg,

considérant qu'à côté des clubs sportifs établis qui bénéficient d'un soutien financier, la ville soutient une multitude de manifestations sportives qui se présentent sous différentes formes d'organisation,

considérant que les manifestations dites « **participatives** » durant lesquelles tout le monde est libre de participer, ont une importance énorme pour notre capitale,

considérant que les manifestations dites « **non-participatives** » qui sont des épreuves sportives régies par les règlements de la fédération sportive en relation avec la discipline sportive en question, sont importantes pour la promotion du sport,

considérant que l'importance des manifestations à caractère promotionnel ou caritatif, ont un succès croissant auprès de la population,

considérant que les clubs sportifs sur le territoire de la ville de Luxembourg garantissent la promotion de l'éthique sportive et des valeurs du fair-play et contribuent ainsi au développement harmonieux de la société,

considérant que les clubs sportifs de la ville de Luxembourg jouent un rôle important au niveau du bien-être et de la cohésion sociale,

considérant que les associations sportives jouent un rôle extrêmement important en ce qui concerne l'intégration et le vivre ensemble dans nos quartiers à travers la pratique journalière du « **multiplicity** »,

considérant que le facteur de convivialité qui est dégagée par les clubs sportifs est primordial au développement de la vie associative des quartiers de la ville durant toute l'année (contrairement aux événements ponctuels),

considérant que les clubs sportifs sont des partenaires complémentaires de nos écoles et de nos institutions parascolaires au niveau de l'éducation physique des enfants et des jeunes en général,

considérant que la pratique d'activités physiques contribue à la santé et au bien-être physique et psychique et représentent un facteur important dans la prévention des maladies,

considérant que les associations et clubs sportifs doivent se partager le gâteau financier des « **sponsors** » potentiels en concurrence avec les multiples organisations sportives, culturelles soutenues ou régies par la ville de Luxembourg,

le conseil communal invite le collège échevinal à

- développer et promouvoir une politique de financement équitable entre les montants investis dans des manifestations sportives de grande envergure d'un côté et dans les clubs et associations sportives de l'autre
- revoir à la hausse la politique de subventions aux clubs et associations sportifs de la ville. »

Pour le groupe LSAP
Armand Drews

Le conseil communal renvoie la motion de Monsieur Drews à la commission des sports et des loisirs.

XVII CREATION DE NOUVEAUX POSTES

à l'administration centrale – secrétariat général
sous le statut du fonctionnaire communal,

4 postes dans la carrière du rédacteur, afin d'absorber l'augmentation de la charge de travail dans le domaine de la gestion des dossiers, des avis internes ainsi que de la rédaction des lettres et comptes rendus.

XVIII AFFAIRES JUDICIAIRES – AUTORISATIONS D'ESTER

Monsieur Maurice BAUER (CSV) : Quels sont les motifs du collège échevinal pour ester en justice contre la société Kowac dans le dossier complexe immobilier « an der Drosbach » sachant qu'une procédure est encore pendante devant le tribunal administratif ? Est-ce qu'aucun état des lieux n'a été réalisé de la part des services communaux ? Je m'étonne de ce que le service compétent n'a pas remarqué qu'une entreprise privée a aménagé 1200 places de stationnement au lieu des 600 autorisés.

Monsieur Tom KRIEPS (LSAP) : Il me semble que différents services municipaux soient tombés dans un sommeil profond. Comment peut-on expliquer autrement qu'on a construit 600 places de stationnement en plus qu'initialement prévues. On croit rêver ! Pourquoi nos services n'ont pas contrôlé à ce que les autorisations soient respectées ? Il ne peut être toléré que les uns respectent les dispositions du règlement des bâtisses alors que d'autres passent outre.

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Il est un fait qu'à l'heure actuelle notre service de l'urbanisme ne dispose pas du personnel permettant de contrôler tous les chantiers en cours, ce qui ne veut pas dire que des contrôles soient effectués continuellement. Au cours des dernières années la ville est intervenue régulièrement – des maisons ont dû être démolies – au cas où les autorisations ne

furent pas respectées. Mais il est aussi vrai que souvent des problèmes nous sont signalés par les riverains. La question qui se pose dans ce contexte – est-ce qu'on voudrait se donner les moyens pour l'installation d'une vraie police des bâties qui contrôlerait les chantiers sur place et qui veillerait à ce que les autorisations soient scrupuleusement respectées ?

La firme Kowac a reçu en 2003 l'autorisation pour l'aménagement de 566 places de stationnement. En date du 8 juin 2010 une demande nous est parvenue sollicitant l'aménagement de 600 places supplémentaires. Le bourgmestre Paul Helmlinger a refusé l'autorisation (lettre du 16 novembre 2010), sur quoi la firme a introduit un recours gracieux. Par sa réponse du 16 mai 2011 la ville a fait preuve de bonne volonté en permettant à la firme d'aménager 650 places de stationnement au lieu des 566 initialement autorisées.

Par sa missive du 19 mars 2012 l'administration de l'Environnement nous a fait savoir que la firme Kowac avait aménagé 1162 places de stationnement dans l'immeuble « an der Drosbach » sans disposer des autorisations afférentes. La firme a entretemps introduit un recours en annulation devant le tribunal administratif afin de pouvoir conserver les places de stationnement aménagées. La procédure est actuellement pendante devant le tribunal administratif et les plaidoiries sont fixées au 12 novembre 2012. J'ai reçu les représentants de la société en leur signalant que deux étages du parking devront être totalement fermés soit de les transformer en caves. J'ai fait savoir à la firme que j'aimerais avoir une réponse sous peu. Comme rien ne s'est fait et qu'on n'a pas reçu de réponse le collège échevinal a décidé de porter plainte et de se constituer partie civile.

Madame Martine MERGEN (CSV) : Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux attendre le verdict du tribunal administratif ?

Monsieur le bourgmestre Xavier BETTEL : Nous sommes d'avis qu'il y a lieu de statuer un exemple et de porter plainte.

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans différentes affaires.

Place Guillaume II (Centre-ville)
mercredi & samedi 8h00-14h00

Place de Paris (Gare)
mercredi 8h00-13h00

Place Léon XIII (Bonnevoie)
mercredi 8h00-13h00



Lëtzebuerger Maarterverband
Association sans but lucratif



Call-a-Bus

Appelez le bus où vous voulez à Luxembourg-Ville

plan K



- › service à votre disposition de 9h à 24h (lu-sa) et de 7h à 24h (lu-di) pour les personnes en chaises roulantes
- › appel et réservation du bus au moins 45 minutes avant le départ souhaité au numéro **4796-4797**



- › le tarif est de:
 - 5€ / trajet pour la 1^{re} personne et de 2,50€ à partir de la 2^e personne
 - 1,50€ / personne / trajet pour la personne en chaise roulante et son accompagnateur



- › réductions pour les détenteurs de la City-Kaart



Plus d'infos sur www.vdl.lu

www.vdl.lu
A chacun sa ville.

Vous habitez en ville, travaillez en ville ou visitez la ville? Retrouvez toutes les informations dont vous avez besoin sur le nouveau site de la Ville de Luxembourg.

multiplicity

